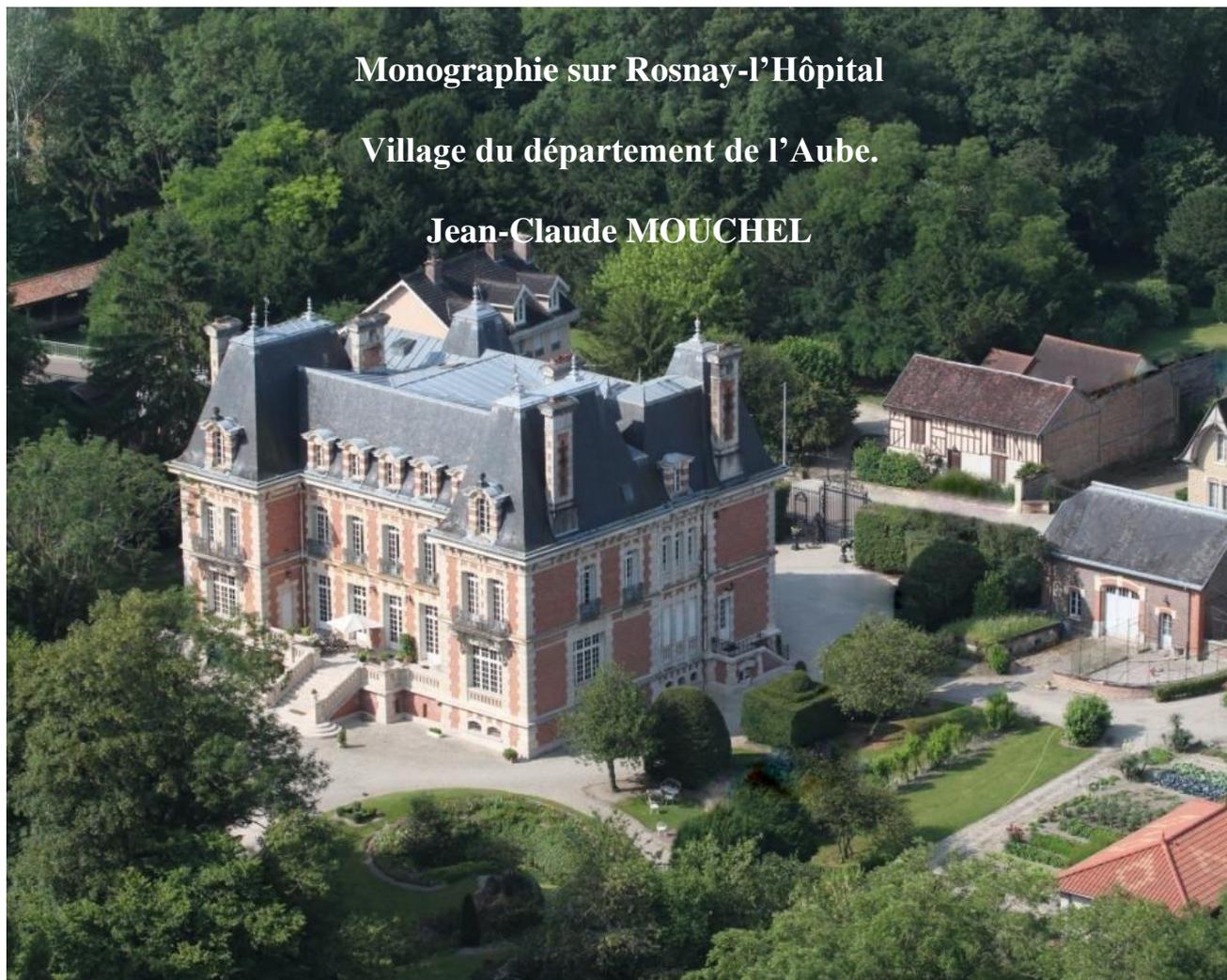


CHRONIQUES ROSNAYSIENNES

OU

MILLE ANS D'HISTOIRE

~~~~~



Monographie sur Rosnay-l'Hôpital

Village du département de l'Aube.

Jean-Claude MOUCHEL

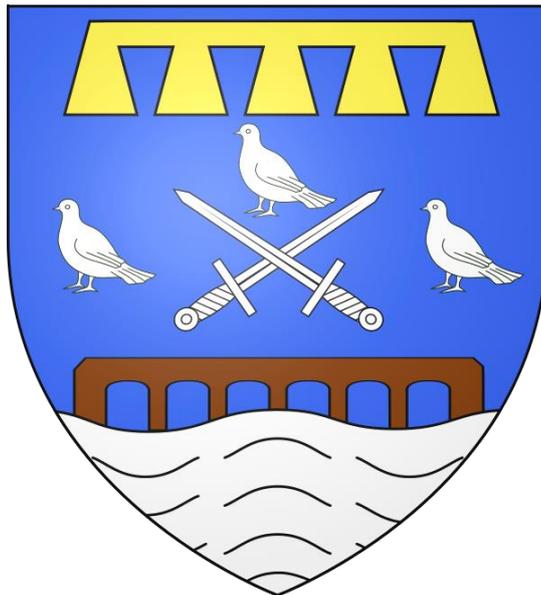
2<sup>ème</sup> édition revue et  
augmentée de faits inédits

Angers 2019

Photo de couverture :  
Vue aérienne du château des Roches de Rosnay-l'Hôpital,  
(Photo : autorisation de Monsieur et Madame FOUQUET et  
de Monsieur Sylvain ROMAND).

Sauf indication contraire, les clichés, croquis, cartes, plans,  
cartes postales et gravures sont de l'auteur de cet ouvrage.

## Blason de Rosnay-l'Hôpital



D'azur au pont de bois à six arches posé sur des ondes d'argent  
Mouvant de la pointe. Le pont surmonté de deux épées d'argent  
Posées en sautoir et accompagnées au croisement des pointes et  
Aux flancs de trois colombes du même et surmonté d'un lambel  
D'or à cinq pendants.

**À mes parents instituteurs  
à Rosnay-l'Hôpital, de 1949  
à 1965.**

## Chapitre 1

----

### Rosnay-l'Hôpital.

#### I- Localisation géographique et topographie.

Ce village est situé dans le département de l'Aube<sup>1</sup> (anciennement région Champagne-Ardenne, appelée dorénavant Grand Est), il fait partie du canton de Brienne-le-Château et de l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

Il est situé à environ 40 Km au nord-est de Troyes, sur la route reliant Troyes à Vitry-le-François par la départementale 960 puis par la départementale 180. Il est à la limite des départements de la Marne et de la Haute-Marne. La commune a une superficie de 1247 hectares et sa population actuelle est de 226 habitants<sup>2</sup>.

Rosnay se trouve à l'extrémité de la plaine alluvionnaire de l'Aube appelée aussi plaine de Brienne. Le voyageur qui arrive de cette dernière localité et qui se dirige vers Vitry-le-François par la départementale 396, traverse la Voire (rivière, chapitre 13), contourne une côte appelée La Garenne (point culminant de la contrée située à 172m d'altitude). Le village apparaît, après avoir franchi la Porte-rouge<sup>3</sup>, adossé à cette colline calcaire qui s'étire en direction de Yèvres-le-Petit au nord-ouest. Au sud et au sud-est, la Voire limite son étendue. Cette rivière délimite pratiquement deux zones, une humide au sud-est et une sèche et crayeuse au nord-ouest.

#### Situation géologique locale<sup>4</sup>.

La région concernée est située à l'est du Bassin de Paris. Quant au finage de Rosnay, il est rattaché au nord de la Voire à la Champagne sèche, domaine de la craie du Crétacé et au sud à la grande plaine de Brienne, constituée d'alluvions pléistocènes sablo-argilo-calcaires déposées par l'Aube et reposant sur un substrat de formations crétacées rattachées à la Champagne humide.

#### II- Découvertes Archéologiques.

Sur un dépôt de grèves dépendantes des alluvions pléistocènes exploitées sur le lieudit « La Remise » (faubourg Saint Nicolas) ont été recueillis des molaires et des fragments de canine (défense) de *Mammuthus primigenius* (Blumenbach 1799). (R. Tomasson. 2009-2010)

La plus ancienne découverte datant de l'époque préhistorique est celle effectuée dans la seconde partie du XIXème siècle. Il s'agit de quelques outils lithiques sur support en silex du néolithique, recueillis sur le lieudit « La Garenne » (P. Salmon.1882).

#### III- Ses Origines.

Sa dénomination, Rosniacum, Rosnaco, Rosniaci, Rosnacensi, Rosnaico, témoigne d'un passé ancien. Ce village longtemps considéré de l'époque Gallo-Romaine comme l'affirmait monsieur l'Abbé Arthur Prévost<sup>5</sup> serait en réalité beaucoup plus ancien.

En effet des fouilles archéologiques effectuées par le S.R.A. de 1993 à 2001 et ensuite par l'I.N.R.A.P.<sup>6</sup> et une société privée : Archéopole de 2002 à 2013, ont permis de réviser cette datation. Les résultats de ces opérations archéologiques sont publiés par le S.R.A. dans sa revue « Bilan Scientifique ». On y trouve par exemple :

<sup>1</sup> Voir cartes IGN 2916 E (Brienne-le-Château) et 2916 O (Chavanges) au 1/25000e et carte Michelin n°61.1966.

<sup>2</sup> Recensement de 2013 (sources de l'INSEE)

<sup>3</sup> A une époque reculée, ce passage étroit était rendu dangereux par la présence de brigands qui rançonnaient les voyageurs, d'après la mémoire locale...

<sup>4</sup> Carte géologique de la France au 1/50 000°, feuille 263, Chavanges par F. Ménéillet, M. Bonnemaïson, C. Bourdillon, B. Matrimon et R. Touch. 2003. Notice explicative de la feuille de Chavanges au 1/50000° par F. Ménéillet avec la collaboration de A. Bourdillon, M. Bonnemaïson, G. Duermael, S. Gardin, B. Matrimon, E. Rouxel-David, R. Tomasson et R. Touch. 2003, 100 p., fig., biblio. Ed. du B.R.G.M. Service Géologique National. Orléans.

<sup>5</sup> Les Redevances seigneuriales au moyen âge dans le comté de Rosnay, Arthur Prévost, p.21 - 1924.

<sup>6</sup> S.R.A. : Service Régional de l'Archéologie. I.N.R.A.P. : Institut National des Recherches Archéologiques Préventives.

- Sur le lieudit « Les Gallérandes », furent décelés plusieurs témoins d'occupation du Hallstatt<sup>7</sup> moyen, représentés par une dizaine de bâtiments de 15 à 30 m<sup>2</sup> et des fosses (E. Tappret. Bilan scientifique. SRA. 1993, p.27-28, fig.10).

- Sur les lieudits « La Remise » et « Les Grandes Pâtures » une opération de sauvetage et de fouilles exhaustives ont permis de mettre à jour plusieurs bâtiments d'habitation, des structures fossoyées et des greniers à céréales sur poteaux, pour les mettre à l'abri des rongeurs, datant du Hallstatt. (E. Koeler. Bilan Scientifique SRA. 1994, p. 37-39, fig.18-19).

D'autres fouilles ont été réalisées depuis révélant des structures archéologiques datant de la protohistoire<sup>8</sup> (habitations) et la mise au jour de sépultures (lieudit « Les Gallérandes »). La campagne de fouille de 1993 à 2001 laisse entrevoir une agriculture plutôt communautaire que familiale pendant plusieurs générations<sup>9</sup>.

### **Des découvertes faites à Rosnay.**

Pour ce qui est de l'occupation humaine, il faut remonter à l'âge du bronze (entre le 19<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> siècle avant J.C). En effet, divers objets ont été retrouvés à Rosnay datant de cette époque, qui semblent conforter cette hypothèse. Citons ces quelques exemples<sup>10</sup> :

- un ciseau à douille ronde, coulé dans un moule puis martelé ;
- un doigtier trouvé dans les anciens fossés du château ;
- une siguette de harnachement (voir les termes anciens) ; (Annexe 1, p.108).

Une découverte datant de 1953<sup>11</sup> permet d'affirmer la présence humaine à l'époque mérovingienne. En effet, une sépulture fut découverte fortuitement au lieu dit « Saint-Loup » au cours d'un labour effectué par monsieur P. Gallissot, chef de culture aux établissements Krug et ballis. Il s'agissait d'un sarcophage sans couvercle contenant les ossements d'une jeune femme<sup>12</sup> et de quelques perles provenant d'un collier.

Les observations complémentaires ont permis de dater ce type de sarcophage de la fin du VII<sup>e</sup> ou du début du VIII<sup>e</sup> siècle. D'autres ossements éparpillés par des labours successifs laissent à penser qu'il pourrait s'agir d'un ancien cimetière<sup>13</sup>, ce qui n'a pu être vérifié formellement. Ce lieu est situé entre la Voire et l'ancienne voie romaine Troyes-Naix.

D'autres objets ont été découverts lors de différents curages de la rivière et aussi à l'occasion de la reconstruction du deuxième pont sur la fausse rivière appelée « la Collarde ». Il s'agit, entre autres, d'une assiette en étain et d'une cuillère datées de la fin XV<sup>e</sup> et du début XVI<sup>e</sup> siècles. Ainsi que d'autres éléments plus militaires tels que boulet (bataille de 1814), pointes de flèches, cote de maille, couteau, fers à chevaux... (Annexe 1, p.109)

### **Les anciennes voies de communication.**

Une seule voie romaine passait entre Rosnay et Perthes-lès-Brienne (T.Boutiot. 1862). De Troyes, elle traversait l'Aube à Lesmont puis se dirigeait sur Valentigney, Longeville, Montier en Der (Monasterium Putolios vata dervi, an 892, d'après E. Nègre. 1990) et Wassy (voie romaine Troyes-Naix les Forges dans la Meuse).

<sup>7</sup> Epoque de l'âge du fer qui a fait suite à l'âge du bronze, du 8<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> siècle avant J.C. dans les pays du nord de l'Europe.

<sup>8</sup> D'après le Larousse : période de l'histoire intermédiaire entre la préhistoire et l'histoire, qui commence à l'âge des métaux et se termine avec l'apparition de l'écriture (entre 3000 et 1000 avant Jésus-Christ) (d'après Perraud 1963 et Graw. 1981).

<sup>9</sup> Pour consulter les comptes rendus de ces fouilles, il faut s'adresser au Service Régional de l'Archéologie. 3, faubourg Saint-Antoine. 52000 Châlons-en-Champagne.

<sup>10</sup> Ces 3 objets sont répertoriés à l'inventaire du musée saint Loup de Troyes, et ont été découverts en 1959 et datés de l'âge du bronze.

<sup>11</sup> R. Tomasson (1961), Dix années de sauvegardes archéologiques dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube (1955-1965). Bull. n°1-1961 de la société archéologique de l'Aube, p.53.

<sup>12</sup> D'après l'étude ostéologique faite par le Docteur J. Rivet, de Brienne-le-Château.

<sup>13</sup> Le nom d'un saint était dans la tradition de cette époque pour désigner un cimetière.

D'autres chemins existaient. Citons celui qui allait de Reims à Bar sur Aube, en passant par le Meix-Tiercelin, Donnement et Yèvres. Ou celui qui partait de Troyes vers Saint Dizier, passant par Brillecourt, Aulnay, Margerie, Saint Chéron...C'est ce chemin que suivirent les croisés en 1147 pour se rendre à Metz<sup>14</sup>.

#### IV- Les premiers Comtes.

Le comté de Rosnay s'étendait sur une partie des départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute Marne. Il était donc très étendu et de nombreux domaines en dépendaient, que l'on appelait fiefs<sup>15</sup> au nombre d'une centaine. Ceux-ci provenaient d'héritages ou étaient accordés par les seigneurs à leurs vassaux, gratuitement ou non, à la suite d'alliances, de reconnaissance pour services rendus ou actes de bravoure...En échange, le vassal devait Foi et Hommage à son seigneur et avait aussi à remplir certaines obligations comme l'Ost<sup>16</sup> ou la Garde.

Cette dernière, composée de Chevaliers, s'établissaient en garnison dans le château de leur seigneur plus ou moins longtemps suivant l'importance de leur fief. La garnison du château pouvait comporter une douzaine de chevaliers. (Annexe 2, p.110)

Dans un rôle de 1205, le comté dénombrait 68 familles nobles. Une autre liste établie fin XVème ou début XVIème siècle fait mention de 83 familles nobles. Voici quelques noms<sup>17</sup> de la châtellenie de Rosnay de cette époque :

- Jean de Damas du fief de Saint-Etienne ;
- Jean d'Aulnay du fief Le Chatelier ;
- Jean de Mertrus des fiefs de Romaines et Saint Léger ;
- Sire de Bauvau du fief de Dronay ;
- Guillaume de Daillancourt du fief de Presles<sup>18</sup> ;
- Pierre de Crespy du fief les Aires ;
- Aimé de Chavanges du fief de Labraux ;
- Nicolas de la Motte du fief de Chavanges ...

Les premiers comtes sont mentionnés sur des chartes provenant de l'abbaye de Montier-en-Der. L'un des plus anciens comtes de Rosnay est connu sous le nom d'**Adson**<sup>19</sup> en **968** (celui-ci se trouve mentionné sur une charte, lors d'une donation à l'abbaye). Puis **Isambard 1<sup>er</sup>**, d'après un précaire établi à l'abbaye, concernant Blignicourt-en-Brénois. Ce précaire se justifie par un dont fait par ce comte à l'abbaye en mémoire de sa femme Héloïse. Un autre comte est indiqué toujours dans une charte de l'abbaye qui fait mention **d'Isambard (II ?)** en **1036**<sup>20</sup>.

Ce dernier, très pieux, fut un généreux donateur envers les chanoines qui desservait l'église basse de Rosnay, comme on disait au XIXème siècle, qui est la crypte de l'église actuelle.

Un peu plus tard, un autre comte, nommé **Guarin** ou **Guérin** très impliqué dans la religion, se retire au monastère de Cluny. En **1081**, il cède une partie de ses droits en faveur de la création d'un

<sup>14</sup> Les Redevances seigneuriales au moyen-âge dans le comté de Rosnay, Arthur Prévost, p.23 – 1924.

- Le roi de France Louis VII a fait alliance avec l'Empereur de Germanie Konrad III de Hohenstaufen pour mener cette seconde croisade. En effet les croisés et les pèlerins se regroupent dans cette ville impériale qui est à la limite du royaume de France et de l'Empire Germanique. Après avoir traversé l'Europe, ils arrivent séparément à Constantinople en septembre et octobre 1147.

<sup>15</sup> M. le Chanoine Arthur Prévost, Les Fiefs de la Châtellenie de Rosnay.

<sup>16</sup> Armée. Les vassaux devaient suivre leur seigneur (suzerain) à la guerre. Notamment à l'appel du roi durant la guerre de 100 ans.

<sup>17</sup> Ibid., p42, 43.

<sup>18</sup> La ferme de Presle fut longtemps fortifiée et considérée comme motte féodale d'après le Guide Pittoresque du Voyageur en France, Gérard de Saint Fargeau, il est dit : « la motte close de fossez où souloit estre la maison forte dudit Presles. » également signalée comme seigneurie de « Presles-les-Rounay, » avec justice haute, moyenne et basse, mairie et moitié indivise des dîmes (1494). Tome III, p.217-Série E-Archives départementales de l'Aube. Cote : E868.

<sup>19</sup> Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale, Alphonse ROSEROT, p.1300.

<sup>20</sup> Abbé Etienne Georges, Notice sur les comtes de Rosnay-L'Hôpital d'après des pièces inédites et autres documents, p23, 24-Annuaire de l'Aube 1881.

prieuré. A sa mort, n'ayant pas eu d'héritiers, ce comté revint à son suzerain, Thibaut comte de Champagne.

Le comté de Rosnay, une fois rattaché au comté de Champagne, devint une châtelainie ou prévôté. Les comtes de Champagne y résidèrent à différentes périodes, notamment la comtesse Blanche de Navarre y séjourna de **1217** à **1219**. Son fils, Thibaut-le-Chansonnier y tint sa cour en **1222**, **1230** et **1249**. A cette dernière date, dans le château, il rédigea l'acte d'un appel contre la sentence d'excommunication prononcée par l'évêque de Pampelune, Pierre Ximénès, à propos d'une faute grave commise par le prélat et son chapitre<sup>21</sup>.

A la mort de Thibaut le jeune en **1363**, fils de Thibaut-le-Chansonnier, la châtelainie de Rosnay reprit le titre de comté.

#### **V- Chronologie des comtes de Rosnay après 1081<sup>22</sup> :**

1097 : Hugues fils de Thibaud 1<sup>er</sup>

1104 : comte Pierre de Dammartin

1134 : Hugues de Morampont

1154 : Renard

1162 : Rainald

1164 : Raoul de Rosnay

1217 : Comtesse Blanche de Navarre

1218 ? : Asclin de Rosnay

1222 : Thibaut le Chansonnier

1249 : Henri fils puiné de Thibaut le Chansonnier

1304 : Louis le Hutin

1314 : réunion du comté de Rosnay à la couronne de France

Blanche d'Artois mariée au duc de Lancaster obtient la tutelle de Rosnay.

1361 : Isabelle fille du roi Jean le Bon mariée à Galéas de Visconti duc de Milan, ce qui constitua une partie de sa dot en 1365.

1389 : Valentine fille de Galéas de Visconti et d'Isabelle de France épousa Louis duc d'Orléans et lui apporta en dot le comté de Rosnay et de Vertus.

1408 : Marguerite fille du duc d'Orléans et de la duchesse Valentine apporta en dot les comtés de Rosnay et de Vertus à Richard de Bretagne.

1466 : François 1<sup>er</sup> de Bretagne comte de Montfort marié à Marguerite de Bretagne puis à Marguerite de Foix.

1485 : François II de Bretagne baron d'Avaugour marié à Madeleine de la Brosse, vivant encore en 1545.

1562 : Odet de Bretagne baron d'Avaugour, fils du précédent

1599 : Charles de Bretagne fils d'Odet

1603 : abandon du comté de Rosnay par la maison de Bretagne et adjudication du comté de Rosnay à François de Luxembourg et de Piney

1613 : Marguerite-Charlotte sa fille duchesse de Piney et de Luxembourg, comtesse de Brienne, femme de Léon d'Abbert puis de Charles Henri de Clermont-Tonnerre.

1620 : Charles-Antoine de Luxembourg comte de Rosnay puis Charles-Henri de Clermont-Tonnerre duc de Luxembourg.

1640 : la maison de Luxembourg vendit le comté de Rosnay à François du Hallier qui devint maréchal de France, celui-ci fixa sa résidence dans le château de cette petite ville et y laissa son glorieux surnom. Ce nouveau comte de Rosnay alors âgé de 57 ans était le fils de Louis de l'Hôpital marquis de Vitry et gouverneur de Meaux. Il devint gouverneur de Paris puis de la Champagne en 1655. Il se distingua au siège de la Rochelle. Issu d'une famille napolitaine. Il mourut en 1660.

1660 : sa veuve Marie-Françoise Mignot (une des maîtresses d'Henri IV) racheta la terre de Dienville des héritiers de son mari.

<sup>21</sup> Idem.

<sup>22</sup> D'après les recherches de monsieur Régis Suzanne aux Archives de l'Aube.

1670 : la maréchale Marie Mignot veuve de François du hallier maréchal de l'Hôpital, vendit son comté de Rosnay à la maison de Lorraine, alliée à la plupart des familles souveraines de l'Europe.

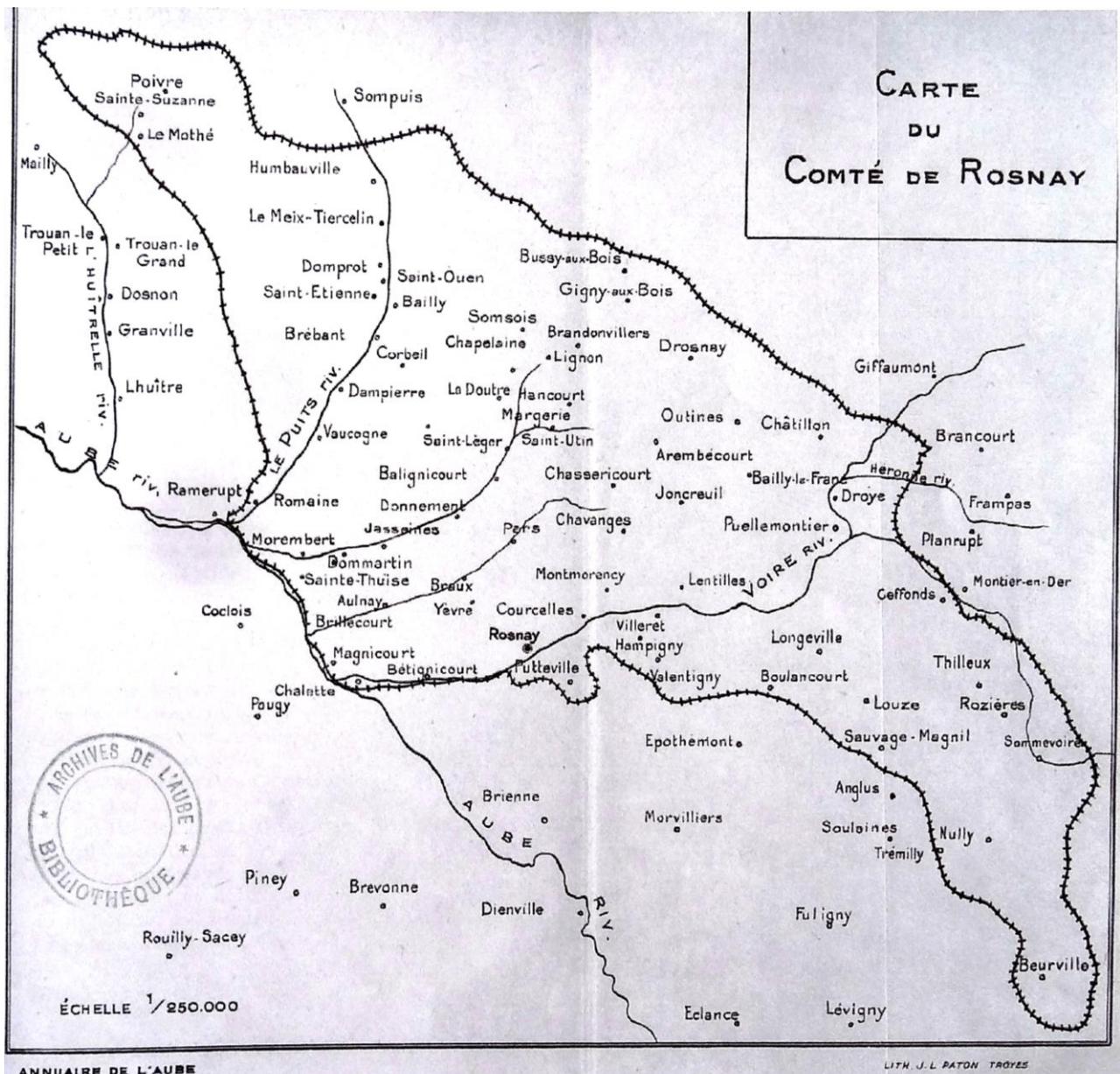
1682 : Charles de Lorraine, fils de Charles 1<sup>er</sup> marquis d'Elbeuf, petit fils de Claude duc de Guise. Charles-François de Lorraine, son neveu, prince de Commercy, hérite en qualité de légataire universel du comté de Rosnay, de la seigneurie de Lesmont et du marquisat de Dienville.

1700 : il vendit tous ses biens et liquida toutes ses dettes avant de partir pour Vienne en Autriche.

Le comté de Rosnay eut pour acquéreur Gédéon Berbier du Metz dont les membres de la famille habitaient la contrée voisine de la Voire depuis le milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Cette célèbre famille des **Berbier du Metz**<sup>23</sup> resta propriétaire du comté jusqu'à la Révolution<sup>24</sup>.

### Le comté de Rosnay et une partie de ses fiefs.



Carte parue dans l'Annuaire de l'Aube. Les Redevances Seigneuriales au moyen-âge dans le comté de Rosnay par M. l'Abbé Arthur Prévost. Archives départementales de l'Aube.

<sup>23</sup> Voir chapitre 7.

<sup>24</sup> Voir chapitre 8.

## VI- Le château primitif.

Le château<sup>25</sup> était situé à proximité de l'église, sur un terre-plein tronc conique de 10 m de hauteur. Cette motte est désignée sous le nom d'arx, qui veut dire citadelle, refuge, d'après d'anciens titres concernant le village de Balignicourt<sup>26</sup>. L'église d'origine appelée église basse devait être la crypte actuelle<sup>27</sup> et faisait partie intégrante du dispositif de défense du château. L'ensemble château-église et une partie du village étaient entourés de fossés (encore en partie visible<sup>28</sup> près de l'allée des marronniers), relativement larges et profonds à certains endroits. Ces fossés étaient alimentés en eau par la rivière entre l'église et le moulin à eau et rejoignaient celle-ci derrière le château des Roches (qui n'existait pas à l'époque) à l'emplacement de la ruelle actuelle des Revins. Ce château était pratiquement en ruine dans les années 1500, seule la vieille tour en mauvais état et quelques pans de murs subsistaient. Il faut dire que ce château a beaucoup souffert durant la guerre de 100 ans et pendant l'occupation Anglo-Navarraise de 1358 à 1360<sup>29</sup>. Il est resté sous la domination anglaise jusqu'en 1431 (époque d'Henri VI, roi d'Angleterre). En 1429, la ville de Troyes fait sa soumission au roi de France Charles VII. A la suite de ce ralliement, de nombreuses forteresses des alentours se rallièrent au roi de France<sup>30</sup> dont Rosnay.

Le nom de quelques capitaines en charge de la garde du château nous est parvenu comme :

- Baudet Chauderon, écuyer en 1409. Son nom est cité à la suite de gages versés (20 livres Tournois) par le trésorier de Charles duc d'Orléans et de Valois.
- Jean le Champenois, en 1433.
- Hubert de Minette de 1602 à 1615, il est aussi Bailli de Rosnay.
- René de Vaveray, après 1615, Bailli-Gruyer et petit fils du précédent.

Après les événements de la guerre de 100 ans, un autre château fut construit dans la basse-cour, sans prétention défensive mais avec les agréments d'une résidence<sup>31</sup> secondaire.

## Découverte de souterrains.

Tardivement et fortuitement des souterrains furent mis à jour dans différents endroits du village et à proximité du château primitif. Un a son départ depuis la crypte sans en connaître sa direction. Par le passé, des investigations n'ont pu en déterminer l'orientation, les risques d'éboulement étant trop grands. Un autre aboutit dans la cave d'une maison particulière (Annexe 19, p.130). Enfin un traverse la propriété du château des anciens comtes de Rosnay en direction de Yèvres. D'autres existent sans doute, oubliés ou obstrués par sécurité ou par le temps...

## A propos des fortifications.

Le temps est passé, mais une petite parcelle de ce moyen-âge est restée dans nos mémoires dans l'appellation d'un lieu encore présent aujourd'hui. Cet endroit fait encore référence aux remparts qui entouraient Rosnay au début du XVIIème siècle comme on peut les voir sur la gravure de Chastillon (chapitre 6, p.31). En effet, une ruelle<sup>32</sup> porte le nom des « Revins » et elle est située à l'emplacement des fossés bordant les fortifications maintenant disparues, mais encore bien présentes sur le plan du

<sup>25</sup> Il est mentionné des 1035 (Lalors, Cartulaires, IV, 155), mais devait exister du temps du premier comte en 968 d'après ROSEROT, Dictionnaire Historique de la Champagne méridionale, chapitre IV – Topographie, p.1299. Et Arbois de Jubainville, Répertoire archéologique du départ. de l'Aube, p.46-1861. Bibliothèque d'Angers. Cote : H1203-115.

<sup>26</sup> Ibid., chapitre 9, p.47.

<sup>27</sup> Jacques Thirion, Notre Dame de Rosnay, p.246 « la déclivité du terrain justifiant la construction de la crypte » Paris 1957.

<sup>28</sup> Il est dommage de les voir disparaître petit à petit pour plus de commodités de voisinage. Avec eux disparaît malheureusement la mémoire d'un village.

<sup>29</sup> Siméon Luce, Histoire de Bertrand Duguesclin et de son époque-La jeunesse de Bertrand (1320-1364), p.464-1876. Médiathèque de Troyes- Cote : réf. JJ.

<sup>30</sup> Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale, Alphonse ROSEROT-IV Topographie, p.1300.

<sup>31</sup> La renaissance et les progrès de l'armement ont eu sans doute une influence décisive sur cette nouvelle construction.

<sup>32</sup> Plan cadastral, mairie de Rosnay-l'Hôpital, feuille dressée en 1811, révisée pour 1936, édition à jour pour 1986.

siège. Ce mot « Revins » est une déformation de « Ravelin<sup>33</sup> » qui signifie ouvrage de fortification extérieur, composé de deux faces qui font un angle saillant, et qui sert ordinairement à couvrir une courtine<sup>34</sup> ? Le terme ravelin semble être utilisé assez couramment au XVIème siècle dans le domaine des fortifications. Deux exemples pour étayer mes propos.

Le premier est utilisé au siège de Chartres en 1568 par le prince de Condé, où il est dit :

« Monsieur de Bordet conduisant 25 à 30 soldats et pionniers pour saper le **ravelin** de la porte, fut tué d'une harquebousade<sup>35</sup> ».

Le deuxième, se situe à Troyes à l'endroit du jardin de Chevreuse dont le nom vient du fort Chevreuse, ouvrage de l'ancienne enceinte, défendant l'angle des actuelles rues Argence et Paul Dubois. Ce jardin était aussi appelé « Jardin du Ravelin » jusqu'en 1988. Nom donné à un bastion construit lors des troubles de la ligue en 1590, la ville vivant sous la menace d'un coup de main des troupes royales. Ce bastion fut rasé en 1749<sup>36</sup> et par la suite transformé en jardin en 1850.

Le paragraphe suivant nous confirme cette appellation.

### **Fortification d'un promontoire existant.**

Pour en revenir à l'ancienne motte féodale, celle-ci disparut à la suite d'un conseil municipal de 1862 qui décida d'employer ce monticule de terre pour combler les fossés du Ravelin (Revins) et permettre l'agrandissement de la place publique et la construction de la nouvelle mairie-école en 1868. Le déplacement de ces terres permit de mettre à jour des armes plus ou moins anciennes comme des flèches, canons, boulets et deux corps humains<sup>37</sup>. On a découvert également deux puits au milieu de cette motte qui laisseraient à penser que celle-ci fut habitée antérieurement à l'époque féodale. On peut supposer sans beaucoup de risque de se tromper qu'au milieu du Xème siècle, à l'époque des premiers Comtes de Rosnay, ceux-ci voulurent fortifier ce promontoire naturel (voir page suivante), afin d'assurer une défense militaire de ces lieux.

### **VII- La réalisation supposée des fossés.**

Le creusement des fossés était indispensable à l'isolement de ce promontoire. Ceux-ci ont des proportions assez importantes car ils ont une largeur d'environ 10 mètres et une profondeur de 4 mètres par endroit et ont dû générer un volume de terre conséquent. L'évacuation d'une telle quantité de terre a dû poser des problèmes au concepteur du projet, que pouvait-il en faire ? La réponse nous semble évidente ainsi qu'au concepteur sans doute au vu du peu d'élévation de ce promontoire et de la distance relativement courte à parcourir pour s'en débarrasser. Il faisait ainsi d'une pierre deux coups, d'une part il évacuait les gravats et d'autre part il surélevait ce promontoire.

Nous pouvons imaginer l'activité de ce chantier, le creusement de ces fossés s'est probablement opéré comme l'exécution d'un front de taille de mine. Au fur et à mesure du terrassement, la terre extraite est chargée sur des chariots attelés à des bœufs. Ceux-ci cheminent ensuite dans le fond du fossé déjà creusé et gravissent ensuite le promontoire<sup>38</sup> et déposent la terre sur la motte en formation.

Ce va-et-vient a dû se prolonger durant la durée des travaux jusqu'à la jonction avec la rivière, à l'opposé du promontoire. Pourquoi des décrochements dans l'élévation des remparts ? Dans un but militaire, il permet de prendre de flanc d'éventuelles attaques. Pour la mise en eau, il suffisait d'attendre la période d'été où la rivière est la plus basse pour terminer les accès d'entrée et de sortie de ces fossés. Pour cela il fallait retirer les talus de protection ayant permis aux ouvriers<sup>39</sup> de travailler au sec.

<sup>33</sup> Deux ruelles portent ces noms, la ruelle des Revins et celle des Ravelins. Plan cadastral, mairie de Rosnay-l'Hôpital.

<sup>34</sup> En termes de fortification, c'est la partie de la muraille ou du rempart qui est entre deux bastions, et qui en joint les flancs. Dictionnaire Landais de 1839.

<sup>35</sup> Les Grandes Scènes Historiques du XVIème siècle, reproduction fac-similé du recueil de J.Tortorel et J.Perrissin. Gravure n°XXXIII. Librairie Fischbacher, Paris-1886. Bibliothèque d'Angers.

<sup>36</sup> Jardins publics du site de la mairie de Troyes.

<sup>37</sup> Abbé Etienne GEORGES, Notice sur les comtes de Rosnay-l'Hôpital, d'après des pièces et autres documents, p.47. Annuaire de l'Aube 1881.

<sup>38</sup> Sans doute face à l'entrée actuelle du moulin, par un sentier que nous retrouvons sur une gravure de procession (Chapitre 9, p.57).

<sup>39</sup> C'est l'époque féodale et les travailleurs sont des serfs soumis à leur seigneur.

Ensuite, la construction du château devenait possible après le tassement des terres rapportées. Nous n'avons pas de détails très précis sur son aspect, excepté une forte tour<sup>40</sup> implantée au sommet de cette motte<sup>41</sup> et mentionnée dans diverses sources. D'où venaient les pierres ayant servi à son édification ? Il y a de fortes chances qu'elles proviennent du lieu dit « la Perrière » située près du village, sur la côte crayeuse surplombant Rosnay et permettant leur extraction et leur transport aisés (voir ci-après les lieux de Rosnay, p.16). Au début des années 1960, l'emplacement de l'ancienne carrière était encore très visible.



Gravure de Charles Fichot (fin du XIXème siècle)

Sur cette gravure, il est encore possible d'apercevoir ce promontoire (à gauche sur la gravure) dans l'état où il était resté au XIXème siècle avant son arasement. Il nous permet d'avoir une idée de sa hauteur en le comparant à l'église située à proximité. Si l'on se réfère à différentes sources, le passage que nous apercevons ne devait pas exister au temps du château primitif puisque l'église en faisait partie intégrante.

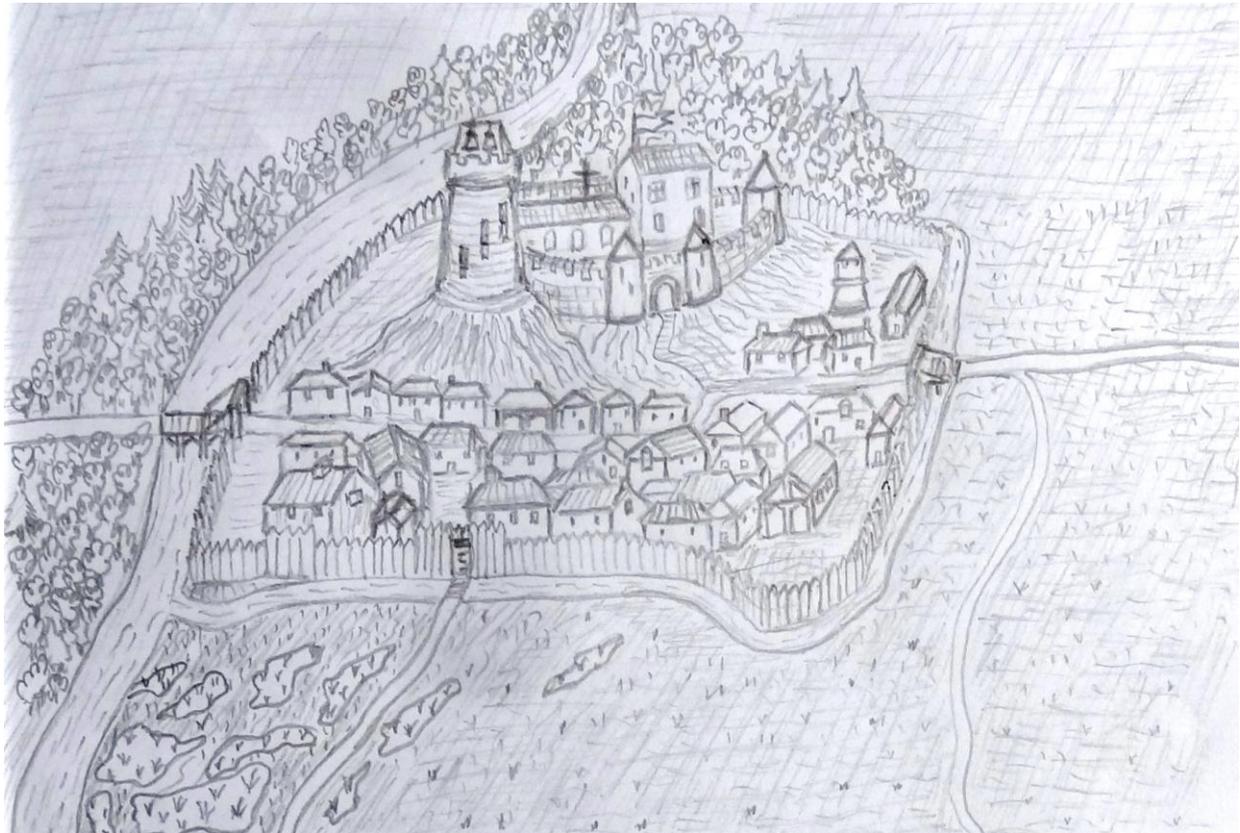
Nous pouvons également penser que la porte plein cintre de l'église basse (à droite sur la gravure), n'existait pas non plus. Pour vérifier cela, il suffit d'observer dans l'église supérieure une trappe donnant accès à un escalier communiquant avec l'église basse. Il aurait été absurde de créer deux accès à l'église basse dans une période où les troubles étaient fréquents et où la sécurité devait primer.

<sup>40</sup> Une bonne tour est signalée en 1368 (A. Longnon, Documents, tome II, p.545).

<sup>41</sup> Le diamètre à sa base était de 23 mètres et d'une hauteur de 10 mètres. Arbois de Jubainville, Répertoire archéologique du département de l'Aube, p.46-1861. Bibliothèque d'Angers. Cote : H1203-115.

### Anecdote sur la Perrière.

C'est en ce lieu que nous allions, nous les jeunes du village, faire du moto-cross sur des machines modifiées, les garde-boues coupés, le phare retiré ainsi que le silencieux raccourci. Pour plus de vraisemblance avec les modèles de motos<sup>42</sup> de l'époque et surtout pour plus de bruit afin que l'imitation soit la plus complète possible! Cet endroit a ensuite servi de décharge avec le début du ramassage des ordures ménagères et s'est peu à peu comblé.



Représentation supposée de Rosnay au XI<sup>e</sup> siècle, entouré de palissades en bois, de murailles, de fossés et de deux ponts-levis. Peut être un troisième existait-il au niveau du château lui-même ?

À l'origine, deux cloches étaient situées au sommet de la tour principale.

Des 1035, des chanoines desservent une chapelle dédiée à Notre-Dame dans le château de Rosnay.

Une charte de Mainard, évêque de Troyes (1034-1049) est établie en faveur de leur chapitre<sup>43</sup>.

### VIII- Généalogie du comté de Rosnay.

La Champagne faisant partie du royaume de France, Jean II-le-Bon, roi de France en **1360**, maria sa fille **Isabelle de France**<sup>44</sup> à Jean Galéas Visconti, Duc de Milan et lui apporta en dot entre autres le comté de Rosnay. Ils eurent une fille, **Valentine**<sup>45</sup>, celle-ci en **1389** épousa Louis duc d'Orléans. Elle lui apporta à son tour en dot, le comté de Rosnay, le duché d'Asti et la perspective du duché de Milan, si la dynastie des Galéas Visconti s'éteignait sans descendance mâle.

Nous percevons ici les conflits à venir avec Louis XII et François 1<sup>er</sup> pour entrer en possession de cet héritage. Les guerres d'Italie débutent par la victoire de Marignan (1515) et se terminent par la défaite de Pavie en 1525 qui met un terme aux prétentions de la France en Italie.

<sup>42</sup> Motos des années 1950 : Money-Goyon, Peugeot, Koehler-Escoffier... Toutes de petites cylindrées de 100 à 175 cm<sup>3</sup>.

<sup>43</sup> D'après monseigneur J. ROSEROT de Melin, le diocèse de Troyes (III<sup>e</sup>ème s. -1955), p.85 et 477.

<sup>44</sup> Notice sur les comtes de Rosnay d'après des pièces inédites et autres documents. Abbé Etienne GEORGES. Annuaire de l'Aube, p27. 1881.

<sup>45</sup> Ibid., p28.

La fille de **Valentine** et Louis duc d'Orléans, **Marguerite** se maria en **1408** et apporta en dot, à son tour, le comté de Rosnay à Richard de Bretagne.

Leur fils concéda ce comté à nouveau en **1485** à **François de Bretagne**, son fils naturel. A la mort du dernier descendant, Henri de Bretagne, le comté devint la propriété des ducs de Luxembourg-Piney au début du XVIIème siècle. Ceux-ci le vendirent en **1640** à François du Hallier<sup>46</sup>, surnommé le **Maréchal de l'Hôpital**, gouverneur de Paris en **1650** et de la Champagne en 1655. Il se distingua au siège de la Rochelle. Il mourut en **1660**. Sa veuve la maréchale Marie Mignot<sup>47</sup> revendit en **1670** le comté de Rosnay à la maison de Lorraine, partagée en un grand nombre de Branches. C'est la branche des marquis d'Elbeuf qui obtint le comté de Rosnay. Le dernier propriétaire en titres, **Charles de Lorraine** vendit tous ses biens avant de partir définitivement pour l'Autriche, à Vienne. Cette vente permit à la célèbre famille des **Berbier du Metz**<sup>48</sup> au début du XVIIIème siècle d'acquérir ce domaine et d'en rester propriétaire jusqu'à la Révolution<sup>49</sup>.

### Généalogie partielle d'Isabelle de France



<sup>46</sup> Ibid., p30, 31.

<sup>47</sup> Ibid., p32, 33.

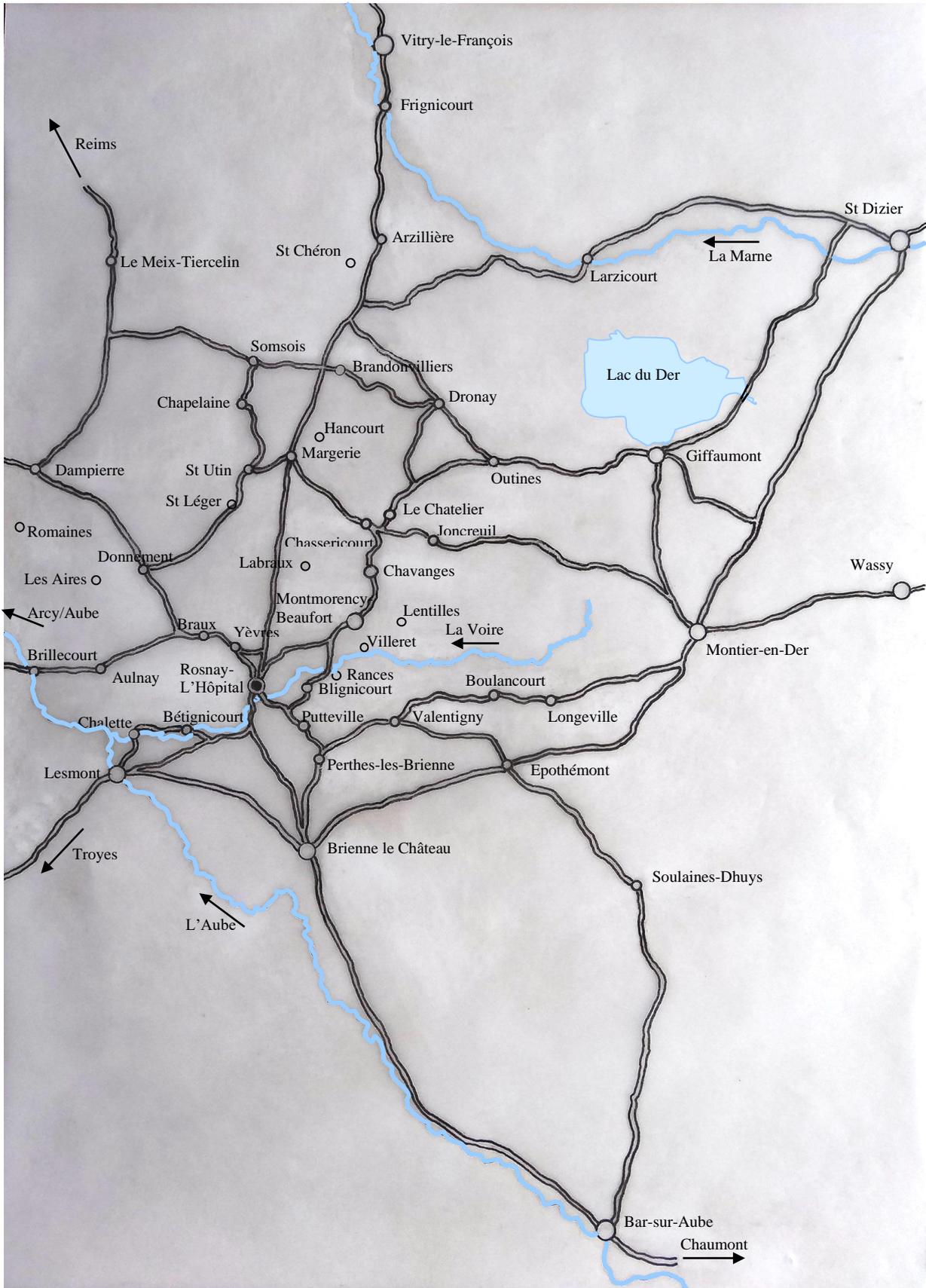
<sup>48</sup> Voir chapitre 7.

<sup>49</sup> Voir chapitre 8.

<sup>50</sup> Elle est la maîtresse de François II de Bretagne.

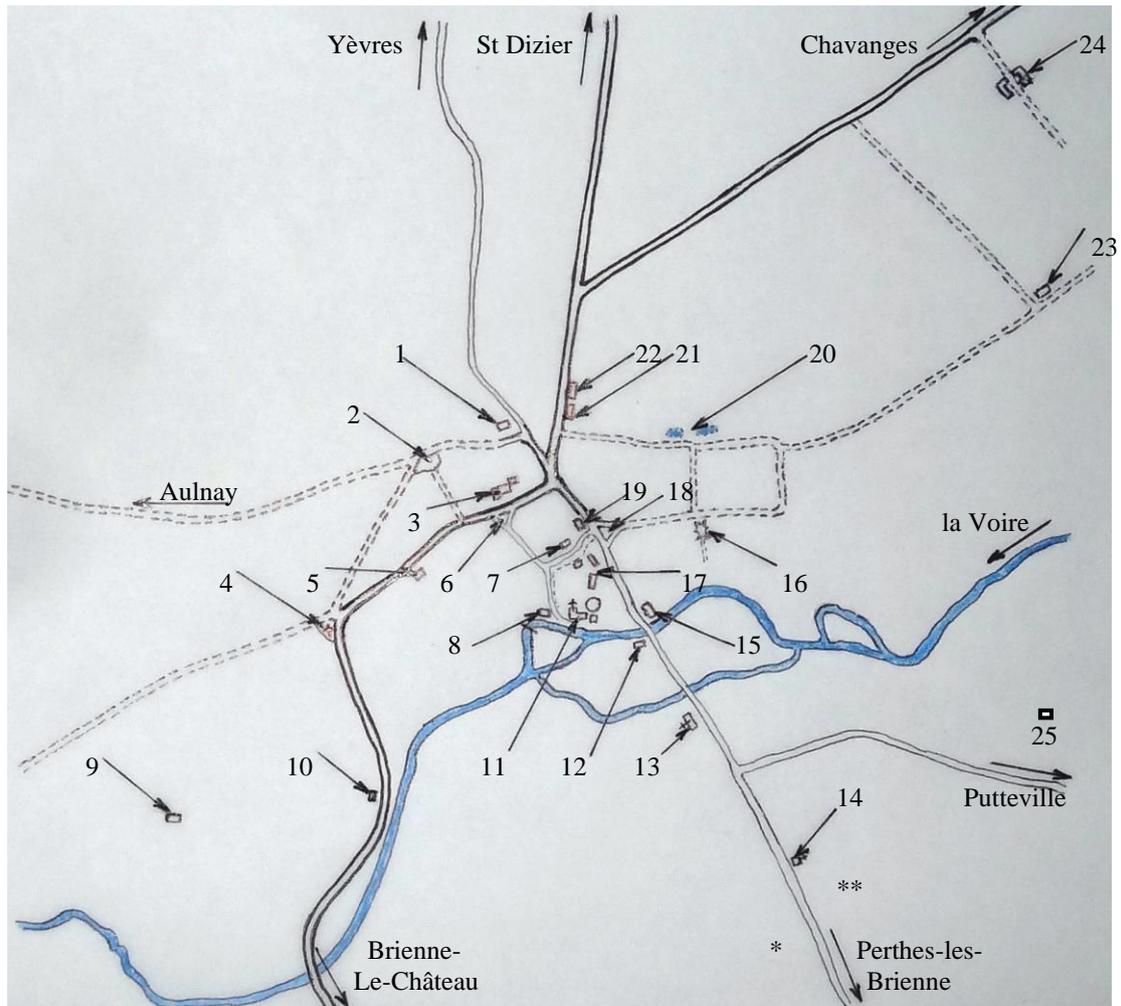
### IX- Carte et plan.

Rosnay et ses environs.



St Etienne non représenté est situé près d'Arcy sur Aube.

## Lieux de Rosnay-l'Hôpital cités dans cet ouvrage.



### Légende :

- 1-Ancienne ferme appelée ferme de l'Hôpital (commanderie des Hospitaliers) ;
  - 2-La Perrière, lieu d'extraction de la pierre ayant servi à différentes constructions ;
  - 3-Château des anciens Comtes de Rosnay après la révolution ;
  - 4-Place du Poirier et sa croix érigée par Mr N. Victor de la Cour (ancien maire) ;
  - 5-Lavoir près de la ferme Guilbert, faubourg Saint Sauveur ;
  - 6- Emplacement du monument aux morts ;
  - 7-Ancien presbytère ;
  - 8-Moulin à eau et le barrage ;
  - 9-Chalet de la Garenne ayant appartenu à Mr et Mme le marquis de Damas et emplacement de l'ancien moulin à vent ;
  - 10-Lieu dit « la porte rouge » ;
  - 11-Église paroissiale et emplacement du château primitif et de l'ancien prieuré disparus ;
  - 12-Lavoir sur la Voire ;
  - 13-Emplacement de l'ancienne Léproserie disparue, faubourg Saint Nicolas ;
  - 14-Croix posée par Etienne J. B. Varnier et son épouse Zélie Loisy en 1842 ;
  - 15-Château des Roches ;
  - 16-ancien fortin et remblai (datant du siège de 1616) pratiquement disparus mais encore visible au début des années 60 ;
  - 17-Emplacement du Château des comtes de Rosnay démoli à la révolution, et restes des anciens fossés ;
  - 18-Place de la mairie, là ou était situé l'ancien Auditoire, la halle et la grange du roi avant la révolution ;
  - 19-Ancienne forge ;
  - 20-Anciennes fosses à rouir le chanvre ;
  - 21-Manoir des de Coucy ;
  - 22-Ancien pigeonnier en bois ;
  - 23-Ferme de Presles neuf disparue ;
  - 24-Ferme de Presles vieux et ses fontaines miraculeuses ;
  - 25-Sépulture mérovingienne ;
- \* Lieudits « La Remise » et « Les Grandes Pâtures ».
- \*\* Lieudit « Les Gallérandes ».

## Chapitre 2

----

### La Maladrerie, hospice pour Léproux.

#### I. Son origine.

La lèpre a sévi dans nos contrées (champagne méridionale) du 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle. Cette maladie contagieuse exigeait des précautions, notamment l'isolement. Pour donner un peu de réconfort à ces malheureux appelés : ladres, lépreux, cagots, méseaux..., de nombreux hospices furent édifiés y compris à la campagne.

La léproserie de Rosnay appelée « la Maladrerie », du nom de la contrée « la Maladière » était située sur la rive gauche de la Voire (rivière), à l'écart du village, au sud-est. Cet hospice aurait été fondé<sup>51</sup> à l'époque d'Henri V de Luxembourg (1216-1281) comte de Namur, de Ligny et de Rosnay. L'évêque de Troyes, Philippe de Pons, en donna la direction aux moines du monastère du Der.

Une chapelle dédiée à saint Nicolas complétait cet hospice où étaient célébrés les offices religieux. Son nom est resté et a été donné au hameau ainsi qu'au faubourg où se situait cette léproserie. Après la disparition de cette chapelle à la suite de son abandon, de son état de vétusté ou peut-être d'un incendie, une croix en pierre fut érigée à son emplacement.

Les lépreux ne vivaient pas tous reclus, les moins contagieux, ceux atteints de la lèpre blanche pouvaient mendier à la condition de s'annoncer en agitant une « cliquette », sorte de crécelle.



Chapelle de la léproserie de Rosnay située sur la rive gauche de la Voire, on aperçoit son clocher pointu. Elle est entourée de remblais au moment du siège de 1615-1616. (d'après la gravure de Chastillon, manoir de Coucy, Rosnay).



Exemple de chapelle de léproserie, la chapelle de Soulain-Dhuis.

#### II. Les biens de la Maladrerie.

Au cours des siècles, les donations successives des comtes de Rosnay permirent à l'hospice de subvenir aux premières nécessités de ces malheureux.

La vente des biens nationaux pendant la révolution nous permet de mieux situer l'emplacement de leurs possessions. Notamment des lieux de pâtures, comme le « **gagnage de la Maladière** » situé entre la Voire et le gagnage saint Loup. Et aussi ce **gagnage de saint loup** situé à proximité du hameau de Putteville et du village de Blignicourt. Il est signalé dans ces ventes, d'autres lieux dans le secteur de la ferme de l'hôpital, comme le **Pré Dieu** entre le chemin des pâtures et la route de Chavanges.

<sup>51</sup> Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes, par M. Courtalon-Delaistre (curé de Sainte-Savine), Tome III, p.369.

**La pièce de la Chapelle**, devait se trouver à proximité de l'ancienne chapelle saint Nicolas. Et enfin le **champ de la croix** n'a pu être situé avec exactitude.

### III. La disparition de la Léproserie.

Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, lorsque la maladie eut disparu, la léproserie fit place à une confrérie de charité organisée par Claude Paul Bourgeois, curé de Rosnay. Sa préoccupation est de venir en aide aux pauvres, de soigner les malades de la paroisse, d'ensevelir les morts et d'accompagner les convois funèbres.

Cette confrérie fusionna par la suite avec le bureau de charité qui percevait une rente de 53 livres et 6 sols (sans doute une somme conséquente à l'époque), attribuée par l'abbé Louis Berbier du Metz. Celui-ci était conseiller et aumônier du roi (Louis XIV), prieur de Chalette et de Rosnay, ceci expliquant sans doute cela.

Ce bureau de charité se composait du curé, du seigneur du lieu, du procureur fiscal et de quelques habitants. Cette assemblée était chargée de la direction et son administration était confiée au marguillier<sup>52</sup> ou au procureur de charité qui remplissait les fonctions de trésorier. Ces derniers étaient aidés dans la distribution des secours par des dames et demoiselles s'occupant des pauvres.

Au moment de la Révolution, les bureaux de charité furent désorganisés et leurs biens confisqués par l'état. Ils réapparaissent ensuite sous la forme d'agences cantonales en 1793 et avaient pour rôle de donner du travail et des secours aux pauvres. Une loi de 1796 supprime ces agences et les remplace par des bureaux de bienfaisance.



<sup>52</sup> Celui qui a le soin de tout ce qui regarde les affaires d'une confrérie ou de la fabrique d'une paroisse (revenus de l'église, fonds, mobilier...)

## Chapitre 3

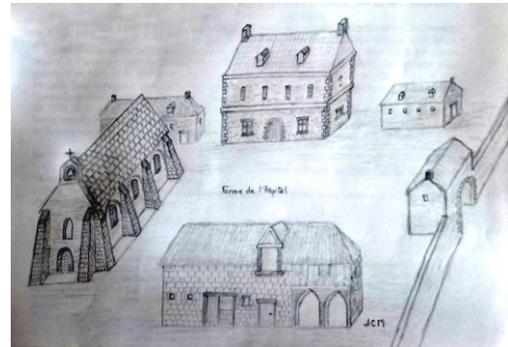
----

### L'ordre des Hospitaliers à Rosnay.

#### I. La Commanderie de Rosnay.

Cette ancienne commanderie est fondée en même temps que celle d'orient vers 1230, que les chevaliers de saint Jean de Jérusalem (Ordre Hospitalier) achetèrent au comte de Brienne, Gauthier. Cette vente fut garantie et confirmée par son cousin, Gérard de Brienne, alors seigneur de Rosnay.

Pendant plus d'un siècle, la commanderie put prospérer. Quelques noms de commandeurs nous sont parvenus comme le Frère Adam de Savigny (1356), le Frère Ferry de la Ferté (1371) et Frère Jehan de Beauregard (1421).



La commanderie supposée au XIVe Siècle

La guerre de 100 ans (1337-1453) causa bien des malheurs en Champagne, relatés dans le chapitre V. Les ruines causées par les guerres sont constatées par une visite prieurale<sup>53</sup> de 1456 : « Audit lieu de Ronnay, souloit<sup>54</sup> avoir des beaulx et grans édifices, maisons, granche, estables et chapelle, lesquels sont tous demoliz et abbatus par la guerre, tant qu'il n'est mencion qu'il n'y eust oncques grand edifice. »

Ce descriptif nous donne une idée de l'importance de cette commanderie, sachant que son domaine agricole était composé de 480 arpents de terres (soit environ 240 hectares) en labour, prés et bois et rapportait en 1788, 1400 livres<sup>55</sup> (soit approximativement 13454€).

En comparaison, la commanderie de Coulours dont dépendait celle de Rosnay et où vivait le Commandeur, avait une superficie de 1400 arpents de terres en labour, prés et bois. Elle est située dans l'Yonne à quelques kilomètres de la rivière « la Vanne ». Suite à ces faits de guerres, la commanderie de Coulours ne pouvait plus subvenir à l'entretien d'un Commandeur, ses revenus étant devenus insuffisants. De 1469 à 1598, cette commanderie et les maisons qui en dépendaient furent rattachées à la commanderie de Troyes. Cette commanderie dépendait aussi de l'ordre des Hospitaliers de saint Jean de Jérusalem que l'on nomme également Ordre de Malte.

En 1570, le Commandeur Philippe de Villier-l'Isle-Adam voulut rétablir la commanderie de Rosnay. Il fit un bail à vie à un nommé Nicolas Huré et à sa femme, des terres de cette maison, moyennant une redevance annuelle de 35 livres tournois. Il leur incombait de rebâtir dans les 6 premières années, à l'endroit même où étaient situés les anciens bâtiments de la commanderie, une maison avec galerie d'un côté et de l'autre en son prolongement, une étable, mais aussi une grange et une bergerie.



La commanderie en 1616 d'après Chastillon. (manoir de Coucy à Rosnay-l'Hôpital).

<sup>53</sup> Visite du prieur, plus haut dignitaire de l'ordre des Hospitaliers. Ordre de Malte. Les commanderies du Grand Prieuré de France - Eugène Mannier – Première partie, p.331 - 1872. Médiathèque de Troyes - Cote : Res.124016-7.

<sup>54</sup> Suivant la coutume, il est dit que...

<sup>55</sup> En 1262, la réforme monétaire de saint Louis étant le cours légal de la livre tournois au royaume. La livre tournois vaut alors 8,27 grammes d'or fin. En 1720 après la banqueroute du système Law, la dénomination officielle de la Livre Tournois devient la Livre (0,31 gramme d'or fin ou pur). En 1795 le Franc remplace la Livre. Au cours moyen de l'or En octobre 2013, on peut établir la valeur transposée de la livre Tournois à  $31000 \times 0,00031 = 9,61€$ .

Pour la maison, des détails supplémentaires nous indiquent le nombre de feux, à savoir une cheminée de pierre à 4 feux ou 2 massets<sup>56</sup>, composés chacun de 2 feux.

En 1598, la commanderie de Coulours fut rétablie et composée de ces anciens établissements. Lui furent rattachés, la commanderie de Barbonne et le domaine de Rosnay appelé aussi « commanderie de Rosnay » ainsi que celle de la Chapelle-Lasson, détachées de la commanderie de Troyes.

## II. La ferme de l'Hôpital.

Cette ferme est ainsi désignée car elle dépendait de l'ordre militaire de l'Hôpital de St Jean de Jérusalem comme indiqué précédemment.

Celle-ci était située près de l'embranchement de la rue de Yèvres et du chemin d'Aulnay (voir sa situation, plan chapitre 1, p.16).

## III. Le domaine de l'Hôpital au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle.

Le plus ancien fermier connu (on disait amodiateur<sup>57</sup>), se nommait Claude Léger, mari de Catherine Birault. Les registres paroissiaux mentionnent son nom en 1713 et 1714 en tant que parrain, sous le titre de « honorable homme amodiateur général de la ferme de l'Hôpital de la commanderie de Coulours ».

Une de ses filles fut baptisée par Claude Nérot alors curé de la paroisse.

Peu avant la révolution, le dernier amodiateur se nommait Louis Martin, successeur de son père dans cette exploitation. Donc on peut dire que celle-ci existait toujours jusqu'à cette période. Ceci se vérifie par un procès verbal daté de 1783 relatant les faits suivants :

« Claude Denert et Jean Léger, sergents messeliers et gardes des emblaves du côté du faubourg de Champagne font rapport d'un délit commis par une femme de Braux-le-comte sur une pièce de froment appartenant à Nicolas Martin, laboureur, demeurant à la ferme de l'Hôpital au lieu dit Derrière la croix blanche ».

En quoi consistait ce domaine ? D'après les recherches de l'abbé E. Georges<sup>58</sup> de Troyes, sa surface était de deux cent dix journaux de terres labourables, de vingt-deux fauchées de prés, de douze journaux de bois et terres réunis en une seule pièce appelée « Le pré Dieu ».

Le fermage s'élevait à quinze cents livres l'année, que le fermier payait aux chevaliers de Malte. Ces chevaliers ne se rendaient pas à Rosnay, ils s'arrêtaient à Troyes dans une auberge alors située au-dessus de l'ancien marché au blé. Il s'agit très certainement de l'hôtel du mulet où le sieur Nicolas Martin déclare les avoir vus à plusieurs reprises.

Le fermier ne donnait pas directement son fermage aux chevaliers, mais au sieur Jacquin, habitant de Troyes qui était chargé de le collecter et de le remettre ensuite à ceux-ci.

Que savons-nous de cette ferme, plus précisément des bâtiments ? Un ancien maçon nommé Pierre-Juste Boissy né en 1766, a déclaré que le corps de logis se composait d'un rez de chaussée et d'un premier étage avec grenier. Les murs du bâtiment étaient construits en pierre jusqu'au premier étage, le reste était en pans de bois.

## IV. Disparition de la Commanderie.

Pour avoir une idée de l'importance de ce logis, toujours selon la description du maçon, les cheminées mesuraient environ quinze mètres de hauteur. Au moment de la Révolution, ce même maçon fut chargé de la démolition de cet édifice et découvrit dans le haut de la cheminée principale une niche propre à recevoir des objets précieux.

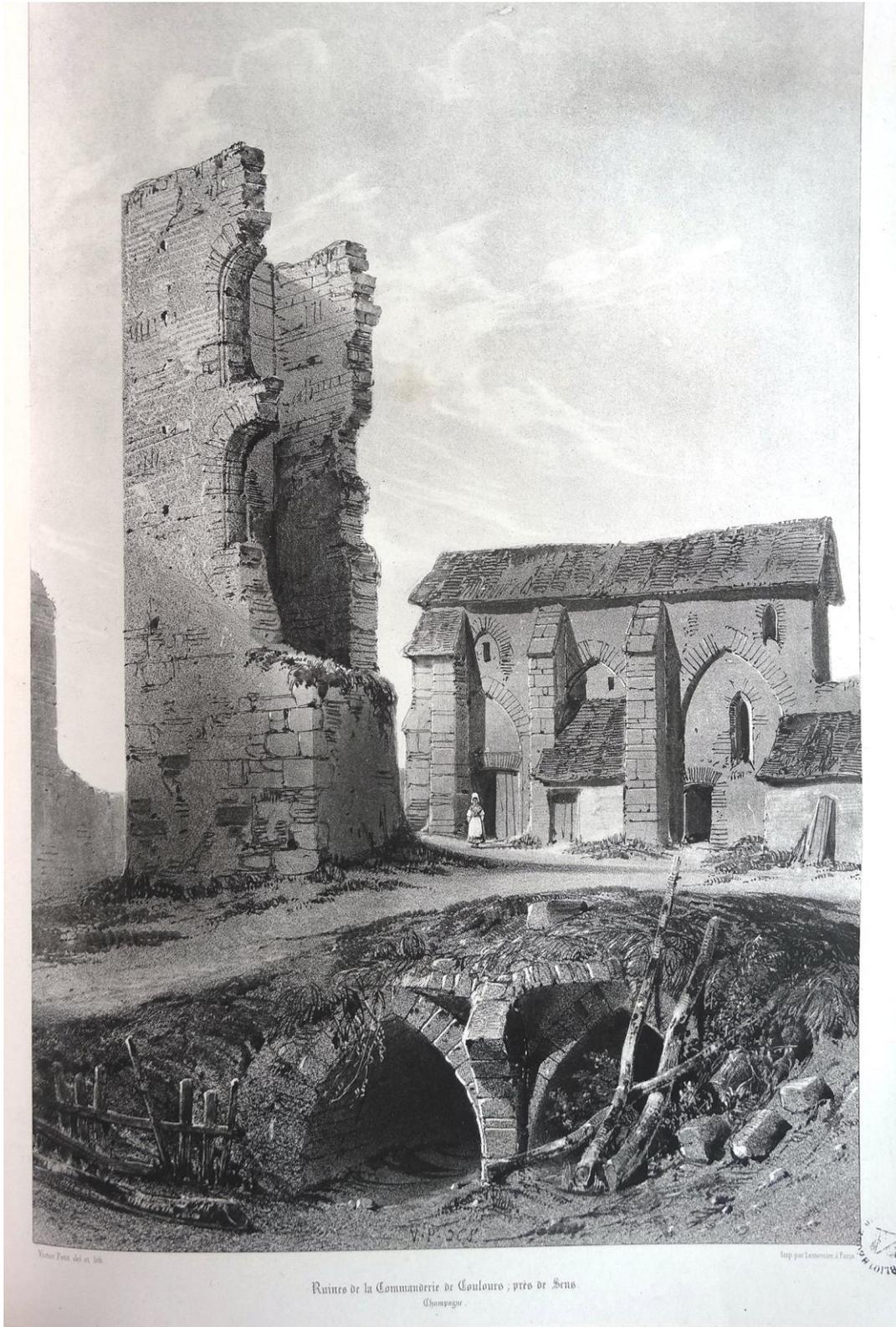
Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, il restait encore quelques vestiges, entre autres une énorme pierre à eau dont l'état de vétusté semble indiquer qu'elle pourrait remonter à l'époque des derniers lépreux.

Comme nous venons de le constater, celle-ci disparut au moment de la Révolution.

<sup>56</sup> Sans doute 2 conduits par cheminée.

<sup>57</sup> Amodiateur, qui prend une terre à ferme (bail ou louage).

<sup>58</sup> La Maladrerie de Rosnay l'Hôpital - D'après les documents inédits, E. Georges - p.13 - Troyes-1881.



Ruines de la commanderie de Coulours au XIX<sup>e</sup> siècle. Illustration parue dans « Voyages Pittoresques et Romantiques dans l'Ancienne France » par Isidore Taylor - Champagne, 2 volumes, 1857- Médiathèque de Troyes. Cote : DG 2210.

## Chapitre 4

-----

### Les Foires et Marchés

#### I. Les foires de Champagne et de Brie au moyen âge.

De tout temps, le commerce a été une nécessité car tout ne pouvait être produit ou fabriqué sur place. Les marchands se déplaçaient le plus souvent par voie terrestre mais aussi par voie maritime, pour ceux venant d'Espagne, de Suède, de Grèce et même d'Égypte et de Tunis. Les denrées sont échangées contre des produits locaux ou de la monnaie. Ces échanges au fil du temps se reproduisent à époques fixes et dans des lieux définis, on les appelle marchés ou foires.

En dehors des marchandises qui se vendent ou s'échangent, ces foires apportent aussi des divertissements aux curieux ou aux désœuvrés et par là même augmentent le nombre d'acheteurs. Les principales foires ont lieu à Troyes, Provins, Lagny sur Marne et Bar sur Aube. Elles existaient également dans d'autres localités de moindre importance. Le nom antique de foire est désigné par le mot latin « nundinae<sup>59</sup> ».

Pendant la féodalité, le Seigneur ou l'Abbé s'attribue la faculté de créer dans leur fief ou leur domaine des foires ou des marchés. Puis quand le pouvoir royal eut raison du pouvoir féodal, les rois prirent le relais de créer ces foires et ces marchés par lettres patentes. Ces foires et ces marchés étaient interdits le dimanche par le règlement établi par l'autorité ecclésiastique.

A partir du XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, les villes, beaucoup de bourgs et certains villages possèdent leurs foires. Afin d'assurer la régularité des échanges et leur sécurité, les foires étaient soumises à l'administration d'un magistrat appelé « Garde », d'un chancelier, de notaires et de sergents.

D'où venaient les denrées apportées aux foires de Champagne ?

Ce commerce florissant attirait les marchands venant de Flandre, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne mais aussi de régions plus proches comme la Normandie et la Picardie<sup>60</sup>. Les marchandises ainsi « échangées » étaient le drap pour les Flandres, les soieries, les produits locaux et des épices pour les Italiens. Pour la Normandie, les échanges portaient sur les chevaux et sur les porcs pour la Picardie. Ces marchands repartaient principalement avec du vin et diverses denrées produites dans les régions traversées.

#### II. Le Déclin de ces Foires.

Un édit rendu par Louis le Hutin interdit aux Flamands l'accès aux foires. Les Italiens qui commerçaient également avec eux, se rendirent dorénavant directement en Flandres, au détriment des foires champenoises. Le déclin de ces foires débuta vers les années 1320-1330. Celles-ci se trouvèrent délaissées durablement malgré des édits successifs facilitant le retour de ces marchands, suite aux plaintes des villes concernées voyant leur commerce périliter.

En vérité, les droits et les péages allaient en augmentant, ce qui contribua aussi au déclin des foires.

#### III. Les Foires à Rosnay.

Rosnay possédait un droit de foires et de marchés<sup>61</sup>.

Elles sont confirmées par Claude Gédéon du Metz Comte de Rosnay, entre 1730 et 1750<sup>62</sup>. Elles se produisent 2 fois par an, une pour la saint Jacques et la saint Christophe (25 juillet). La 2<sup>ème</sup> pour la saint Thomas Becket de Cantorbéry (fixée à la date de sa fête, le 3 juillet), considéré comme second patron par les habitants au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>63</sup>. Elles devaient être situées sur la place publique non loin de l'auditoire, si on se réfère au plan établi par C. Chastillon lors du siège Rosnay en 1616 (page 31).

<sup>59</sup> Marché qui se tenait à Rome tous les neuf jours.

<sup>60</sup> Etudes sur les foires de Champagne de F.Bourquelot. Médiathèque de Troyes.

<sup>61</sup> Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes, Courtalon-Delaistre. Tome III, p.369-1784. Archives Départementales de l'Aube.

<sup>62</sup> D'après la Collection Champagne, rappelée par ROSEROT dans son Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale, p.1297.

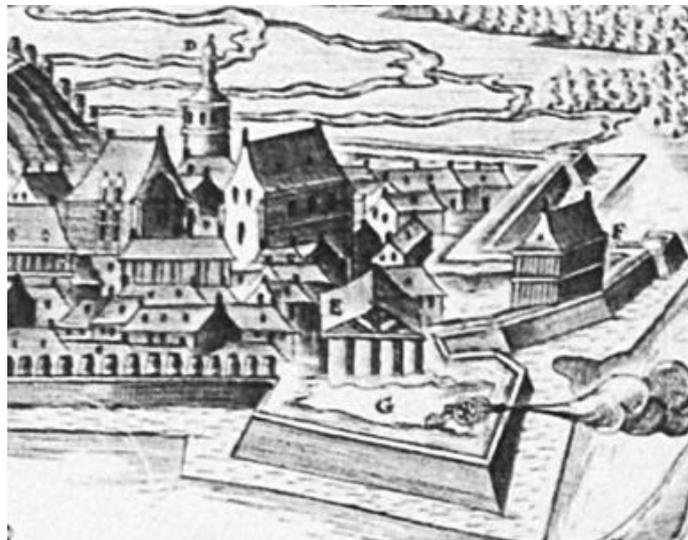
<sup>63</sup> Thomas Becket, réfugié en France lors de ses démêlés avec Henri II Plantagenêt, aurait dédié la crypte à saint Etienne

#### IV. La Halle et le Marché.

Une halle, appartenant au seigneur est déjà citée en 1340, en même temps que la grange du roi<sup>64</sup>. L'appellation grange du roi ou grange aux dîmes, est ainsi nommée suivant les lieux d'échanges commerciaux ou de perception de taxes. Pour ce qui concerne les foires ou marchés, en règle générale elles servaient à la fois d'entrepôt, de marché couvert et d'hébergement pour les marchands.

A l'époque révolutionnaire, une réunion du conseil général de la commune, le 1<sup>er</sup> nivose de l'an 2, nous confirme l'existence d'une halle. En effet ce conseil donne pouvoir au procureur de faire poser des affiches ayant trait à l'enlèvement d'une grange, située à la ferme du Bouley<sup>65</sup> ainsi qu'à son transport jusqu'à Rosnay sur la nouvelle place communale. Celle-ci doit servir à la construction d'une halle<sup>66</sup>, sans doute en remplacement d'une plus ancienne disparue ou plus vétuste.

Le marché avait lieu le mardi de chaque semaine ; par dérogation celui-ci pouvait être mis à un autre moment pour plus de commodité, toujours d'après ROSEROT.



L'ancienne halle repérée E. D'après Chastillon (plan du siège de Rosnay).  
Gravure provenant du manoir des de Coucy à Rosnay-l'Hôpital.

- D : le pigeonnier et son lanternon situé dans la basse-cour de l'ancien château ;
- E : la halle encore existante au 18<sup>ème</sup> siècle ;
- F : l'auditoire démoli à la révolution ;
- G : ancien bastion ou sera construite la mairie-école au 19<sup>ème</sup> siècle ;

---

pendant son séjour à Pontigny ou à Sens, vers 1164-1167. D'après Courtalon dans sa Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes, tome III, p.369.

<sup>64</sup> D'après Auguste Longnon, Documents Relatifs au Comté de Champagne et de Brie. 1172-1361. Tome III. Les Comptes Administratifs, p.339. Bibliothèque d'Angers.

<sup>65</sup> Je n'ai pu situer son emplacement exact.

<sup>66</sup> La Maladerie de Rosnay-l'Hôpital d'après les documents inédits, Abbé Etienne Georges, p.11-1881.

## Chapitre 5

----

### La Guerre de 100 ans en Champagne.

#### I. Les Anglais en Champagne.

En 1356, le roi de France Jean II le Bon, est prisonnier des Anglais suite à la bataille de Poitiers en 1353. En l'absence du roi, les troupes de divers partis, sèment la terreur et la désolation dans les campagnes du royaume. Le roi Charles de Navarre dit Charles le Mauvais met le trouble dans tout le pays par différentes alliances. C'est l'éviction de sa mère à la succession de la Brie et de la Champagne et par conséquent au trône de France qui déclenche cet épisode douloureux.

Il ne faut pas oublier plusieurs incursions anglaises en Picardie puis en Champagne.

Ces groupes armés courent les campagnes, pillent, tourmentent les paysans et s'abandonnent à toutes sortes de désordres. En 1370 sous le règne d'Edouard III d'Angleterre, Robert Knolles, capitaine anglais à la tête d'une armée importante, passe du Vermandois<sup>67</sup> en Champagne. Ne pouvant prendre les villes d'Arras, Reims et Troyes, il se contente de brûler et saccager les campagnes, emmenant les hommes et les bestiaux. A la suite d'une nouvelle déclaration de guerre en 1373, le Duc de Lancastre pénètre en Champagne, prend le château de Beaufort (Montmorency). Il donna ce château en garde à Owen le Gallois<sup>68</sup> appelé simplement « Yvain de Galles ». Celui-ci conservait une rancune ancienne envers le roi Edouard III<sup>69</sup>. Pour se venger de ce dernier, il passa sous la bannière des rois de France Philippe VI puis Charles V. En 1380, la Champagne subit à nouveau les hostilités anglaises en la personne du Duc de Buckingham, fils du roi d'Angleterre. Celui-ci ravage les environs de Margerie, du Meixtiercelin, de Ramerupt et d'Arcis. Les habitants abandonnèrent leurs maisons, leurs meubles et leurs bestiaux...

Un peu plus tôt, vers 1359 aux abords de la rivière de la Seine et de la Marne, trois capitaines à la solde des Anglais, ravagent les cités de Pont sur Seine, Nogent, Epernay, Vertus, Château-Thierry. Il s'agit de messires Pierre d'Audelée, Eustache d'Aubricourt et d'un mercenaire allemand Albrest.

Ils sont en possession d'une soixantaine de châteaux ou de maisons fortes. Ils mènent des incursions en pillant les environs, volant ou rançonnant les habitants.

#### II. Coup de mains sur Rosnay en 1356 (ou 1359 suivant les écrits).

A cette époque le château de Beaufort était tenu par messire Pierre Dudley ou d'Audelée ou encore Dandel (suivant les écrits), redoutable capitaine anglais. Ce capitaine avec ses troupes sévissait aux alentours de Beaufort (aujourd'hui Momorency-Beaufort).

Les faits suivants sont rappelés dans un texte du curé de Rosnay en 1864<sup>70</sup> sans doute inspirés par les écrits de deux auteurs à différentes époques relatant les mêmes événements. Le premier Jean Froissart<sup>71</sup>, le second Jean le Bel<sup>72</sup> :

« Un groupe armé de la Compagnie de Dandel et d'Albreke (ou Albrest), du parti des Anglais, venant de la forteresse de Beaufort (aujourd'hui Montmorency) pénètre dans le village de Rosnay et le pille. Puis ces hommes d'arme se dirigent vers l'église où le curé dit sa messe.

<sup>67</sup> Le Vermandois : région située autour de Saint Quentin (département de l'Aisne). Au moyen-âge, elle était le siège d'un évêché. On disait aussi Saint-Quentin-en-Vermandois.

<sup>68</sup> Owen Lawgoch, dit Owen le Gallois, ou Yvain. D'après Jean Favier, la Guerre de Cent Ans, p.332, 335, 336, 344, 353, 667. Fayard.1980. Exilé en France, il espère rallier à sa cause les rois de France et de Castille sans grand succès. Il guerroye en différents endroits de France et côtoie Bertrand Duguesclin à l'occasion de batailles. Il est assassiné au siège de Mortagne-sur-Gironde en 1378 par un espion à la solde des Anglais, Jon Lamb.

<sup>69</sup> Yvain de Galles était le fils d'Aimon dernier souverain du pays de galles, à qui Edouard III fit trancher la tête. D'après Villaret. Topographie Historique de la Ville et du diocèse de Troyes, M. Courtalon-Delaistre-Annales Troyennes, Tome I, p. 76.

<sup>70</sup> Mais aussi dans la Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes, par M. Courtalon-Delaistre, Tome III, Annales p.72.

<sup>71</sup> Jean Froissart (1337-1404), Chroniques de J. Froissart, publiées pour la société de l'Histoire de France par Siméon Luce. Tome V (1356-1360), p.176 – 1874. Bibliothèque d'Angers. Cote : B1800 (22-5).

<sup>72</sup> Jean le Bel, Chronique de Jean le Bel, publiée pour la société de l'Histoire de France par Jules Viard et Eugène Déprez

Ils pénètrent dans le lieu saint, l'un de ces soudards arrache le calice<sup>73</sup>, renverse le vin, frappe de son gantelet de fer le prêtre qui voulait l'en empêcher. Du sang tombe sur l'autel. L'assaillant quitte alors l'église, tenant la patène<sup>74</sup> et le corporal<sup>75</sup>, enfourche son cheval qui se cabre et se renverse sur lui, le tuant dans sa chute ».

La légende dit qu'ils furent ensuite réduits en cendre lui et son cheval, ce qui laisse perplexe...

Le château féodal de Rosnay est resté sous domination anglaise de 1358 à 1360.

La Champagne eut beaucoup à souffrir de ces bandes armées sévissant pour un parti ou un autre suivant des alliances de circonstance.

C'est sous le règne de Charles le V (1364-1380) que la paix fut imposée à Charles le mauvais après sa défaite à Cocherel en 1364. Il débarrassa le royaume des grandes compagnies (celles-ci partirent guerroyer en Espagne) et reprit aux anglais les territoires conquis par ces derniers avec l'aide du Connétable Bertrand Du Guesclin.



Photos de la patène et du calice de l'église de Rosnay.

<sup>73</sup> Coupe évasée sur un pied élevé, utilisé dans la célébration eucharistique pour la consécration du vin, en matières nobles ; or, argent ou vermeil.

<sup>74</sup> Assiette en métal doré où repose l'hostie principale.

<sup>75</sup> Linge liturgique carré où repose la patène et les vases sacrés (calice et ciboire).

## Chapitre 6

-----

### Les Guerres de religion.

#### I. La Réforme.

Ce mouvement est apparu à la suite d'abus dans le culte et les dogmes de l'Église.

L'opulence des Évêques et des Abbés, leur excessif pouvoir de seigneurs territoriaux, reflètent plus d'un culte superficiel que profond. Le tout avec la protection des différents souverains qui se sont succédé jusque-là.

La réforme trouva un écho favorable dans le diocèse de Troyes. A cette époque, l'évêque de Troyes est Antoine Caracciolo, issu d'une famille napolitaine. Il est d'humeur inconstante, épris d'une carrière brillante et prometteuse par de hautes relations avec la cour d'Henri II. Il est connu à Rosnay car il est venu consacrer l'église après la reconstruction de la partie supérieure, sous le titre de l'Assomption en 1561. A cette même date, il est constaté que le calvinisme a fait de grands progrès à Rosnay et aux environs, et le nombre des sectaires y augmente considérablement.

Les visites pastorales de l'évêque dans les paroisses se font rares. Ces négligences se ressentent dans les infractions commises par certains réformés. Il ne sévit pas suffisamment et s'autorise des écarts dans l'application de certaines règles canoniques<sup>76</sup>. Monseigneur Caracciolo déçu dans son attente du cardinalat conçoit dès lors le projet étonnant de gouverner à la fois l'église catholique de Troyes et la nouvelle église dite des réformés<sup>77</sup>. En 1562, on peut évaluer les fidèles de cette nouvelle église à environ 2000 à Troyes et 10 000 pour l'ensemble du diocèse.

Le culte comprend des exhortations, prières (psaumes et cantiques), la célébration de la Cène<sup>78</sup> et l'administration du baptême et du mariage. Trois ministres du culte réformé assurent le service de Troyes et des autres centres réformés, parmi ceux-ci, Bréviande et Rosnay pour ne citer qu'eux.

Déçu dans ses projets, Monseigneur Caracciolo démissionne à la fin 1561. Il meurt à Châteauneuf sur Loire chez sa sœur en 1570.

#### II. L'ère des conflits.

En 1562, le 1<sup>er</sup> mars, eut lieu le **massacre de Wassy** de 60 protestants qui fut le prélude à ce qu'on a appelé les guerres de religion. Ces événements sont relatés par I. Taylor dans ses Voyages Pittoresques et Romantiques dans l'Ancienne France. Rappel des faits :

« François de Lorraine, Duc de Guise, venant de Joinville, accompagné de sa femme, de son frère le Cardinal Louis de Guise et d'une escorte de 200 cavaliers et de 60 hommes d'armes, se dirigent sur Paris. Il passe par Wassy où les protestants ont établi un centre de prédication. Deux soldats de l'escorte du Duc s'introduisent dans la grange où a lieu un prêche. Ces deux intrus sont jetés dehors par les huguenots. Voyant cela les hommes d'armes de l'escorte prennent d'assaut la grange, sans grande difficulté. Sous les coups d'arquebuses et de pistolets plusieurs personnes tombent mortes et un grand nombre est grièvement blessé, dans la grange ou en tentant de s'enfuir dans la rue.

La gravure qui suit nous montre le Cardinal de Guise qui observe la scène depuis le cimetière. Le Duc de Guise est à l'intérieur de la grange et commande l'attaque. Cette version des faits semble contredite par d'Aubigné et d'autres écrivains protestants. D'après des témoins, le Duc se serait en réalité présenté devant la grange afin d'apaiser le tumulte où il fut blessé au visage ».

Quelles que soient les circonstances, le mal était fait, créé par ce fâcheux précédent.

La saint Barthélémy qui a eu lieu du 23 au 24 août 1572 à Paris est suivie à Troyes par le massacre de plusieurs dizaines de réformés, le 4 septembre de la même année.

Le cardinal Louis de Guise et son frère le Duc Henri 1<sup>er</sup> sont assassinés à Blois en décembre 1588, sur ordre du roi Henri III.

<sup>76</sup> Ou droit canon, lois ecclésiastiques concernant la discipline de l'église (droit de police de l'église).

<sup>77</sup> La réforme par monseigneur Joseph ROSEROT de Melin, p.150 - 1957.

<sup>78</sup> Communion que font les protestants.

Le Malsacre fait a Vassy le premier iour de Mars, 1562.



A. La grange ou l'on preschoit ou estoient environ 1200 personnes.  
 B. Monsieur de Guise qui commandoit.  
 C. Le Ministre dedans la Chaire priant Dieu.  
 D. Le Ministre se cuydant sauuer et blesté en plusieurs lieux

& eust esté tué si l'espee ne fust rompu en deux.  
 E. Le Cardinal de Guise appuyé sur le cimetiere de la paroisse.  
 F. Le croist que les gens du presche rompent pour eux sauuer.  
 G. Plusieurs qui se jectans sur la muraille de la ville se sauuent

aux champs.  
 H. Plusieurs qui se cuydant sauuer sur le toit font harques bouffes.  
 I. Le tronc des poutres attaché.  
 k. Les trompettes qui sonnerent par deux diuerses fois.

La grange est prise d'assaut par les hommes de Guise<sup>79</sup>.

### III. Passage et séjour de troupes durant les années 1581 à 1593 en Champagne.

C'est une période très instable où deux partis s'affrontent.

D'un côté, le parti des protestants soutenu par Henri de Navarre, futur Henri IV, et de l'autre côté, le parti de la Ligue catholique dirigé par les Ducs de Guise. La Champagne est une des régions où les affrontements sont les plus fréquents du fait de la proximité de la zone d'influence de ces ducs de la maison de Lorraine.

Chacun de ces partis veut s'assurer la fidélité d'un maximum de villes ou de places, comme Reims, Epernay, Châlons, Vitry, Saint-Dizier... Des bourgs moins importants doivent héberger des garnisons comme Méry, Brienne, Pougy et Rosnay pour ne citer que les plus proches.

Le passage de ces gens de guerre est redouté de la population car ils commettent toutes sortes de méfaits, vols, licence, sacrilèges... Il faut de plus les héberger, les nourrir lorsqu'ils font étape.

Afin de se prémunir de leur venue, les villes envoient des messagers à leur rencontre, avec des présents afin de les en dissuader.

Quelques exemples de frais supportés par le baillage de Vitry afin de détourner le passage de ces gens de guerre<sup>80</sup> :

-En 1581, les troupes de M. de la Rochepot stationnent dans notre contrée, du vin est offert aux seigneurs de Langres et de Valentigny, ses adjoints.

-Les dépenses faites par le maréchal des logis du régiment de Mr de la Rochepot et de sa suite.

-Des présents donnés au capitaine Saint André et autres capitaines dudit régiment logés à Vitry-le-François.

<sup>79</sup> D'après les Grandes Scènes Historiques du XVIe siècle, reproduction fac-similé du recueil de J.Tortorel et J.Perrissin-1886, planche XIV, le massacre fait à Vassy. Bibliothèque d'Angers.

<sup>80</sup> La Réforme et la Ligue de G. Hérelle, d'après les archives municipales de Vitry-le-François.

-Sans oublier également les frais de voyages des différentes personnes qui s'informent du chemin emprunté par ces troupes.

**-En 1582**, de nouvelles craintes apparaissent avec le passage de reîtres venu d'Allemagne et de Suisses au nombre de 4000 levés par le Duc d'Anjou. Ces derniers traversent la Champagne en bon ordre au grand contentement du peuple et des localités.

Ainsi qu'en 1581, les frais occasionnés par ces troupes sont multiples et nécessaires à la tranquillité des populations, ce qui n'empêche pas toujours les débordements.

Ces gens sont logés un moment à Frignicourt et Larzicourt (près de Vitry-le-François, département de la Marne).

Un messenger est envoyé à Montier-en-Der pour avertir de l'arrivée de gens de guerre, conduits par les seigneurs de Meure et Clavaisson, qui commettent des exactions du fait de leur nombre.

Rosnay est le lieu de rencontre d'une députation de Vitry, composée du seigneur de Lantage, Claude Lambert, maître Nicolas Mauclère, Robert Roussel...avec le seigneur de Clavaisson. Elle a pour but de régler les modalités de leur passage : sommes d'argent, vin, volailles, pain, sel...

Les habitants peu rassurés font la garde de nuit par crainte de leur venue.

**-En 1589**, Henri de Navarre, monte sur le trône de France sous le nom d'Henri IV. Comme précédemment, les hostilités continuent entre partisans du Roi (protestants ou Calvinistes), et les Ligueurs (catholiques). Le Duc de Nevers envoyé du Roi en Champagne, entre en campagne contre le Duc de Guise et le seigneur de Saint Paul.

Après s'être emparé de Lamotte, Saint Paul passe par Vitry pour prendre une couleuvrine, et se dirige sur Rosnay pour l'assiéger, car cette place est aux mains des Huguenots. Le capitaine Lihau (du parti du Roi) commandant de ladite place, voyant le canon, se rendit avec ses 250 hommes. Leurs enseignes arborées, récupérées après leur départ furent portées à Troyes et exposées dans la cathédrale<sup>81</sup>. Rosnay passe aux mains des Ligueurs.

**-Le 27 mai 1593**, le Duc de Nevers, assisté de Dinteville<sup>82</sup>, est devant Rosnay, le seigneur Bouzonville, capitule à la condition que la garnison soit conduite en sûreté le jour même à Arzillière. Dinteville est encore à Rosnay le 29 mai pour mettre en place une nouvelle garnison. Le 17 juillet, il écrit au Duc de Nevers pour lui signaler que ladite garnison manque de tout.

Durant le même mois, une ordonnance du Roi concernant les récoltes et les travaux de la terre, déclare une trêve de 6 mois pour donner relâche à ses sujets des misères qui les oppressent. Après accord et assurance du Maire et des Echevins de Troyes<sup>83</sup>, de publier cette ordonnance et d'enjoindre expressément les garnisons de Tonnerre, Ervy, Chaource, Mussy, Rosnay... de ne molester, troubler ou empêcher les villageois dans leurs travaux. Ceux-ci pourront en toute liberté et sûreté, effectuer leur moisson, recueillir les fruits de la terre puis ensuite labourer.

Une période plus calme s'ensuivit avec l'avènement du roi Henri IV et la promulgation de l'édit de Nantes le **13 avril 1598**.

Au début du règne de Louis XIV, son ministre Colbert (Champenois) assure une certaine tolérance à l'encontre des protestants. Par la suite, l'influence de madame de Maintenon sur l'esprit du roi va modifier sa vision du protestantisme. Des édits hostiles se succèdent, plus restrictifs et répressifs, surviennent les vexations puis les persécutions : Dragonnades. Fort de ces conversions musclées, le choix est simple pour les protestants, abjurer<sup>84</sup> ou s'exiler.

**18 octobre 1685**, Louis XIV révoque l'édit de Nantes.

### **Dans le comté de Rosnay, que s'est-il passé ?**

L'Abbé Louis Berbier du Metz, Aumônier de Louis XIV, prieur de Chalette et de Rosnay et Doyen de l'église de saint Maclou de Bar sur Aube, chercha lui aussi à ramener les réformés au catholicisme. Face aux méthodes brutales du pouvoir, il utilisa dans le comté, la douceur et la persuasion afin d'obtenir le renoncement des dissidents. Cette méthode lui réussit mieux que celle du

<sup>81</sup> Revue de Champagne et de Brie, Mémoires du Maréchal de Saint Paul-Tome 23, p.134 - 1887.

<sup>82</sup> Joachim baron de Dinteville, fils de Jean de Dinteville, nommé lieutenant général au gouvernement de Champagne et de Brie le 20 décembre 1579. Il mourut de dysenterie en 1607.

<sup>83</sup> A cette époque, Troyes fait partie des villes ligueuses, donc il fallait son consentement pour publier cette ordonnance.

<sup>84</sup> Renoncer publiquement à sa religion, la renier.

pouvoir, grâce à son intervention conciliante, il y eut de nombreuses abjurations dans le baillage et comté de Rosnay.

En effet en **1669**, il est fait mention par Claude-Paul Bourgeois, curé de la paroisse, de l'abjuration de Mademoiselle Edmée Raulet, veuve de Messire de Pringy. Cette dame comme le rappelle l'Abbé Etienne Georges : « avait persévéré d'une façon opiniâtre dans le protestantisme jusqu'à l'âge de 75 ans, lorsqu'elle manifesta la résolution de se convertir au catholicisme ».

Il faut dire aussi que quelques mois avant ces abjurations, fut créée par Claude-Paul Bourgeois et l'appui de Louis Berbier du Metz, une confrérie de Charité pour soigner les pauvres malades (entre autres). Ceci a peut-être contribué à ramener certaines brebis égarées dans le giron de l'église.

Il a été retrouvé à Margerie-Hancourt<sup>85</sup>, d'anciennes caves taillées dans la craie dont la voûte est à peine à 2 mètres sous le niveau du sol. Celles-ci ont pu servir de cachettes et de refuges à la population, dans ces époques troublées. Pour s'y réfugier, il fallait franchir une entrée très discrète, située en rase campagne et de faibles dimensions.

A partir de l'année **1685**, la répression se faisant plus dure, nombreuses furent les conversions dans notre paroisse. Citons en quelques unes de cette même période.

Le 27 novembre 1685, Françoise d'Anneau, veuve de Charles de Bégat, seigneur de Chalette, et Marguerite de Bégat sa fille, abjurèrent en l'église de Rosnay.

Le 29, Marguerite Bertin, veuve de Philippe de Collignon, seigneur de Bignicourt, et ses enfants, Charles, Marie et Suzanne de Collignon. Et le même jour, Jeanne Varnier, épouse de Paul de Villette, commissaire de l'artillerie de France, sa fille Marie de Villette et leur neveu Abraham Pillet de Rances. Ainsi que Louise Brunet, demeurant chez le sieur de Collignon, à Perthes-en-Roithière. et Marie Nochet de Bignicourt.

Le 19 décembre, même année, Jeanne Douliez, âgée de 20 ans, servante de l'écuyer Dorigny, de Chalette. Suzanne Guyot, âgée de 17 ans, servante de Françoise d'Anneau que nous avons évoquée précédemment.

Toutes ces abjurations ont eu lieu en l'église paroissiale de Rosnay, en présence de messire Louis Berbier du Metz, abbé, et de personnalités religieuses, civiles, militaires ou de descendants de convertis, qui signèrent en tant que témoins<sup>86</sup>.

#### **IV. Siège de Rosnay en 1615 et rappel des évènements du début du XVIIe siècle.**

Au début du XVIIème siècle, le comté de Rosnay appartenait aux ducs de Luxembourg-Piney, comtes de Ligny et Brienne entre autres. Depuis la régence de Marie de Médicis, notre province est le théâtre d'une guerre civile latente. D'un côté les catholiques, partisans du roi, et de l'autre Condé défenseur des huguenots, et des mécontents, au nombre desquels de nombreux grands seigneurs champenois.

A la mort d'Henry IV, son successeur le futur Louis XIII est encore mineur, sa mère Marie de Médicis est régente du royaume de France. La division règne entre les princes et les ministres suscitée par un couple les Concini<sup>87</sup>, favoris de la régente. Afin d'augmenter leur autorité, ces deux personnages ont une influence néfaste sur la reine et les conséquences qui en découlent sont désastreuses pour le pays. Le gouvernement perd de son autorité, le pouvoir royal s'affaiblit et des partis se forment à l'instigation des grands seigneurs, comme nous allons le voir.

Parmi ces princes, le duc de Luxembourg-Piney profitant de la situation, sévit en Champagne. Ces exactions se font sentir notamment à Vendevre, Brienne, Pougis et Rosnay pour ne citer que ces localités. Chaque cité, une fois conquise se retrouve sous la coupe d'une garnison qu'il faut entretenir (gîte et couvert) et souvent subir ses humeurs... C'est le cas à Rosnay où une troupe de 300 hommes, sous les ordres du dénommé Brunel, était chargée de protéger les calvinistes des attaques des

<sup>85</sup> Village situé au nord de Rosnay à environ 7 Km.

<sup>86</sup> Abbé Etienne Georges, Notice sur Les de Vaveray, Seigneurs des Presles, p.75, 76, 77-Rosnay l'Hôpital, 24 août 1886.

<sup>87</sup> Lui aventurier italien, fait marquis d'Ancre par la reine, est assassiné en 1617 sur l'ordre de Louis XIII.

Elle, accusée de sorcellerie, fut décapitée et brûlée.

partisans de la régente Marie de Médicis<sup>88</sup>. Cette petite troupe s'était retranchée dans l'église transformée en citadelle afin de soutenir un siège comme nous le verrons plus loin.

### **Mouvement de troupes protestantes en direction d'Auxerre.**

Un autre prince plus connu, Condé<sup>89</sup> (à l'origine de plusieurs coalitions), chef des mécontents et parmi eux, de grands seigneurs champenois, traverse en 1613 la Champagne avec 10000 hommes. Il est bientôt rejoint par le duc de Luxembourg, que je viens de citer. Son projet est de passer la Seine, il le fait à Méry sur Seine après l'avoir menacée de la piller si elle n'ouvrait pas ses portes. Le gouverneur de cette ville, n'ayant plus de munitions et manquant d'hommes d'armes, rend la place. Le prince passe avec son armée et en laisse la garde à un dénommé Lamet avec 200 hommes et se dirige ensuite sur Sens. Cette garnison y commet les pires méfaits et empêche le commerce avec Troyes par la rivière qui était alors navigable. Les habitants de Troyes se plaignent et le lieutenant général de la province, le marquis de la Vieuville est envoyé pour délivrer la cité de cette garnison.

### **Mouvement de troupes royalistes en direction de Méry, Brienne puis Rosnay.**

Les troupes du marquis de la Vieuville, venant de Troyes sont rejointes par celles du marquis de Renel<sup>90</sup> et celles du sieur d'Andelot<sup>91</sup>, lieutenant du roi en Champagne. La ville de Méry est assiégée à nouveau, après les sommations d'usage, la garnison capitule et le lendemain Lamet et ses soldats quittent la cité avec armes, bagages et tambours battants, comme le rappelle Courtalon<sup>92</sup>. Quelques jours après la capitulation de Méry, le 15 décembre 1615, le sieur d'Andelot vint à Troyes demander un canon<sup>93</sup>, pour assiéger Rosnay. Ce canon fut acheminé au Pont Hubert, lieu de Rendez-vous avec le marquis de Renel, son régiment et de la cavalerie. Mais avant de se diriger sur Rosnay, ils firent une incursion à Brienne qui était tenu par les gens du duc de Luxembourg, du parti de Condé. Roncour, commandant de la place, se rendit en voyant le canon. Une fois la ville investie, d'Andelot installa le baron de Pleurs (Marne) comme nouveau commandant de cette ville.

Le 19 de ce même mois, le canon arrive devant Rosnay. Les jours suivants sont mis à profit pour relever les forts<sup>94</sup> (M N P R S T), creuser des tranchées (V Q O) et abattre certaines défenses (arbres ou talus gênants la vue sur Rosnay). Les préparatifs terminés, le canon tira sur le clocher où les assiégés s'étaient retranchés et où ils avaient positionné une petite pièce de canon. La place tenue par Brunel, dépend également du parti du duc de Luxembourg. Après 5 jours de siège et malgré les secours et la cavalerie envoyés par Monseigneur de Luxembourg, le commandant Brunel se rendit et sortit de Rosnay avec 250 hommes de pieds et 50 chevaux. C'est l'église qui a subi le plus de dommages et particulièrement le clocher, les pierres en gardent encore quelques traces.

La situation évolue dans les autres places encore tenues par le Duc ou Condé, comme Pougy, Vandoeuvre etc. Les nouvelles se répandent, l'utilisation d'un canon favorise le départ anticipé de ses garnisons. Ces dernières places enfin libérées de leur emprise (car elles commettaient souvent des pillages aux alentours) se rallient au roi.

Le canon fut ramené à Troyes le 8 janvier 1616 afin de respecter le contrat passé avec cette ville. Il faut savoir que les armes à feu étaient rares et avaient une grande valeur, elles étaient parfois prêtées tel le canon que nous avons vu.

<sup>88</sup> Abbé Etienne Georges, Notice sur les Comtes de Rosnay-l'Hôpital, d'après des pièces inédites et autres documents, p.29 – Archives de l'Aube, annuaire de l'Aube. 1881.

<sup>89</sup> Henri II de Bourbon Condé, prince de Condé 1588-1646. Quand son cousin Henri IV monte sur le trône de France, il est en principe l'héritier de la couronne, car premier prince du sang, mais sa légitimité n'est pas reconnue par ses oncles.

<sup>90</sup> Fidèle au roi.

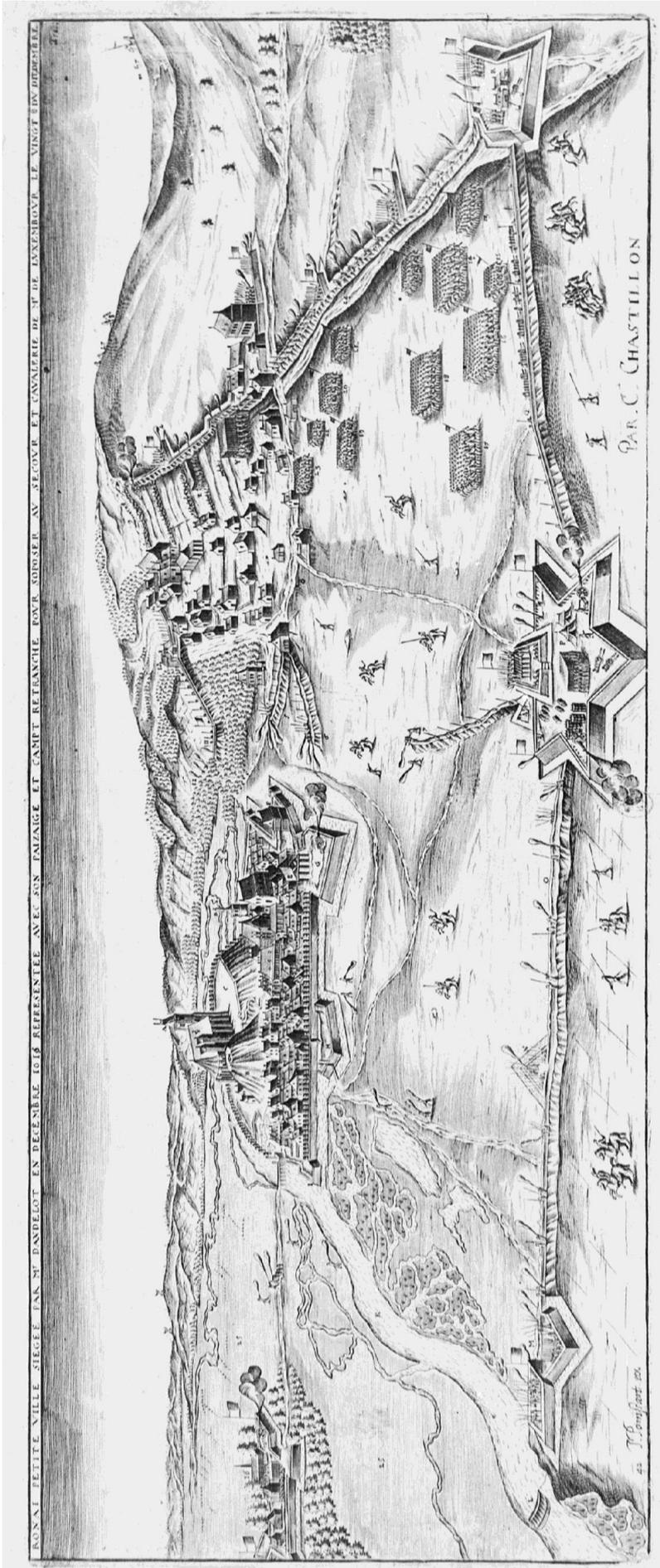
<sup>91</sup> Nous retrouverons bientôt ce personnage à Rosnay.

<sup>92</sup> Courtalon, Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes, tome 1-Annales p.172-1783.

<sup>93</sup> Troyes fabriquait de la poudre et coulait de grosses pièces d'artillerie : bombardes et voguelaires, d'après Alexandre Assier, une cité Champenoise au XVe siècle, p.25-M D CCC LXXV. Archives départ. de Troyes. Cote PP592.

<sup>94</sup> Ils sont très visibles sur la gravure de Chastillon, notamment M, P et R. Il y a encore quelques années, l'un d'eux était encore visible. Un monticule de terre maintenant couvert de quelques arbres et un léger remblai en saillie se dirigeant en direction de la rivière laissaient deviner l'emplacement d'un de ces forts (P) et du remblai le prolongeant (O).

Le siège de Rosnay en 1615, d'après la gravure de Chastillon.  
 (Gravure et cliché de l'auteur)

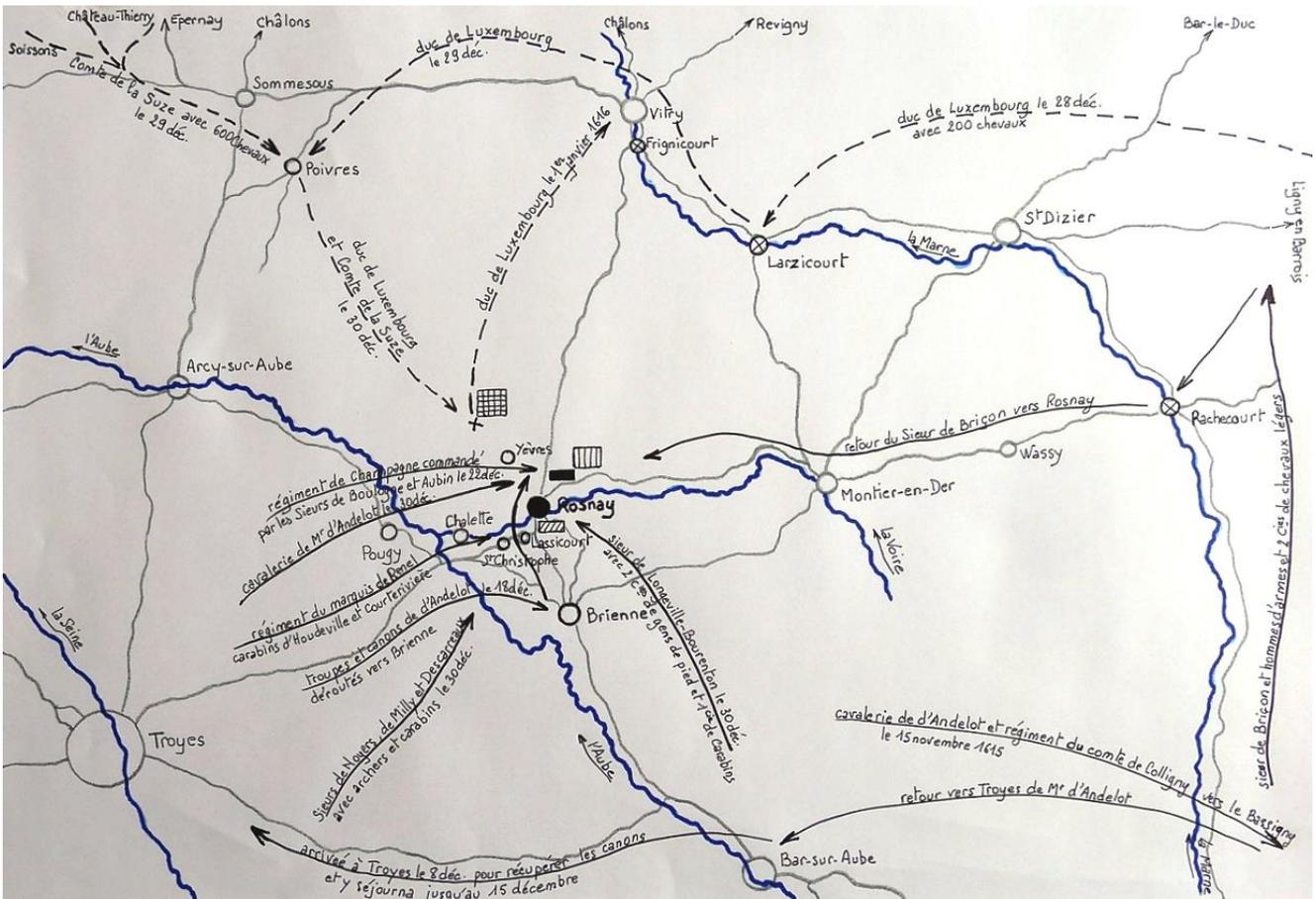


|                               |                         |                                  |                       |                    |
|-------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------|
| A-Eglise Notre Dame           | F-Auditoire             | L-Bac                            | Q-Tranchée et remblai | Y-Troupes de pieds |
| B-Motte féodale               | G-Bastion et canon      | M-Fort de la rivière             | R-Fort des pâtures    | Z-Troupes de pieds |
| C-Anc. Basse cour du château  | H-Bastion de la poterne | N-Levée de terre                 | S-T-Levées de terre   | 13 à 23- Cavalerie |
| D-Pigeonnier et son lanternon | I-Bastion de la rivière | O-Tranchée et remblai            | V-Tranchée            |                    |
| E-Halle                       | K-Rivière, la Voire     | P-Fort des Revains et 2 bastards | X-Ferme de l' Hôpital |                    |

A l'occasion d'un autre prêt par cette même ville, le contrat stipulait qu'une amende de 13000 écus serait exigée dans le cas où le canon ne serait pas rendu dans le temps imparti.

Sur cette gravure, nous voyons Rosnay entouré de fortifications, remparts et bastions (F G H I). Nous ne connaissons pas la date de la disparition de ces fortifications, mais l'on peut supposer qu'elle a dû s'effectuer durant le règne de Louis XIV, avec la fin des guerres de religion. Certains bourgs ont su conserver leurs remparts car des constructions s'y sont adossées et leur ont permis d'économiser un mur. Mais ici, il est fort probable qu'avec le temps, le manque d'entretien et une période plus calme, ces derniers vestiges ont servi de carrière de pierres et permis la reconstruction partielle<sup>95</sup> des habitations endommagées par des années de troubles et de guerres.

## V. Mouvements de troupes aux alentours de Rosnay avant sa capitulation.



Plan dressé par l'auteur.

### Légende :



Cavalerie du duc de Luxembourg : 700 à 800 chevaux



Cavalerie de M. d'Andelot : 500 à 600 chevaux



M. de Lenoncourt au fort saint Nicolas



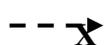
M. le comte de Colligny faubourg de Champagne



Ponts rompus



Trajets des troupes de M. d'Andelot



Trajets des troupes du duc de Luxembourg

le 30

Position des troupes du duc de Luxembourg  
décembre 1615

<sup>95</sup> La plupart des maisons sont faites de torchis, avec seulement un soubassement en pierres.

### Evènements détaillés de novembre 1615 à début janvier 1616<sup>96</sup>.

Le lieutenant général pour la Champagne, monsieur d'Andelot reçu pour mission le 21 août 1615, de remettre sous l'autorité du roi les places et garnisons n'étant plus en son obéissance<sup>97</sup>.

Des lettres expresses furent envoyées au nom de sa majesté au maire et échevins de la ville de Troyes pour fournir à monsieur d'Andelot : canons, munitions, vivres, pain, vin et attirail accompagnant les canons. Une de ses premières missions est de libérer Rosnay (appelé aussi fort de Rosnay) située en un point stratégique des diverses voies de communications.

Le sieur d'Andelot prépare donc sa campagne en réunissant différents régiments ou compagnies à savoir :

- sa compagnie d'hommes d'armes (une centaine) ;
- le régiment du comte de Colligny (son fils) composé de 12 compagnies de gens de pied ;
- 2 compagnies de chevaux légers<sup>98</sup> commandées par les sieurs d'Amty et de Grignaux ;
- 6 compagnies de gens de pied de monsieur de Lenoncourt, maître de camp ;
- le régiment de feu le marquis de Renel commandé par le sieur de Beaujeu Renel ;

Les canons ne sont pas prêts pour une intervention immédiate (révision à faire et matériel incomplet). Entre temps des évènements graves secouent la région du Bassigny (du côté de Langres). Des exactions et ravages sont commis par des gens de guerre commandés par les sieurs de Saulx et Clinchamp. Monsieur d'Andelot du intervenir avec une partie de ses troupes le 15 novembre 1615 de manière à ne pas être pris entre deux feus au moment du siège de Rosnay. Le sieur de Saulx est fait prisonnier et sa maison de Rauçaunière est confiée à la garde de monsieur de la Neuf-velle (ou Neufville) fidèle au roi. A la suite de cette intervention, sachant le duc de Luxembourg du côté de Ligny-en-Barrois, M. d'Andelot dépêcha une partie de ses troupes dans cette direction afin de le surprendre. Cette troupe commandée par le sieur de Briçon était composée d'une compagnie d'hommes d'armes et 2 compagnies de chevaux légers qui le manquèrent de peu.

Le lieutenant général demanda ensuite au sieur de Briçon de rejoindre Rosnay au plus vite et de rompre le pont de Rachecourt sur la Marne après son passage.

Pendant ces évènements le sieur d'Andelot avait fait détruire les autres ponts situés sur la Marne afin d'empêcher le duc de Luxembourg de les franchir pour porter secours aux religionnaires de Rosnay. La ville de Troyes ayant averti M. d'Andelot que les canons étaient prêts, il se dirigea donc en direction de cette ville. Au passage de Bar-sur-Aube, il trouva les portes closes et fut reçu par des coups de mousquets et d'arquebuses. Trop pressé pour répondre à cet affront, il arrive à Troyes le 8 décembre 1615. Il récupère les canons (3 bastardes et 1 moyenne) et tout le matériel nécessaire à leur mise en service, ainsi que le recrutement des officiers d'artillerie le 15 décembre. Le 18, la troupe fit un détour par Brienne pour s'assurer du château alors en possession du duc de Luxembourg.

Monsieur d'Andelot se rendit ensuite à Rosnay afin de compléter le dispositif de siège et en particulier la mise en batterie des canons sur les différents forts.

Pendant ce temps les troupes du duc de Luxembourg se regroupent à Poivres avec le renfort du comte de la Suze le 29 décembre.

La cavalerie du sieur d'Andelot arrive à Rosnay ainsi que le régiment du marquis de Renel le 30 décembre. Des renforts arrivent le même jour, commandés par les sieurs de Noyers, de Longueville-Bourenton...

<sup>96</sup> D'après le discours de ce qui s'est passé en la province de Champagne, sous la conduite de M. d'Andelot, lieutenant général pour le roy en ladite province, és mois de Novembre & Décembre M. Six cens quinze & commencement de janvier Six cens Seize, à la réduction des places occupées contre le service de sa Majesté, p.3-22. Pierre Chevillot, Imprimeur du Roy. 1616.

<sup>97</sup> Ibid. p.3, 4. La religion réformée encore très implantée en Champagne en ce début de XVIIème siècle avait comme partisans le prince de Condé et le duc de Luxembourg, opposés au roi Louis XIII. Les troupes de ces derniers occupent différentes places et sévissent aux alentours, incommodant les habitants des villes de Troyes, Châlons, Vitry, St Dizier, Bar-sur-Aube...ils craignent que les communications soient perturbées et que leurs échanges commerciaux en pâtissent durablement.

<sup>98</sup> Cavalerie légère armée de lances.

Arrivée du duc de Luxembourg à 2 lieus de Rosnay point ultime atteint dans cette direction le 30 décembre, puis retour de ses troupes vers Vitry.

### **Pourquoi un tel revirement de la part du duc ?**

Bien que les communications ne soient pas celles d'aujourd'hui, on peut supposer qu'il était renseigné sur l'état des forces des assiégeants qui sont conséquentes le 30 décembre.

Les mouvements de troupe ne sont pas anodins, la population des alentours qui ne lui est pas toujours hostile puisque nombre de places sont sous son autorité a pu le renseigner. D'autre part quelle est l'armée qui n'a pas ses éclaireurs, ici les chevaux ne manquent pas et peuvent parcourir de grandes distances.

Et l'élément qui a sans doute fait infléchir sa décision c'est le peu de temps qu'il lui reste pour l'emporter. Il sait que le sieur Brunel qui tient la place de Rosnay a promis sa capitulation<sup>99</sup> au sieur d'Andelot pour le 1<sup>er</sup> janvier 1616 à 10 heures s'il n'était pas secouru avant cette date. Donc il n'a plus le temps matériel de vaincre car les forces adverses sont maintenant regroupées à Rosnay et sont dorénavant supérieures aux siennes avec leur artillerie.

Le 1<sup>er</sup> janvier au matin la capitulation est effective après 8 jours de siège et la place libérée. Une partie des régiments pénètrent dans Rosnay suivie du sieur d'Andelot qui se rendit à l'église et rendit grâce à Dieu. Il donna ensuite un sauf conduit à la garnison du sieur Brunel et la fit conduire en lieu de sureté comme il l'avait promis. Ainsi se termina le siège de Rosnay représenté par la gravure de Chastillon.

Comme il est dit dans ce discours, les assiégeants eurent plus à combattre la rigueur du temps et des eaux que les assauts des assiégés ou de leurs renforts<sup>100</sup>.

---

<sup>99</sup> La parole donnée à cette époque a une valeur qui ne saurait être remise en cause.

<sup>100</sup> Idem. D'après le discours de ce qui s'est passé en la province de Champagne... p.18.

## Chapitre 7

-----

### Les Berbier du Metz Comtes de Rosnay

#### I. Naissance d'une dynastie<sup>101</sup>.

1500 - Les de la Motte - époque François 1<sup>er</sup>

-C'est un certain **Viennot de la Motte**<sup>102</sup>, Ecuyer, seigneur de la Motte de Varenne qui est à l'origine de la lignée que nous allons côtoyer pendant 3 siècles. Marié en 1500, il est encore vivant en 1524. Cette famille de noblesse très ancienne, est originaire de Bourgogne. Elle est connue dans cette province depuis le XVe siècle sous le nom de la Motte<sup>103</sup>. Son épouse Guillemette Siguret décède cette même année. Sa sœur Hélène Siguret est l'épouse d'un certain Jacques Berbier, ancien prévôt de la ville d'Auxonne et oncle maternel de Jacques de la Motte.

~~~~~

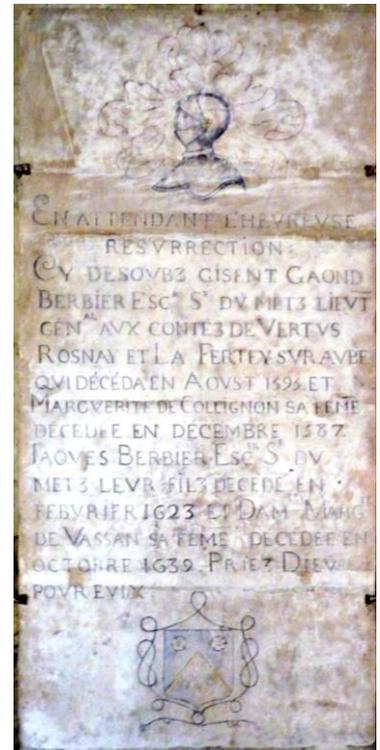
1547-1559 - Les Berbier - époque Henri II.

-**Jacques de la motte** (dit Berbier), fils de Viennot de la Motte qui lui succède, est fait légataire¹⁰⁴ de tous les biens de son oncle Jacques Berbier et de sa femme Hélène Siguret, à la condition pour lui et ses descendants de porter le nom et les armes des Berbier. En deuxième noce, il épouse Marguerite Perret en 1524.

~~~~~

1560-1574-1589 - Les Berbier - époque Charles IX puis Henri III.

-**Gaon**<sup>105</sup> **Berbier**, seigneur du Mets, fils de Jacques de la Motte. Lieutenant général du comté de Vertu, de Ronnai<sup>106</sup> et de la ferté sur Aube en 1554. Bailli du Chastelier (fief dépendant de la paroisse de Chasserécourt, dont le château relevait de Rosnay), et de Chavanges en 1573. Conseiller ordinaire de Jean de Luxembourg comte de Brienne, en 1579. Maître des requêtes de la reine Marguerite de Navarre en 1582. Epousa le 22 mai 1553 Marguerite Collignon fille de Christophe Collignon demeurant à « Ronnai », décédée en 1587. Il eut 2 garçons et 4 filles. Il décède en août 1595.



Épithaphe de Gaon B. Du Metz, église de Rosnay (Annexe 24, p.135)

<sup>101</sup>D'après l'arbre généalogique des Berbier du Mets, établi à la Petite Ecurie en 1697, une notice généalogique et historique provenant du Collège héraldique de France aux Archives de la noblesse-Cote : 8J222, et divers documents et épitaphes.

<sup>102</sup>D'après l'arbre généalogique établi à la Petite Ecurie en 1697, il est aussi indiqué par la Mothe.

<sup>103</sup>D'après la notice Généalogique et Historique des archives de la noblesse.

<sup>104</sup>On disait donataire à cette époque.

<sup>105</sup>Deux origines sont possibles à ce nom, la 1<sup>ère</sup> décrite par un généalogiste anonyme, viendrait d'une famille Troyenne, les Névelet, natifs anciennement de Gand en Flandre. La 2<sup>ème</sup> correspondrait à un titre d'honneur, qui signifie gloire en Hébreu, accordé autrefois aux rabbins qui se distinguaient par leur mérite ou leur science. Or dès le 11<sup>e</sup> siècle, florissait à Troyes une académie juive où brillait un certain Salomon Raschi, grand docteur israélite. Ne serait-il pas possible qu'un Névelet ou un Berbier du Metz ait eu une alliance avec quelque parent descendant du célèbre Raschi et qu'ils aient obtenu ce titre de gloire ? E. Georges, les Berbier du Metz, derniers comtes de Rosnay, p.4 -1890.

<sup>106</sup>Nous voyons apparaître pour la 1<sup>ère</sup> fois le nom de ce village tel qu'il s'écrivait.

## 1600 - Les Berbier - époque Henri IV.

-**Jacques Berbier** seigneur du Mets, fils de Gaon Berbier. Capitaine dans les guerres de Champagne en 1592. Lieutenant général du comté de Ronnai et bailli de ce comté en 1613. Epouse en premières noces, Jeanne Comparot, fille de Claude Comparot demeurant à Brienne, en 1590, dont il eut 2 enfants. Puis il épouse en secondes noces Marguerite de Wassan en 1600, décédée en 1639, dont il eut 3 enfants. Il décède le 26 février 1623.

~~~~~

1636 - les Berbier du Mets - époque Louis XIII.

-**Jacques Berbier** seigneur du Mets, fils du précédent, né du second lit en 1604. Au service d'Anne d'Autriche (reine et régente de France), pendant 22 ans dans le métier des armes. Secrétaire du roi et trésorier de la compagnie des gardes de la reine en 1645. Et enfin trésorier général des revenus casuels. Il obtint en 1636 les lettres lui permettant d'ajouter du Mets à celui de Berbier. Il se maria en 1625 à Marguerite Legrand, morte en 1650. Fille de Gédéon Legrand de Potémont¹⁰⁷ et de Suzanne Comparot. Il mourut le 14 novembre 1669. Il eut 4 fils et 3 filles.

L'histoire a conservé la mémoire de 3 de ses fils :

- Gédéon Berbier du Mets ;
- Louis Berbier du Mets ;
- Pierre Claude Berbier du Mets.



Epitaphe de J.Berbier, église de Rosnay.
(Annexe 24, p.135)

~~~~~

## 1663 - Les Berbier du Metz - époque Louis XIV.

**II. De Grands Serviteurs.**

Le premier, **Gédéon Berbier du Metz**<sup>108</sup>

Il est né en 1620. Le roi Louis XIV lui confia successivement plusieurs charges importantes, tout d'abord Intendant et contrôleur général des meubles de la couronne en 1663 et conseiller d'état. Puis Trésorier général des revenus casuels en 1669 et garde du trésor royal en 1674. Un des plus actifs collaborateurs du champenois Colbert. Puis devint Président de la chambre des comptes en 1692. C'est à cette époque qu'il fit entrer dans sa famille le comté de Rosnay. Ce comté devant revenir aux aînés de sa postérité. Il épouse Marie Mallet le 23 août 1680, d'une famille noble, qui a donné des magistrats au parlement et à la chambre des comptes de Paris. Il mourut en 1709. Il eut 3 fils :

- Jean-Baptiste ;
- Claude Gédéon ;
- Jacques.



Cabinet des estampes de la bibliothèque nationale.

<sup>107</sup> Sans doute le village actuel d'Epothémont (département de l'Aube).

<sup>108</sup> Le z a remplacé le s, on ne sait à quelle occasion (ou simple erreur de transcription?).

### Le second, **Louis Berbier du Metz.**

Il est né le 12 mai 1628 à Rosnay. Chanoine du Louvre, protonotaire apostolique<sup>109</sup>. Apprécié du roi, il était son conseiller intime et son aumônier. Il eut une influence relativement importante, quoique mystérieuse et mal définie à la cour de Louis XIV. Abbé des Bénédictins de St Martin Huyron dans la Marne (près de Vitry le François) et de Ste Croix de Guingamp en Bretagne. Prieur de Rosnay et de Chalette, doyen du chapitre de Saint Maclou de Bar sur-Aube en l'an 1680.

Il est à l'origine de la création d'une confrérie de charité<sup>110</sup> à Rosnay pour soigner les malades, faire administrer les derniers sacrements aux moribonds, ensevelir les morts et accompagner les convois funèbres.

Il mourut le 7 novembre 1699 au château de Rosnay. Ses ossements furent déposés dans un caveau à l'intérieur de l'église. Son cœur est conservé dans la chapelle Saint Nicolas.



Epitaphie de L. Berbier du Metz, église de Rosnay, avec ses armoiries (Annexe 24, p.136)

### Le troisième, **Pierre Claude Berbier du Metz.**

Il est né à Rosnay en 1638. Depuis ses plus jeunes années, dans la vallée de la Voire, il manifesta sa vocation pour l'état militaire. Seigneur de Chalette. Page dans le régiment du Marquis de la Meilleraie-Mazarin puis lieutenant. Il demanda à servir dans le corps de l'artillerie. Il fit ses premières campagnes entre 1654 et 1656 dans ce même régiment. Ensuite nommé commissaire de l'artillerie en 1657, c'est dans cette fonction qu'il reçut un projectile d'arme à feu au visage, dont il restera défiguré. Cette blessure mis plus de 18 mois à guérir et lui fit manquer la campagne de 1658. Gouverneur de la ville et du château de Gravelines en 1670. Il se distingua dans la guerre que la France eut contre la Hollande en 1672 et dans les années suivantes, particulièrement au siège de Maastricht en 1678. Maréchal de camps en 1676.



Tableau exposé à la mairie de Rosnay-l'Hôpital de P. C. Berbier du Metz en tenue militaire de l'époque. Ce tableau n'est ni daté ni signé.

<sup>109</sup> Dignitaire le plus élevé parmi les prélats de la cour romaine qui ne sont pas évêques, et représentant du Saint Sièges.

<sup>110</sup> D'après l'abbé Etienne Georges, Les Berbier du Metz, derniers comtes de Rosnay, d'après des documents inédits, p.21-1891.

Le roi lui demanda de rester en Flandre où il le nomma lieutenant général de l'artillerie et gouverneur de la citadelle de Lisle<sup>111</sup> en 1680. A la suite de différentes batailles, ses exploits furent remarqués par le maréchal de Luxembourg-Piney, gouverneur de Champagne, mais encore de Louis XIV qui le nomma lieutenant général des armées du roi en 1688.

Un jour Madame la Dauphine, l'ayant aperçu au dîner du roi, dit tout bas à sa majesté : « voilà un homme qui est bien laid ; et moi dit le roi je le trouve bien beau ; c'est un des plus braves hommes de mon royaume<sup>112</sup> ».

Il fut tué à la bataille de Fleurus en Flandres (près de Charleroi), d'un coup de mousquet. Elle est gagnée par l'armée du roi, commandée par le Maréchal duc de Luxembourg-Montmorency le 1<sup>er</sup> juillet 1690.

Louis XIV témoigna beaucoup de douleur de la perte de cet officier, et dit à son frère (Gédéon), alors garde du trésor royal, et depuis Président à la chambre des comptes : « vous perdez beaucoup, mais je perds encore davantage, par la difficulté que j'aurai à remplir cette place ».

A Gravelines, dans l'église Saint Willibrord, on peut voir son cénotaphe sculpté par Girardon (né à Troyes).



Epitaphe de P. Cl. B. du Metz, église de Rosnay. (Annexe 24, p.136)

~~~~~

1731 - Les du Metz - époque Louis XV.

-Claude Gédéon¹¹³ du Metz fils du précédent Gédéon Berbier du Metz.

Chevalier, seigneur de Rance, Crépy, Eve, Marchémoré etc. Conseiller au parlement de Paris en 1704, il succéda à son père dans la charge de Président de la chambre des comptes en 1708.

Comte de Rosnay à la suite du décès de son frère aîné Jean-Baptiste, en 1731. Il épousa en 1705, Demoiselle Geneviève, Claude Raguain, fille de Jean-Baptiste Raguain, Ecuyer, conseiller et secrétaire du roi. De ce mariage, il eut 2 enfants : Claude Gédéon Denis du Metz et Anne-Marie Claude du Metz.

Les Berbier du Metz étaient très populaires dans leur comté, car ils n'épargnaient ni leurs recommandations ni leurs démarches auprès des hauts fonctionnaires de la Champagne. Ils géraient souvent leur domaine eux-mêmes. Ainsi Claude Gédéon en 1740, traita la location pour 9 ans aux époux Louis Deshaies et Marie Pietrequin, les 2 fermes de Presle-vieux et Presle-neuf¹¹⁴, y compris l'étang et la carpière, pour le prix de mille livres en argent et 4 charoits au grand bois.

~~~~~

<sup>111</sup> Pour la ville de Lille, écriture de l'époque

<sup>112</sup> D'après Perrault, hommes illustres qui ont paru en France, tome II.

<sup>113</sup> A cette époque, il est courant de donner le prénom du père à l'un de ses descendants.

<sup>114</sup> Cette ferme existait encore à cette date.



Armoiries des Berbier du Metz. Église de Rosnay<sup>115</sup>.

- époque Louis XV.

#### **-Claude Gédéon Denis du Metz.**

Il est né en 1721. Chevalier, comte de Rosnay, seigneur d'Eve, Marchémoré etc. Conseiller au parlement de Paris en 1742. Président de la Chambre des Comptes en 1764. Il a épousé en 1746, Geneviève Pouyvet de la Blinière. De ce mariage, sont nés 2 enfants : Claude Gédéon Joseph du Metz, Chevalier, mort sans descendance le 13 décembre 1762 et Claude Jean Michel du Metz.

Il mourut pendant la révolution, le 25 thermidor de l'an 2 (13 août 1794)<sup>116</sup>. Il est décédé dans la maison de réclusion de Nointel (Oise) où il était retenu, à 7h et demi du matin. Selon les constatations du maire qui s'était rendu sur place et de quelques témoins.

~~~~~

1777 – Les du Metz - époque Louis XVI et la révolution.

-Claude Jean Michel du Metz.

Chevalier, seigneur d'Orcheux, Conseiller du roi en tous ses conseils, Maître des requêtes. Il a épousé en 1777, Armande Catherine Claudine le Tellier. De cette union naquit 2 enfants: Charles Berbier du Metz, mort d'une chute de cheval et Alexis Henri Claude Berbier du Metz. A l'époque de la Terreur, il se réfugia avec sa famille en Angleterre. A la mort de son père, étant considéré comme émigré, ses biens furent confisqués et vendus comme biens nationaux. Napoléon décréta l'amnistie le 24 avril 1802, et ainsi favorisa leur retour. Cette famille revint à Paris, où elle demeurait auparavant, rue Clôture –Sainte Catherine. Claude Jean-Baptiste du Metz désireux de recouvrer au moins une partie de son ancien domaine seigneurial, se mit en rapport avec le principal acquéreur, Bernard Denyvenhheim, propriétaire de la Garenne. Un arrangement à l'amiable concernant l'acquisition de la Garenne et du Grand-Clos finit par se faire. La restauration de l'ancien château ne pouvant se réaliser (il ne subsistait que des ruines), la famille du Metz se contenta d'une simple maison bourgeoise, rachetée à madame Marie-Anne Porte, veuve d'Ambroise Nicolas, parent d'André Nicolas, son ancien procureur fiscal.

Il est décédé en 1814 à Chaumont en Bassigny.

¹¹⁵ Les seigneurs seuls avaient le droit de faire peindre leurs armoiries dans les chapelles et les églises. Ce droit est appelé droit de litre.

¹¹⁶ Suivant l'extrait de l'acte de décès conforme à l'original, délivré et signé le 18 nivose de l'an 3-Archives de Troyes, Cote : 1Q1038 (commune de Rosnay).

~~~~

1813 – 1839 - Les du Metz - époque Empire, Louis XVIII, Charles X, Louis Philippe.

### **-Alexis Henri Claude Berbier du Metz.**

Maire de Rosnay en 1814. Marié en premières noces en 1813 à Marie-Anne Hélène de Montangon, dont il eut une fille : Victorine, mariée au sieur Dindezel. Marié en secondes noces à une demoiselle de Valory, dont il eut 3 filles : Clotilde Berbier du Metz décédée en 1883, Alix Berbier du Metz et Marie-Louise Charlotte Berbier du Metz décédée en 1887. Le 2 février 1814, jour de la chandeleur, il neigeait à gros flocons. Marmont venait de quitter Rosnay, après avoir retenu les troupes Bavaroises un moment, elles pénétrèrent dans le bourg le soir même, très irritées d'avoir été ralenties après la bataille de Brienne. Ces troupes pillèrent Rosnay et maltraitèrent les habitants. Le maire Alexis est injurié, outragé dans sa maison, il se réfugie chez son adjoint, Nicolas-Etienne Varnier. Les officiers s'aperçoivent de sa fuite et lancent leurs hommes à sa poursuite. Il ne doit son salut qu'en se déguisant en femme et en se faisant passer pour la pauvre mère de son adjoint, mourante. Ils cherchèrent le magistrat évadé. Le danger passé, celui-ci sortit par la fenêtre, traversa le jardin et prit la clé des champs.

Il quitta ses fonctions de maire au mois de juin 1814 suivant, après une dernière délibération<sup>117</sup> concernant l'inventaire de toutes les archives subsistantes de la mairie.

Le dernier Comte de Rosnay est décédé en 1839. Il ne laissa qu'une descendance féminine, comme nous l'avons vu précédemment.

C'est ainsi que s'éteignit la lignée des Comtes de Rosnay.

### **III. Arbre généalogique des Berbier du Metz.**

Ci-après, l'arbre généalogique des Berbier du Metz jusqu'à la fin du XIX siècle. A partir du XXème siècles les descendants portent le nom de Terrier-Santans pour la branche de Clotilde Berbier du Metz et de Froissard de Broissia pour la branche Marie-Louise Charlotte Berbier du Metz.

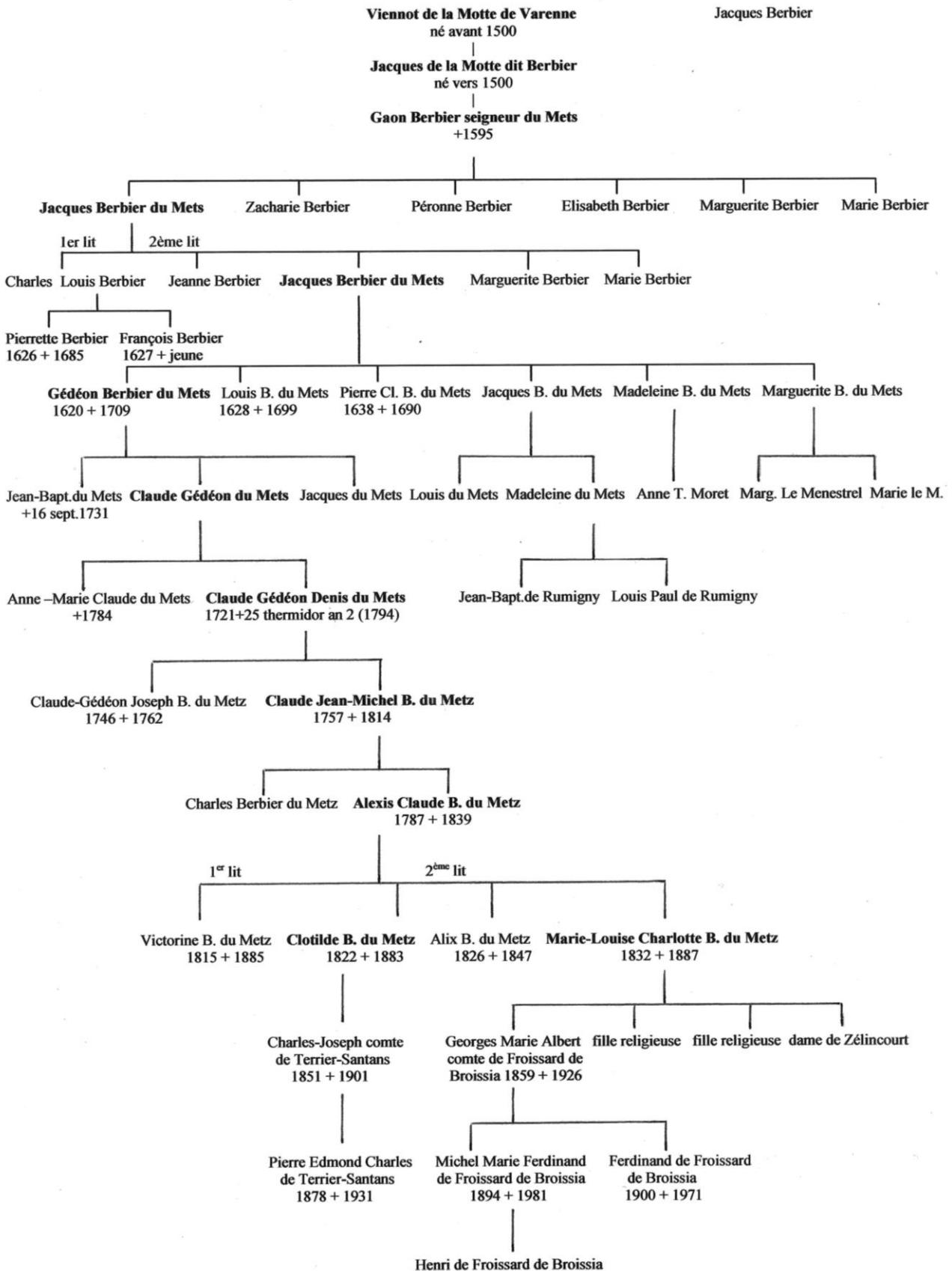
#### **Sources :**

La Petite Ecurie, arbre généalogique des Berbier du Metz, datée d'avril 1697 - Le Collège héraldique de France, Archives de la Noblesse - l'Abbé Etienne Georges, Les Berbier du Metz, derniers comtes de Rosnay-A. ROSEROT, Dictionnaire Historique de la Champagne Méridionale, p.1296, 1297 - Acte de décès de Claude G. Denis du Metz. Archives de l'Aube. Cote : 1Q1038 - Église de Rosnay, et d'après une lettre de Blida datée de 1892 du capitaine, commandant le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs d'Afrique et adressée à l'abbé E. Georges.

---

<sup>117</sup> D'après l'abbé Etienne Georges, Les Berbier du Metz, derniers comtes de Rosnay, d'après des documents inédits, p.43 - 1891.

### Arbre généalogique de la famille Berber du Metz



## Chapitre 8

----

### Epoque révolutionnaire



#### I- Vente des biens nationaux de Rosnay.

Après consultation de nombreux actes de vente de biens dits nationaux entre l'an 2 et l'an 9 de la république, il ressort que tous les biens vendus, mobiliers et immobiliers étaient issus de deux origines.

1<sup>ère</sup> origine :

Les biens appartenant à l'Ordre de Malte, à la dotation de l'école et enfin à la cure du dit lieu ;

2<sup>ème</sup> origine :

Les biens appartenant à la famille de Claude Gédéon Denis du Metz et à son fils Claude Jean Michel du Metz émigré à cette période.

#### II- Vente de biens nationaux de la 1<sup>ère</sup> origine.

Différents procès verbaux de vente de biens nationaux des archives de Rosnay l'Hôpital, proviennent de l'Ordre de Malte, commanderie de Barbonne.

- L'ordre de Malte possédait principalement une ferme dite de l'hôpital et des terres situées en différents lieux. Citons, le pré Dieu, le lieu dit la Planchette, le pré aux Fourches, le pré aux Oies et le champ de Bouteille. Des terres labourables du côté de la ferme de Presle Neuf, proche du chemin de Chavanges.

#### La ferme de l'Hôpital.

Rosnay possédait un domaine agricole fondé en 1230 qui appartenait, à l'époque révolutionnaire, à la commanderie de Coulours-Barbonne de l'Ordre des Hospitaliers de saint Jean de Jérusalem que l'on nomme également, ordre de Malte.

En quoi consistait ce domaine ? D'après les recherches de l'abbé Etienne Georges de Troyes, sa surface était de deux cents dix journaux de terres labourables, de vingt-deux fauchées de prés, de douze journaux de bois et terres réunis en une seule pièce appelée « Le pré Dieu ».



Ferme de l'Hôpital d'après Chastillon.  
(manoir de Coucy à Rosnay-l'Hôpital)

Cette ferme fut vendue comme bien national en 1793 au district de Bar-sur-Aube. Le sieur Louis Henri s'était rendu acquéreur des bâtiments, il vendit ensuite à enlever<sup>118</sup> le principal corps de logis à un sieur Tassin, de Brienne le Château. Les écuries furent vendues à un notable du village de Précy notre Dame, M. Deligny. Les champs, prés et bois ont été adjugés en détails à divers propriétaires. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, il restait encore quelques vestiges, entre autres une énorme pierre à eau dont l'état de vétusté semble indiquer qu'elle pourrait remonter à l'époque des derniers lépreux.

### **III- Vente de biens nationaux de la 2<sup>ème</sup> origine.**

Vente de biens appartenant à **Claude Gédéon Denis du Metz** et à son héritier **Claude Jean Michel du Metz**, émigré en Angleterre.

#### **Vente de la ferme de Presle Neuf.**

L'affiche de cette vente indiquait qu'elle serait adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à *la folle enchère*.<sup>119</sup>

Une première vente eu lieu à la date du 9 messidor an 5, au citoyen Jean Gambet de Brienne le Bourg (aujourd'hui Brienne le Château), mais elle ne se fit pas. Celui-ci n'ayant pas tenu ses engagements suite à sa soumission<sup>120</sup>, il en fut déchu pour défaut de paiement.

Cette revente fut conclue en faveur du citoyen Jean François Larivière, entrepreneur de transport auprès de l'armée du Rhin et Moselle, le 12 germinal de l'an 7.

A cette époque, la jeune république Française doit protéger ses frontières du nord-est et faire face aux troubles des provinces de l'ouest. Dans nos départements frontaliers, le général Dumouriez arrête les Autrichiens à Jemmapes et avec l'appui du général Kellermann, les Prussiens à Valmy (1792).

Les insurgés royalistes de Vendée et de Bretagne mettent également à contribution nos armées, le général Hoche en vendée (chouannerie). La république, par son ministère était donc à la recherche de fournitures, surtout des céréales (voir l'anecdote du transport des grains §6), pour ses armées afin de compenser ses pertes dans les départements frontaliers et dans ceux de l'ouest (villages brûlés, récoltes saccagées...).

Les ventes de biens nationaux étaient organisées par les membres de l'Administration centrale du département de l'Aube, assistés du commissaire du directoire exécutif et en présence du directeur de la régie nationale des domaines. Le détail des biens mis en vente était signalé par voie d'affichage (voir p.46 et 47).

En ce qui concerne la ferme de Presle neuf, elle consistait en un bâtiment, corps de logis, grange, écurie, jardin, circonstances et dépendances<sup>121</sup> ; 185 journaux, 38 cordes de terres labourables, 21 fauchées, 38 cordes de prés et 13 fauchées 6 cordes de pâtures.

Les estimations ont été faites par les citoyens, François Marnay, cultivateur à Hampigny et Jacques Tabutaut, propriétaire à Brienne, experts nommés. Elles étaient calculées en prenant comme référence le revenu annuel multiplié par 20, ce qui donne un capital de 34520 francs.

Les conditions de la vente et l'entrée en jouissance de ses biens sont énumérées dans plusieurs articles, rappelant les lois du 5 novembre 1790, 3 juin 1793, 16 brumaire an 5...<sup>122</sup>

<sup>118</sup> A enlever : l'acheteur est tenu de démolir ou de démonter le bâtiment et d'évacuer les matériaux

<sup>119</sup> Enchère faite suite à un enchérisseur qui ne peut en payer le prix, pour le compte d'une autre personne ou ici au nom de la république.

<sup>120</sup> Déclaration par laquelle on s'engage à faire une chose, moyennant certaines conditions.

<sup>121</sup> Tout ce qui en dépend.

<sup>122</sup> Tous ces détails sont consignés dans un acte notarié du 1<sup>er</sup> ventose an 6, N°545 – Revente à la folle enchère de Biens Nationaux à Rosnay, provenant de l'émigré Claude Gédéon Denis Dumetz - Archives départementales de l'Aube .  
Cote : 1Q815

### Vente d'un bâtiment dit de « l'Auditoire ».

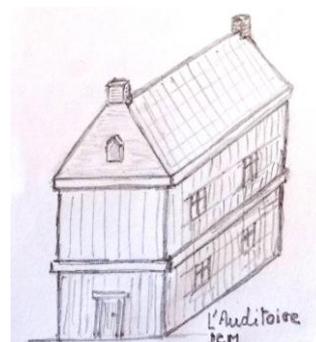
Remarque :

L'Auditoire servait aux réunions publiques (la justice y siégeait et rendait ses sentences), plus tard, après sa vente et sa destruction, il sera remplacé par la mairie, créée en 1858.

A cette époque, la plupart de ces édifices possédait en dehors d'une grande salle de réunion, une prison et des geôles (rarement utilisées). Les sentences rendues étaient souvent liées à des défauts de paiement ou à des échéances non tenues.

Pour en revenir à notre bâtiment, celui-ci était situé dans la grande rue, entre les anciens fossés et l'ancienne place publique, aujourd'hui il serait sur la place de la mairie. Il mesurait quarante deux pieds de longueur sur vingt et un de largeur. L'estimation de ce bien a été faite par le citoyen Richard, propriétaire à Dienville sur la base d'un revenu annuel de quinze francs. Selon la loi du 16 brumaire, il faut multiplier cette somme par vingt, ce qui donne un capital de 300 francs. La vente fut conclue après une dernière enchère (2<sup>ème</sup> feu éteint) de 1000 francs faite par le citoyen Etienne Pierrit demeurant à Troyes, le 7 brumaire an 6 à 10 heures du matin.

C'est dans ce bâtiment que fut débattue la suppression du prieuré en 1789.



### Vente d'un moulin à eau.

Les ventes de biens nationaux se poursuivent, nous sommes en l'an VIII (1800).

D'après l'acte de vente du 18 nivose, la vente porte sur un moulin situé sur la Voire et comporte deux meules tournantes à grains. Une roue à augets assure le mouvement de ces meules. Deux vanes moleresses règlent le débit d'eau alimentant la roue par-dessus. Trois vanes de décharge permettent de constituer en amont le volume d'eau nécessaire à l'alimentation du moulin.

Remarque :

A propos de ces vanes qui doivent assurer un niveau constant d'eau, le barrage ainsi formé n'est pas sans conséquence sur les crues. En effet, elles surviennent régulièrement et inondent les champs et prairies situées en amont vers Courcelles. Les propriétaires concernés ont été souvent en procès avec les seigneurs successifs sans véritables résultats. Il faudra attendre la deuxième moitié du vingtième siècle pour voir enfin un véritable ouvrage réguler le cours de cette rivière.

La vente concerne également le logement du meunier et le fonctionnement de son usine<sup>123</sup>.

L'habitation fait mention d'une chambre à coucher, un petit grenier, une chambre<sup>124</sup> à four<sup>125</sup>, une écurie et un poulailler. Le moulin en lui-même comportait une pièce de moulage et une dépendance pour le stockage du grain et de la farine. Quelques terres faisaient partie du lot, citons un îlot ou pâture et une autre au-delà de la décharge, toutes deux plantées de saules et peupliers pour une superficie totale de 53 ares (10 denrées). Une autre pièce de pré comprise entre le bras de décharge et la rivière pour une contenance d'environ 95 ares (3 fauchées).

L'estimation de l'ensemble suivant le procès verbal établi par le citoyen Descolin, ingénieur en chef des ponts et chaussées est basée sur un revenu annuel de 317,50 francs. Après calcul et conformément à la loi, le capital est de 12700 francs, qui servira de base à l'enchère.

Il est dit que l'acquéreur sera tenu de construire un nouveau vannage de décharge de 10 mètres de largeur (30 pieds) partagé en 5 vanes. Il devra également supprimer les atterrissements de graviers sur 1 mètre de profondeur à environ 1,5 kilomètre (un quart de lieu) en aval du moulin.

Nous voyons à la lecture de cet acte de vente de la période révolutionnaire, la transition entre les anciennes et les nouvelles unités de mesures.

<sup>123</sup> Terme déjà utilisé à cette époque.

<sup>124</sup> Mot utilisé couramment pour pièce.

<sup>125</sup> Dans les cuisines autrefois ce four servait à la cuisson du pain ou des aliments.

Contrat de vente et affiches.

N<sup>o</sup> 1067. 630

ALIENATION  
DE DOMAINES  
NATIONAUX.  
L<sup>e</sup> Origine.

Loi du 28 Ventôse  
an IV.<sup>e</sup>

N<sup>o</sup> 2320 de  
la Soumission.

LIBERTÉ.  EGALITÉ.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.  
CANTON de Rosnay  
COMMUNE de Rosnay

CONTRAT DE VENTE.

Du Dix huit fructidor. l'an 4<sup>e</sup>  
de la République française, une et indivisible.

NOUS Administrateurs du Département de l'Aube, pour et au nom de la République française, et en vertu de la Loi du 28 Ventôse dernier, en présence et du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons, par ces présentes, vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours, à ce Citoyen

*Pierre Nicolas Gerard Cultivateur à Rosnay*

à ce présent, et acceptant pour lui et ses héritiers ou ayant cause, le Domaine national dont la désignation suit :

*Une pièce de terre sise au frange de Rosnay limitée  
à l'Est par un ruisseau par lequel se trouvent plusieurs ruisseaux  
à l'ouest par un ruisseau long de deux vingt perches y compris  
les fossés de l'une part du levant à la Vierge Julien  
du couchant à des terres de la commune de Rosnay à des  
parties de la commune de Rosnay de l'Est par le ruisseau de la  
Vierge Julien et une autre pièce de terre sise au frange de Rosnay  
près de l'église paroissiale ou lieu d'appeler aussi Rosnay plusieurs  
pièces de terres, l'une d'une part du levant au terrain  
du couchant à la C. Robert de l'ouest au p. Versant de  
l'ouest à la C. de la commune de Rosnay, non louée en 1790  
par bail authentique, le tout en l'absence de l'habitant  
ou premier titulaire par la C. Jean-Baptiste Joseph propriétaire à  
Rosnay la Ville et Pierre Nouvelle Cultivateur à Rosnay  
Le présent acte a été lu et délibéré, à la forme de  
l'art. 10. l'acte a été signé par les administrateurs le 18 fructidor an 4. 852. 10. 11*

*Dorjement*

Acte de vente de biens nationaux d'une pièce de terre le 18 fructidor an 4. Archives de l'Aube, liasse 1Q815.

# BELLE PIECE DE TERRE ET BOIS,

Sise au finage de Rouilly-Saint-Loup,

## A VENDRE,

PAR UNE SIMPLE ENCHERE,

Qui se tiendra à l'amiable, en la maison du citoyen LOYER, Cabartier audit  
Rouilly, pardevant le citoyen BROCARD, Notaire public à Troyes, le  
27 Pluviose, de l'an trois de la République, ou le 5 Février 1795 (vieux  
style,) une heure après-midi.

CETTE Piece dépendant ci-devant de Saint-Loup de Troyes,  
& contient environ soixante-dix arpents, dont trente sont déjà essartés,  
& mis en bonne culture, le surplus est aussi très-propre à être essarté,  
& avec d'autant plus de raison que le terrain en est excellent.  
L'adjudication s'en fera en totalité, ou en détail, par lot d'un arpent,  
ou plus.

Les Adjudicataires pourront s'ils le jugent à propos, prendre pour les paye-  
ments, les mêmes termes que ceux accordés pour les Domaines Nationaux  
Il y a toutes sûretés pour les Acquéreurs.

A Troyes, chez F. MAILLET, successeur de la Veuve GOSBLAT, Imprimeur du District.

Exemple d'affiche apposée à Rouilly-Saint-Loup en 1795.  
Dimensions de l'affiche : 38 x 46 cm (collection de l'auteur).

**PARTEMENT DE L'AUBE.      DISTRICT DE TROYES**

**46<sup>e</sup>. VENTE.**

# VENTE

## DE BIENS NATIONAUX

### PROVENANTS D'EMIGRÉS.

Adjudication définitive, le 26 Brumaire, de l'an trois de la République Française, une & indivisible.

À savoir que le 26 Brumaire, de l'an trois de la République Française, une & indivisible, neuf heures du soir, au lieu ordinaire des séances du Directoire du District de Troyes, à la Requête de l'Agent-National, il sera devant les Administrateurs, à l'adjudication définitive des biens nationaux provenant de l'émigré Anne-Charles de Montmorency-Luxembourg, situés en la Commune de Rouilly-les-Sacey, ci-après détaillés, au plus offrant & enchérisseur.

**COMMUNE DE ROUILLY-LES-SACEY, CANTON DE PINEY.**

*Biens nationaux provenant de l'émigré Anne-Charles Sigifmond-Montmorency-Luxembourg.*

**PREMIER LOT.**

Cinq arpents de terre, situés sur le finage de Rouilly-les-Sacey, à prendre dans la pièce appelée la maison à Lange, d'une part du couchant aux pâtures du finage de Rouilly, & par une voie, d'autre du levant au lot ci-après, d'un bout du midi aux pâtures de Rouilly, d'autre à la voie des sept cordes, ayant de largeur à chaque bout sept cordes dix pieds, estimé la somme de deux cent livres.

**DEUXIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés sur le finage de Rouilly, d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures dudit Rouilly, d'autre à la voie, ayant sept cordes quatre pieds de large à chaque bout, estimé la somme de deux cent livres.

**TROISIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés sur ledit finage de Rouilly, d'une part du levant au lot ci-après, d'autre du couchant au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à la voie, ayant sept cordes de large à chaque bout, la somme de deux cent livres.

**QUATRIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés sur ledit finage de Rouilly, d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures dudit Rouilly, d'autre à la voie, ayant de largeur à chaque bout dix cordes dix pieds, estimé la somme de deux cent livres.

**CINQUIEME LOT.**

Cinq arpents quatre-vingt cordes de terre, & faisant la dernière division, situés audit finage de Rouilly, tenant d'une part du levant à une large voie qu'on appelle le gros ou voie aux vaches, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant d'un bout du midi, quatre cordes treize pieds, & au septentrion, cinq cordes neuf pieds, estimé la somme de deux cent cinquante livres.

**SIXIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés au finage de Rouilly-les-Sacey, & dans la grande pièce des usages, qui n'est séparée de la précédente par ladite voie du gros poncet, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes dix pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent livres.

**SEPTIEME LOT.**

**HUITIEME LOT.**

Cinq arpents de terres labourables, situés audit finage de Rouilly-les-Sacey, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi au onzième lot, d'autre au dixième lot, ayant de largeur six cordes dix pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent dix livres.

**NEUVIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, compris le chemin qui se trouve dans toute sa longueur qui doit en faire partie, ayant été laissé pour la commodité & l'usage des fermiers, ainsi qu'il est aisé de le reconnaître, ayant vingt-cinq pieds de large, tenant du levant au douzième lot, d'autre du couchant au lot ci-dessus, d'un bout du midi en petite partie au onzième lot & aux pâtures de Rouilly, d'autre au lot ci-après en partie & à la voie, lequel fait hache au bout, ayant de largeur cinq cordes dix-neuf pieds à chaque bout, compris la partie qui fait hache au bout du nord, estimé la somme de deux cent quinze livres.

**DIXIEME LOT.**

Trois arpents douze cordes de terre au bout des sixième, septième, huitième & neuvième lots, situés audit finage de Rouilly, tenant d'une part du levant au lot ci-dessus, qui fait hache, d'autre à ladite voie du gros poncet, d'un bout du midi aux pâtures sixième, septième, huitième & neuvième lots, d'autre du nord à ladite voie, estimé la somme de cent livres.

**ONZIEME LOT.**

Deux arpents de terre audit finage, au bout du midi des sixième, septième, huitième lots, tenant d'une part du midi aux pâtures de Rouilly, d'autre aux pâtures sixième, septième, huitième lots, d'un bout du levant aux pâtures, d'autre à la voie du gros poncet, ayant de largeur à chaque bout dix cordes, estimé la somme de cinquante livres.

**DOUZIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés au finage de Rouilly, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au neuvième lot, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur cinq cordes treize pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent quinze livres.

**TREIZIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage de Rouilly, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur cinq cordes dix-neuf pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent quinze livres.

**QUATORZIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage de Rouilly, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes trois pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent vingt livres.

**QUINZIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage de Rouilly, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes dix pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent vingt livres.

**SEIZIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage de Rouilly, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes sept pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent vingt livres.

**DIX-HUITIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes dix-neuf pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent trente livres.

**DIX-NEUVIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes dix-neuf pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent quarante livres.

**VINGTIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes dix-neuf pieds à chaque bout, estimé la somme de deux cent cinquante livres.

**VINGT-UNIEME LOT.**

Cinq arpents de terre, situés audit finage, tenant d'une part du levant au lot ci-après, d'autre au lot ci-dessus, d'un bout du midi aux pâtures, d'autre à ladite voie, ayant de largeur six cordes huit pieds, estimé la somme de deux cent cinquante livres.

**VINGT-DEUXIEME LOT.**

Et six arpents cinquante cordes de terre, situés au finage de Rouilly, tenant d'une part du levant à une voie, séparée de la précédente par ladite voie de Sacey, d'avec celui de Rouilly, d'un bout du midi aux pâtures de Rouilly, d'autre à ladite voie, ayant de largeur au bout du septentrion, sept cordes douze pieds, & au bout du septentrion, des deux pieds, estimé la somme de trois cent vingt livres.

Tout citoyen pourra prendre communication au Bureau du District des procès-verbaux de division & estimation que des différentes lois concernant la vente des biens nationaux provenant des émigrés, contenant les conditions générales des adjudications: il y trouvera également les renseignements qu'il désirera avoir sur les biens ci-dessus. Les citoyens ne seront admis à enchérir qu'en justifiant avoir payé les rôles des contributions, ou à défaut de justification, ils devront déposer entre les mains du Receveur du District, le dixième du prix de l'adjudication.

Sont exceptés de l'obligation ci-dessus, les chefs de famille, non propriétaires & résidents dans les Communes où les biens communaux, qui seront admis, pour acquiescer à la concurrence de la somme de cinq cent livres payable en vingt années & vingt paiements égaux annuels.

Ainsi que les défenseurs de la patrie qui pourront être dispensés de la concurrence du prix de l'adjudication, conformément à la loi du 13 Septembre 1793, (voir l'article 10 de ladite loi).

Les adjudicataires payeront comptant entre les mains du Receveur-Subordonné les frais de timbre & de papier, conformément à la loi, & dans huitaine après la vente, les frais de division & estimation, & tous les frais faits pour parvenir à la vente, suivant le détail du District.

Arrêté par Nous, Administrateurs composant le Bureau du District de Troyes, le 12 Brumaire de l'an trois de la République, une & indivisible. Signé: P. ANTOINE, LAUGHIN le jeune, Secrétaire.

Affiche utilisée lors de vente de biens nationaux, pendant la période révolutionnaire. (Archives de l'Aube, 1Q1098. Anciennes archives communales de Rosnay-l'Hôpital)

#### IV- Vente des biens mobiliers du château des Berber du Metz à Rosnay.

Le décès de Gédéon Denis du Metz<sup>126</sup> seigneur de Rosnay et autres lieux, le 25 thermidor an 2 (12 août 1794) à Nointel (Oise) entraîne l'apposition de scellés dans son château de Rosnay.

<sup>126</sup> Ce nom est orthographié Dumetz dans l'acte de décès.

Cette décision de justice est due à l'émigration de ses enfants en Angleterre, ils ne peuvent donc prétendre à l'héritage de leur père.

Ces biens reviennent à la république et deviennent biens nationaux. Pour que tout se passe dans la légalité, un juge de paix est nommé par les citoyens administrateurs du directoire district de Bar sur Aube, à savoir, Mailly, Georges, Chretienot et Perrin du canton de Rosnay.

Henry Fr. Pargny Juge de Paix et son secrétaire Jean Baptiste Tavernier se rendent à Rosnay le 23 fructidor An 2 (9 septembre 1794) afin de dénombrer les meubles et effets et d'apposer les scellés.

Avant de poursuivre le détail de cette visite, notons le constat du concierge à propos de l'état du château.

D'après le concierge, Mathieu Rongeat : « le château est à l'abandon, tant par les croisées qui se trouvent cassées, pourries en partie que par les murs et parois qui tombent de toute part... »

De même dans la minute établie, il est dit des meubles : « lesquels sont pour la plus grande partie pourris de vétusté, faute d'entretien... ».

Les citoyens Guery (maire), Cuvillier, Coutant et Rongeat, jurent qu'il y a plus de 40 ans que ce château n'a été habité par les ci-devant seigneurs Dumetz et qu'il ne peut y avoir que très peu d'effets leur ayant appartenu.

### **Quels étaient ces meubles et effets ?**

Ceux-ci sont détaillés dans le procès verbal enregistré à Brienne par Goupillat, le 20 messidor an 4. Il ne s'agit que de meubles très simples : tables, armoires à 2 ou 3 battants, un vieux coffre, quelques chaises, des bois de lit, le tout concernant les chambres et un corridor.

Dans la salle à manger se trouvaient un buffet à 2 battants, 2 grandes tables en sapin avec leurs pieds pliants, une autre table montée sur un pied et une paire de chenets à l'antique en fonte.

Le juge de paix s'est ensuite rendu dans les chambres (équivalant de pièces) occupées par le citoyen Rongeat concierge, afin d'en vérifier le contenu. Dans une de celles-ci, s'y trouvaient une armoire à 3 battants contenant du linge et autres effets, meuble appartenant audit Dumetz et une grande table de cuisine. Dans une autre servant de cuisine et attenante à la précédente se trouvent une autre table montée sur un pied, un tourne broche en fer garni de son poids, chaîne et cordeaux, un vieux bahut et un banc. Dans une chambre servant d'office se trouvent une table et un dressoir ouvert et vide.

Dans le grenier « une infinité de débarras et vieux meubles »...

Des scellés<sup>127</sup> sont apposés au fur et à mesure de la visite et du recensement du contenu des pièces.

La visite se termine dans une vinée au bout de la cour où sont entreposés un pressoir et ses ustensiles, une cuve montée sur un chantier<sup>128</sup>, un tire vin et un diable à 4 roues.

Donc rien d'extraordinaire et de fastueux à l'intérieur de ce château.

### **Poursuite de la vente des biens nationaux en 1796.**

Expertise du château et des dépendances.

En l'an 4 de la république, le 7 messidor (25 juin 1796), une commission agréée par l'administration du département s'est rendue dans la commune afin d'estimer les revenus et le capital des biens immobiliers. Cette commission était composée de Jean Baptiste Blanchot, architecte demeurant à Brienne, expert nommé par délibération de l'administration du département de l'Aube, de Louard Moraux, entrepreneur de bâtiments demeurant aussi à Brienne, expert nommé par le citoyen Pierre Jacquot, domicilié à Brienne, par sa soumission d'acquiescer le bien national.

Le procès verbal de l'expertise nous indique que cette commission est arrivée à 9 heures à Rosnay et s'est rendue chez le citoyen Léon Nicolas Gérard, commissaire du pouvoir exécutif de l'administration communale. Celui-ci a accompagné la commission ainsi que Pierre Jacquot, sur les lieux.

<sup>127</sup> Ceux-ci se composent d'une bande à scellés et de seaux de la justice en cire verte. Vente de biens nationaux. Extrait des minutes du greffe de justice de paix du canton de Rosnay du 23 et 24 fructidor de l'an 2 de la république. Archives de Troyes-Cote : 1Q1038.

<sup>128</sup> Nom du support du pressoir en bois.

## V- Inventaire des biens immobiliers du château, leur évaluation et leur vente.

### Surface bâtie.

L'ensemble des bâtiments est situé sur un terrain d'environ 1 hectare (2 arpents) limité sur 2 côtés par les anciens fossés du château féodal primitif, ce terrain est estimé à 1050 francs (ou livres).

### Bâtiments.

Ne sont pris en compte pour cette évaluation que les matériaux entrant dans leur construction et pouvant être récupérés. A savoir la craie des murs et des cheminées, les carrelages des rez de chaussée, le bois des planchers et des cloisons, des archines et de la charpente.

**1) Le pavillon du château** de 48 pieds de longueur sur 24 pieds de largeur et d'une hauteur de 28 pieds.. Cet édifice construit sur 3 niveaux avec 4 cheminées, est constitué d'un rez de chaussée, d'un étage, d'un grenier, d'un perron sur la terrasse et d'une toiture en ardoise. L'ensemble est évalué 1431 livres.

**2) Un bâtiment** de 135 pieds de longueur sur 20 de largeur et 13 de hauteur, situé au nord du pavillon, il est en mauvais état. Deux cheminées sont présentes, une double et une simple, la toiture est en tuiles, les éléments intérieurs ne sont pas détaillés. Ce bâtiment important a été estimé à 1123 livres.

**3) Un bâtiment** de 66 pieds de longueur, 20 de largeur et 12 de hauteur, situé au levant du pavillon. Il est bâti sur 2 caves voûtées, le toit est en tuiles plates, le tout est également en mauvais état. L'ensemble a été estimé à 1377 livres. Ce bâtiment semble avoir échappé à la destruction puisque j'ai pu visiter une maison possédant deux caves voûtées en pierres et située au même endroit. Ce qui me conforte dans cette idée, c'est que d'une part, une de ces caves comporte une entrée de souterrain qui devait communiquer avec le château primitif et notamment la crypte<sup>129</sup>. Ce passage est maintenant muré, mais sa forme laisse peu de doute sur sa fonction. Et d'autre part, j'ai pu examiner une taque de cheminée fleurdelisée et datée de 1660 (Annexe 19, p.130).

**4) Un bâtiment** de retour en face du pavillon de 30 pieds de longueur, 18 de largeur et de 14 de hauteur, en mauvais état. C'est une construction sans étage mais avec grenier recouvert de tuiles plates, un mur est à pan de bois. L'estimation faite est de 176 livres.

**5) Un bâtiment** appelé « **les chambres neuves** » de 46 pieds de longueur, 18 pieds de largeur et de 14 pieds de hauteur. Il comprend 2 chambres à feu (avec cheminée) et 2 cabinets (garde robe ou de travail), 1 grenier au dessus des chambres recouvert de tuiles plates. Ce bâtiment est estimé à 569 livres.

**6) Une grange** contenant également les **écuries** de 66 pieds de longueur, 40 de largeur, la hauteur n'est pas mentionnée. Elle est estimée à 961 livres.

**7) Des rangs à porcs**<sup>130</sup> situés à côté de cette grange de 21 pieds de longueur, 6 de largeur et 9 de hauteur, estimés à 69 livres.

**8) Un colombier** de 14 pieds de côté sur 18 de hauteur<sup>131</sup>, estimé à 90 livres. D'après le plan établi par Chastillon, il devait ressembler à celui de Saint-Lyé au début du XVIIème siècle, par sa forme et

<sup>129</sup> D'après les anciens du village.

<sup>130</sup> Abri pour les cochons ou soue, souvent adossé à un autre bâtiment.

<sup>131</sup> Soit environ 4,27mètres de côté par 5,50 mètres de hauteur.

son lanternon. Mais il est vraisemblable qu'au moment de la révolution, il devait ressembler à celui du faubourg de Champagne<sup>132</sup> de par sa forme carrée comme indiqué sur le procès verbal de la vente. Sa physionomie a pu changer près de 2 siècles plus tard, suite à son état de délabrement ou d'un incendie.

Remarque : un autre colombier ou pigeonnier non loin de là existe toujours, mais situé au dessus d'une porte cochère. (Annexe 20, p.131)



Colombier circulaire de Saint-Lyé, son lanternon et sa lucarne permettant l'aération et le passage des oiseaux



Ancien colombier carré de Rosnay. L'accès des pigeons se faisait sans doute aussi par une lucarne sur le toit, aujourd'hui disparue.

### Montant de la vente.

L'évaluation finale s'éleva à 8100 livres et fut acceptée par le soumissionnaire Jacquot. Le document final fut signé et enregistré à Brienne le 20 messidor an 4. Suite à l'estimation et à la vente au citoyen Jacquot, l'ensemble des bâtiments de l'ancien château furent démolis et ses matériaux dispersés. C'est ainsi que disparut la représentation du pouvoir seigneurial durant des siècles à Rosnay.

### VI- Transport de grains à Metz pour le service des armées<sup>133</sup>.

Un arrêté du département de l'Aube en date du 6 germinal de l'an 4 de la république parvenu à l'administration le 19 portant qu'il sera fourni par les cantons de Bar sur Aube, Brienne, Dienville...pour chacun une voiture attelée de 4 chevaux pour conduire les grains à Metz.

Concernant le charretier chargé du transport, il avait le choix entre une indemnité de voyage en assignats ou le logement et le fourrage pour les chevaux à chaque étape. Il choisit la seconde proposition (sans doute la plus avantageuse, les assignats inspirant peu confiance) qui fut acceptée par l'administration municipale.

De Brienne il devra d'abord se rendre à Bar sur Aube pour charger les grains avant de se rendre à Metz. Quant à la réquisition des chevaux, elle s'appuie sur la levée du trentième cheval demandé par la loi du 14 pluviôse, arrêté du Directoire exécutif. Le canton de Brienne comptait 713 chevaux et juments, il fut en définitive fourni 23 chevaux pour ce transport. Une réunion est prévue à Brienne, des propriétaires de chevaux, pour s'accorder entre eux sur le mode de compensation de cette fourniture.

<sup>132</sup> Sans doute réaménagé en pièces d'appoints lorsque les pigeons eurent disparu. Je me souviens être allé au lait distribué dans la pièce du bas, de l'ancienne ferme Fourquet.

<sup>133</sup> Archives de l'Aube, registre 3L9, canton de Brienne.

## Chapitre 9

-----

### La religion à Rosnay depuis ses origines.

#### I. Le prieuré de Rosnay.

Les Comtes de Rosnay au XIII<sup>e</sup> siècle avaient une grande dévotion pour saint *Berchaire*<sup>134</sup> à qui ils attribuaient leur puissance et leur splendeur.

Les moines de l'abbaye du Der, sous l'administration de l'abbé *Théobald*<sup>135</sup>, conservaient ses reliques en ce lieu. Ces comtes en remerciement pour ces bienfaits, fondèrent un prieuré avant 1135, à Rosnay qui dépendait de cette même abbaye.

L'évêque de Troyes, *Atton*<sup>136</sup> concéda à ces religieux l'église de notre Dame de Rosnay, desservie à l'époque par des chanoines de l'Ordre de saint Augustin.

Ce sont ces mêmes Bénédictins du Der<sup>137</sup> qui assuraient les fonctions curiales à Rosnay. Ils étaient appréciés de la population par leur vie austère qui leur attirait la confiance et qui aimait les avoir comme pasteurs. Par la suite, ils laissèrent cette fonction à un prieur en qualité de curé-primitif (titre donné à l'origine aux abbayes et prieurés<sup>138</sup>).

#### Visite de personnages illustres et miracles.

En 1145, après un séjour en Allemagne, de retour à Clairvaux (dont il est le fondateur), l'Abbé Bernard, plus connu sous le nom de Saint Bernard, passa par Rosnay. A cette occasion, il guérit un paralytique, cet épisode nous est rapporté par son biographe<sup>139</sup> dans ces termes traduits du latin : « A la sortie du bourg qu'on appelle Rosnay, un paralytique qui se trouvait dans un tel état d'épuisement qu'il ne semblait montrer que la figure livide de la mort, est présenté, couché sur un chariot, à l'homme de dieu qui passait par là. Dès qu'il eut reçu le signe de la croix, et que le saint lui eut ordonné de descendre et de marcher, il se mit à suivre à pied, en pleine santé, son propre chariot ».

Une reconstitution médico-légale du visage de saint Bernard a été faite à partir de la relique de son crâne conservée au trésor de la cathédrale de Troyes. (Annexe 23, p.134)

Un autre personnage en conflit avec Henri II d'Angleterre, Thomas Becket, archevêque de Canterbury s'exila en France de 1164 à 1170 à l'abbaye cistercienne de Pontigny<sup>140</sup>. Pendant son séjour, il vint à Rosnay où il consacra l'église inférieure du nom de Saint Etienne. A cette occasion il fit jaillir une source qui guérit toutes les personnes qui vinrent s'y désaltérer. Cette source existe toujours sous le nom de « puits Saint Thomas ». Une statue le représente dans l'église basse en tenue d'évêque et un bras reliquaire du saint est également conservé. (Voir annexe 18, p.128)

#### Quelques faits au cours des siècles suivants.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Henry de l'abbaye du Der se retira au prieuré de Notre Dame de Rosnay. Le comté de Rosnay à cette époque était détenu par le fils de Thibaut le Chansonnier, comte de champagne et roi de Navarre.

Inversement, Vuitier de Jarnay ancien prieur de Rosnay, fut investi de la charge d'abbé du Der.

<sup>134</sup> Ancien moine Bénédictin qui fonda en 672 l'abbaye saint Pierre et saint Paul de Montier-en-Der, d'après Les Voyages Pittoresques et Romantiques dans l'Ancienne France, par I. Taylor-1857 p.350, 354, 355, 358.

<sup>135</sup> Qui fut avec saint Bernard, le prédicateur de la seconde croisade.

<sup>136</sup> Confirmé par le pape Innocent II.

<sup>137</sup> Prieuré de Rosnay, ordre de St Benoit...Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes, Courtalon-Delaistre. Tome III, p.371-1784. Archives Départementales de l'Aube.

<sup>138</sup> Ainsi qu'au chapitres et collégiales qui avaient la cure des âmes et percevaient pour cela de grosses dîmes.

<sup>139</sup> Récit du biographe du saint, Geoffroy d'Auxerre. S. Bernardi vita prima auctore Gaufrido, ed.Mine, Patr.lat., tome CLXXXV, col.346. Cf.et col.400.

<sup>140</sup> Commune de l'Yonne où séjourna le futur Saint Thomas (assassiné à Canterbury le 29 décembre 1170), et canonisé en février 1173 par le pape Alexandre III.

Dans le cours du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>141</sup>, le prieuré subit les ravages des bandes armées du fameux Brocard de Fenestranges de Wassy. Il commit de nombreuses atrocités en Champagne et fut le plus cruel oppresseur des religieux du Der. Il avait excité contre eux Michel Frampas, sergent de la forêt de Wassy. Une bande armée sous ses ordres vint brûler les maisons et détruire les récoltes de 32 villages qui dépendaient de l'abbaye. Après le passage de ces bandes, les prieurs aidés par les comtes de Rosnay, à force de persévérance purent relever une partie des bâtiments en ruine.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'habitation du prieur se situait près de l'église, entre le cimetière, la Voire (rivière) et les fossés du château.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, à la suite d'un incendie ou d'une démolition pour cause de vétusté, la maison du prieur se trouvait dans la grande rue, à peu de distance du presbytère.

Le prieur se nommait Jean Régnier et il est mort le 17 janvier 1670. Le curé de la paroisse était alors Paul Claude Bourgeois, décédé en 1684. Un autre prieur, l'abbé Lambert Griffé, fit un testament en faveur de la paroisse de Rosnay le 29 décembre 1775. Pourquoi ce testament ?

Il était de coutume depuis des siècles pour la population chrétienne de pourvoir à la subsistance du clergé par des dons en nature, appelés dîmes. A Rosnay, les prieurs bénéficiaient des plus grosses dîmes, venant des produits du sol, les plus importants comme le vin et les céréales.

Les grosses dîmes du prieuré sont situées au finage d'Outines. A Rosnay, elles se trouvent vers le faubourg de Champagne, tant en vin quand céréales et aussi en prairies au lieu dit « le Grand-Pré-aux-Fourches ».

Alors que les curés ne recevaient que les menues dîmes prélevées sur les menus grains et les vertes dîmes, à savoir les fruits consommés « en vert<sup>142</sup> ». Cette rétribution n'avait très souvent qu'une faible valeur.

Ce testament se composait d'un legs de 10 000 livres produisant 400 livres de rente annuelle.

Ce legs servit à créer un bureau de charité afin de subvenir aux besoins des pauvres de la paroisse et une somme fut allouée au vicaire et par la suite au desservant.

### **Suppression du prieuré.**

René Martin Pillerault, prêtre et supérieur du grand séminaire de Châlons-sur-Marne, écrivit à l'évêché de Troyes pour négocier un éventuel rattachement du prieuré de Rosnay à ce séminaire.

En effet, le diocèse de Châlons n'avait pas de bénéfice à réunir pour soulager son séminaire des frais occasionnés par la réalisation d'importants travaux d'entretien de ses bâtiments.

Ce prêtre insistait sur le fait que les revenus du séminaire étaient insuffisants pour subvenir à ses charges et à l'entretien de quelques pauvres ecclésiastiques. Suite à cette requête, Monseigneur de Barral, évêque de Troyes d'après son ordonnance du 20 novembre 1788, diligenta une commission chargée de s'informer sur une éventuelle incorporation du prieuré de Rosnay au séminaire de Châlons. Pour cette enquête, fut nommé commissaire, l'abbé Philippe Auguste de Rouault d'Assy, chanoine, archidiacre de l'église de Troyes, vicaire général du diocèse et abbé de l'abbaye royale de saint Loup de Troyes. Ce commissaire accompagné de l'abbé Nicolas Poulet, curé de Rosnay et de Pierre Jean Baptiste Guerry, marguillier visita tout d'abord l'église prieurale ou église d'en bas. Puis le même jour, l'abbé Rouault d'Assy informa les habitants en l'auditoire sur ce projet. Ceux-ci par la voix de Simon de la Cour, lieutenant général au comité de Rosnay indiquèrent en des termes mesurés que la population ne pouvait accepter un tel parti, qui enlevait à la paroisse ses ressources.

Nicolas Poulet, curé de la paroisse, protesta également, comment alors subvenir aux nécessiteux, au fonctionnement de son ministère, de la cure, au maître et à la maîtresse d'école ?

Pierre Claude Malvaux, prieur commendataire de Rosnay, grand vicaire du diocèse de Paris, donna son accord à la susdite suppression du prieuré, pour l'intérêt supérieur du séminaire de Châlons. Cette étape franchie, Jean Milony, architecte des eaux et forêts fut nommé par ordonnance comme expert afin qu'il établisse un devis estimatif des réparations à effectuer aux églises et bâtiments dépendant de ce prieuré. Ce devis estimatif se montait à la somme de 5473 livres, le tiers restant à la charge du prieuré de Rosnay, après répartition.

<sup>141</sup> D'après un aveu de 1366, Jean de Valentigny est prieur de Rosnay. Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie. 1172-1361, par Auguste Longnon. Tome II-Le domaine comtal, p.550.

<sup>142</sup> Comme les haricots, choux, fèves...

Suite à ce devis et après consultation des différentes parties, il était possible d'incorporer le prieuré de Rosnay au séminaire de Châlons. Pour clore les requêtes, réquisitoires et ordonnances relatifs à la suppression du dit prieuré, l'abbé Guidecoq, fondé de pouvoir de René Martin Pillerault, supérieur du grand séminaire de Châlons fut reçu par le vicaire Philippe Auguste de Rouault d'Assy et lui déclara qu'il avait nommé l'abbé Dubrat.

Il s'ensuivit la publication et l'affichage de l'acte qui entérinait la suppression du prieuré de Rosnay le 3 juillet 1789. Le prieuré avait vécu.

## II. La paroisse.

D'après les archives paroissiales, la paroisse de Rosnay-l'Hôpital dépend du diocèse de Troyes, du Doyenné de Bar sur Aube et du canton de Brienne le Château.

Elle est dédiée à la sainte Vierge sous le titre de l'Assomption. Cette paroisse existait déjà avant le *concordat*<sup>143</sup> de 1802. Elle est délimitée par les paroisses de Braux, Yèvres, l'annexe de Courcelles, Blignicourt, Perthes en Rothière, Lassicourt et Bétignicourt.

Les distances sont données à partir de l'église exemple : le hameau de Putteville est à 2km et demi, la ferme de Presle Vieux à 2 km et la ferme de Belle vue<sup>144</sup> à 1 km et demi...

Aux alentours de 1830, la population totale d'après le dernier recensement est de 550 âmes et tous les habitants appartiennent à la religion catholique.

Parmi les habitants les plus notables, citons : la famille de Coucy qui habite un petit castel, un notaire, un médecin, un percepteur et quelques petits bourgeois.

Au cours de l'histoire naquit le 1<sup>er</sup> avril 1638 Claude Berbier du Metz, qui devint Lieutenant Général d'artillerie des armées du roi Louis XIV. Il est mort à la bataille de Fleurus où il fut tué d'un coup de canon en 1690. Ce grand roi a dit de lui : « Il est l'un des meilleurs officiers du royaume et des plus braves ». Naissance aussi d'un autre personnage, Louis Etienne Dulong le 12 septembre 1780, fils de Louis Dulong, chirurgien et de Suzanne Félicité Nicole Jeannotte Dulong de Rosnay. Général, il fit presque toutes les campagnes de l'Empire de l'an 6 à 1815. Souvent remarqué par sa bravoure, il reçut de graves blessures dans différentes batailles. Napoléon le présenta au roi de Saxe comme un des plus braves de l'armée française. Fait officier de la légion d'honneur et comte, il fut confirmé dans ses grades par Louis XVIII. Il fut nommé par ce dernier Lieutenant Général, commandant la compagnie d'Havré des gardes du corps du roi. Décoré en 1825 de la grande croix de l'ordre de saint Louis, il mourut à Paris en 1828.

Ce sont deux hommes remarquables nés à Rosnay, ayant atteint le même grade militaire et jugés de la même manière par les deux plus grands souverains que la France ait eus.

## III. Donation et Fondation de la Cure de Rosnay

A une époque où les revenus de la cure<sup>145</sup> de l'église notre Dame de Rosnay n'étaient pas très élevés<sup>146</sup>, de grands personnages natifs du comté de Rosnay s'en émurent et voulurent y pourvoir.

En effet, des actes notariés établis par devant Maître Jacques Lainé et Bernard Dumesnil notaires jurés, nous précisent les conditions de cette donation et fondation datées du 27 septembre 1672.

A cette époque, le château de ce village appartenait à la famille des *Berhier Du Mets*<sup>147</sup>, grands commis du royaume de France. C'est de cette famille qu'il sera principalement question dans cette donation.

<sup>143</sup> Il fut ratifié le 8 avril 1802 (fin des négociations le 15 juillet 1801) entre les représentants du pape Pie VII et de Bonaparte. Il reconnaît que la religion catholique est celle de la majorité des Français et donne au chef de l'état le droit

de nommer les évêques.

<sup>144</sup> Je n'ai pu situer son emplacement sur la commune, peut être une des fermes de Putteville ?

<sup>145</sup> Fonction, autorité du prêtre chargé de la direction spirituelle d'une paroisse ; circonscription dans laquelle il exerce cette autorité. Ce dit aussi pour le logement du curé. D'après le dictionnaire littéraire et grammatical « Le Napoléon Landais » 1839.

<sup>146</sup> Sujet rappelé dans une requête datée du 1<sup>er</sup> février 1792 par M. J.L. Güot, curé de Rosnay à cette époque. Archives départementales de l'Aube. Liasse cote : 1Q1038. N°3828. Acte de donation et fondation.

<sup>147</sup> Il y a plusieurs orthographes suivant les époques et les retranscriptions.

Donc en ce jour de septembre 1672, l'Abbé Louis Berbier Du Mets, conseiller et aumônier du Roy<sup>148</sup>, présent à Rosnay, s'apprête à parapher les actes préparés par maître Dumesnil.

Sa signature engage également ses frères, enfants et héritiers de messire Jacques Du Mets, conseiller du Roy et de sa défunte Dame Marguerite Legrand son épouse, leur père et mère.

Pour ses frères, il s'agit :

De Gédéon Du Mets, conseiller du Roy, trésorier général, intendant et contrôleur général des meubles et joyaux de la couronne ;

De Claude Du Mets, lieutenant d'artillerie de France ;

Et de Jacques Du Mets, Ecuyer, Sieur de saint rémy.

Dans les documents consultés, il n'est pas fait mention de leurs trois sœurs.

Les dons consignés dans ces actes sont irrévocables et pour toujours (la Révolution n'était pas encore passée par là). Mais en contrepartie de ses bienfaits, le curé, Claude Paul Bourgeois et ses successeurs devront s'attacher à plus d'assiduités aux fonctions de leurs charges... Cela est troublant, est-ce à dire qu'auparavant leurs moyens de subsister limitaient leur action dans la paroisse ?

### Origine de ses dons.

La famille Berbier du Mets possédait de nombreuses terres sur la paroisse de Rosnay, provenant entre autres d'une alliance avec la famille Collignon. En effet, un ascendant de la famille du Mets, Gaon Berbier épouse en 1553 Marguerite Collignon fille de Christophe Collignon demeurant à Rosnay. Ses terres, sans doute augmentées au fil du temps par la position sociale de leurs descendants à la cour, vont être les fondations de cette donation.

### Description de ces actes.

Les actes notariés énumèrent les différents dons faits à la Cure.

Ils se composent principalement de petites surfaces de terre situées en différents lieux de la paroisse .

Ces terres sont répertoriées sous différents vocables : journal (aux), fauchées ou denrées.

Extrait d'un article concernant les surfaces de terre, le journal :

<<Un demi journal lieudit Les Amignates tenant d'une part à la veuve Gédéon Raimond d'autre part audit Rozon d'un bout sur le chemin de Troyes d'autre bout à plusieurs>> (ici il est question de différents propriétaires)

Extrait d'un article pour les Fauchées :

<<Une demy fauchée de pré au lieudit Les Grandes T..... tenant d'une part au Sieur de Collignon d'autre part audit Mugot d'un bout et d'autres sur les contours>>

Extrait d'un article pour les denrées :

<<Cinq denrées lieudit La Chesnet tenant d'une part à la dite veuve De Salain d'autre part à Bernard Dorez d'un bout et d'autres à plusieurs>>

En échange de ces donations et de la fondation de cette cure, il est stipulé que le Sieur Bourgeois, Curé et ses successeurs seront astreints à trois services.

Par services, on entend des messes solennelles au nombre de trois, annuellement et à perpétuité.

### Déroulement de ces services.

Ils sont à effectuer pour le repos des défunts du Mets, Dame Legrand et leurs ancêtres. Ces services seront chantés, *Vigiles*<sup>149</sup>, messes hautes de Requiem avec la prose du *Dies iræ*<sup>150</sup> et un *Libéra*<sup>151</sup> à la fin desdits services et encore un *Languentibus*<sup>152</sup> après le libéra.

<sup>148</sup> C'est le règne de Louis XIV. Louis Berbier du Mets est aussi abbé commendataire des abbayes de Huyron, sainte Croix de Guingamp et prieur de Chalette et Haucourt, il demeure à Paris, rue du Mail.

<sup>149</sup> Le jour qui précède quelques fêtes. Les vigiles des morts, les matines et les Laudes que l'on dit pour les morts.

<sup>150</sup> Prose de l'office des morts, hymne sur le jugement dernier ; locution signifiant jour de colère. Partie d'une messe de requiem.

<sup>151</sup> 1<sup>er</sup> mot latin d'une prière que l'église fait pour les morts, et qui se dit pour la prière elle-même : chanter un Libéra.

<sup>152</sup> Languentibus : prose à la très sainte Vierge pour les défunts.

Ces services se dérouleront, le premier pour le sieur Jacques Berbier du Mets le 14 novembre, le second pour Marguerite Legrand le 12 mars, le troisième pour leurs ancêtres le 4 décembre, et ceci chaque année.

Ces services seront annoncés par le curé et ses successeurs lors du *prône*<sup>153</sup> de leur messe paroissiale, le dimanche qui précédera chacun de ces services.

Lors de ces services (messes hautes de requiem<sup>154</sup>), le dit curé et ses successeurs seront tenus de fournir le luminaire. Celui-ci doit se composer au moins de 6 cierges sur le grand autel et 6 flambeaux ou 6 torches de cire jaune, pendant ces offices.

Ce même curé devra en outre payer au maître d'école, pour son assistance aux vigiles et services, la somme de 15 sols et aux sonneurs 20 sols.

Cette donation fait aussi obligation de célébrer annuellement 24 messes basses pour le repos des âmes, des défunts de la famille et à l'intention des fondateurs. Elles se célébreront les 12 et 14 de chaque mois ou autre jour plus commode avec un *déprofondis*<sup>155</sup> à la fin de chacune des messes et proche de l'épithaphe dudit défunt (voir le chapitre 7, les Berbier du Metz et leurs épithaphe).

Ainsi se termine l'énumération du contenu des dons faits à la Cure par la famille Berbier Du Mets.

### **Remarques.**

Il est en outre stipulé dans ladite fondation que des sanctions pouvaient aller jusqu'à la révocation du contrat, en cas de manquement de la part du curé ou de ses successeurs. Si des fautes sont commises lors des services ou messes ci-dessus spécifiés, les donateurs se réservent le droit de rentrer en possession de leurs biens cités dans la donation.

Cette clause rendra le contrat nul, sans effet et non advenu.

Le contenu de cette fondation a été accepté et scellé entre les parties, par devant le sieur Dumesnil tabellion général au comté de Rosnay.

Les documents (note et minutes originales) ont été signés entre les sieurs Abbé Louis Du mets et Bourgeois en la maison Du Mets, le mardi après midi 27 septembre 1672 (c'est précis !).

Il sera ensuite délivré à chacun une "grosse" des présentes pour leur servir ce que de raison...<sup>156</sup>

Une somme de cent sols est également accordée à la Fabrique de l'église Notre Dame sur les revenus des gagnages ci avant décrits.

### **Donation complémentaire.**

Cette première donation relatée ci-dessus s'est trouvée complétée par un testament de Julien Mugot décédé durant cette période. Il consiste en trois denrées et demie de terres labourables, lieu dit "Chesnet", tenant d'une part à la Cure et d'autre part aux enfants de Bernard Doré. A charge et condition que le Sieur curé de Rosnay ou ses successeurs soient obligés de célébrer une messe basse de Requiem. Celle-ci devra avoir lieu le jour anniversaire de son décès, le 16 juillet 1682.

Ce testament soussigné Claude Bourgeois, curé de Rosnay a été signé le 18 juillet 1684.

Pour conclure ce chapitre, les droits d'amortissement ont été réglés par messieurs Du Metz pour leur donation et par le curé tenu à verser trois livres pour l'héritage Mugot en 1693.

### **Fin de la Fondation.**

A l'époque de la révolution, une copie de ces documents a été remise par le citoyen Nicolas (notaire à Rosnay) à Jean Léger Güot alors curé de Rosnay. Cette copie lui a été nécessaire pour rappeler ses droits dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> février 1792 et adressée aux Administrateurs du district de Bar-sur-Aube. Nous sommes en pleine révolution, les biens du clergé ont été réquisitionnés par celle-ci du fait de la loi du 18 février 1791.

<sup>153</sup> Proclamation, publication, instruction qu'un curé fait aux fidèles à la messe de paroisse, chaque dimanche concernant la messe suivante, un mariage, un enterrement...

<sup>154</sup> Archives départementales de l'Aube-Liasse 1Q1038. Minute du baillage de Rosnay pour Madame la Maréchale de l'Hôpital, feuillet 9/15-1694.

<sup>155</sup> C'est le début du psaume 129, dans la bible chez les catholiques. Le sixième des sept psaumes de la pénitence, que l'on récite dans la prière pour les morts : dire un déprofondis.

<sup>156</sup> Ibid. feuillet 12/15.

Dans sa lettre, ce curé privé de ses revenus, rappelle aux représentants du peuple que la loi l'autorise à percevoir un intérêt de 4% du montant de la vente des dits biens.

Il indique également que ces mêmes biens provenant de la Cure ont été vendus à un certain Vincent Negt de Montier-en-der.

L'histoire ne dit pas si Jean Léger Güot a pu toucher les rentes dues par l'acquit des dites Fondations. Après la Révolution, le curé n'a plus aucun revenu hormis un traitement de l'État. Mais suite au testament du fondateur du bureau de charité, monsieur Lambert Griffés, prieur de Rosnay en 1783, une somme de 200 livres<sup>157</sup>, est attribuée au vicaire et par la suite au desservant.

Ce supplément de traitement est confirmé par un arrêté préfectoral du 19 juillet 1809.

En 1829, est signalé la construction d'un nouveau presbytère, le précédent ayant été vendu comme bien national.

#### IV. Culte et confréries au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Deux confréries ont été créées durant ce siècle.

L'une, la confrérie du saint Rosaire a été établie par Monseigneur De Seguin Deshour le 30 septembre 1841.

L'autre, la confrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du dimanche, érigée par Monseigneur Cœur, le 21 mars 1856 à la suite d'une mission.

La confrérie du saint Rosaire compte environ 60 personnes et la confrérie réparatrice 15.

Comme le reconnaît le curé<sup>158</sup> de l'époque, ces confréries ont peu d'influence sur l'apathie religieuse dans la paroisse.

Pour ce curé, la cause de cette indifférence est l'ignorance volontaire. On ne veut pas et on ne cherche pas à s'instruire. Parmi ceux qui ont reçu plus d'éducation, certains lisent des journaux d'opposition au pouvoir en place comme « le Siècle<sup>159</sup> » et communiquent leurs impressions aux autres<sup>160</sup>.

Les missions organisées durant cette période apportent peu de remèdes à cette désaffection et sont surtout de peu de durée. Les processions se perpétuent pour des occasions exceptionnelles et suivant un calendrier immuable et à la condition qu'elles se produisent aussi dans les autres paroisses.

Bien que le tableau puisse paraître sombre, tous les enfants sont baptisés et tous les jeunes gens ont fait leur première communion. Mais par la suite l'engagement religieux se délite et beaucoup n'ont pas reçu le sacrement de confirmation.

Par contre il n'y a pas de mariages civils qui ne soient suivis et bénis par l'église. Ce même curé se plaint déjà à l'époque du nombre réduit de participants à la messe du dimanche (surtout les hommes, une dizaine et pour les femmes de 80 à 100). Pour les fêtes leur nombre augmente légèrement, de 20 à 30 hommes et 100 à 150 pour les femmes.

Le nombre annuel de baptêmes est de 10 à 12, les mariages de 4 à 5 et les décès de 10 à 12. La prière pour les morts est à l'honneur, le requiem suivi du dies iræ.

**LE SIÈCLE**  
 GRAND JOURNAL POLITIQUE  
 Littéraire, scientifique et d'Économie sociale  
 FONDÉ EN 1836  
 Publie chaque jour un article de son Directeur politique  
**YVES GUYOT**  
 Ancien ministre  
 Directeur-administrateur : **ARMAND MASSIP** \*  
 Administrateur-Délégué de la société du *Siècle* : Léon Edeline.

Voici un extrait de son programme :

« *Le Siècle* représente la défense de la liberté, de la propriété, de la légalité, de la paix sociale, de la patrie contre l'anarchie, contre la tyrannie socialiste, contre le collectivisme, contre la guerre sociale et contre l'internationalisme révolutionnaire.

« Absolu dans les principes, modéré dans l'application, réclamant des ministres et des fonctionnaires la rigoureuse observation des lois à l'égard de tous, sans acception de personnes, il soutient avec énergie la politique de gouvernement et de légalité. »

Le *Siècle* publie chaque jour un bulletin et des correspondances de l'étranger, des articles d'études sur toutes les questions politiques, économiques, financières, littéraires, artistiques et scientifiques.

C'est un grand journal d'études et de doctrines à

**CINQ CENTIMES LE NUMÉRO**

**ABONNEMENTS :**  
 Paris . . . . . 25 francs  
 Départements . . . . . 30 —  
 Étranger . . . . . 45 —

Adresser lettres et mandats à M. l'Administrateur du *Siècle*, 12, rue de la Grange-Batelière, Paris.

24

Publicité de l'époque.

<sup>157</sup> Ces livres, après la révolution deviendront des Francs.

<sup>158</sup> En 1864, le curé on disait aussi le desservant (pour une paroisse secondaire) était Mr Devolz.

<sup>159</sup> Journal politique, littéraire et d'économie sociale.

<sup>160</sup> Suivant un rapport établi par ce même curé, Archives de l'évêché de Troyes. Liasse sans cote de Rosnay-l'Hôpital.

### Messes pour les morts.

Les dons faits à la paroisse par l'intermédiaire de la fabrique ont pour but de faire célébrer des services religieux (messes basses ou hautes), pour son donateur ou pour sa famille (voir fondation de la cure).

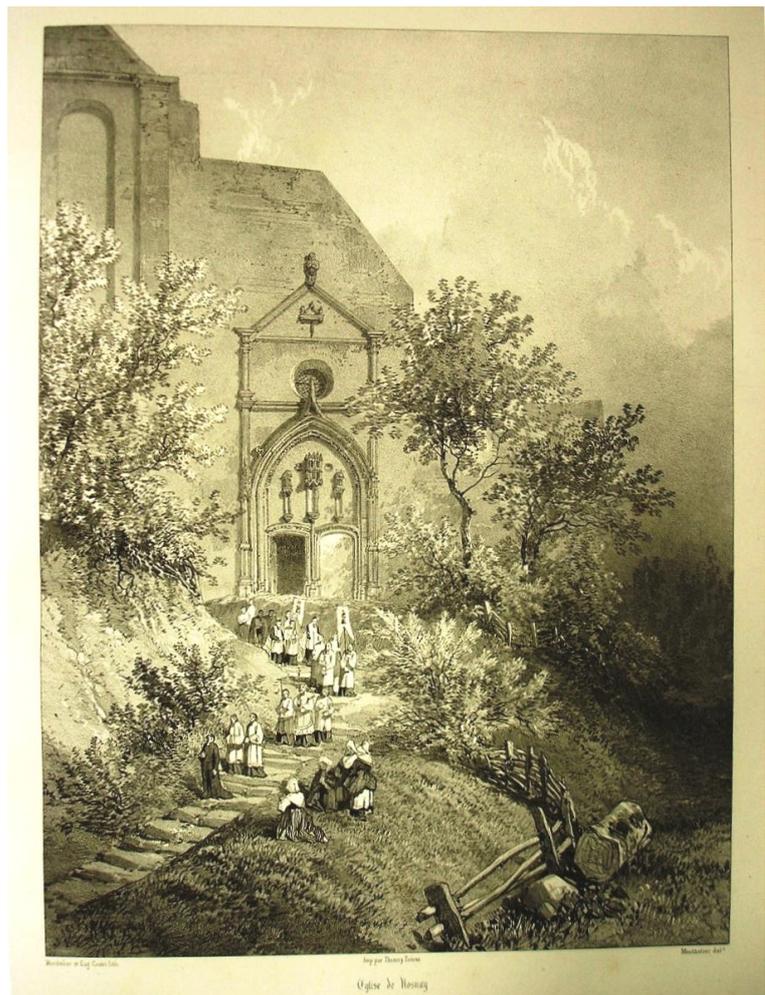
**-Dies Irae**<sup>161</sup>, prose de l'office des Morts. C'est un hymne sur le Jugement dernier, « Dies illa, Dies irae : « ce jour là sera un jour de colère ». On l'attribue assez généralement au franciscain Thomas de Celano, mort vers 1255. L'Église catholique introduisit le *Dies irae* dans sa liturgie au siècle suivant. Le texte original paraît être celui que l'on voit gravé sur une table de marbre dans l'église de St François, à Mantoue. Dans sa messe des Morts, Hector Berlioz, nous a laissé une œuvre magistrale exécutée pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'église des invalides en 1837 pour le service funèbre du général Damrémont et des soldats français morts à la prise de Constantine. (Voir annexe 3 p.111)

**-Langentibus in purgatorio.** Prose à la très sainte Vierge Marie pour les défunts, composée par Jean de Langoueznou, abbé de Landevenec au XIVE siècle. Plain chant en usage dans le diocèse de Coutances.

**-De Profundis**, c'est le commencement du psaume 129 de la bible, qui est une prière pour les morts : De profundis clamavi ad te, Domine. » Des profondeurs, je criais vers toi, Seigneur ».

### V. Les processions.

**Procession de la Fête Dieu.** Cette procession appelée Fête du Saint-Sacrement, qui célèbre la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, a lieu le jeudi qui suit la Trinité (soit 60 jours après Pâques). Son origine remonte au XIII<sup>ème</sup> siècle, à la suite de l'hérésie de Bérenger de Tours, qui niait la présence du Christ dans l'eucharistie.



Procession près de l'église de Rosnay avant l'aménagement du cimetière.

(Voyages Pittoresques et Romantiques dans l'ancienne France par I. Taylor-1857

-Archives de l'Aube, cote : BG70

-Médiathèque de Troyes, cote : DG2210)

<sup>161</sup> D'après un article de WIKIPEDIA

### Ordonnancement d'une procession.

Plan établi en 1848 par l'Abbé Devolz, à l'occasion de la fête Dieu, à Rosnay.

En tête : **la Bannière**

D. Phélipot

**1<sup>er</sup> Choriste**

C. Baudoin

**La Croix (1)**

J. Commère

**2<sup>ème</sup> Choriste**

M. Badin

**1<sup>er</sup> fleuristère**

P. Geslin

**1<sup>er</sup> Choriste**

Jouault

**2<sup>ème</sup> Fleuristère**

J. Geslin

**3<sup>ème</sup> fleuristère**

L. Monnery

**2<sup>ème</sup> Choriste**

Logeai

**4<sup>ème</sup> fleuristère**

A. Bricard

**Grand fleuristère**

A. Forveille – Phélipot

**1<sup>er</sup> flambeau (2)**

J. Jorin

**La Bourse(4)**

B. Lebacle

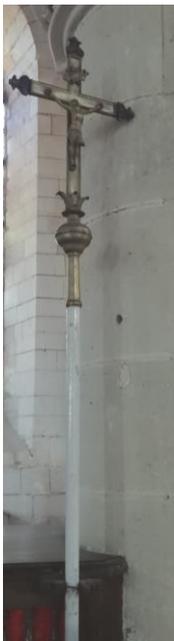
**La Navette (5)**

B. Lefranc

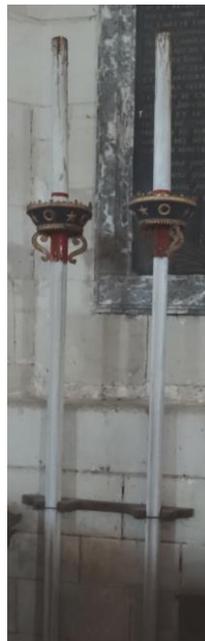
**2<sup>ème</sup> flambeau**

L. Fouilleul

Le **prêtre** porte l'eucharistie dans un **ostensoir** (3) qui symbolise la présence du corps du Christ sous la forme d'une hostie consacrée au cours de la messe. Il parcourait ainsi solennellement les rues du village.



1



2



3



4



5

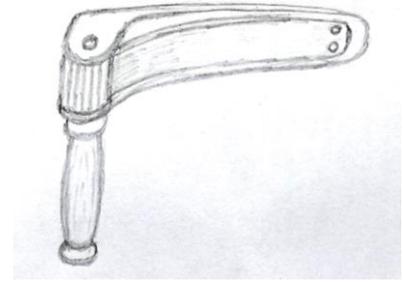
Légende :

- La bannière, grand morceau d'étoffe garni de frange sur les bords et sur le fond duquel est représenté le Saint Sacrement ou une figure brodée du Saint fêté ce jour-là
- La croix de procession, symbole du martyr de Jésus-Christ.
- Les fleuristères, fleurs stylisées en métal servant aussi de bougeoir.
- Les flambeaux de procession, torches de cire qui symbolisent le chemin vers la lumière.
- La bourse, double carton couvert d'étoffe dans lequel on loge les corporaux<sup>162</sup> qui servent à la messe.
- La navette, récipient en forme de petit navire dans lequel on met l'encens qui est brûlé dans les encensoirs.

<sup>162</sup> Corporal : linge carré béni sur lequel on pose le calice, la patène et l'hostie, durant la célébration de l'eucharistie.

## VI. Une coutume disparue.

Cette coutume pratiquée dans notre village existait encore au début des années 1960, est celle des roulées. Selon la tradition, les cloches parties à Rome, le clocher restait silencieux du jeudi saint au samedi saint, en mémoire de la mort du Christ. Donc en l'absence de ces cloches, les enfants parcouraient les rues en faisant entendre leurs crécelles et recueillaient dans leur panier, des œufs, des friandises ou quelques sous. Mais pourquoi des œufs principalement ? A une époque ancienne, l'église interdisait la consommation d'œufs pendant le carême. Les poules ne l'entendant pas de cette oreille, continuaient de pondre, d'où une accumulation importante d'œufs qu'il fallait absolument consommer sous peine de les perdre.



Crécelle.

## VII. Une autre coutume plus païenne.

C'est celle qui se déroulait dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, chaque année. Jusqu'au début des années 1960, la tradition voulait que les jeunes hommes installent des arbres (appelés les mais), devant les façades ou les portes des maisons des jeunes filles à marier. Chaque arbre avait une signification en fonction du tempérament de la jeune fille à honorer comme le charme : fille charmante, le sapin : fille bêcheuse ; le cerisier : fille facile... A cette même occasion, et donc durant cette même nuit, les jeunes gens en profitaient pour débarrasser les trottoirs ou les cours des habitations d'objets plus ou moins abandonnés ou oubliés par leurs propriétaires. Ces objets hétéroclites : pour la plupart provenant du monde agricole<sup>163</sup> ou de ménagères étourdies étaient ensuite entreposés sur la place de la mairie au vu de tous, et faisaient sourire les passants les jours suivants... Les propriétaires fautifs venaient ensuite récupérer leur bien, plus ou moins agacés par le temps perdu à trier cet amoncellement de matériels.

## VIII. Des fontaines miraculeuses.

L'ancien domaine des de Vaveray, seigneurs des Presles, était composé de deux métairies, Presles vieux et Presles neuf. Cette dernière de construction plus récente a disparu durant le XIX<sup>ème</sup> siècle à la suite d'un incendie. L'origine de ce domaine remonte aux bénédictins du monastère du Der qui créèrent différents établissements aux alentours de Montier-en Der. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il se trouvait aux abords des bâtiments agricoles, deux sources jumelles aux eaux fraîches et limpides. Celles-ci produites par les infiltrations de la légère déclivité du terrain et de la colline toute proche de Montaigu, jaillissaient à l'ombre d'un groupe de peupliers et de platanes<sup>164</sup>. Suite à une visite récente, j'ai pu constater que ces deux sources existaient toujours dans leur cadre de verdure, identiques à la description de l'abbé E. Georges. L'une d'elle alimente effectivement une fontaine logée dans un monument de briques que je ne saurais dater précisément. Edifié sans doute fin du XIX<sup>ème</sup> ou début XX<sup>ème</sup> siècle par M. E. Mérendet car le briquetage de l'édifice rappelle celui utilisé dans la construction du château des Roches de ce même propriétaire. Ce monument nous fait penser à un sanctuaire car il renferme une statue de Saint Georges terrassant le dragon<sup>165</sup>. (Voir annexe 22 p.133). Ces deux sources se réunissent ensuite dans une petite cuvette où leurs eaux forment un réservoir servant jadis à abreuver les animaux, puis elles s'écoulent en un ruisseau en direction de la rivière en passant à proximité d'un ancien étang (de Courcelles ou Gilet?). D'après la légende, ces fontaines auraient été vénérées jadis comme miraculeuses par les populations de cette contrée que défrichèrent les moines du Der. Nous ne conservons pas la mémoire de ces miracles, mais ce qui est surprenant c'est la résistance de ces lieux au temps.

<sup>163</sup> Charrues, fanoirs, rouleaux de grillages, brouettes, bassines et autres lessiveuses...

<sup>164</sup> Description de l'abbé Etienne Georges dans son fascicule, les de Vaveray seigneurs des Presles, d'après des documents inédits, p.70 - 1885.

<sup>165</sup> Ce saint mériterait une toilette car il est en bon état, afin de raviver ses couleurs d'origine. Il est également dommage qu'une pompe disgracieuse logée à l'intérieur de cet édifice défigure en partie ce lieu.



La fontaine et la statue de saint Georges terrassant le dragon.

### IX. A propos de la vie de Saint Berchaire.

Ce religieux, abbé d'Hautevillers, ami de Nivard, archevêque de Reims vint s'installer dans la forêt du Der afin d'apporter les lumières du christianisme et de la civilisation. Il obtint la cession d'une partie de la forêt par l'entremise de l'évêque d'Autun, ministre de Childéric II, le 12 juillet 672. Il éleva un monastère ainsi qu'une église sous le vocable des apôtres saint Pierre et saint Paul. Les moines étaient soumis à la règle de saint Colomban que Berchaire avait pratiquée dans l'abbaye de Luxeuil.

Ces mêmes moines défrichèrent les alentours qui deviendront des champs fertiles, ils creusèrent des canaux afin de contrôler les marais et en firent des étangs pour l'élevage des poissons. Berchaire et ses disciples par leur vie exemplaire, attirèrent autour d'eux une foule de chrétiens mais aussi par les avantages liés à la proximité de l'abbaye. Il fit un pèlerinage en terre sainte, d'où il rapporta à l'abbaye de Montier en Der, les reliques de saint Cyriaque et de sainte Théodosie<sup>166</sup>.

La prospérité de l'abbaye allait croissante quand saint Berchaire, le 27 mars 685 fut assassiné par le moine Daguin, son filleul<sup>167</sup>.

L'église de Wassy dédiée à Notre Dame est bâtie sur l'emplacement d'un oratoire élevé au VIIème siècle par saint Berchaire<sup>168</sup>

### X- Donations au cours des XIXe et XXe siècle.

-Le chemin de croix de l'église Notre Dame, offert par Georges Eléonor De La Cour, ancien maire de Rosnay et ancien juge de paix du canton de Vendevre. Il fut inauguré le dimanche 16 octobre 1836 après autorisation de Monseigneur Des Hons, évêque de Troyes et en vertu d'un rescrit du 23 octobre 1831, de S.S. Grégoire XVI, pape à l'époque. Etaient présents Mr Roizard, Vicaire général assisté de plusieurs curés dont celui de Rosnay, M. Devolz. Participaient aussi le maire M. Deline, son adjoint M. Beugnot, les Marguilliers MM. Garnier et V. Rongeat. A ce chemin de croix étaient attachées à perpétuité des indulgences accordées par les souverains pontifes (annexe 24, p.137).

<sup>166</sup> Voyages Pittoresques et Romantiques dans l'Ancienne France, I. Taylor-1857, p.354.

<sup>167</sup> Ibid. p.355.

<sup>168</sup> Ibid. p.350.

- La croix dédiée à Saint Victor fig.1, élevée place du Poirier de la Garenne, a été érigée par Nicolas Victor Delacour<sup>169</sup>, également ancien maire de Rosnay (sans doute de la même famille), et fut bénite le même jour de 1836. A-t-elle été façonnée par le maréchal ferrant du village qui devait sans doute exécuter quelques travaux de ferronnerie ?

- Une autre croix dédiée à saint Georges se trouve sur la route de Chavanges en face de l'allée menant à la ferme de Presles. Elle a vraisemblablement un rapport avec la fontaine située à proximité.

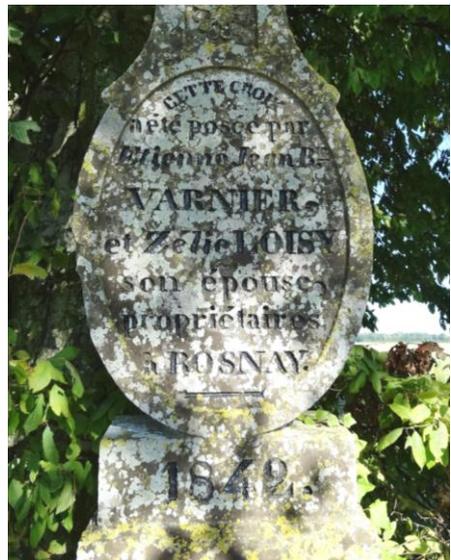


1-Croix, place du Poirier.

- La croix en pierre fig.2 et 3, faubourg Saint Nicolas, offerte par Etienne Jean-Baptiste Varnier et Zélie Loisy son épouse, propriétaire à Rosnay, en 1842. Est-ce la même personne qui a exercé de 1815 à 1821 en tant que maire de Rosnay ? Cette croix dit-on aurait été édifiée à l'emplacement de l'ancienne léproserie.



2



3

2 et 3- Croix en pierre, faubourg Saint-Nicolas.

## XI- Visites épiscopales de la paroisse.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, ces visites étaient effectuées régulièrement tous les 4 ou 5 ans dans chaque paroisse par le représentant de l'évêque. Soit le Vicaire général de l'évêché ou le Doyen de Brienne<sup>170</sup>, ceux-ci sont assistés du curé d'une paroisse voisine. Ils étaient chargés de recenser, et de vérifier l'état des objets liturgiques (calice, patène, tabernacle, reliques...), du mobilier (fonds baptismaux, chaire du prédicateur, chapelles et autels, statues...) des biens immobiliers (presbytère, église, cimetière...). Ils vérifient la bonne tenue des registres des actes de baptême, de 1<sup>ère</sup> communion et confirmation, de mariages et sépultures...Le bilan des comptes de la fabrique (recettes, dépenses...). A la suite de cette visite est dressé un procès verbal donnant des instructions sur les articles devant être améliorés en fonction des ressources de la fabrique, pour l'acquisition, les réparations et les régularisations (annexe 23, p.134).

Il semble qu'après la séparation de l'église et de l'état en 1905, le fonctionnement de ces visites est évolué vers un contrôle direct par le doyenné de Brienne-Le-Château, tous les 5 ans.

<sup>169</sup> A cette époque, le nom de la même personne pouvait être orthographié différemment suivant le rédacteur du document.

<sup>170</sup> Dossier sur Rosnay, sans cote, Archives du diocèse de Troyes.

## XII- La chorale de l'église Notre Dame.

Encore active dans les années 1950 à 70, elle était dirigée par Mlle Antoinette Benoit à l'orgue. Cette organiste avait pris la suite de Mlle Valentine Royer qui en fut titulaire pendant 20 ans. Cette chorale accompagnait par ses chants, tous les offices religieux. Des répétitions avaient lieu chez Mlle Benoit deux fois par semaine. Dans les années 1950-60, celle-ci était composée de messieurs Seweyers, Gérard Bracq, Charles Calon, Gilbert Martin, sa sœur Bernadette, Mme Toussaint, Milles Calon, Pothier, Brockaert...

**Anecdotes sur l'orgue.** Cet orgue imposant (annexe 3 p.111), peu commun dans les églises des alentours fut installé en 1860 d'après M. François Xavier Benoit curé de la paroisse de Rosnay<sup>171</sup>. A cette époque, il n'y avait pas d'électricité pour le faire fonctionner, donc il fallait actionner un soufflet par intermittence à l'aide d'un levier. Le poste de souffleur, occupé par un jeune, était envié. Il octroyait à son occupant un certain prestige, car dépendait de lui le bon fonctionnement de l'orgue. Mais chaque médaille a son revers, en cas d'erreur, l'organiste savait vous rappeler à l'ordre par un regard courroucé ! Enfin, ce poste tant envié était dévolu à l'enfant de chœur le plus âgé, aux alentours de 14 ans. Une sorte de promotion en somme ! Cette chorale a disparu avec le départ en retraite du dernier curé de la paroisse, monsieur l'Abbé Gross en 1978, ainsi que le poste d'organiste après le décès de mademoiselle Benoit en 1980.

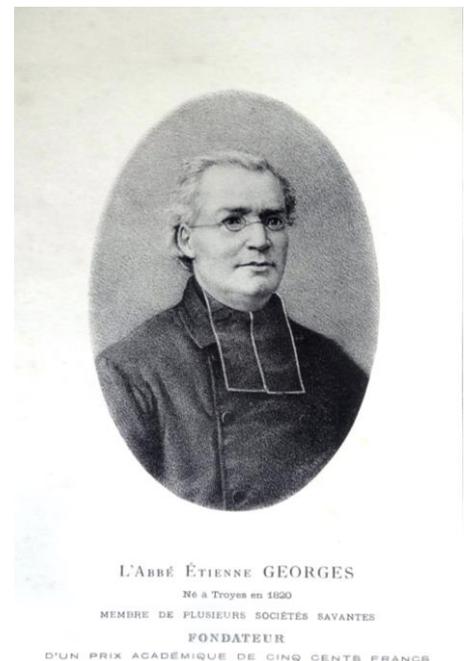
## XIII. Un Hôte réputé.

L'abbé Etienne GEORGES est né à Troyes le 9 décembre 1820 dans la paroisse de Saint-Rémi. Il est le fils de François Georges ancien militaire (blessé lors de la campagne d'Espagne), tisserand et de Rose Guénelon. Il est ordonné prêtre en 1845, débute à Lassicourt, puis dispense son ministère à Trannes, Vosnon, Pouan et termine à Sommeval en 1877.

Il donne sa démission<sup>172</sup> en 1878 car il ne supportait plus ses détracteurs<sup>173</sup> et se retire dans sa maison de Rosnay-l'Hôpital. Sa propriété était située à l'emplacement arasé de l'ancienne butte féodale du château des comtes de Rosnay, près de l'église paroissiale.

Durant les instants libres de son ministère et pendant sa retraite, il écrit de nombreux ouvrages historiques et littéraires sur sa région et ses hommes célèbres.

Ses travaux paraissent dans les journaux et dans les recueils de la province, tels que le journal de l'Aube, la revue de Champagne et de Brie ou l'Annuaire de l'Aube. Certaines parutions se font sous le pseudonyme de Stéphane Labour. Personnage très apprécié, il fut membre de plusieurs sociétés savantes dont la Société académique de l'Aube et d'autre en dehors de sa province natale.



Photographie parue dans une étude biographique et littéraire de 1899.

<sup>171</sup> Questionnaire complété par ce curé pour le compte du Diocèse de Troyes sur l'état des paroisses en 1929-Archives du diocèse de Troyes, sans cote.

<sup>172</sup> D'après la chancellerie du diocèse de Troyes, il aurait été « interdit ». La mention interdit suppose l'obligation de quitter sa charge, et donc de ne plus exercer son ministère.

<sup>173</sup> En 1854, à la suite d'allégations calomnieuses envers 2 ou 3 prêtres, l'abbé E. Georges est déplacé à Vosnon. Il s'avéra par la suite qu'il n'était en rien coupable du pamphlet satirique et que celui-ci était l'œuvre d'un négociant lettré de Bar-sur Aube. Il eut aussi à subir des attaques de la part de certains de ses confrères lui reprochant de négliger sa charge au profit de ses publications. La jalousie percée à jour...D'après une étude biographique et littéraire sur l'Abbé Etienne GEORGES, de Troyes-Un Magistrat Champenois-1899.

Il décède le 19 mars 1902 à Rosnay-l'Hôpital dans sa maison rue saint Georges à 9 heures du matin<sup>174</sup>. L'acte de décès a été signé par Ganot, un voisin, Truchelut, un ami et le maire M. Huot. Il fut inhumé au cimetière de Troyes et sa tombe relevée en 2001<sup>175</sup>.

Ce personnage généreux et zélé dans son sacerdoce, témoin d'une époque gravée dans notre mémoire grâce à son érudition et ses dons d'orateur.

Epris d'histoire et de littérature (sans oublier la poésie), ses nombreuses productions nous démontrent s'il en était nécessaire son amour pour sa région.

#### **XIV. Liste chronologique des curés de Rosnay de 1643 à 1978.**

D'après l'annuaire de l'Aube et les archives diocésaines de Troyes.

| <b>Noms</b>              | <b>Dates d'exercice</b> | <b>Fonction</b> | <b>Dates de décès et lieux d'inhumation connus</b> |
|--------------------------|-------------------------|-----------------|----------------------------------------------------|
| Bégrou                   | 1643 à 1668             | Curé            |                                                    |
| Claude Paul Bourgeois    | 1668 à 1672             | "               |                                                    |
| Pierre Parisot           | 1672 à 1684             | "               |                                                    |
| Claude Paul Bourgeois    | 1684 à 1696             | "               | le 17 avril 1696                                   |
| Claude Jacquet           | 1696 à 1707             | Vicaire         |                                                    |
| Jacques Nérot            | 1707 à 1720             | Curé            |                                                    |
| Odelin                   | 1720 à 1729             | Vicaire         |                                                    |
| A. Guillemin             | 1729 à 1732             | Vicaire         |                                                    |
| Armeil                   | 1732 à 1736             | "               |                                                    |
| Goubault                 | 1736 à 1739             | "               |                                                    |
| Jacob                    | 1739 à 1742             | "               |                                                    |
| Jacques d'Irlande        | 1742 à 1743             | Capucin-Vicaire |                                                    |
| Père Fidel               | 1743 à 1744             | Capucin         |                                                    |
| Mailly                   | 1744 à 1745             | Vicaire         |                                                    |
| Armeil                   | 1745                    | Ancien Vicaire  |                                                    |
| Decousay                 | 1745 à 1747             | Curé            |                                                    |
| Péronne                  | 1747                    | "               |                                                    |
| L. Marie A. des Guerrois | 1747 à 1782             | "               |                                                    |
| C. François Tissot       | 1782 à 1783             | Vicaire         |                                                    |
| Clément                  | 1783                    | "               |                                                    |
| Nicolas Poulet           | 1783 à 1784             | Curé            |                                                    |
| Machère                  | 1784 à 1789             | Vicaire         |                                                    |
| Benist et Raguel.        | 1789 à 1790             | "               |                                                    |
| Pépin                    | 1790 à 1792             | "               |                                                    |
| J. Güot (ou Gonot ?)     | 1792 à 1803             | Curé            |                                                    |
| Lambert                  | 1803 à 1828             | "               |                                                    |
| Devolz                   | 1828 à 1877             | "               | 11 juin 1877-cimetière de Rosnay                   |
| Herzog                   | 1877 à 1886             | "               |                                                    |
| Lucien Bouteille         | 1886 à 1927             | "               | 1928-cimetière de Rosnay                           |
| Benoit                   | 1927 à 1935             | "               |                                                    |
| Lecaudey                 | 1935 à 1938             | "               |                                                    |
| Abbé Armand Gross        | 1938 à 1978             | Curé            | le 6 février 1983 en Alsace                        |

<sup>174</sup> Tables des successions et absences de 1824 à 1945, Archives départementales de l'Aube. Cote : 4E326 17

<sup>175</sup> Le document fourni à l'accueil du cimetière de Troyes ne donne pas de précision sur l'emplacement et sur l'aspect du monument funéraire. Seul élément intéressant, il est indiqué qu'il s'agit d'une concession perpétuelle, ce qui peut paraître contradictoire.

## Chapitre 10

----

### La campagne de France de 1814 et la Garde nationale dans les années 1830-1845.

#### I. Quelques repères.



Plaque à l'entrée du pont du presbytère.



Borne commémorative à l'entrée du village.

#### II. Faits de guerre à Rosnay le 2 février 1814.

Pour permettre à l'armée Napoléonienne de se replier sur Troyes après les batailles de la Rothière et Brienne, Napoléon confie au Maréchal Marmont le soin de ralentir la marche des armées coalisées. Celui-ci avec ses 3000 soldats (dont le 131 Rég. Infanterie qui s'est illustré pendant la défense de Rosnay), doit empêcher le passage des 25000 soldats bavarois du 5<sup>e</sup> corps de l'armée de Bohême dirigée par le général De Wred. Pour cela, Marmont fait détruire le pont de Rosnay (Annexe 13 p.122), les affrontements se poursuivent jusque devant l'église (quelques traces sont encore visibles). Malgré la résistance des Français, les soldats bavarois pénètrent dans Rosnay en fin de journée. Une plaque et une borne commémorative relatent ces faits à l'entrée du village.

Pour être plus complet, M. Pougat<sup>176</sup> nous donne un autre éclairage sur cette journée. Les événements relatés dans son livre qui date de 1833, donc peu de temps après qu'ils eurent lieu, donnent du crédit à ses propos, il me semble.

Description de cette journée funeste du 2 février.

Le 1<sup>er</sup> février, Napoléon accompagné de son état major, se rend à Rosnay, examine le village et la position qu'offre la Garenne et les ponts sur la Voire et la Collarde (ou fausse rivière).

Le 2 février, Napoléon donne l'ordre au duc de Raguse (Marmont) de se positionner face à la Voire sur la colline de la Garenne et dans le village de Rosnay, face aux 2 autres ponts. Cette première position très bien située, était pratiquement imprenable et ses forces suffisantes pour défendre le village. Le maréchal Oudinot qui se trouvait à Vitry devait rejoindre Marmont et l'appuyer.

Disposition des forces dans Rosnay.

Une partie de l'artillerie, face au pont de Brienne, se trouvait sur la Garenne à proximité d'un moulin à vent, d'où Marmont pouvait surveiller les alentours. Il fait démanteler une partie des ponts, alors que tout son corps d'armée n'est pas encore passé. Dans ces entrefaites, un colonel à la tête d'une division ne peut franchir l'obstacle et entre dans une grande colère. Varnier l'adjoint au maire de Rosnay, informé des événements se justifie du fait qu'il a agi sur ordre du maréchal Marmont.

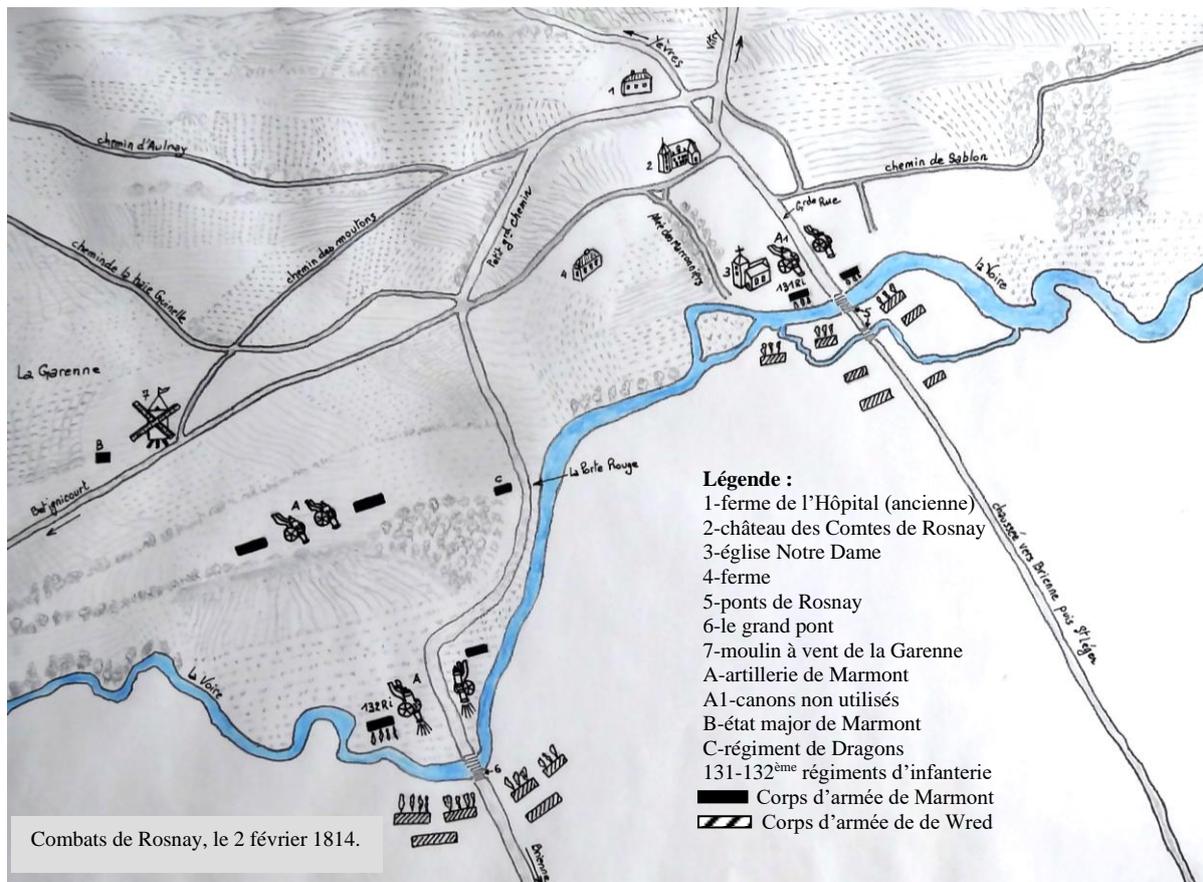
Le passage est rétabli, la division passe, puis le pont est à nouveau coupé. Le colonel courroucé se rend près du Maréchal, ne mâche pas ses mots et l'accuse de trahison. Entre temps sur le grand pont l'ennemi essaie de forcer le passage. Deux pièces d'artillerie situées en face du pont et les 2 autres de la Garenne leur interdisent l'accès sur la rive opposée. Le commandant de ces artilleurs se rend auprès de Marmont et lui réclame les 2 pièces positionnées dans la grande rue qui ne sont pas utilisées, afin de mieux contenir les assaillants. Marmont refuse et lui ordonne de rejoindre son poste. L'officier excédé retourne auprès des batteries et interpelle les servants ; « canonniers ! Cessez le feu ; partons de suite avec les pièces, nous sommes trahis ! ».

<sup>176</sup> Invasion des Armées Etrangères dans le département de l'Aube, Rosnay, p.109 à 120, par F.-E. Pougat-1833.

Les artilleurs quittent la Garenne, le pont se trouve libre, les Autrichiens de De Wred passent à l'attaque et franchissent la Voire. A la porte rouge, se trouve un régiment de cavalerie, des dragons bloquent l'avancée de l'ennemi, car le passage est étroit. Ce corps, par son courage tient en échec les Autrichiens, en les sabrant au fur et à mesure qu'ils débouchent à cet endroit, 400 des leurs y laisseront la vie. Le canon ne se faisant plus entendre et rompus de fatigue, les dragons quittent leur position et se replient. L'ennemi investit Rosnay en fin de journée. Le village est pillé, bestiaux, fourrage, vin, grains, habits disparaissent, les meubles sont brisés, les habitants maltraités... Personne n'est épargné, pas même le maire qui doit se réfugier chez son adjoint. Pour échapper à ses poursuivants, ce dernier le déguise en femme et le fait s'alliter dans une chambre où il ferme les volets. Des officiers arrivent bientôt chez Varnier (adjoint) et réclament le maire qui n'est autre qu'Alexis Berbier Dumetz (dernier comte de Rosnay). Ceux-ci voyant cette femme couchée, l'interrogent, il leur explique que cette femme est sa pauvre mère très malade et mourante. Les officiers continuent leurs recherches dans la maison, qui demeurent vaines puis ils s'éloignent. Le maire après avoir échappé à ce danger, ne perd pas de temps, il s'enfuit toujours affublé de ses habits de femme et quitte le village, laissant son adjoint aux prises avec l'occupant. Varnier doit se soumettre aux exigences de l'ennemi afin de leur fournir ce qu'ils réclament. Un officier russe remplissant les fonctions de commandant de place voulant sans doute venger la mort de ses compatriotes se montra des plus menaçants envers le pauvre adjoint qui dut subir, suprême injure une série de soufflets à chaque réponse négative...

### Un spectacle de désolation...

A la suite de ces événements, 60 soldats ennemis furent inhumés dans la commune et 30 chevaux ont été enfouis. Un grand nombre de cadavres furent jetés à la rivière<sup>177</sup> lors de la bataille et dans les jours suivants afin de s'éviter la peine de les inhumer, à cause de l'odeur pestilentielle<sup>178</sup> qui s'en dégageait. Ce triste spectacle a été aussi constaté dans les villages aux alentours.



<sup>177</sup> Les Horreurs de la Campagne de 1814 dans le département de l'Aube, Ch. Arpin, Troyes le 30 septembre 1908.

<sup>178</sup> Rapport fait à Monsieur Dupleix de Mézy, Préfet du département de l'Aube, à la suite des opérations de contrôle entre le 27 mai et 30 juin 1814 par Claude Girardon, Commissaire de police à Troyes.

En effet les différentes batailles et escarmouches qui eurent lieu dans notre département laissèrent de nombreux soldats et chevaux morts dans les champs et sur les routes. Un arrêté du 19 avril 1814 du Préfet de l'Aube concernant l'inhumation des cadavres et des carcasses de chevaux sur les routes<sup>179</sup>, en indique les formalités. Les habitants démoralisés par l'ampleur de la tâche et par leur propre dénuement ne creusent pas toujours de fosses suffisamment profondes et les cadavres superficiellement recouverts de terre laissent échapper des odeurs pestilentielles et attirent les animaux sauvages. Le Préfet, pour faire respecter son arrêté, délègue le commissaire Claude Girardon afin d'en contrôler l'exécution. Celui-ci parcourt les routes et les villages comme Piney, Lesmont, St Christophe, Lassicourt et Rosnay pour ne citer qu'eux, pour en vérifier son exécution. Il constate que les eaux sont polluées par les cadavres ou des récipients de cuivre que les habitants ont cherché à soustraire au pillage. L'eau devient impropre à la consommation, une épizootie<sup>180</sup> frappe un grand nombre d'animaux. L'air insalubre, l'eau et la viande consommées par la population concourent aux décès d'un grand nombre d'habitants. Ce commissaire fait nettoyer les zones malsaines, curer les puits, enlever les cadavres des rivières et évacuer les ordures accumulées dans les villages ou combler à nouveau les fosses. Il conseille l'assainissement des maisons par des fumigations et prescrit la visite des viandes de boucherie<sup>181</sup>. Ces contrôles s'échelonnèrent durant le mois de juin 1814.

### III. Les Réquisitions de 1814.

Durant 3 mois, de janvier à mars, l'armée napoléonienne et les armées coalisées<sup>182</sup> s'affrontent en se déplaçant constamment dans notre région et plus particulièrement dans notre département. Les habitants des zones traversées subissent les affres de la guerre. Les armées étrangères pillent nos campagnes, brûlent les habitations, les granges et dégradent les cultures sur leur passage. Une fois maîtresses du terrain, souvent affamées et dans un esprit de vengeance elles réquisitionnent le peu qui reste aux habitants qui n'ont pu s'enfuir (Annexe 11 p.120). Ces armées vivent sur l'habitant et ne tolèrent aucune résistance et aucun retard dans l'approvisionnement. Comme ces armées se poursuivent, elles passent souvent aux mêmes endroits occasionnant la disparition des ressources. Les besoins sont immenses pour satisfaire de telle quantité d'hommes, sachant qu'il y eut à Rosnay au même moment les 3000 hommes du maréchal Marmont et les 25000 Bavares du général Wred. Et ceci se répétant dans les différentes localités traversées. Quels étaient ces besoins ? A la lecture des différents courriers expédiés aux maires ou aux S/préfets et préfets de la part des occupants, il ressort que la nourriture arrive en tête aussi bien pour les hommes que pour les chevaux. Nous trouvons pour la troupe, les rations, le vin, la viande (bétail), le blé (pain) et pour les chevaux, le fourrage, l'avoine et la paille (Annexes 11 et 12 p.120 et 121).

### IV. Les dommages de guerre.

Les combats qui ont eu lieu ce 2 février 1814, ont eu pour conséquence des incendies et de nombreuses destructions de bâtiments. Un registre (annexe 13, p.123) a été établi le 20 juin de la même année, afin de recenser les dommages subis par les habitants et par la commune, et constatés par procès verbal. Nous nous apercevons au travers de ce document que les destructions ont surtout affecté des bâtiments comme les maisons, granges, écuries, poulaillers, chambres à four ... Mais aussi le mobilier, le linge, les habits et également 500 pieds d'arbres coupés, 1 hallier<sup>183</sup>. Sans oublier les ponts détruits, les dégâts sur l'église, le presbytère dégradé et son écurie démolie et brûlée. L'ensemble des pertes de biens communaux fut évalué à 9300 francs. Cet état des dégradations nous montre également les différentes professions se côtoyant à Rosnay et victimes de destruction lors du passage des forces coalisées.

<sup>179</sup> Répertoire numérique (affaires militaires 1800-1939). Série R inventaire, 14R67.

<sup>180</sup> D'après Pougat, les Horreurs de la campagne de 1814, p.160. Maladie qui frappe un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des exemples plus proches de nous comme la fièvre aphteuse, la maladie dite de « la vache folle » en 2001 et ensuite la grippe aviaire... nous rappellent que nous devons rester vigilants.

<sup>181</sup> Ibid. p.150.

<sup>182</sup> L'armée du Nord de Von Bülow et Bernadotte, l'armée de Bohême de Schwarzenberg et l'armée de Blücher.

<sup>183</sup> Filet que l'on tend en manière de haie dans un champ à cette époque (grillages, barbelés et berger électrique n'existent pas).

Dans cette liste, nous trouvons :

« L'aubergiste (Labiche Joseph), le boulanger (Gauthier), le boucher (Simon Louis), un huilier (un autre Gauthier), le charpentier (Bernard L'Ainé), plusieurs cultivateurs (dont Tabouret Pierre), et des Manouvriers, le jardinier (Lallemand), le notaire (Gérard), et enfin le maire (Dumetz Alexis), et son adjoint (Varnier) ».

Durant les années 1815 et 1816, Mr Varnier faisant fonction de maire accompagné de 2 officiers communaux, Labiche, Gauthier ou Henry, se sont rendus en différents lieux de Rosnay afin de constater officiellement les dégradations sur les bâtiments, mobiliers ou la perte de bétail.

Cet état des lieux fait suite à une loi de 1815, accordant un secours de la moitié de la valeur des biens officiellement recensés et certifiés par les officiers communaux.

Un courrier émanant de la sous-préfecture de Bar sur Aube et communiqué aux différentes mairies ayant subi des dégradations, nous informe qu'elle accueillera favorablement les demandes si celles-ci sont fondées. Il ne devait pas y avoir beaucoup d'ambiguïté au vu des dégâts.

**Des secours** furent octroyés suite aux événements de la guerre<sup>184</sup>. Le Bureau des Incendiés du département était chargé d'indemniser les personnes victimes de dégradations diverses suite au passage des troupes coalisées. Un bulletin officiellement approuvé par le Préfet était remis au requérant (Annexe 10 p.119).

Une autre demande de secours émanant du maire de Rosnay à l'attention de son Altesse Royale le Duc d'Angoulême est datée de 1820. Celle-ci est rédigée en forme de supplique en vue du dédommagement de la reconstruction des 2 ponts en bois sur la Voire et la Colarde<sup>185</sup>, le devis s'élevant à 3000 Francs.

Le maire indique que la commune ne peut supporter cette charge, car elle a eu une première fois en 1810 à réparer le clocher endommagé par la foudre, puis une seconde fois, sur ce même clocher par une tempête en 1816, occasionnant des frais s'élevant à 6000 Francs. Il termine sa lettre en indiquant que toutes les ressources de la commune sont épuisées (Annexe 10 p.119).



Gravure de 1827 de Louis-Antoine d'Artois duc d'Angoulême et fils de Charles X. (Wikipédia)



La duchesse d'Angoulême, née Marie-Thérèse de France dite « Madame Royale ». Fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Tableau (château de la Montchevalleraie, départ. du Maine et Loire avec l'autorisation du propriétaire).

**Des réductions d'impôts** furent accordées aux personnes particulièrement touchées par les faits de la campagne de 1814. En effet un courrier émanant de la préfecture de Troyes sur la réduction des contributions ordinaires de 1814, fut adressé aux s/préfets, maires des communes, percepteurs et

<sup>184</sup> Exemple de document officiel de 1819, Secours aux Incendiés délivré par la préfecture de l'Aube. Archives Départementales de l'Aube. Série R inventaire. Affaires militaires 1800-1939. Cote : 14R66.

<sup>185</sup> La Colarde appelée aussi : « la fausse rivière ».

contrôleurs des contributions. Il faisait suite à un avis qui devait être publié dans chaque commune afin que chaque contribuable sache s'il était concerné par un de ces articles<sup>186</sup> (Annexe 14 p.124).

## V. Le général Louis Etienne Dulong.

Durant cette campagne de 1814 et toujours dans notre département, un illustre concitoyen de Rosnay, le général Dulong (le nom de la rue principale porte son nom), participa à cet épisode sanglant. En effet, le 19 janvier 1814, le préfet de l'Aube Caffareli et le général Dulong font publier et placarder une proclamation pour la levée en masse des conscrits du département, appelés à défendre le territoire<sup>187</sup> (portrait, annexe 11, p.120).

Le 4 février, le général Dulong intervint à la tête des dragons, sabra la cavalerie ennemie à Saint Parres les Tertres. Nouveau combat aux Maisons Blanches entre l'armée du duc de Trévise et celle du général Bianchi...

Pour être complet, il convient de retracer les principaux événements de sa vie<sup>188</sup>. Il est né le 12 septembre 1780, à Rosnay de Claude Louis Dulong, chirurgien et de Suzanne-Félicité-Nicole Jeannolle. Il perdit son père à l'âge de 1 an et sa mère à 7 ans et demi. Son beau père et ses deux oncles du côté maternel s'occupèrent de son éducation. Fortuitement, au cours d'un voyage en Italie, il eut son baptême du feu à Pesaro, la ville étant encerclée par des insurgés (guerre d'Italie face aux Autrichiens). Il devint par la suite aide de camp du général Cambray à Ancône. Il se fit remarquer au cours de différents combats et fut nommé capitaine après des actions d'éclat courant 1799.

Il sera fait chevalier de la légion d'honneur le 14 juin 1804. Il se marie le 31 octobre de la même année à Besançon, à Mlle Charlotte-Joséphine-Esther de Sagey née à Ornans le 23 mars 1785. Il participe à la bataille d'Austerlitz le 2 décembre 1805. En février 1807, il est nommé major et avec son régiment, il rejoint la frontière espagnole en octobre puis se dirige vers le Portugal et atteint Lisbonne en novembre. On s'aperçoit ici de la durée des déplacements qui se faisaient à pieds.

Le manque d'effectif, la population hostile et l'armée anglaise mettent un terme à l'expédition. Le traité de Cintra permet à Dulong et à ce qui reste de son régiment son retour en France sur des navires anglais fin août 1808. Par la suite, Dulong est envoyé à Bilbao en Espagne en janvier 1809. Il se rend à nouveau au Portugal où il se distingue sous les ordres du Maréchal Soult qui dira de lui : « Avec de tels hommes, on doit aller partout ! ». Dulong ajoutera plus tard : « Hélas ! pourquoi ? ».

On peut se poser la même question en effet après 15 années de guerres incessantes, les troupes napoléoniennes ont parcouru l'Europe en tout sens laissant sur les champs de batailles une multitude de braves oubliés...

Il est nommé colonel en juillet 1809 à Valladolid.

En 1810, Dulong a 3 enfants, Hermand 4 ans et demi, Paul 3 ans, Charlotte à peine 2 ans. Esther, sa femme attend un 4<sup>e</sup> enfant, une fille Louise Charlotte appelée plus couramment Amélie.



Le Lieutenant général Comte Dulong de Rosnay par Ingres.

Il reçut pendant ses campagnes du Portugal et d'Espagne de nombreuses blessures, notamment au bras droit des éclats divers et une balle, à la cuisse un coup de baïonnette et

<sup>186</sup> Exemption d'impôts dans les communes qui ont souffert de la guerre. Archives de l'Aube. Série R inventaire-14R65.

<sup>187</sup> Aube généalogie, N°66, Avril-Mai et Juin 2013.

<sup>188</sup> D'après les recherches de Gabriel Girod de L'Ain et la correspondance de la famille Dulong, relatés dans son ouvrage : Le Lieutenant Général, Comte Dulong de Rosnay (1780-1828) et sa famille. Médiathèque de Troyes. Cote : CAB.LOC 8° 5743-D13L895.

à la tête (coup de sabre et une balle). Son bras fracturé en divers endroits ne lui est plus d'aucun secours, le chirurgien Larrey<sup>189</sup> et le docteur Tribout pensent à l'amputation. Dulong ne peut s'y résoudre et en souffrira jusqu'à la fin de sa vie.

Il fait une cure à Barège de fin décembre 1812 à fin janvier 1813, après accord manuscrit de Napoléon qui se trouve à Moscou au moment de la demande (voir un exemplaire des Bulletins de la Grande Armée, (annexe 16 p.126).

Le 12 avril 1813, il est promu au grade de général de brigade et le 15 août, il est fait commandant<sup>190</sup> de la Légion d'Honneur par l'Empereur qui le présente au roi de Saxe : « comme l'officier le plus brave et le plus blessé de son armée ».

Les événements se précipitent, c'est la campagne de France (1814), Dulong est chargé de la levée en masse du département de l'Aube qu'il connaît bien.

En 1815, pendant la période des 100 jours, il reste fidèle à Louis XVIII qui le charge de l'organisation des Gardes Nationales et de son commandement.

Il est père pour la 5<sup>e</sup> fois d'une deuxième fille Louise-Adèle-Charlotte. En 1816, nouveau séjour à Barège avec Esther (affaiblie par ses accouchements), leur santé s'améliore.

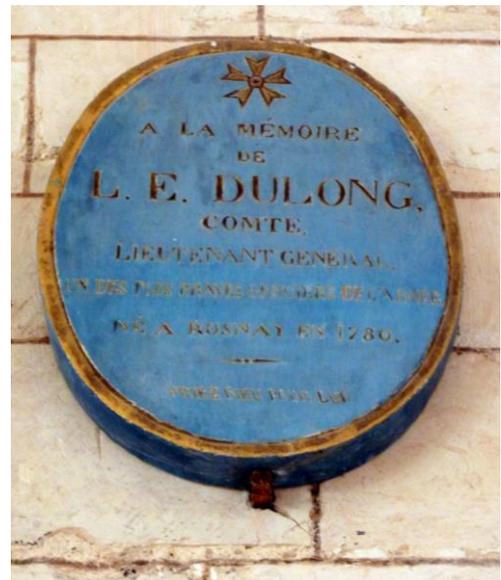
Courant 1817 apporte une nouvelle naissance au ménage Dulong, un fils Louis-Charles. Nouvel accouchement en 1818 d'un fils Joseph-Albéric Dulong.

Il est fait grand-croix de Saint Louis, peut de temps avant le sacre de Charles X. En 1825, il est nommé commandant de la 17<sup>e</sup> division militaire en Corse, par ce dernier. Mais sa santé ne s'arrange pas, il se rend à Guagno pour les bains de la station thermale en juillet et août 1826.

En 1827, il demande un congé de 3 à 4 mois pour revoir sa famille et pour se remettre de ses fatigues après avoir parcouru l'île en tout sens en raison de ses obligations de « Gouverneur ».

Le 21 mai 1828, Louis E. Dulong mettait fin à ses jours d'un coup de pistolet, ne pouvant plus supporter ses souffrances et son cerveau battant la chamade.

Sa femme Esther mourut le 24 juin 1837, et fut enterrée comme son mari au cimetière de Montmartre.



Epitaphe du général Dulong  
(Eglise de Rosnay)

## VI- La Garde nationale à Rosnay à partir de 1815.

Créée en 1789, elle est composée de citoyens armés, elle est chargée de faire respecter les lois, le maintien de l'ordre et d'assurer la tranquillité publique. Un arrêté du Directoire exécutif du 17 floréal An 4 de la république crée l'établissement de colonnes mobiles dans la Garde nationale, constituées de compagnies fournies par les communes du canton<sup>191</sup>. La Garde est dissoute en 1827, rétablie en 1830 au moment des 3 glorieuses. Louis Philippe met à sa tête Lafayette (décédé en 1834) qui est nommé commandant général des Gardes nationales du royaume, puis il est remplacé par le général Mouton de Lobau.

Le recrutement est organisé par le conseil de recrutement de la commune. Le choix est fait parmi tous les citoyens âgés de 20 à 60 ans. Mais en réalité il se limite aux personnes susceptibles de financer leur habillement et leur armement. Ce constat étant fait, on s'aperçoit que cette milice sera principalement composée de propriétaires territoriaux, de commerçants ou d'industriels.

<sup>189</sup> Célèbre chirurgien à l'époque napoléonienne.

<sup>190</sup> A cette époque, on disait Commandant et pas encore Commandeur de la Légion d'Honneur.

<sup>191</sup> Archives de l'Aube, registre 3L9, canton de Brienne.

### Son organisation.

Le nombre de cohortes composant la Garde Nationale est fixé par les lettres du ministre de l'Intérieur de 1809 et le décret du 8 vendémiaire de l'an 14 qui en régit l'organisation<sup>192</sup>. Pour le département de l'Aube, ce chiffre est fixé à 23. Chaque cohorte est composée de 10 compagnies de 50 à 100 hommes suivant la répartition de la population de chaque arrondissement. Une circulaire du Préfet du 15 février 1815 stipule que le recrutement de cette garde est destiné à réunir et organiser des hommes dont la moralité est reconnue, leur intérêt pour le maintien de l'ordre est connu et qui sont soucieux de la sécurité publique. Les officiers seront choisis parmi les notables ou anciens militaires retirés de l'armée.

C'est aussi l'imposition qui signale de la manière la plus générale, la propriété de l'individu.

A Rosnay, comme dans toutes les communes, il faut recruter et organiser cette garde qui est sous le contrôle du maire, du préfet et du ministère de l'intérieur (Annexe 4 p.113). Chaque commune doit recenser tous les hommes de 20 à 60 ans susceptibles de remplir les conditions précédemment énoncées. Nous avons un exemple officiel d'un arrêté du Préfet de l'Aube nommant dans la Garde nationale pour notre commune Mr Laurent Berge, qui sera chargé du service de l'armement dans la compagnie de Rosnay en 1834 avec le grade d'officier (voir ci-dessous).

Toutes les compagnies communales d'un canton sont regroupées au sein d'un bataillon sous la responsabilité d'un chef de bataillon. En 1845, le chef de bataillon pour Rosnay est Mr Deshayes.

Ces Gardes nationales seront par la suite dissoutes en 1871.



Archives départementales de l'Aube (anciennes archives de Rosnay-l'hôpital).

<sup>192</sup> Communication du Préfet de l'Aube concernant l'organisation de la Garde Nationale. Archives départementales de l'Aube. Cote : 5Z1-5.

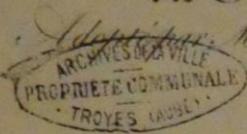
### Tenue réglementaire des communes rurales.

Mis à part l'armement, le garde devait se vêtir à ses frais et suivant le modèle réglementaire.



## Détails complets du modèle de l'uniforme : matières et dimensions.

Matières utilisées : tissus (chanvre ou lin), laine, carton, cuir, fer blanc et argent pour les officiers. Quelques termes peu usités comme : perkale ou percale cirée (toile de coton), serge (laine tissée), basane noire (peau souple de mouton utilisée en maroquinerie, reliure, chaussure...).

| MODÈLE DE L'UNIFORME                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                |          | des Gardes Nationales des Communes Rurales,                                                                                                                                                                                                                                                             |           |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
|  |                                                                                                                                                                                                                                                |          | <i>M. le Général LAFAYETTE</i> Commandant Général des<br>Gardes Nationales du Royaume.                                                                                                                                                                                                                  |           |             |
| SCHAKOS.                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                |          | BLOUSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |           |             |
| La Forme                                                                          | en tissu de coton teint en noir.                                                                                                                                                                                                               | Mètres   | En Toile de Chanvre ou de Lin bleue, employant pour les grandes Tailles 2 Mètres 40 Centimètres, pour les Tailles moyennes 2 <sup>m</sup> 20 <sup>cm</sup> , pour les petites Tailles 2 <sup>m</sup>                                                                                                    | Mètres    | Centimètres |
|                                                                                   | hauteur, par devant                                                                                                                                                                                                                            | 0,762 6  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | idem, sur le côté                                                                                                                                                                                                                              | 0,146 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | idem, par derrière                                                                                                                                                                                                                             | 0,141 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
| Le Calot                                                                          | en Carton, recouvert d'une perkale cirée.                                                                                                                                                                                                      |          | Hauteur de la Blouse (pour la plus haute Taille)                                                                                                                                                                                                                                                        | 0,758 3,5 | 4           |
|                                                                                   | Diamètre                                                                                                                                                                                                                                       | 0,223 7  | Circconférence à la base                                                                                                                                                                                                                                                                                | 2,210 7,8 |             |
|                                                                                   | Enfoncement au milieu                                                                                                                                                                                                                          | 0,020 9  | Le Collet, en serge rouge, a de hauteur                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0,074 2   | 0           |
| Galon                                                                             | du haut, en laine rouge, largeur                                                                                                                                                                                                               | 0,024 2  | il est doublé en serge rouge à ses deux extrémités sur une largeur de                                                                                                                                                                                                                                   | 0,221 4   | 6           |
| Galon                                                                             | du bas, en velours de coton, largeur                                                                                                                                                                                                           | 0,018 3  | Le milieu est doublé en toile bleue, il se ferme au moyen d'une agrafe en métal bronzé.                                                                                                                                                                                                                 |           |             |
| Cocarde                                                                           | tricolore, en fer blanc point, diamètre                                                                                                                                                                                                        | 0,067 2  | La Pente du devant descend jusqu'à la ceinture, elle se ferme au moyen de 3 boutons en corne noire fondue, ayant de diamètre                                                                                                                                                                            | 0,021 3   | 3           |
|                                                                                   | Chaque couleur forme une auréole, de la largeur de                                                                                                                                                                                             | 0,011 3  | La Blouse se serre au dessus des hanches, au moyen d'une coulisse dans laquelle est passé un ruban de fil noir, portant en largeur                                                                                                                                                                      | 0,027 1   | 1           |
|                                                                                   | Le bleu étant dans le milieu, forme un cercle de                                                                                                                                                                                               | 0,022 10 | de manière à former au-dessus et au-dessous, des plis gracieux; à 16 lignes de la base est cousu un galon en laine rouge, de la largeur de                                                                                                                                                              | 0,033 1   | 3           |
| Plaques                                                                           | en fer blanc frappe, portant en relief le Coq gaulois.                                                                                                                                                                                         |          | des attaches en galon rouge, de 8 <sup>me</sup> de largeur, sont placées sur les épaules, ainsi qu'un bouton pareil à ceux du devant, pour retourner l'épaulette.                                                                                                                                       |           |             |
|                                                                                   | Grenades pour les Grenadiers, diamètre                                                                                                                                                                                                         | 0,049 1  | Les Manches larges par le haut, sont terminées par un parement rond, doublé en toile bleue, garni au bord supérieur d'un liseré en galon rouge de 3 lignes de largeur, ce parement est fendu sur le côté en dehors, et fermé par 2 boutons en corne noire fondue.                                       |           |             |
|                                                                                   | Flamme de la Grenade, hauteur                                                                                                                                                                                                                  | 0,029 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | Cor de chasseur pour les Chasseurs, g <sup>re</sup> largeur                                                                                                                                                                                    | 0,011 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | hauteur                                                                                                                                                                                                                                        | 0,067 2  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
| Visière                                                                           | en cuir verni, dessus noir, dessous vert                                                                                                                                                                                                       |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | Largeur, au milieu                                                                                                                                                                                                                             | 0,063 2  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | idem, au quart                                                                                                                                                                                                                                 | 0,013 2  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | idem, au sixième (près la rosace)                                                                                                                                                                                                              | 0,020 9  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | Bardure en fer blanc, de la largeur de                                                                                                                                                                                                         | 0,006 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
| Jugulaires                                                                        | en fer blanc, à écailles mobiles montées sur un carton, recouvert de basane noire.                                                                                                                                                             |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | Rosace, avec Grenade ou Cor: largeur                                                                                                                                                                                                           | 0,040 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | largeur du cuir, près la rosace                                                                                                                                                                                                                | 0,030 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | largeur de l'écaille, près la rosace                                                                                                                                                                                                           | 0,033 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | largeur de la dernière écaille inférieure                                                                                                                                                                                                      | 0,018 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | la longueur y compris la rosace                                                                                                                                                                                                                | 0,216 8  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | elles sont terminées par un ruban de fil noir                                                                                                                                                                                                  |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | de la longueur de                                                                                                                                                                                                                              | 0,235 8  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
| Pompon                                                                            | en Boule de laine rouge, avec flamme, en laine bleue et blanche, serrée par un anneau en laine rouge.                                                                                                                                          |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | La boule a de diamètre                                                                                                                                                                                                                         | 0,067 2  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | La flamme a de longueur                                                                                                                                                                                                                        | 0,108 4  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | L'anneau qui la serre a de diamètre                                                                                                                                                                                                            | 0,033 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | Fil de fer qui supporte la boule, longueur                                                                                                                                                                                                     | 0,081 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
| Coiffe                                                                            | du Schakos en basane noire dentelée, et se serrant à volonté.                                                                                                                                                                                  |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
| CEINTURE                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                |          | EPAULETTES                                                                                                                                                                                                                                                                                              |           |             |
|                                                                                   | En tissu de laine tricolore avec Boucles en métal blanc, doublée en forte toile écruë,                                                                                                                                                         |          | Elles sont en laine rouge, pour les Grenadiers. Pour les Chasseurs, la Pente est en laine verte, les Torcades et la frange sont en rouge.                                                                                                                                                               |           |             |
|                                                                                   | Les deux extrémités garnies de bandes en cuir noir, pour supporter les Boucles et les Lanières, ayant de largeur                                                                                                                               | 0,074 2  | Pour les Officiers elles sont en argent et conformes à celle des divers grades de l'armée. (A)                                                                                                                                                                                                          |           |             |
|                                                                                   | longueur                                                                                                                                                                                                                                       | 0,873 33 | La Pente est doublée en drap bleu formant jusqu'à la 1 <sup>re</sup> Torcade un liseré de 1/2 ligne de large, elle a dans toute sa largeur 30 lig, sa longueur est de 3 pouces 3 lig, la 1 <sup>re</sup> Torcade a 2 lig 1/2 de diamètre, la 2 <sup>e</sup> a 3 lig 1/2, la frange a 27 lig de hauteur. |           |             |
|                                                                                   | largeur                                                                                                                                                                                                                                        | 0,090 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | le bleu en bas 13 <sup>lig</sup> , le blanc au milieu 24 <sup>lig</sup> , le rouge en haut 23 <sup>lig</sup>                                                                                                                                   |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | Boucles                                                                                                                                                                                                                                        | largeur  | 0,038 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |             |
|                                                                                   | hauteur                                                                                                                                                                                                                                        | 0,033 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
| GIBERNE ET BAUDRIER DE SABRE.                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | La Giberne, en cuir noir curé, a la largeur de                                                                                                                                                                                                 | 0,2      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | la hauteur de                                                                                                                                                                                                                                  | 0,1      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | Le Porte giberne et le Baudrier de Sabre sont en buffle uni, de 30 lignes de largeur, le fourreau de Bayonnette en cuir noir, avec haut en cuivre, sa longueur varie suivant que la bayonnette dépend d'un fusil de Grenadier, ou de Chasseur. |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |
|                                                                                   | (A) Les Officiers porteront au Schakos, le Galon du haut en argent, la Plaque et les Jugulaires en double d'argent.                                                                                                                            |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |             |

## Chapitre 11

----

### Les écoles

#### I- Avant la Révolution.

Un document daté de 1672<sup>193</sup> nous indique qu'il y avait déjà un maître d'école à Rosnay, soumis à quelques contraintes d'ordre religieux.

Un exemple de pratiques nous est parvenu, concernant les obligations du maître d'école envers ses concitoyens. Il s'agit d'un traité conclu devant un notaire en avril 1787, « entre les délégués des habitants de Polisy et le sieur Jacques Clément, désigné pour être le recteur de l'école<sup>194</sup> ».

Voici ce que stipulait ce document. Afin que le candidat obtienne son agrément, il devra :

- « - chanter à l'office et accompagner le curé, lorsqu'il portera les sacrements aux malades ;
- sonner l'angélus ;
- porter ou faire porter l'eau bénite chez les habitants tous les dimanches ;
- instruire les enfants, enseigner l'écriture ainsi que le catéchisme depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au printemps suivant ;
- apprendre les chants ordinaires de l'église (plain-chant), aux enfants les mieux disposés et les instruire à servir la messe ;
- envoyer ses écoliers servir la messe ;
- faire respecter le bon ordre tant à l'école qu'à l'église ».

Mais cette école n'était pas gratuite, chaque habitant concerné devait verser une certaine somme en fonction de son niveau d'apprentissage. Ces niveaux s'échelonnaient de l'apprentissage de l'alphabet, la lecture du latin, puis du latin et du français<sup>195</sup>, ensuite l'écriture, l'apprentissage du plain-chant, et servir à la messe.

Les communes, d'après ce traité, choisissaient elles-mêmes leur instituteur, du moment qu'il était agréé par l'autorité. On peut supposer que ce mode de recrutement devait se répéter dans la plupart des localités lorsqu'il fallait rechercher un postulant à cet emploi.

Nous ne savons pas également si, à cette époque, l'école était obligatoire ou simplement conseillée.

#### II- Début XIX<sup>ème</sup> siècle.

La loi Guizot de 1833, imposa aux communes de plus de 500 habitants d'ouvrir une école de garçons. Les premiers instituteurs étaient aussi les assistants des curés (les desservants comme on les nommait auparavant) à la messe, ils sonnaient les cloches, chantaient à la chorale...

**Est-ce l'établissement d'une première école à Rosnay ?** Existait-il une école auparavant ? Si oui où était elle située ? Autant de questions auquel il est difficile de répondre, mais peut être un début de solution dans les propos qui suivent.

La délibération du conseil municipal du 20 septembre 1829 fait état de travaux importants envisagés par la commune et rendus possibles par une contribution exceptionnelle<sup>196</sup>. A la lecture de ce document, il est prévu :

- 1° la construction d'un nouveau presbytère<sup>197</sup>, le précédent ayant été fortement dégradé suite aux évènements de la campagne de 1814, relatés dans le chapitre 10 ;
- 2° également la construction d'une école de garçons (située près de l'ancienne poste), un bâtiment jouxtant la propriété du sieur Garnier servira de logement à l'instituteur.

Ce document est intéressant car il nous indique les autorisations nécessaires à un tel projet. Celui-ci a été adopté après accord du conseil municipal, des personnes les plus imposées, du Préfet, de

<sup>193</sup> Voir le chapitre sur la religion : Donation et Fondation de la cure de Rosnay, déroulement de ces services.

<sup>194</sup> Alexandre Assier, Mémoires d'une Petite Académie de Province.1875-Archives de l'Aube. Cote : PP592/11.

<sup>195</sup> Ancien français.

<sup>196</sup> Délibération du conseil municipal du 20 septembre 1829, Archives Diocésaines de Troyes (concernant la paroisse de Rosnay-l'Hôpital).

<sup>197</sup> Celui-ci était situé sur la propriété actuelle du château des Roches et fut démoli lors de la construction de ce dernier en 1903. Sur des documents anciens, il est noté que le pont situé à proximité est nommé « pont du presbytère »

l'Évêque, du Curé et après avis du Percepteur gestionnaire des fonds. Parmi les personnes les plus imposées figure le Comte Dumetz, ancien maire de Rosnay et résidant toujours dans la commune.

Pour être complet, la somme à emprunter s'est élevée à 3645 francs à rembourser sur la période 1830 à 1832. Aujourd'hui, cette école rénovée en 1982, fait office de maison des jeunes depuis cette date. Durant les années 1850, dans la paroisse, il y avait 2 écoles, composées d'une seule classe chacune, une pour les garçons, et une autre pour les filles. Le premier instituteur connu, dénommé Chevy, dirigea l'école de garçons en 1839.

Les écoles primaires de filles furent obligatoires à partir de 1867. A Rosnay, l'école de filles est séparée de l'école de garçons, elle était située allée des tilleuls et tenue à l'origine par deux sœurs, dont une a laissé son nom à la postérité comme nous allons le voir par la suite.

Les enfants qui fréquentent les écoles sont environ une centaine à cette époque.

### III- Les sœurs de la Providence.

L'établissement de 2 sœurs pour diriger l'école de filles, remonte au 10 février 1852. Ces sœurs dépendent de la congrégation des sœurs de la Providence de Troyes.

Les sœurs reçoivent un traitement de la commune de 700 livres. Plusieurs personnes de la paroisse ont acheté une habitation, afin qu'elles disposent d'un logement et d'une classe (annexe 22, p.133). La commune verse une rente à 3% jusqu'à ce que ses moyens lui permettent d'acquérir cette habitation. Le curé visite les écoles de temps en temps...

En dehors de la classe, les sœurs rendent visite aux malades. Une terrible maladie, le choléra sévit à Rosnay à partir de 1854. Elles sont admirées pour leur courage à soigner et à ensevelir ces malheureux (3ème pandémie). Puis de 1863 à 1876, 4ème pandémie.

L'une de ces sœurs s'appelait sœur Isabelle Adélaïde Collet de la Providence (1815-1895). Elle est enterrée dans le cimetière de Rosnay (photo ci-contre).

**Notes** concernant la Congrégation des sœurs de la Providence.

La maison mère est toujours située rue des Terrasses à Troyes.

Son fondateur est Mr l'Abbé Nicolas Boige grain, ancien curé, il est natif d'Andilly, diocèse de Langres, le 18 mars 1763, d'une famille de laboureurs. Son cœur est enfermé dans un petit loculus dans la chapelle de l'institut.

Il débuta son sacerdoce dans la paroisse de Pargues<sup>198</sup>, s'occupant du catéchisme des enfants, des malades qu'il visitait, des vieillards auxquels il tenait compagnie dans leur solitude ou leur abandon ; les pauvres et les malheureux qu'il secourait bien que pauvre lui-même. Puis vinrent les vicissitudes de la période révolutionnaire où il fut contraint à l'exil en Suisse et recueilli dans une famille de pâtres pleine de sollicitude<sup>199</sup>. C'est dans cet état d'esprit que bien des années plus tard, il créa cette congrégation avec pour devise, humilité, simplicité et charité. Le noviciat<sup>200</sup> des futures religieuses s'effectue à Pargues.

Les sœurs de cette congrégation ne sont pas cloîtrées, elles observent la règle (vie de prières), comme toute communauté. Mais elles sont aussi appelées à exercer des œuvres charitables afin d'aider les jeunes filles, les enfants et les malades, par leur enseignement et par leur assistance dévouée. Plus concrètement, dans les campagnes, l'une des sœurs en poste visite les malades, les reconforte et les



<sup>198</sup> Pargues (département de l'Aube) appartenait alors au diocèse de Langres. D'après Mgr Royer (Vicaire général de Troyes)- La congrégation des sœurs de la Providence de Troyes, p.12 - 1932.

<sup>199</sup> Ibid., p.15 et 16.

<sup>200</sup> Noviciat : période d'initiation à la vie religieuse, incluant des épreuves.

soigne<sup>201</sup> pendant que l'autre sœur assure l'enseignement des filles et/ou s'occupe du patronage qui réunit les enfants et les jeunes filles, surtout le jeudi et le dimanche, afin de leur donner un complément d'instruction religieuse et des distractions « saines » comme on disait à cette époque...

#### IV- L'école publique.

Le bâtiment qui abrite l'école actuelle héberge également la mairie et un logement dévolu à l'instituteur. Elle fut construite sur une partie des anciens fossés comblés à cette occasion<sup>202</sup>, en 1868. Une seule classe était prévue au rez de chaussée et réservée aux garçons (Annexe 8 p.117). L'école publique des filles se trouvait près de la poste.

Dans le nouveau bâtiment, l'étage était réservé à la mairie et au grenier. Une pièce restait vacante qui fut convertie en salle de classe dans les années 1950. L'école devint mixte et réaménagée en deux niveaux, petits enfants en bas et plus grand à l'étage dans la nouvelle classe.



La classe de Monsieur Doucet en 1932 (cliché journal Est-Eclair)



La classe de Madame Mouchel en 1955. (Cliché anonyme)

<sup>201</sup> Autrefois, leur concours dans les campagnes était précieux, surtout à cause du petit nombre de médecins et de leur éloignement. Elles veillaient à la prise des remèdes, à une l'hygiène mieux comprise et par des soins préventifs.

<sup>202</sup> Avec les matériaux de l'ancienne motte féodale. Notice sur les comtes de Rosnay d'après des pièces inédites et autres documents, p.47. E. Georges-juillet 1882.



La classe de Monsieur Mouchel en 1959. (Cliché anonyme)

De haut en bas et de gauche à droite :

Jean-Paul Lesniczek, Marcel Roussel, Florine L'Herbier, Evelyne Bouquet, Chantal Roussel, Gérard Deblaire, Stanislas Wazydrag (dit Stachou), puis Daniel Guilbert, Alain Champagne, Laurianne Deblaire, Léone Hardy, Michel Pothier, Bernadette Martin, Annie Levée, Jean-Pierre Breton, René Baudouin, puis Jean-Claude Martinot, Jean-Pierre Baudouin, Christian Guilbert, Jean-Louis Hardy, Roland Galissot, Daniel Prévot, Jean-Claude Mouchel, Christian Mouchel, Alain Mouchel, puis Maryse Prévot, Lydie Gouhoury, Claudine Pothier, Simone Roussel, Eliane Serindat, Lucette Bovie, Françoise Brokaert.

### V-Le Certificat d'Etudes Primaires<sup>203</sup>.

Etabli par Jules Ferry en 1882, il couronne un cursus de 7 ans. A partir de 1936, l'instruction devient obligatoire jusqu'à 14 ans. La réforme de 1959 du ministre Jean Berthoin prolonge l'instruction jusqu'à 16 ans. Les classes de fin d'études primaires disparaissent peu à peu.

Le décret du 28 août 1989 supprime le C.E.P. après une centaine d'années d'existence.



Monsieur Mouchel et ses élèves reçus au Certificat d'Etudes : Claudine Pothier, Lydie Gouhoury, Yves Reynould, Alain Mouchel, Alain Champagne et Daniel Prévot. (Cliché anonyme)

<sup>203</sup> D'après Wikipédia.

## **VI- Les Instituteurs de Rosnay depuis 1839.**

A partir de 2013, l'école est supprimée et transférée à Lesmont en raison d'un regroupement scolaire. Ces mesures ont été prises par l'État pour réaliser des économies, mais il a fallu construire une nouvelle école à Lesmont et prévoir des transports supplémentaires pour acheminer les enfants des villages avoisinants. Le coût du transport est financé par le conseil général qui répercute cette charge aux citoyens sur le montant des impôts.

Avant 1839, d'autres instituteurs ont dû exercer, car un document<sup>204</sup> signé du maire, Nicolas Varnier en 1819, recense les élèves de la commune...

Sur une population de 600 habitants, il a noté que 130 enfants devraient aller à l'école (80 garçons et 50 filles). En réalité, seulement 50 garçons et 30 filles fréquentent l'école qui doit ainsi comporter 2 classes puisque celle-ci n'est pas mixte. Toujours d'après le maire de l'époque, l'école ne peut en recevoir davantage, et la construction d'une nouvelle école n'est pas envisagée par manque de revenus. Alors se pose la question, comment se faisait le choix des élèves aptes à suivre l'instruction primaire ?

## **VII- Le 14 juillet dans les années 50-60.**

On ne pourrait passer sous silence la fête du 14 juillet qui avait lieu chaque année sur la place publique. Cet événement qui symbolise la Révolution française avait pour nous écoliers de ces années là, une autre signification, et pas des moindres, puisqu'elle clôturait l'année scolaire.

Mais la veille au soir avait lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux, qu'aucun gamin du village n'aurait voulu manquer. Il fallait d'abord se rendre à l'école afin de recevoir le lampion (annexe 20, p.131) que vous deviez ramener intact après le défilé, si vous vouliez recevoir en cadeau une petite pièce de monnaie.

Le défilé se déroulait dans la bonne humeur, au son de la musique des clairons et du tambour.

Les cris des enfants n'étaient pas en reste et quelques fois dus aux pétards lancés en direction des jeunes filles. Parfois quelques maladroits se brûlaient légèrement les doigts en voulant allumer leur pétard... Enfin, chacun ramenait son lampion ou ce qu'il en restait car quelques bousculades ou une bougie mal orientée enflammait celui-ci sous les rires et quolibets de ses camarades.

Le lendemain 14 juillet, la journée commençait par l'installation, des tréteaux et des tables en différents endroits de la place qui devaient servir aux activités programmées. Cet agencement s'effectuait dans la bonne humeur par l'employé communal et quelques aides. Il fallait aussi préparer le stand de tir<sup>205</sup>, à cette occasion, mon père<sup>206</sup> allait à Brienne-le-Château récupérer chez un forain, une carabine, des balles et des cibles. Ce stand était tenu par un adulte chevronné en expertise balistique afin de déchiffrer les impacts et de pouvoir sans contestation aucune attribuer le nombre de points réalisés. L'installation du chamboule-tout n'était pas négligée car il fallait remplacer les boîtes de conserve cabossées de l'année précédente et réparer les projectiles confectionnés dans de vieilles chaussettes usagées et remplies de son. La fête se déroulait l'après midi en présence des familles de la commune et des jeunes. Elle était rythmée par les appels de l'instituteur qui à son micro annonçait soit une compétition soit une discipline particulière. Entre chaque appel, étaient diffusés des airs de musique de l'époque. Parmi les compétitions, il y avait la course en sac, à l'œuf, à la bougie... qui se déroulait dans la rue principale, aux abords de la place sous le regard admiratif des spectateurs. Certaines disciplines étaient davantage dédiées aux jeunes gens comme le jeu des enveloppes. Les jeunes filles, les yeux bandés, munies d'une paire de ciseaux face à une rangée d'enveloppes suspendues à des fils, devaient libérer une de ces enveloppes. Quel était leur contenu ? Et bien un billet de tombola qui sera tiré au sort dans la soirée lors de la remise des prix. Pour les jeunes gens, un questionnaire identique leur était remis et ils devaient à l'aide d'indices et en procédant par déduction, ramener soit un insecte soit une plante particulière, des graines ou un objet situés aux alentours. Un classement était ensuite attribué en fonction de la dextérité de chacun... Les activités de l'après midi étaient interrompues par un goûter offert aux enfants, composé d'un petit pain au lait, d'une barre de chocolat et d'un verre de sirop.

<sup>204</sup> Archives de Troyes. Cote : T37, Instruction Primaire.

<sup>205</sup> Le tir s'effectuait en direction d'une plaque en acier fixée au mur de l'école.

<sup>206</sup> Monsieur Mouchel était à l'époque instituteur à Rosnay.

Mais les adultes n'étaient pas oubliés et avaient droit au saucisson, au gruyère accompagnés de pain et de vin rouge. Pendant cette période de restauration, et afin de l'animer, la musique de Braux (clique) donnait une aubade.

Cette journée se terminait dans la salle des fêtes par la remise des prix concernant les activités de cette journée. Un prix récompensait le tir à la carabine, très attendu car surtout pratiqué par les hommes (car il y avait à cette époque encore beaucoup de chasseurs). Il y avait également un prix pour le chamboule-tout et les différentes courses des enfants. La soirée se terminait par un bal populaire où petits et grands s'ébattaient joyeusement sur la piste de danse sur des airs de valse, de tango et de twist (les yé-yé faisaient leur début)...

| <b>Instituteurs</b>                              | <b>Périodes</b> |
|--------------------------------------------------|-----------------|
| Chevry                                           | 1839-1840       |
| Théveney                                         | 1840-1841       |
| Chevry                                           | 1841-1843       |
| Grilliat                                         | 1844-1854       |
| Noël                                             | 1855-1865       |
| Noël et sœur Isabelle                            | 1866-1869       |
| Lécorché et sœur Isabelle                        | 1870-1881       |
| Cornet et sœur Isabelle                          | 1881-1883       |
| Cornet et Mlle Moncelle                          | 1883-1884       |
| Cornet et Mlle Roulon                            | 1884-1885       |
| Joffrin et Mlle Julien                           | 1885-1886       |
| Truchelut et Mlle Julien                         | 1887-1888       |
| Truchelut et Mme Truchelu                        | 1888-1924       |
| Mr et Mme Doucet                                 | 1924-1949       |
| Mr et Mme Mouchel                                | 1949-1965       |
| Mr et Mme Romanacce-Christiane Guilbert-Prévost* | 1965-2004       |
| Mr et Mme Dorléa                                 | 2004-2013       |

\* Mr Prévost est resté en poste à Rosnay de sept.1979 à sept.1988.

## Chapitre 12

-----

### La vie agricole

Depuis ses origines, Rosnay a principalement vécu de la terre ; labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France, comme le disait le bon roi Henri IV. Courtalon<sup>207</sup> décrit ce village ainsi : « c'est un pays fertile en grains et en pâturages »

#### I- Les céréales.

La culture des blés, orge et avoine se rencontre plutôt au nord du village aux lieux-dits : le Pré Dieu, le Hasard, les Terres Jaunes, les Courées... Deux autres endroits nous donnent un aperçu de la difficulté de travailler ces terres : le Petit Tue Bœuf et le Grand Tue Bœuf, car situés dans des creux où les bêtes avaient du mal à remonter la pente. Dès le moyen âge, la farine provient des moulins recensés à Rosnay lors de l'établissement de rôles<sup>208</sup> pour le compte de Blanche d'Artois en 1274.

#### II- Les moissons des années 1930 à 1960.

Dans chaque ferme, il y a 1 ou 2 ouvriers agricoles et 1 servante, ce personnel varie avec la grandeur de la ferme. Cet ouvrier loge sur place dans une pièce sans eau courante. Le patron le réveille lui-même en frappant chaque matin à sa porte. Le dimanche est son jour de repos, il en profite pour se laver et peut-être se brosser les dents. La période des moissons est très éprouvante car la manutention est très importante. Il faut d'abord faucher, mettre en gerbes et les transporter sur des charrettes jusqu'à la ferme pour les mettre à l'abri. Puis vient le temps des battages afin de récolter le blé, l'orge et l'avoine. Remarque : avant l'époque des machines, les céréales sont battues à même le sol à l'aide d'un fléau par un ou plusieurs ouvriers. La séparation de la paille, de la balle et de la poussière, du bon grain s'effectue à l'aide du « van », panier plat et large manié de telle sorte que le vent les emporte.

Pour en revenir aux battages, les gerbes sont hissées en haut de la batteuse à bout de fourche par une équipe au sol. Elles sont récupérées et ensuite introduites dans la machine par une autre équipe montée sur celle-ci, avec la fatigue le danger de chute ou de blessure n'est pas rare. Les grains sortent à l'arrière de la batteuse et remplissent des sacs de 75 ou 100 kilos. Ces sacs sont ensuite stockés dans une grange, au sol, ou dans un grenier à l'aide de monte-charge.

La moisson à la fin des années 1950.



La « batterie » actionnée par une machine à vapeur en 1925.



Clichés collection du matériel agricole, provenant du musée de Brienne la Vieille (ASPRA<sup>209</sup>)

<sup>207</sup> Courtalon-Delaistre, Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes, Tome III, p.368-1784. Il était curé de Sainte-Savine (département de l'Aube). Archives Départementales de l'Aube.

<sup>208</sup> Documents Relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, par Auguste Longnon-Tome premier, chapitre IV- Rôle des fiefs du comté de Champagne sous la régence de Blanche d'Artois, 1274-1275. p.409 à 414. Rôles qui dénombrent les biens : moulins, fours, maisons, terres mais aussi les coutumes, corvées et la justice.

<sup>209</sup> Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Rural et Artisanal, 10500 Mairie de Brienne-la-Vieille.

Le temps des battages peut durer 15 jours, car il faut des bras et l'entraide se fait entre les fermiers des alentours. La machine de battage va donc de ferme en ferme durant cette période. L'orge et l'avoine sont aussi battues sur cette même machine, après différents réglages.

Le « tarare » (machine à vent) prend ensuite le relais pour trier et nettoyer les semences, afin d'éliminer les mauvaises graines et les menues pailles.



Le battage au fléau.



La batteuse

### III- Les pâturages.

Ils se pratiquent surtout le long de la rivière, dans la zone des Grands prés, du pré Sainte Marie, de la Bouverie, du pré de la Chaussée et en allant vers Lassicourt. Dans la partie la plus sèche de Rosnay, on a sans doute pratiqué l'élevage des moutons du côté du lieu dit la Bergerie et la Garenne. La culture des betteraves fourragères complète en hiver l'alimentation des bovins et des ovins qui est surtout le foin, base de leur alimentation. Les betteraves sont broyées et mélangées à de la menue paille de blé ou d'avoine, avant d'être données aux animaux. A cette époque, le tombereau et la charrette permettent leur transport.



Pâturage au bord de la Voire dans les années 1930  
(Cliché anonyme. Coll. particulière Claudine Pothier).



Retour des champs (Marcel Martin en 1959, cliché de M. et Mme Gilbert Martin)

### IV- La vigne.

Il ne faut pas oublier la culture de la vigne. On la trouvait autrefois dans toutes les régions de France. Ici, elle se situait vers la Garenne, au lieu-dit « les Vignes », entre la route de Yèvres et le chemin de Bétignicourt. Le vin était la principale boisson au Moyen-Âge, un droit de pressage était prélevé lors de l'utilisation du pressoir banal. Un pressoir est mentionné dans les dépendances du château, lors de la vente des biens nationaux à la révolution<sup>210</sup>, mais aussi primitivement situé sur la place, il est déjà mentionné avant 1361<sup>211</sup>. Durant la même période en 1790, Pierre Jeannin, laboureur à Rosnay, loua, moyennant la somme de 1100 livres, payables en deux termes, les grosses

<sup>210</sup> Suivant le descriptif du procès d'apposition des scellés des 23 et 24 fructidor an 2 de la république (9 et 10 septembre 1794) délivré par Tavernier, secrétaire du juge de paix du canton de Rosnay. Archives départementales de l'Aube. Cote : 1Q1038 (provenance : anciennes archives de la commune de Rosnay-l'Hôpital).

<sup>211</sup> « La place où souloit estre le pressouer, XX S. t. ». Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie 1172-1361 par Auguste Longnon. Tome premier, les fiefs p. 545.

et menues dîmes du prieuré, vers le faubourg de Champagne, tant en vins qu'en grains<sup>212</sup>. Les ventes des biens nationaux nous indiquent d'autres lieux où sa culture était pratiquée. Une pièce de vigne est mentionnée au bas de la côte Rozat, une autre au lieu dit Les Courbes ou Courrées<sup>213</sup> et enfin une 3<sup>ème</sup> proche la voie de Braux<sup>214</sup>. En 1898, la liste d'appel et d'inscription en vue du renouvellement d'un conseiller municipal, nous indique la profession de vigneron pour Messieurs Lochey Eugène et Lorey Jean-Baptiste. Une parcelle de vigne fut remise en culture au début des années 1960.



Vendanges à Rosnay en 1962 (Cliché de M. et Mme Gilbert Martin).

## V- Le chanvre.

Deux évènements nous prouvent qu'il était cultivé à Rosnay.

1) Au début du 18<sup>è</sup> siècle par des évènements qui opposèrent les riverains de la Voire avec leur seigneur. En effet, cette rivière était sujette à des débordements les années très pluvieuses et ses inondations se ressentaient sur les villages situés le long de son cours. Le comte de Rosnay (Gédéon Berbier du Metz) fut accusé d'être responsable de ces crues. Il répliqua qu'il n'était nullement impliqué par ces calamités et que ces débordements étaient liés à un défaut de curage de la rivière.

Les propriétaires concernés répondirent que si les amas de limons, les ruisselages du chanvre et du lin<sup>215</sup> occasionnent des débordements, c'est à lui qu'incombe l'obligation d'y remédier.

Il faut comprendre qu'à cette époque il existait un droit pour le passage en bateau et des redevances de ruisselage.

2) Durant la période révolutionnaire (vente de biens nationaux), une requête adressée par le curé de Rosnay au district de Bar sur Aube, nous confirme cette culture. Dans sa supplique, ce curé indique que les terres labourables, **chenevière** et un pré ont été donnés par acte du 27 novembre 1672, par monseigneur Louis Dumetz<sup>216</sup>, en échange de messes et pour alimenter sa fondation.

## La culture du chanvre.

Sa croissance est rapide : semé au mois de mai il est récolté en septembre.

Après avoir été fauché, il est mis en gerbes et ensuite immergé dans l'eau. Ce travail s'effectuait à l'est du bourg aux lieux-dits : les Fosses Moret, les Pleins jus (lieux où aboutissent les eaux de ruissellement venant de la côte menant à Yèvres), les Revains ou Ravelins (lieux de marécages).

-J'ai pu vérifier l'existence de ces fosses, leur forme est encore visible dans les sous-bois, mais la végétation a tendance à les envahir et à les faire disparaître petit à petit.

Cette opération appelée « rouissage » dure plusieurs semaines, elle est éprouvante car il faut manipuler les gerbes en étant soi-même dans l'eau. Celle-ci agit sur les tiges et permet aux fibres de

<sup>212</sup> Abbé Etienne Georges, la suppression du prieuré Notre-Dame de Rosnay-l'Hôpital, notice historique d'après des documents inédits, p.33 - 15 juin 1878.

<sup>213</sup> D'après la 34<sup>ème</sup> vente de biens nationaux, an 6<sup>ème</sup> de la république (1797-1798). Dossier n° 328. Archives départementales de l'Aube. Cote : 1Q815.

<sup>214</sup> Idem, 6 denrées. Dossier n° 330.

<sup>215</sup> Les Berbier Du Metz, derniers Comtes de Rosnay, d'après l'Abbé Etienne Georges, p.32. 1890.

<sup>216</sup> Ibid., p.19

se décoller. Les gerbes sont ensuite dressées en forme de cônes, verticalement afin qu'elles puissent s'égoutter et sécher. Une fois sèches, les gerbes sont allongées sur une prairie pour favoriser leur blanchiment. Les gerbes parfaitement blanches et sèches vont ensuite être broyées dans la « braie » afin de casser les tiges et libérer les fibres du chanvre. Pour éliminer les dernières particules de bois, les fibres sont passées au travers d'un « peigne ». Les modèles aux dents plus ou moins écartées donnent la finesse aux fibres en fonction de leur utilisation future, réalisation de cordages, draps ou tissus d'habillement.



Le rouissage d'après un tableau de Théodore von Hörman Hanfeinlegen.

**Son élaboration.** Photos réalisées à Montjean-sur-Loire (départ.49), lors de la fête du chanvre.



Egouttage et séchage des gerbes



Broyage des gerbes blanchies dans la « braie »



Tresses de chanvre



Les fibres passent au travers d'un peigne



Fabrication d'une cordelette.

## VI- Le syndicat agricole.

Il apparut et devint vital à la suite de la grande crise économique de 1927-1930. Il permit de mutualiser les moyens de production des exploitants agricoles. Le prêt du matériel se faisait moyennant une cotisation annuelle et à tour de rôle. Ce syndicat était géré par les membres d'un bureau représentatif de l'ensemble des syndiqués (agriculteurs) et ayant à leur tête un président<sup>217</sup>.

Le matériel concerné à cette époque était essentiellement mu par la traction animale.

Il se composait entre-autres :

- de trieur de semences, semoir à betteraves, cultivateur canadien, charrue brabant, bineuse à betteraves, épandeur d'engrais, butoir à pommes de terre, brabant et en 1944-46 d'un pulvérisateur à doryphores<sup>218</sup> d'abord à dos puis tiré par un cheval.

Ce matériel était entretenu par le maréchal-ferrant, en l'occurrence M. François Simonin<sup>219</sup> (secrétaire du syndicat) et stocké dans un bâtiment jouxtant sa forge.

Ce syndicat cessa son activité en 1955 avec la modernisation du matériel et l'arrivée des tracteurs. Ce changement fut facilité par des prêts avantageux accordés par certaines banques (comme le Crédit agricole : un prêt spécialement destiné aux jeunes agriculteurs est créé des 1946<sup>220</sup>), sous l'impulsion de l'État après la guerre de 1945, afin de relancer l'économie et réapprovisionner la France.

## VII- Le modernisme et le remembrement.

Dans les années 1950, l'agriculture évolua avec l'arrivée des tracteurs et des engrais. Les premiers tracteurs font leur apparition dans les fermes de Putteville et Presles avant 1947, et à la ferme Beudot en 1947. La première moissonneuse-batteuse est arrivée chez les Guilbert en 1956.

La mécanisation permit de réduire la durée des travaux, et donc de travailler de plus grandes surfaces de terre, le personnel employé dans ces fermes diminua également. Jusqu'alors, le personnel employé dans les fermes était important, un exemple, à la ferme de la Garenne, M. Martin est chef de culture, il a sous ses ordres 1 vacher, 1 berger, 2 charretiers et ses 2 enfants Gilbert et Thérèse l'aident également dans les travaux journaliers. Cette ferme permettait de subvenir aux besoins des propriétaires, la famille Hamelin qui habitait alors le « Chalet », leur résidence située à proximité. Cette maisonnée était constituée de Christian Hamelin, sa femme, leurs 3 enfants et la Marquise de Damas. Pour les seconder, ils employaient un jardinier, une cuisinière et une femme de chambre faisant office également de lingère (Valentine Royer). J'aurais pu parler de la même façon des fermes de Putteville et Presles qui utilisaient beaucoup de personnel.

Donc à l'arrivée de la mécanisation, les petites fermes (de 5 à 20 hectares), faute de moyen, ne purent s'équiper avec ce nouveau matériel et ont été absorbées petit à petit par les fermes les plus importantes du village. En 1940 on comptait 20 fermes sur la commune, en 2014, il en reste 6.

La première tranche de travaux de remembrement eut lieu en 1979-80 et concernait les terres situées à gauche de la route de Yèvres avec Braux, Pars les Chavanges, Balignicourt et Saint Léger s/s Margerie.

La deuxième tranche concernait Rosnay, Perthes-lès-Brienne, Blignicourt et Rance.

<sup>217</sup> Entre autres, Monsieur Lucien Guilbert en fut le président de 1927 à la fin des années 40.

<sup>218</sup> Dans les années 37-38, les surfaces cultivées en pommes de terre étaient peu conséquentes et réservées à la consommation de la ferme. Les doryphores qui s'attaquent aux plans de pommes de terre étaient ramassés à la main par les enfants. Durant la guerre de 40-45, les Allemands ont demandé une augmentation de la production de ces pommes de terre, leurs besoins s'accroissant. Les surfaces cultivées furent plus importantes, d'où la création d'un appareil de traitement tiré par un ou deux chevaux.

<sup>219</sup> Durant la première guerre mondiale, il fut également maréchal-ferrant dans l'artillerie de campagne pendant 5 ans.

<sup>220</sup> L'entreprise et ses mémoires-1995-Histoire et identité : l'exemple du Crédit Agricole. Christian Bosséno.

### VIII. Les Fermes de Rosnay.

Liste des fermes en 1940, en commençant par le haut du village :

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| -La Garenne                 | -Pommier                 |
| -Guilbert                   | -Rousselet               |
| -Aubertin;                  | -Vinot                   |
| -Contant puis Brockaërt     | -Doré                    |
| -Quartier-Le Fol            | -Serindat                |
| -Doiselet                   | -Maclou                  |
| -Cendré puis Martin en 1947 | à Putteville, 3 fermes : |
| -Prévost                    | -Dosda                   |
| -Baudouin                   | -Martin                  |
| -Fourquet                   | -Badoit                  |
| -Presles                    |                          |

En 2014, les fermes restantes :

- Guilbert
- Martin
- Adnot anciennement Prévost
- Rousselet
- Putteville, une seule ferme
- Presles

De 23 fermes existantes en 1940, seules 6 ont survécu au modernisme et à la mondialisation.

## Chapitre 13

----

### La rivière, la Voire.

#### I. Généralité sur son cours.

La Voire, cette dénomination en 673 : Vigera, forme originelle Vigara (Ph. Brun.1986). Cette rivière, affluent de l'Aube (Albi au VII<sup>ème</sup> siècle, Alba en 877, d'après Ph. Brun. 1986) sur sa rive droite, a sa confluence entre Lesmont et Magnicourt, elle est donc un sous-affluent de la Seine. Son débit moyen est de 7,07 m<sup>3</sup>/seconde<sup>221</sup>.

Elle prend naissance à l'est de Sommevoire en Haute Marne, aux environs de Mertrud (Mortriu, 845, Mortru, 1215, d'après E. Nègre.1990). Son cours est d'environ 56 Km. Elle a pour affluents sur sa rive gauche, les rivières la Soulaines ou Laines, la Brévonne, le Ceffondet et sur sa rive droite l'Héronne, la Vivoire et de nombreux ruisseaux.

#### II. Les inondations.

De tous temps, la Voire, a été sujette à des débordements occasionnant des dégâts dans les cultures et sur les prairies bordant son cours. Ces inondations sont liées à son lit peu profond et aux multiples cours d'eau qui l'alimentent. Des tentatives pour y remédier furent tentées, notamment le creusement du canal dit du Duc de Montmorency.

A Villeret, en 1765, ce canal est prolongé par le canal de Bange, qui ne fut pas terminé car les religieux de Villiers s'opposèrent à son passage sur leurs propriétés.

A Rosnay, les propriétaires riverains de la rivière, exaspérés par ses multiples crues étaient souvent en litige avec leur seigneur lui imputant un manque d'entretien. Ces riverains accusaient en particulier le rehaussement des moulins et par conséquent l'élévation des seuils afin de donner un débit d'eau suffisant à leur fonctionnement. Les moulins appartenaient à Gédéon Berbier du Metz, Président de la cour des comptes auprès de Louis XIV. A la suite de ce litige, en 1759, fut construite sur la rive gauche de la Voire, à 400 toises (environ 800m) en amont des moulins, une décharge appelée la Colarde. Celle-ci devant servir à l'évacuation du trop plein de la rivière pour empêcher le reflux causé par les vannes<sup>222</sup>. Apparemment, ces travaux hydrauliques ne suffirent pas, car les inondations étaient toujours à déplorer à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

En 1892, une commission aborda le problème du curage et la fit aboutir (syndicat de la Voire).



Ancien vannage de Rosnay (Cliché anonyme des années 1930. Coll. particulière Claudine Pothier)

<sup>221</sup> D'après Wikipédia. Débit observé sur une période de 30 ans (1969-1998), à Lassicourt (département de l'Aube).

<sup>222</sup> Les Berbier du Metz, derniers comtes de Rosnay, d'après l'abbé Etienne Georges, p.32, 33 - 1890.

### III. Le syndicat de la Voire.

Cette association syndicale, créée en vertu de la loi du 21 juin 1865, suivant le procès verbal de l'assemblée générale des propriétaires intéressés, réunis le 1<sup>er</sup> juillet 1892 à la mairie de Villeret, a été autorisée par un arrêté préfectoral du 27 juillet suivant.

Cette association avait pour but le curage de la Voire et de ses divers cours d'eau et fossés. Celui-ci doit s'effectuer sur environ 11,5 Km, depuis la limite de la Haute Marne jusqu'en aval de Rances, sur les communes de Longeville (Haute Marne), Lentilles, Hampigny, Villeret, Montmorency, Rance et Courcelles (Aube)<sup>223</sup>. Elle était composée de messieurs Mérendet<sup>224</sup>, propriétaire à Rosnay et directeur, Gallot propriétaire à Montmorency et conseiller général, Dumaine propriétaire et maire de Longeville etc. Les travaux de curage se terminèrent en juillet 1901 à la satisfaction des propriétaires riverains. Mais malgré ces travaux, les inondations perdurèrent jusque dans les années 1950. Ce n'est qu'après la construction de 7 barrages (de Longeville à Bétignicourt), que le cours de la Voire devint plus docile. Le barrage de Rosnay de type classique (chaque vanne est manœuvrée manuellement) vit le jour en 1954. Ce barrage fut entièrement refait au début des années 2000-2002. Il est à un seul volet, ce qui permet d'éviter les obstructions dues aux déchets transportés par l'eau, et il est commandé à distance. Y a-t-il eu des comptages de poissons dans la passe à poissons ?



Photographie parue dans le Dictionnaire Annuaire et Album de l'Aube (1897)  
Collection particulière de l'auteur.

Le nouveau vannage et sa passe à poissons.

### IV. Origine des moulins hydrauliques.

Sans doute remontent-ils à la construction du château féodal. En effet, ils devaient permettre à la fois, de subvenir aux besoins de la population (farine) mais aussi grâce à l'élévation des eaux à maintenir un niveau constant dans les fossés dudit château. C'est au milieu du XI<sup>ème</sup> siècle que Thibaud 1<sup>er</sup> comte de Troyes donna son accord pour l'établissement de deux moulins (soit 2 paires de meules) à Rosnay. La demande provenait de l'abbé de Montier-en-Der (Brunon) car son abbaye avait des possessions en ce lieu<sup>225</sup>.

<sup>223</sup> Association syndicale constituée en vertu de la loi du 21 juin 1865. Annuaire de l'Aube 1924, p.383.

<sup>224</sup> Mérendet Georges-Eugène-Edmond, né à Langres (Haute-Marne le 18 septembre 1850). Officier pendant la guerre de 1870-1871. Conseiller municipal, membre de plusieurs syndicats des cours d'eau. Président du conseil de fabrique de l'église de Rosnay. Membre associé de la société académique de l'Aube.

<sup>225</sup> Lalore, cartulaire IV, p166, 167).

Ces faits sont confortés par la location d'un moulin en 1287 à un certain Henris. Son existence est relatée dans : *Compte de la terre de Champagne (1288)* où il est dit : « Dou molin de Ronai que mes sires Henris souloit tenir jusques à la Magdelenne IIIxx VIII, par an, pour l'uitieme à la part le roi, c s.<sup>226</sup> » Ce qui peut se traduire par : « Ce (le) moulin loué à messire Henris arrive à terme à la fête de la Madeleine 1288 et le huitième pour redevance au représentant du roi. Il est noté ensuite qu'il doit la somme de 16 soles<sup>227</sup> 7 deniers. En effet Philippe le Bel en qualité de mari de Jeanne de Navarre (sa mère Blanche d'Artois était aussi comtesse de Champagne), avait un huitième d'un moulin à Rosnay<sup>228</sup>.

## V. Vaisselle découverte dans la Voire.

Lors du curage de la rivière en 1952, en aval du lavoir et en amont du pont, afin de remédier à son envasement, il a été trouvé une assiette et une cuillère en étain datant du 15 et 16ème siècle<sup>229</sup> (annexe 1, p.108 et 109). Nous ne connaissons pas les circonstances de leur perte en ce lieu. En 1967, lors d'opérations similaires, il a été récupéré des objets militaires peut être liés à des événements en rapport avec l'ancien château. Il s'agit de : cote de maille, fer de lance, couteaux, fers à chevaux et à bovins... A ma connaissance aucune recherche approfondie concernant ces objets n'a été faite.

## VI. Droit de rivière ou de pêche.

De tout temps, les rois se sont réservés les rivières navigables et ils ont disposé du droit de pêche. En réalité, les rivières sont gérées par des seigneurs particuliers ou des communautés qui n'en n'ont pas la possession et en jouissent comme de leur bien propre. Pour les petites rivières comme celle de Rosnay, aucune n'appartient à des particuliers. Par contre, les seigneurs se sont attribués la plupart de ces cours d'eau sur l'étendue de leurs terres et seigneurie et en jouissent comme de leur propre patrimoine<sup>230</sup>. C'est pourquoi, ces rivières sont appelées banales, car chaque seigneur peut en disposer à sa guise. Il peut se réserver un droit de pêche exclusif, bâtir des moulins (nous avons vu le problème des inondations avec Gédéon Berbier du Metz), les louer ou encore lever un péage pour leur franchissement.

Un droit de péage est constaté dans plusieurs villages comme Bétignicourt, Donnement... et Rosnay où il rapportait 16 livres<sup>231</sup>.

Il existait déjà un droit de rivière ou de pêche<sup>232</sup> en 1275 à Rosnay, estimé à 23 livres.

Un acte du 7 mars 1732, nous signale l'existence d'un droit de pêche depuis la rivière la Bourbonne jusqu'à l'étang de Presle. Par cet acte, Claude-Gédéon Berbier du Metz loue aux époux Joseph Adam et Catherine Bernaudat, sa seigneurie de Rance avec ce droit de pêche, selon les usages de l'époque<sup>233</sup>. Le prix de cette location est fixé à 1680 livres en argent, 6 canards sauvages, 12 pluviers<sup>234</sup> et 12 vanneaux.

<sup>226</sup> Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie-1172-1361, par Auguste Longnon. Tome III, p.98.

Les Comptes Administratifs-Comptes de la Terre de Champagne 1288

<sup>227</sup> Voir en annexe 1, une pièce de 2 sols découverte à Rosnay.

<sup>228</sup> Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie 1172-1361 publiés par Auguste Longnon, tome III, les Comptes Administratifs, p.61 et 98-1914.

<sup>229</sup> Ustensiles de table de la fin du XVème et du XVIème siècle recueillis dans la Voire à Rosnay-l'Hôpital (Aube).

Dix années de sauvegardes dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube (1955-1965), Bull. n°1-1967 de la société archéologique de l'Aube, p.53.

<sup>230</sup> Coutume du Baillage de Troyes avec les commentaires de Me Louis le Grand, conseiller au présidial de Troyes.

Edition de 1681. Des Bois, Eaux, et Forests TIT.X. (ART.CLXXIX). page 313-16.

<sup>231</sup> Les redevances Seigneuriales au moyen-âge dans le comté de Rosnay, Mr l'abbé Arthur Prévost, p.32.

<sup>232</sup> Ibid., p.33.

<sup>233</sup> Coutume du Baillage de Troyes avec les commentaires de Me Louis Le Grand, conseiller au présidial de Troyes.

Nouvelle édition, 1681. Des Bois, Eaux, et Forests TIT.X. ART.CLXXIX. Sur les usages des rivières et de la pêche...

<sup>234</sup> Oiseau échassier, qui se prend plus aisément en temps de pluie, de la grosseur du pigeon et fort bon à manger, nous dit le dictionnaire Landais.

## VII. Les amendes liées à la pêche.

D'après l'article 179, concernant les eaux et rivières banales, d'après les coutumes du Baillage de Troyes, il est stipulé :

« En eaux et rivière banales, si quelqu'un pêche sans le congé du seigneur, ou de son fermier, il y a amende de 60 sols tournois (voir pièce de 2 sols, annexe 1, p.109), avec restitution du poisson, à chaque fois. En outre, s'il est trouvé et pris avec filets et harnois, il y a confiscation des nacelles, filets et harnois en plus de l'amende. S'il est trouvé pêchant de nuit, au feu, en étang, dans certains fossés ou chassant en garenne, il y a amende arbitraire<sup>235</sup> ». Nous retrouvons de nos jours sensiblement les mêmes amendes, confiscations et présentation devant un juge pour les délits les plus graves, pêche en dehors des périodes d'ouverture ou utilisation de matériel prohibés. Je me souviens voir vu au début des années 1960 dans le grenier de la mairie un filet de pêche en forme de nasse avec des anneaux de bois, le tout repliable.



Sans doute que cet engin de pêche prohibé fut récupéré auprès de braconniers et stocké là afin de le soustraire à une éventuelle réutilisation.

## VIII- Les moulins à l'époque révolutionnaire.

Jean-Baptiste Lorrain, était meunier et louait les moulins de Rosnay appartenant à Claude Michel Dumetz, émigré et dernier fils du comte de Rosnay. Le 25 brumaire de l'an 2 (14 novembre 1794) de la république, il devient adjudicataire<sup>236</sup> de ces moulins. Il présente une pétition<sup>237</sup> aux administrateurs du district de Bar sur Aube, le 6 ventose de l'an 3 de la république (24 février 1794). Il déclare qu'à la suite de la formation de glaces et de l'abondance des eaux, des dégradations considérables se sont produites aux moulins. Le pignon de la cage du petit moulin est prêt à tomber, ne permettant plus l'entraînement des meules. Vu l'ampleur des dégâts, il fait remarquer dans sa pétition qu'il n'est tenu qu'aux réparations locatives et à l'entretien des meules. Il demande donc de rétablir au plutôt le fonctionnement des moulins par des réparations urgentes afin d'éviter de plus amples dégradations. Pour cela, il souhaite la venue d'un expert afin d'évaluer les dégâts. Ce moulin fut mis en vente comme bien national le 19 nivose de l'an 8 (9 janvier 1800). L'ensemble des bâtiments avait été recensé après une visite de situation par le citoyen Descolin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en 1790, pour un capital évalué à 12700 francs, à charge pour l'acquéreur de construire un nouveau vannage de 10 mètres de large et de 5 vanes. Ce bien est acquis par le citoyen Jean-Baptiste Joseph Petel, propriétaire demeurant à Troyes et représenté par Nicolas-Come Paupe huissier à Troyes. Il fut définitivement vendu le 3 floréal de l'an 8 (23 avril 1800) pour la somme de 302 000 francs de l'époque.

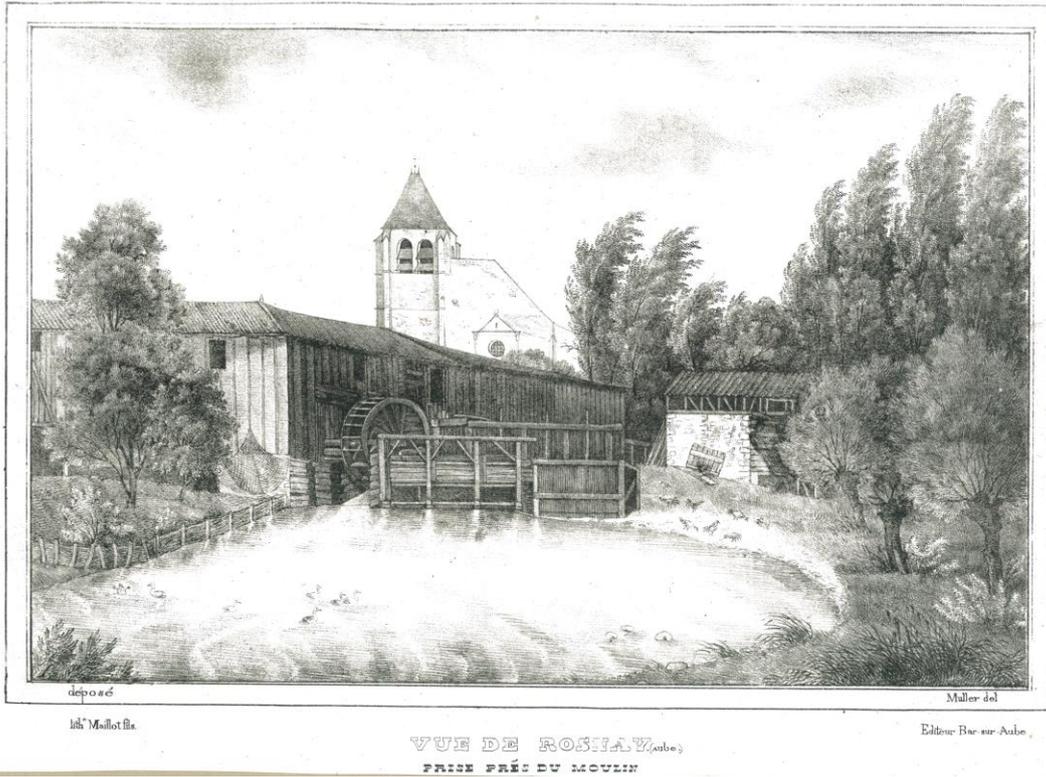
## IX-Le moulin à eau au XIXème et au début XXème siècle.

Le moulin à eau situé sur la Voire (carte page 16) a cessé définitivement son activité après la fin de la dernière guerre. Le dernier meunier s'appelait Moreau. Une gravure et une carte postale nous donne un aperçu de cette construction en torchis et colombages hormis la maison des propriétaires qui est en briques. Ce moulin a fonctionné encore durant la guerre 1940-45 pour concasser le grain, car il n'y avait plus d'essence pour faire tourner les machines à concasser. L'ancien moulin fut démonté dans les années 1950-55. La maison principale a été réhabilitée, je ne sais pas ce que l'ancienne machinerie est devenue. Le moulin fut vendu en 1950 à la famille Brénon qui le rénova pour en faire sa résidence principale.

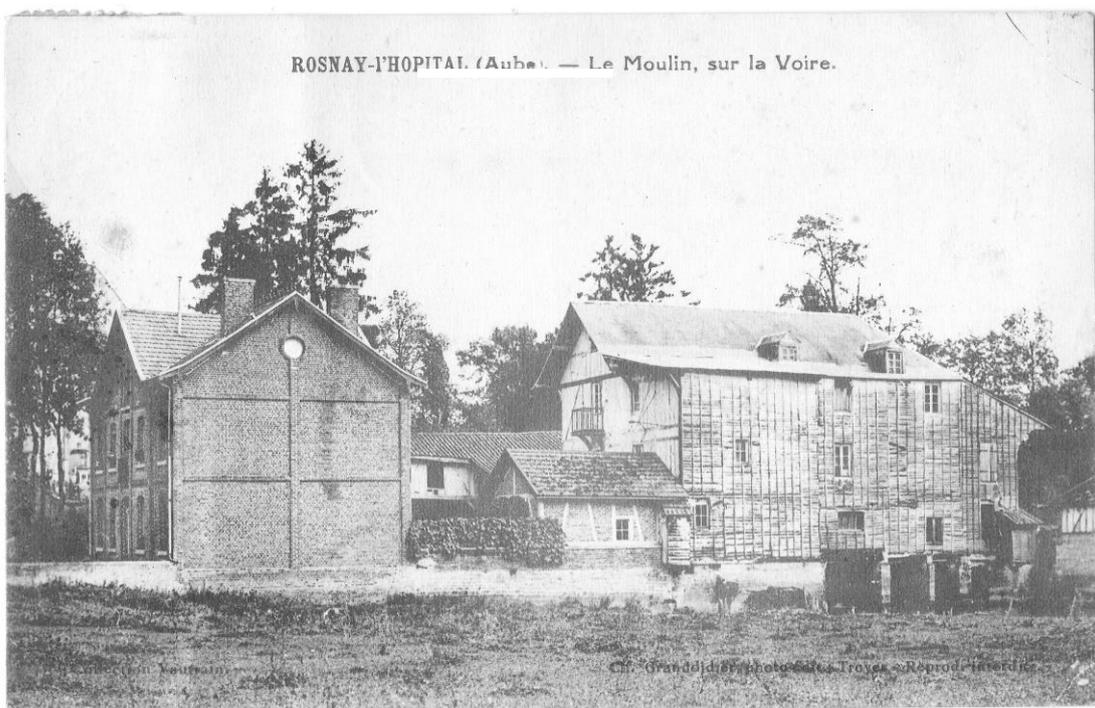
<sup>235</sup> On appelait amende arbitraire celle dont le montant était fixé par le juge lui-même ; c'était une des pénalités organisées par les coutumes. Coutume du Bailliage de Troyes avec les commentaires de Mr Louis le Grand-3<sup>ème</sup> édition-1715-Des Bois, Eaux, et Forests. TIT.X.ART.179, p.311-313-20

<sup>236</sup> Il devient le locataire exploitant les moulins de la commune-Archives de l'Aube. Cote : 1Q1038.

<sup>237</sup> Une réclamation est faite-Archives départementales de l'Aube. Cote : 1Q1038-Pétition N°1854.



Gravure de Muller des années 1850 – 1870.



Carte postale ancienne de l'ancien moulin datée de 1908.

## X. Un moulin à vent.

Il est fait mention d'un moulin à vent sur la colline de la Garenne au moment de l'invasion de notre territoire en 1814 par les troupes coalisées d'Europe, à la poursuite de Napoléon. En effet, au moment de l'attaque du village, le général Marmont et une partie de ses troupes se trouvaient à proximité d'un moulin à vent<sup>238</sup>.

Pour se faire une idée de l'apparence de ce moulin, il suffit d'aller admirer celui de Dosches<sup>239</sup> reconstruit récemment à l'image de ceux existants au XVIIIème siècle.

Il est tout en bois, juché sur un pivot permettant son orientation face au vent. A cette époque, d'après les cartes de Cassini<sup>240</sup>, il existait de nombreux moulins dans le département de l'Aube. Sur la gravure de Chastillon montrant le siège de Rosnay (chapitre 6 p.31), des moulins à vent sont représentés à l'horizon.

Mais pourquoi avoir deux moulins, un à eau et un à vent sur le même village ? L'hypothèse qui vient à l'esprit est que suite aux dégradations dues aux glaces de 1794 et aux importants travaux à entreprendre après la vente du moulin à eau de 1800, la municipalité décida de faire ériger ce second moulin pour la poursuite de l'activité économique locale.

Nota : à signaler que le moulin de Dosches a été reconstruit avec des bois de première qualité et dans les règles de l'art comme ceux qui furent édifiés au XVIIIème siècle en Champagne. Pour assurer la qualité de ces bois, l'abattage doit être fait au bon moment, le débitage doit assurer les proportions des éléments, et le séchage leur assurer une résistance dans le temps.



Moulin de Dosches.

## XI. Les lavoirs.

Ils furent créés pour la plupart entre les années 1850 et 1900, à la suite d'un mouvement hygiéniste<sup>241</sup>. Durant le XIXème siècle, des maladies comme le choléra, la variole et la typhoïde sont encore souvent présentes. Une loi du 3 février 1851<sup>242</sup>, permet de subventionner la création de lavoirs, bateaux lavoirs, bains publiques... avant que les machines à laver ne fussent inventées (elles facilitent mais individualisent le travail), alors que le lavoir était très animé. C'était un lieu de travail et de souffrance, car les hivers sont froids et l'eau est souvent glacée. La lavandière se déplaçait jusqu'au lavoir, poussant sa brouette sur laquelle était juchée une lessiveuse contenant le linge blanc à rincer ou des baquets avec le linge de couleur à laver à la main. Sans oublier le battoir et la brosse, outils indispensables. Mais c'était aussi un endroit très convivial où les potins allaient bon train. Les dernières lavandières ont disparu au début des années 1960. L'arrivée de l'eau courante sur les éviers et les premières machines à laver, les ont fait disparaître.

<sup>238</sup> D'après Pougat F.-E, Invasion des armées étrangères dans le département de l'Aube en 1814 -1815, p.114.

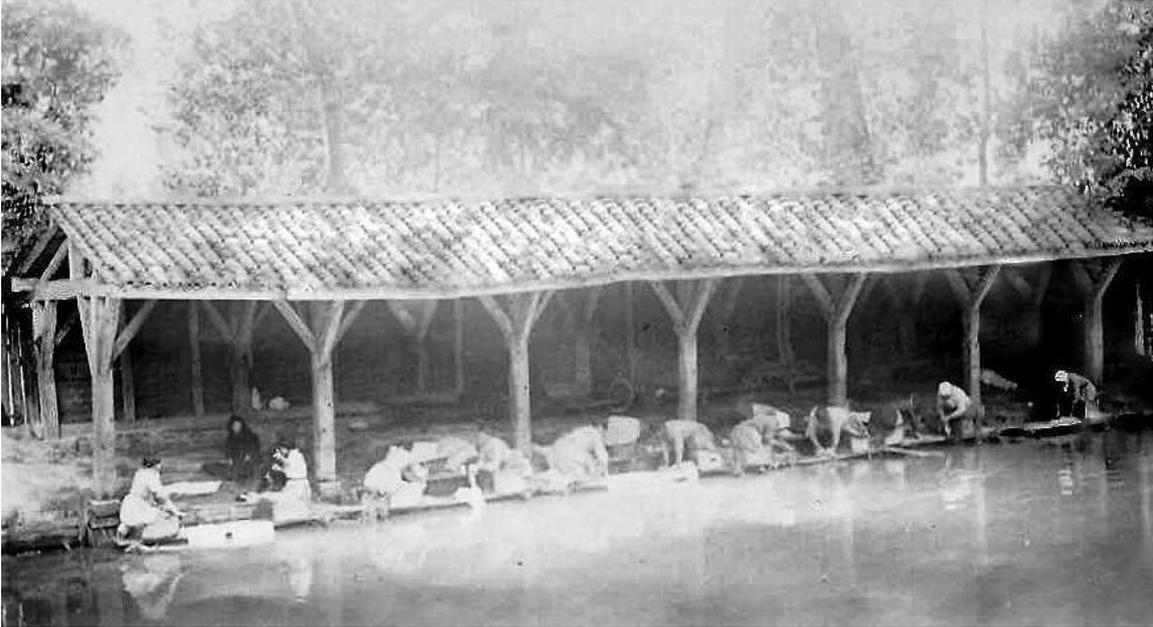
<sup>239</sup> Celui-ci se situe sur la commune de Dosches près de Piney (département de l'Aube) et son instigateur, en dehors du maire, du conseiller général du canton à été Erwin Schriever.

<sup>240</sup> César-François Cassini et son fils Jean-Dominique Cassini ont établi au XVIIIème siècle les premières cartes géométriques et topographique du royaume de France.

<sup>241</sup> Ce mouvement est apparu au XIXème siècle et a contribué à enrayer les grandes épidémies. La doctrine hygiéniste s'est appliquée dans différents domaines comme la médecine, l'architecture, l'urbanisme... En médecine, Louis Pasteur travaille sur les maladies infectieuses, il met au point les premiers vaccins et sérums. Le thermalisme et les bains de mer se développent... En architecture, les villes s'étendent en dehors de leurs fortifications afin que la population soit moins entassée, abattent les remparts, comblent les anciens fossés ou canalisent certains bras de rivières pour assainir les quartiers concernés. Gustave Eiffel épure les constructions par l'emploi d'ouvrages métalliques : ponts, halles... En urbanisme, les villes créées des réseaux d'égouts, traitent les eaux usées et assurent le ramassage des ordures...

<sup>242</sup> Sous la présidence de la République de Louis Napoléon Bonaparte, futur empereur Napoléon III (10 décembre 1851).

Le lavoir principal se trouve sur le bord de la rivière. Un système à échelons permet de régler la hauteur des planches où s'installent les lavandières, en fonction du niveau de l'eau suivant les saisons.



Le lavoir et ses lavandières au bord de la Voire (Cliché anonyme des années 1930, coll. particulière C. Pothier).

Un deuxième lavoir existe près de la ferme Guilbert, alimenté par une source. A l'origine, une fontaine existait depuis une époque reculée. L'aménagement du lavoir a dû se faire fin du XIXème siècle et appartenait à cette ferme. Des travaux importants d'entretien poussèrent les propriétaires à léguer ce bâtiment à la commune. Celui-ci est constitué d'un bassin rectangulaire à niveau constant, il est entouré de pierres lisses inclinées. Il est surmonté d'une toiture assurant la protection contre les intempéries et fort apprécié durant les hivers rigoureux. Son eau est très claire et doit être saine puisque des poissons genre vairons s'y débattent avec vivacité. Des travaux récents d'assainissement semblent avoir perturbé le débit de cette fontaine.



Le lavoir rénové près de la ferme Guilbert.



L'orifice maçonné de la fontaine (au fond).

## **XII. L'eau, consommation et traitement.**

Les Rosnaysiens sont très patients car ils durent attendre jusqu'en 1977 pour obtenir l'eau courante (fin des travaux de l'adduction d'eau). Quelques foyers situés aux abords de la place de la mairie se ravitaillaient encore à la pompe communale à la fin des années 50. Celle-ci se trouvait devinez...eh bien rue de la pompe ! Mais certains particuliers plus téméraires sans doute étaient déjà reliés à l'aide d'une pompe électrique à leur puits depuis le début des années 60. Le tout-à-l'égout fut créé en 1995. La station d'épuration se trouve sur la route de Putteville, à la sortie de Rosnay.

## Chapitre 14

----

### L'activité économique de la fin XIX<sup>ème</sup> au du début XX<sup>ème</sup> siècle à Rosnay.

#### I. L'Artisanat.

Différents corps de métiers étaient implantés à Rosnay dans les années 1930-50. Beaucoup ont disparu après la guerre de 1940-45.

-un **Atelier de mécanique**, cycle et autos dans les années 1930, faubourg de Champagne, direction Vitry. Il a été tenu par un dénommé Noël (Annexe 6 p.115).

-un **constructeur de machines agricoles**, au carrefour des faubourgs Saint Sauveur et Saint Jacques, propriétaire Henry Pierre Ernest (Annexe 19 p.130).

-une **Forge**. Rue principale Dulong (Annexe 6 p.115).

François Simonin est le forgeron et aussi maréchal-ferrant comme l'était son père.

-deux **Cordonniers**, 1 près de l'église nommé Denis et 1 deuxième appelé Minoli (en 1937).

-un **bourellier**, rue Dulong, l'atelier était situé à gauche du portail (Annexe 7 p.116) d'une grande maison (anciennement Briet), puis fut transféré rue de champagne en 1945. Il se nommait Vautrain, et produisait des harnais et différents objets en cuir pour l'agriculture principalement. On dit qu'il est à l'origine de la collection « Vautrain » de cartes postales très répandues au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il eut un successeur, Gadbois qui exerça de 1938 à 1948, avec le modernisme et l'arrivée des tracteurs il dû arrêter son activité.

-un **meunier**, M. Moreau occupait le moulin sur la Voire, il cessa toute activité à la fin des années 40 (voir chapitre 13, p.88).

-un **plombier-zingueur**, M. Levé habitait faubourg Saint Sauveur et a pratiqué son métier jusque dans les années 60.

-deux **menuisiers**, 1 faubourg St Sauveur, qui s'appelait M. Danois et le 2<sup>ème</sup> situé rue Dulong, M. Bouquet, qui était aussi ébéniste. Après leur disparition, Mr Patrick Brockaërt poursuivit cette activité, il prit sa retraite en 2013.

-un **garagiste**, Mr Laurent Toussaint arrivé en 1943 a débuté près du carrefour de la route de Vitry et de la rue Dulong. Puis il s'est installé en 1946, à la sortie de Rosnay faubourg St Sauveur, en face de la ferme Guilbert. Il assurait l'entretien des voitures, motos, tracteurs et moissonneuses batteuses pendant la période des moissons. Il fallait remettre cette dernière en état de marche le plus rapidement possible, car la maturité des céréales et la météo ne pouvaient souffrir de retard. Je me souviens l'avoir vu mettre au point et fabriquer une des premières cabines de tracteurs, le confort en hiver est appréciable.

Son épouse, Mme Madeleine Toussaint, s'occupait des pompes et distribuait le carburant avec bonne humeur. Ils ont assuré parallèlement à leurs activités le ramassage scolaire des enfants de Yèvres et Bétignicourt. Le garage a fermé en 1985 et ne fut pas repris.

-Une **entreprise de maçonnerie** appartenant à M. René Suzanne, était implantée place de la mairie, à côté du café-restaurant du même nom, tenu par son épouse, il posait également les couvertures en tuiles mécaniques. Il réalisa la construction de la salle des fêtes en 1958.

Son entreprise fut reprise par son fils Régis, puis par ses fils Michel et Marc.

-un **boulangier**, M. Duranté puis M. Marius Roussel a fourni les Rosnaysiens en pains et couronnes de 1931 à 1967, la cuisson se faisait encore au feu de bois. Lucette sa fille tenait le magasin. Le jour du 14 juillet, il fournissait des petits pains au lait forts appréciés des enfants. Son commerce fut repris après sa cessation d'activité par Jean-Claude Hardy de 1967 à 1971. Ensuite Mr Poilvert reprit ce commerce pendant quelques années.

-deux **jardiniers**, le premier, M. Marcel Foucault résidant en face du château des Roches, assurait son entretien et fournissait à l'occasion des plants à ses compatriotes intéressés, le printemps venu. Le second, M. Etienne Pothier entretenait les jardins ou préparait la terre à la bêche des particuliers occupés par ailleurs ou des femmes seules. L'épouse de M. Pothier, Elda très bonne cuisinière était retenue longtemps à l'avance pour la préparation des repas de fêtes, communion, mariages...

-deux **peintres en bâtiments**. Messieurs Lejus et Sérindat assuraient l'entretien intérieur et extérieur des habitations. Le premier s'était découvert une passion pour la peinture de tableaux qu'il poursuivit durant sa retraite.

-un **artiste peintre** reconnu, André Romand, a réalisé de nombreux tableaux sur Rosnay et des aquarelles sur la guerre de 1914 : vues de villages dévastés, paysages désolés et des scènes de la vie dans les tranchées... (Annexe 15 p.125). Son petit fils expose quelques unes de ses œuvres dans son magasin de Sainte Savine.

## II. Le Commerce.

Les grandes surfaces n'existaient pas encore et l'approvisionnement était local.

-**deux épiceries** assuraient le ravitaillement de la population jusqu'à la fin des années 60.

La Ruche moderne se trouvait place de la mairie, dirigée par M. et Mme Briet. Monsieur Briet assurait les tournées dans les villages alentours avec son camion...

Les Docks de l'Union étaient situés à l'intersection des faubourgs St Sauveur, de Champagne et St Jacques (rue Dulong). Ce magasin a été tenu par Madame Cendré de 1927 à 1934, puis par Mme Dasnois de 1934 à 1945, d'autres personnes se sont succédé et enfin par Mme Bardat, de 1954 à 1966 date de fermeture définitive.

-des **commerçants ambulants** fréquentaient également le village.

Un boucher venait régulièrement chaque semaine de Brienne-le-Château avec sa camionnette (un Tub Citroën), se garait près du café Susanne, il s'appelait Legros.

Une commerçante atypique, Mme Thomas, faisait des apparitions saisonnières, parcourant nos rues, interpellant le chaland à l'aide de sa trompe. Elle vendait des poissons (notamment des carpes) qu'elle transportait dans une curieuse carriole, elle venait de Brienne-la-Vieille.

-un **hôtel** a aussi existé à Rosnay même si aujourd'hui cela peut nous sembler étonnant. Celui-ci se nommait l'hôtel de la Croix blanche et était situé faubourg de Champagne. Que serait un village sans **café**, surtout dans ces années là où les divertissements étaient rares ? Il y eu jusqu'à 6 cafés dans la période la plus prospère de la commune. Monsieur Jean Guilbert m'a aidé à restituer les principaux cafés du village.

Des plus anciens cafés aux plus « récents », nous avons :

-1 café à l'emplacement de la ruche moderne, place de la mairie (Annexe 6 p.115);

-1 café du commerce, situé chez Baudouin, rue Dulong (Annexe 7 p.116);

-1 café-hôtel de la Croix Blanche avant l'installation de l'atelier de mécanique, faubourg de champagne (Annexe 8 p.117);

-1 café sortie de Rosnay, route de Brienne en face de la ferme Guilbert, tenu par Madame Beudot (femme de Léon Beudot), jusqu'en 1936 ;

-1 café tenu par Monsieur Milote jusqu'en 1935, puis repris par Monsieur et Madame Suzanne, place de la mairie;

-1 café faubourg de Champagne « au rendez-vous des Amis », tenu par Madame Huguette Suzanne jusqu'en 1979, puis par M. et Mme Jean-Luc Lemaître, qui ont cessé leur activité en 2014. Ils ont été remplacés depuis par Christophe et Evelyne Quaglia-Rabot, c'est désormais le seul café du village.

## III. L'Administration et les Services.

-des **Notaires** exerçaient à Rosnay. Ils se sont succédé d'après les Archives de 1717 à 1882. Le premier connu se nommait Laliat<sup>243</sup>, il a exercé de 1717 à 1741 et le dernier à ma connaissance, Huguenin était encore en exercice en 1882.

-un **Percepteur**, du nom de Dézé<sup>244</sup> est signalé en 1845. Rosnay était alors chef lieu de perception et desservait les communes de Lassicourt, Rances, Blignicourt, Bétignicourt, Yèvres, Courcelles et Saint Christophe. La perception semble t-il était située rue Dulong, près de la ferme Martin, d'après une ancienne carte postale du début du XXe siècle<sup>245</sup>. Puis la perception est signalée à Montmorency en 1935 et le percepteur est un certain Gallée.

<sup>243</sup> D'après l'Annuaire Administratif et statistique de l'Aube de 1845, p.126. Archives départementales de l'Aube.

<sup>244</sup> Ibid., p.73.

<sup>245</sup> Un certain Charles Octave Châlons, percepteur de 42 ans, est encore signalé en 1898, sur une liste de votants pour

-un **Postier**, Mr Benoit Emmanuel Arsène au début du 20<sup>e</sup> siècle était receveur des postes. A partir de 1936, M. Truaisch facteur-receveur, distribuait le courrier à Rosnay et dans les fermes des alentours à bicyclette. Il a pris sa retraite en 1963 à Brienne-le-Château. Il eut un successeur venant du midi, M. Sahuquet qui a exercé jusqu'en 1970. Puis, une permanence postale a fonctionné jusqu'aux années 1978-1980. (Annexe 22 p.133)

-un **Garde-champêtre**. C'est un emploi qui existait depuis fort longtemps, un garde-champêtre, Joseph Doiselet fut nommé pour l'exercice de 1815-1816. Il eut pour obligations de mettre fin aux délits ruraux, maraudages et braconnages, qui suivirent les événements malheureux de la guerre de 1814<sup>246</sup>. Il avait été choisi parmi les anciens militaires du village avec une rémunération de 158 francs par année. (Annexe 5 p.114)

Plus près de nous, un certain Victor Maitret fut garde champêtre pendant la guerre 40-45. Ensuite, il y eut Charles Cartier puis Germain Champagne dans les années 50, jusqu'en 1964 date de son décès. Après lui, Roger Jacquin puis Bernard Sérindat occupèrent cette fonction peu de temps. Ces gardes champêtres faisaient aussi appariteurs et avec un roulement de tambour, ils annonçaient les avis venant de la mairie : les décisions du conseil municipal, les réunions publiques où d'associations...Ceux-ci disparurent en 1970, ensuite, les annonces de la mairie furent affichées au tableau municipal et les convocations écrites arrivèrent directement chez les particuliers par courrier.

-un **Garde particulier** nommé Vautrin Julien Amédée est mentionné sur la liste électorale de 1898. Ce document ne nous indique pas le nom du propriétaire auquel il était rattaché. Une plaque de l'époque est représentée annexe 17 p.127.

-une **Infirmière**, Marie Lécorché en retraite surnommée « Marie la pique » par les enfants, a poursuivi quelque temps son activité. Madame Cendré auparavant faisait également les piqûres. Toutes deux ont rendu des services à leurs concitoyens, période où il était difficile de se déplacer.

-les **médecins** disponibles résident soit à Brienne-le-Château pour les docteurs Dufoulon et Rivet, et à Chavanges pour le docteur Jean Tabutiaux. Ce dernier fut arrêté le 17 septembre 1942 pour être venu en aide à un aviateur allié. Déporté aux camps de concentration de Hinzert puis à Breslau et Flossenbürg. Il est libéré le 23 avril 1945 à Flossenbürg.

-les **Sapeurs Pompiers**, bénévoles au nombre d'une douzaine dans les années 1950-60 ayant à leur tête Léon Beudot, lieutenant. L'arrivée d'une motopompe en 1936 fut un événement, elle permet de circonscrire les petits incendies et d'épauler les secours venus de Brienne-le-Château. Nous retrouvons ces sapeurs sur les marches de la mairie en 1961, à l'occasion de l'inauguration de leur nouvelle tenue (Annexe 15 p.125). Plusieurs d'entre-eux jouaient d'un instrument et participaient à la célébration du 11 novembre ou du 8 mai au monument aux morts. A cette occasion ils ouvraient le ban, trompettes et tambours jouaient. Le maire faisait son allocution, déposait une gerbe, demandait une minute de silence puis les musiciens fermaient le ban et à nouveau trompettes et tambours jouaient. Léon Beudot eut comme successeur Jean Guilbert de 1965 à 1975. Puis ce fut, Gilbert Martin de 1975 à 1980, Gérard Ruffier de 1980 à 1985 et Daniel Guilbert depuis 1985. Il reste actuellement 5 à 6 sapeurs pompiers en activité. Chaque année, à l'occasion de la saint Nicolas, le 6 décembre, un repas leur est offert en remerciement pour leur dévouement. Cette pratique existe toujours mais se fête le 11 novembre pour plus de commodité.

-le **Maire**, est le personnage clé d'un village, le premier connu est Simon Claude Delacour avant 1793 sans autre précision. Les événements de 1814 à Rosnay par les troupes coalisées, nous mentionnent un autre maire du nom d'Alexis Dumetz, aux prises avec l'occupant. L'anecdote est relatée dans le chapitre 10, sur la campagne de France. (Voir la liste des maires qui suit).

-le **Secrétaire de mairie** doit répondre aux nombreuses demandes des villageois et du maire pour toutes les tâches administratives. Il n'y a pas d'ordinateur dans les années 50-60 et tout s'effectue à la main. Messieurs Doucet, Mouchel puis Romanacce ont tenu ce poste. M. Mouchel, en plus du traitement des affaires courantes de la commune, fut chargé du recensement et du classement de toutes les archives communales vieilles de plusieurs siècles, entreposées jusqu'alors à la mairie. Elles

---

le renouvellement d'un conseiller communal. Archives départementales de l'Aube. Cote : 3M856.

<sup>246</sup> Extrait des délibérations du conseil municipal du 27 décembre 1814 et des articles détaillant les obligations du futur Garde Champêtre. Courrier adressé à Monsieur le préfet de l'Aube le 10 janvier 1815. Archives de l'Aube, série R.

furent ensuite déposées aux archives départementales de Troyes. En 1965, M. Romanacce prit sa suite jusqu'en 2004, puis Mme Isabelle Harman.

-une **bibliothèque** installée dans la mairie permet aux villageois d'emprunter des ouvrages ou d'en faire venir sans avoir à se déplacer à la ville la plus proche. Actuellement, M. Régis Suzanne et Mme Marie-Ange Pothier en assurent le fonctionnement avec dévouement.

Liste des Maires et Adjointes de Rosnay depuis 1793.

| <b>Maires</b>                   | <b>Adjointes</b>                          | <b>Périodes</b> |
|---------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|
| Jean-Baptiste Pierre Guerry     | Girardon?                                 | 1793-1796       |
| Nicolas Grandjean               | inconnu                                   | 1796-1800       |
| Simon-Claude Delacour           | Labiche Nicolas Joseph                    | 1800-1805       |
| Nicolas Grandjean               | Labiche Nicolas Joseph                    | 1805-1813       |
| Alexis Dumetz (1)               | Varnier Etienne                           | 1813-1815       |
| Etienne Varnier                 | Delarothièrre Antoine Victor-Labiche N. J | 1815-1821       |
| Georges Eléonor Delacour        | Grandjean Gervais                         | 1821-1826       |
| Nicolas Victor Delacour         | Grandjean-Gérard-Tassin Pierre*           | 1826-1830       |
| Denis Beaugrand*                | Gérard-Tassin Pierre                      | 1830-1833       |
| Jean-Paul Deline                | Gérard-Beugnot Pierre Marie               | 1833-1843       |
| Georges Eléonor Delacour*       | Beugnot Pierre Marie                      | 1843-1848       |
| Louis Nicolas Alfred Proffilet* | Adam-Gérard Jacques-Labiche Gérard (2)    | 1848-1854       |
| Georges Eléonor Delacour        | Adam-Gérard                               | 1854-1865       |
| Girard*                         | Adam-Gérard                               | 1865-1871 (3)   |
| Jean-Baptiste Auguste Guyot     | Huot-Louis Nicolas Dautel                 | 1871-1881       |
| Louis Nicolas Dautel            | Huot Adolphe                              | 1881-1898       |
| Adolphe Huot                    | Deshayes-Ganot                            | 1898-1912       |
| Charles Huot (4)                | Lefol Pierre-Rousselet Placide            | 1912-1929       |
| Louis Truchelut (5)             | Pommier Jules                             | 1929-1935       |
| Julien Truchelut                | Pommier Jules                             | 1935-1938       |
| Jules Pommier                   | Léon Philippe-Louis Moreau                | 1938-1939       |
| Léon Philippe                   | Louis Moreau                              | 1939-1945       |
| Benoît                          | Louis Moreau                              | 1945-1953       |
| Doucet (6)                      | Roger Rousselet                           | 1953-1977       |
| Jean Guilbert                   | Durantel Hubert et Régis Suzanne          | 1977-1989       |
| Régis Suzanne                   | Gilbert Martin et Daniel Guilbert         | 1989-2001       |
| Régis Suzanne                   | Mignot J.Philippe et Daniel Guilbert      | 2001-2008       |
| Brice Martin                    | Guilbert Christiane et Mignot J.-Philippe | 2008-2014       |
| Brice Martin                    | Turgot et Cotiby Philippe                 | 2014-2020       |

1- Démission du maire, le Comte Alexis Dumetz de Rosnay, le 27 décembre 1814.

2- L'adjoint Labiche Gérard à remplacé Adam-Gérard Jacques en 1852.

3- En 1871, un de Coucy siège au conseil municipal.

4- Voir annexe 9 p.118, retour de pêche.

5- Décès de Mr Louis Truchelut en 1935.

6- Voir annexe 15 p.125, parmi les sapeurs pompiers.

\* Profession : notaire.

#### IV. Les professions en 1898<sup>247</sup>.

Un document daté de 29 mai 1898 émanant de la mairie, recense les noms des personnes et leur profession lors de l'élection d'un membre du conseil municipal. Cette liste est intéressante car elle nous montre à un instant « T » les professions exercées et leur diversité. Les 142 personnes nommées d'âge adulte, ont une position ou un emploi. L'inactivité devait être rare à cette époque, car sans ressources il est difficile de subvenir aux besoins d'une famille. Rappelons-nous qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle il n'existe encore aucune aide de l'état : allocations chômage, familiales, RSA, CMU... Dans ce recensement, une exception pour les rentiers, sans doute des personnes bourgeoises ou ayant des revenus en tant que propriétaires.

Voici répertoriées ci-dessous, ces différentes professions (42 pour une population d'environ 600 habitants).

| Professions                         | Personnes concernées | Professions                 | Personnes concernées |
|-------------------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------|
| Adjoint                             | 1                    | Jardinier                   | 2                    |
| Arpenteur                           | 1                    | Maçon                       | 3                    |
| Berger                              | 3                    | Manouvrier                  | 18                   |
| Boucher                             | 1                    | Maréchal-ferrant            | 2                    |
| Bourelrier                          | 2                    | Mécanicien                  | 1                    |
| Cafetier                            | 3                    | Meunier                     | 1                    |
| Cantonnier                          | 5                    | Menuisier                   | 2                    |
| Capitaine en retraite               | 1                    | Messager                    | 1                    |
| Charpentier                         | 1                    | Négociant                   | 1                    |
| Charron                             | 2                    | Percepteur                  | 1                    |
| Cordonnier                          | 4                    | Plafonneur                  | 1                    |
| Couvreur                            | 1                    | Propriétaire                | 4                    |
| Cultivateur                         | 36                   | Receveur des postes-Facteur | 1+1                  |
| Desservant-Prêtre en retraite*      | 1+1                  | Rentier-Retraité            | 9+1                  |
| Domestique                          | 6                    | Sabotier                    | 1                    |
| Epicier                             | 2                    | Scieur de long              | 1                    |
| Ferblantier                         | 2                    | Soldat                      | 7                    |
| Garde champêtre                     | 1                    | Sonneur                     | 1                    |
| Garde moulin-Garde particulier      | 1+1                  | Tailleur                    | 1                    |
| Hôtelier                            | 1                    | Tourneur                    | 1                    |
| Instituteur-Instituteur en retraite | 1+1                  | Vigneron                    | 2                    |
| Sous-Total                          | 79                   | Sous-Total                  | 63                   |

Donc un total de 142 personnes en âge de voter.

\* Il s'agit de l'abbé Etienne Georges pour le prêtre en retraite.

<sup>247</sup> Archives départementales de l'Aube-Catalogue-Administration générale et économie. Série M. Cote : 3M856

Extrait de la liste d'appel et d'inscription des Votants et leur profession (Série M, Cote 3M 856).

Série C. — N° 201.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Élection de un Membre du Conseil municipal.

CANTON de Bienville

Scrutin du 29 Mai 1898

COMMUNE de Rozoy

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS : 142

NOMBRE DE VOTANTS : \_\_\_\_\_

**LISTE D'APPEL & D'INSCRIPTION DES VOTANTS**

Trois. — Imp. E. GAFFÉ.

(1) L'émargement doit avoir lieu au moyen de la signature ou du paraphe de l'un des membres du Bureau.

| NUMÉROS<br>D'ORDRE | NOMS ET PRÉNOMS                  | PROFESSION          | AGE | ÉMARGEMENT<br>CONSTATANT LE VOTE<br>de chaque électeur (1) |                                | OBSERVATIONS |
|--------------------|----------------------------------|---------------------|-----|------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|
|                    |                                  |                     |     | 1 <sup>er</sup> tour de scrutin                            | 2 <sup>e</sup> tour de scrutin |              |
| 1                  | Aubri Céline                     | Cultivateur         | 72  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 2                  | Aubri Emile Constant             | Cafetier            | 47  | Ch.D                                                       | Ch.D                           |              |
| 3                  | Badois Gustave                   | Comestique          | 26  |                                                            |                                |              |
| 4                  | Bailly François Michel           | Reutier             | 74  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 5                  | Barbet J-B <sup>e</sup> Célestin | Carionnier          | 64  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 6                  | Baudouin Henri                   | Comestique          | 29  | Ed                                                         | Ed                             |              |
| 7                  | Baudouin Pierre                  | Reutier             | 47  |                                                            | Ed                             |              |
| 8                  | Baudouin Pierre Ludovic          | Carionnier          | 43  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 9                  | Baudouin Larnet                  | Manouvrier          | 62  | Ch.D                                                       | Ch.D                           |              |
| 10                 | Benoit Emmanuel Jérôme           | Receveur des postes | 39  | Ed                                                         | Ed                             |              |
| 11                 | Bernard Albert                   | Marchal-Jerant      | 40  | Ed                                                         | Ed                             |              |
| 12                 | Bertaut Claude Joseph            | Orpèbre             | 61  | Ch.D                                                       | Ch.D                           |              |
| 13                 | Bougnot Pierre                   | Reutier             | 77  |                                                            | Ch.D                           |              |
| 14                 | Bertrand Jules                   | Cultivateur         | 47  | Ch.D                                                       | Ch.D                           |              |
| 15                 | Boudot Félix Leopold             | Carionnier          | 34  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 16                 | Boudot Ludovic Ferdinand         | Manouvrier          | 31  | Ch.D                                                       | Ch                             |              |
| 17                 | Bezançon Emard                   | Cultivateur         | 63  |                                                            | Ch.D                           |              |
| 18                 | Billot Auguste                   | Bourselier          | 40  | Ed                                                         | Ch                             |              |
| 19                 | Boblier Eugène                   | Cultivateur         | 61  | Ed                                                         | Ch                             |              |
| 20                 | Boucher René                     | Tabotier            | 61  | Ch.D                                                       | Ch.D                           |              |
| 21                 | Boucher Gerasime                 | Carilleur           | 60  | Ed                                                         |                                |              |
| 22                 | Boudet Ernest                    | Maçon               | 48  | Ed                                                         | Ch                             |              |
| 23                 | Bouquet Charles Louis            | Chef-Carionnier     | 43  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 24                 | Bourlon Jean Prosper             | Boucher             | 50  | Ed                                                         | Ed                             |              |
| 25                 | Boutelle Lucien                  | Lezzervant          | 40  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 26                 | Boussille Nicolas                | Reutier             | 71  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |
| 27                 | Bouquetti Pierre Jean            | Manouvrier          | 38  | Ed                                                         | Ch.D                           |              |

## Chapitre 15

~~~~~

Présence Allemande (1940-1944)

I. La kommandantur en 40-41.

A la suite de la paix signée entre l'État Français et le Reich en 1940, une petite garnison allemande est positionnée dans l'actuelle maison Adnot. Cette maison, ancien manoir de Coucy était habitée par la famille Maître. Ce lieu devint donc la gendarmerie locale allemande ou kommandantur.

Chaque semaine une prise d'armes a lieu, place de la mairie, une soixantaine d'hommes est réunie et manœuvre en ordre parfait. Cette compagnie prenait ses repas dans la salle du restaurant Suzanne, pendant que les propriétaires mangeaient dans l'arrière-cuisine. Un sapin de Noël fut installé dans cette même salle par ces pensionnaires Teutons. C'est là que le jeune Régis Suzanne vit pour la 1^{ère} fois un sapin décoré²⁴⁸.

A la fin de l'année 1940 (début décembre), le froid et la neige empêchent un convoi de ravitaillement allemand de gravir la côte de Chavanges. La kommandantur demande donc des volontaires pour dégager cette route. Parmi ceux-ci (une quinzaine), figurent messieurs Fourquet, Jean Guilbert (jeune à l'époque)... Ce personnel improvisé et mal outillé pour ce genre de travail ne put pas faire grand-chose face à la neige et à la glace. On ne savait pas les routes à cette époque, mais peut être a-t-on mis du sable...

Au retour de cette équipée, sous l'impulsion de M. Fourquet très remonté, ce petit groupe défila la pelle sur l'épaule devant la caserne allemande en une sorte de bravade. Et ce même monsieur se déclara : « s'il n'y avait pas eu ces c... de Boches, on aurait pu fêter le saint Nicolas tranquillement au chaud » (propos du 05/12/1940).

La présence des Allemands à Rosnay cessa avec leur entrée en guerre avec la Russie en juin 1941. Durant l'hiver 42-43, le transformateur électrique a grillé, privant d'électricité les habitants pendant 3 mois. Les conséquences furent limitées car il y avait peu d'appareils électriques (postes de radio ?).

II. La résistance en 43²⁴⁹.

Un habitant de Rosnay, Lucien Pothier voulu échapper au service du travail obligatoire (STO) et avait donc décidé de se rendre en Suisse. A Dijon, il faillit être arrêté par les Allemands. Il retourna à Troyes où on lui indiqua d'aller à Epothémont chez un certain Albert Chrétien fabricant de charbon de bois qui cachait des réfractaires. Par la suite, les Allemands prirent connaissance de ce réseau lors d'un parachutage d'armes. Ils cernèrent le village et arrêterent Lucien Pothier qui s'était réfugié dans une grange. Il sera interrogé et déporté à Buchenwald puis Hellrich et Bergen-Belsen et libéré par les Anglais en 45. Albert Chrétien fut interrogé à multiples reprises par les SS sur place et ensuite à Troyes au siège de la Gestapo rue Gambetta... Il revint aussi des camps de la mort. Un autre résistant, René Colin, réfugié des Ardennes travaillant à la ferme Rousselet, fut pris et mourut en déportation. La pression sur l'Allemagne se fit sentir par le passage répété d'escadrilles qui allaient bombarder les usines et les villes au-delà du Rhin. La DCA de Brienne protégeait le camp de munition, elle abattit quelques avions dont un qui fut aperçu par les gens de la Garenne alors qu'il tombait entre Rosnay et Braux en bout de finage au lieu dit « la Perthé »

III. Evènements survenus en 44.

-Durant l'hiver 43-44, les maires des villages qui étaient concernés par le passage des trains, sous la contrainte des Allemands, réquisitionnèrent les habitants afin de surveiller les voies de chemin de fer susceptibles d'être endommagées par les maquisards²⁵⁰.

-A la suite du débarquement de juin 44 en Normandie, 3 trains de munitions sont stationnés dans les gares de Brienne le Château, Dienville et Vallentigny. Ils devaient partir pour cette région afin de

²⁴⁸ Faits relatés par M. Régis Suzanne qui habitait avec ses parents place de la mairie.

²⁴⁹ Evènements extraits du livret De la butte de tir au 106^{ème} R.I., Commandos M, de Jean Arnoult et Claude Félix. Avril 2018.

²⁵⁰ Faits rapportés par M. Jean Guilbert, 17 ans à l'époque. Lui-même a été réquisitionné pour surveiller les voies ainsi que Léon Beudot. D'autres personnes furent positionnées près des ouvrages d'art (surtout les ponts).

ravitailer les troupes allemandes. Mais ces trains ne purent jamais repartir. Des explosions furent ressenties aux alentours et notamment par M. Marcel Manon (alors âgé de 10 ans), habitant de Jusenvigny, qui rapporte ces faits : « j'ai entendu des explosions provenant de la gare de Valentigny, je suis monté dans un arbre et j'ai aperçu des wagons en feu qui explosaient suite au mitraillage des avions américains. Les déflagrations étaient si fortes que j'ai senti leur souffle du haut de mon perchoir... » Le camp de Mailly fut également bombardé durant ce raid, des bombes tombèrent près de la ferme de Presles sans exploser. La famille Calon, métayer de la ferme se réfugia à l'intérieur de la fontaine leur servant d'abri momentané. Les Allemands amenèrent des détenus de la prison de Clairvaux pour les déterrer et désamorcer les bombes non explosées.

-Le 27 décembre, 3 enfants se trouvent à la Garenne cet après midi là pour vendre des timbres pour l'envoi de colis à nos prisonniers en Allemagne. Il y a de la neige, les enfants s'amusent, font de la luge avec d'autres enfants. Mme Hamelin leur offre une boisson chaude quand une lueur et une explosion attirent leur attention. C'est un avion américain de type Douglas DC-3 bimoteur (appelé Dakota par les Anglais) qui s'écrase du côté de la ferme Maclou²⁵¹ (faubourg saint Nicolas) sans doute à la suite d'un raid de bombardement au moment de la bataille des Ardennes (à partir du 16 décembre). Il y a 3 morts et 4 blessés parmi l'équipage dont un avec une jambe cassée. Des militaires américains viennent sur place afin de sécuriser l'appareil et récupérer leurs camarades... Beaucoup plus tard, seuls quelques débris métalliques et quelques munitions (balles de mitrailleuses) furent retrouvés dans le périmètre d'extraction des carrières. Ils n'ont pas permis une identification précise de l'appareil.

Ces enfants se souviendront longtemps de cette journée, car ils furent réprimandés de façon musclée par leurs parents inquiets qui ne savaient pas où ils se trouvaient.

-L'instituteur, M. Doucet et quelques habitants dont M. Maître, M. Dosda... retenaient quelques prisonniers allemands (3 ou 4). En effet, ceux-ci en pleine débandade, comme nous en 40, étaient détenus dans la grange de la famille Rousselet (chemin creux menant à la Perrière). Dans quelles circonstances ont-ils été arrêtés, nous ne le savons pas, mais ils furent relâchés²⁵² le 27 août 44, le même jour que les événements survenus à Précy-Saint-Martin relatés ci-après :

« Le 27 août, le village de Précy Saint Martin est mis à feu et à sang. La mairie, 9 fermes et maisons sont incendiées et 14 otages sont exécutés. Les troupes allemandes en repli vers l'est, poussées par l'avancée des américains, harcelées par les maquis et pourchassant les résistants, effectuent des rafles et des repréailles...²⁵³ »

Début septembre, 3 jeep américaines stationnent sur la place de la mairie, Rosnay est libéré, c'est la joie ! Mais de courte durée car le lendemain, 7 chars allemands investissent à nouveau le village...

IV. Berlin 1946.

Le début de l'année 1946, en février, fut marqué par un triste événement : le décès de Pierre Fourquet, militaire en Allemagne, fils de M. et Mme Fourquet (agriculteurs), à l'âge de 22 ans. A Berlin, celui-ci est mort suite à un accident à bord d'une jeep.



²⁵¹ Faits cités par M. Régis Suzanne (10 ans), celui-ci était accompagné pour cette collecte de Olive Haïta et Roger Sérindat.

²⁵² Faits relatés par M. Jean Guilbert.

²⁵³ Histoire d'un crime. Le massacre de Précy-Saint-Martin, Aube 27 août 1944, imprimerie de l'Aube à Troyes, février 1945. Mémorial Genweb.

Chapitre 16

~~~~~

### Patrimoine historique

#### I. L'église Notre Dame de l'Assomption de la vierge.

Église construite en deux parties superposées du XIIème et XVIème siècle. La première, l'église basse, appelée crypte, date du XIIème siècle, époque où elle aura été aménagée en église. Elle fut dédiée à Saint Etienne<sup>254</sup> par l'évêque de Cantorbéry Thomas Becket, lors de son exil en France à Pontigny de 1164 à 1170. Une relique de ce saint était exposée à la vénération des fidèles le jour de sa fête fin décembre et le lundi de pâques. A cette occasion, l'église basse était décorée, les enfants de chœur et du catéchisme y participaient joyeusement. Ils allaient avec le curé dans la campagne à la recherche notamment de branches de lierre ou d'arbustes.

La crypte est très sobrement décorée, on y remarque cependant de belles frises au sommet des piliers et de beaux écussons au niveau des clés de voûtes. Quelques statues trônent dans les trois chapelles dont celle de Saint Thomas Becket (Annexe 18 p.128).

Pour en revenir à sa construction, à l'époque du château primitif (XIème siècle), je pense qu'à l'origine, le lieu étant très humide du fait de la proximité de la rivière, les seigneurs de l'époque ont dû vouloir s'en protéger. Pour cela, ils ont édifié ces colonnes imposantes afin de faire reposer le château au dessus, car rien ne justifiait la construction d'une chapelle aussi grande. Et pourquoi l'aurait-on enterrée ? La chapelle devait faire partie intégrante du château primitif et donc se trouver au dessus de ce sous-sol. Dernier point qui me fait penser à cette solution, c'est le départ d'un souterrain de la crypte. Le château étant au dessus, rien de plus facile de s'échapper en cas de revers par l'escalier encore existant entre les deux églises...

Par la suite, le château ayant pratiquement disparu comme nous le rappellent les évènements de 1358-1360, par sa prise par les Anglais durant la guerre de 100 ans (Voir chapitre 1, p.10), il semble fort probable que l'on ait conservé ce soubassement pour y édifier une église, d'où le nom d'église supérieure. La façade nord est la plus instructive quant à l'église d'origine ; elle se remarque par des ouvertures plus réduites et des matériaux de construction en divers appareillages.



La crypte rénovée.

<sup>254</sup> Premier martyr de la chrétienté, il fut lapidé en 36 après Jésus-Christ.

La crypte telle que nous la voyons actuellement, a été restaurée au XVI<sup>ème</sup> siècle et dernièrement pendant le mandat de maire de Monsieur Jean Guilbert, durant les années 1980.

La seconde, l'église supérieure, fut reconstruite au XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>255</sup> sans doute à la suite des guerres et de son mauvais état général. La façade sud comporte de beaux vitraux datant de cette époque et plusieurs d'entre eux méritent d'être détaillés. J'en ai sélectionné deux.

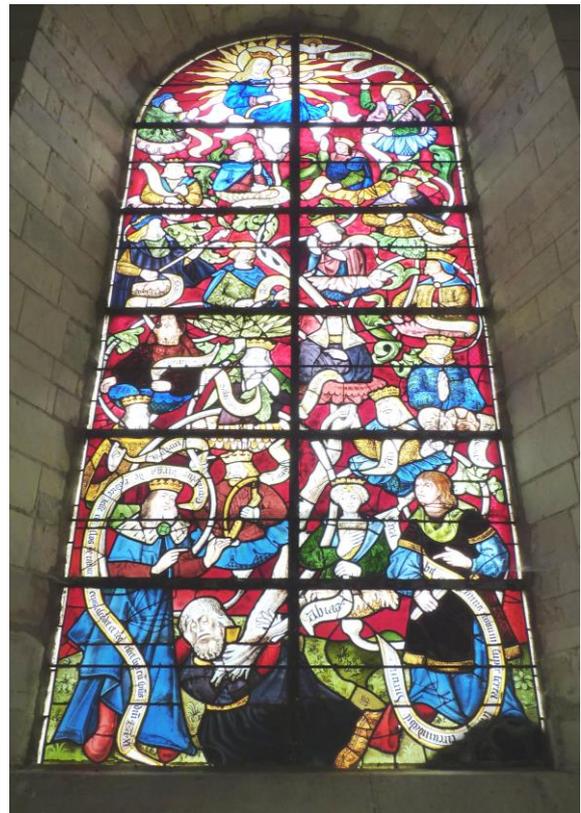
Vue de l'église côté nord et d'une partie du cimetière où se trouvait jadis la motte féodale.



Le premier vitrail représente l'arbre de Jessé.

Il nous informe sur l'ascendance royale du Christ, comme issu de la lignée de David, Jessé étant le père de ce même roi David. En examinant cet arbre, on voit qu'aux côtés de Jessé, qui en est la racine, sont représentés deux personnages, qui sont très probablement les prophètes Isaïe<sup>256</sup> et Jérémie. Le phylactère<sup>257</sup> de gauche porte une citation d'Isaïe XI.1 : Egredietur virga jesse et flos de radice ejus ascendet et requiescet super eum Spiritus Domini, qui se traduit par : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur naîtra de sa racine, et l'esprit du Seigneur se reposera sur lui »<sup>258</sup>.

Le phylactère de droite porte une citation de Jérémie XXX, 22 : creavit Dominus novum super terram : femina circumdabit virum qui correspond à : « car le seigneur a créé sur la terre un nouveau prodige : une femme environnera un Homme » (Sacy). Ce texte énigmatique a eu diverses interprétations et traductions. La plus plausible serait : la vierge Marie (une femme) contiendra dans l'enceinte de ses entrailles un HOMME au sens fort, c'est-à-dire l'homme parfait, Jésus Christ...



Vitrail représentant l'Arbre de Jessé.

<sup>255</sup> Une date en fait fois, 1557, inscrite sur le fronton dans un macaron de la façade ouest.

<sup>256</sup> Isaïe étant ici remplacé par David.

<sup>257</sup> Phylactère, banderole

<sup>258</sup> Traduction de la bible par Isaac Lemaistre de Sacy (écrivain français 1613-1684).

En remontant vers le sommet de cet arbre, les différents rameaux nous renseignent sur la filiation des différents rois de Juda.

L'auteur du vitrail ne s'est pas contraint à respecter un ordre chronologique, mais à une simple représentation artistique de ces rois. Voici les noms inscrits, David, Johatam, Asa, Roboam, Salomon, Josapha, Manassé, Jechonias, Achaz, Amon, Ozias, Ezéchias, Salathiel, Josias, Zorobabel et Joseph époux de Marie. Puis nous avons Marie et Jésus avec le phylactère : Maria de qua natus est Jesus : « Marie de laquelle est né Jésus ».

Le second vitrail, réalisé vers 1510-1520, représente la vie de Marie jusqu'à la naissance du Christ.

Il me semble important de parler de ce vitrail car cette église est dédiée à la vierge Marie.

En allant du haut vers le bas et de gauche à droite, nous trouvons :

**La rencontre** d'Anne et de Joachim, futurs parents de Marie, à la porte Dorée<sup>259</sup>.

**Leur présentation** au temple.

**La vierge en majesté** au milieu des anges.

Le **Mariage** de Marie et Joseph.

**L'Annonciation**. Sur le phylactère que déroule l'ange et sur le cantique de droite, les mots semblent incomplets ou manquants. Ceci est dû au fait que les artistes sont limités par la place disponible sur le vitrail et que ces textes sont connus et même sus par cœur. Le spectateur peut donc en restituer la teneur.

L'archange Gabriel dit à Marie : « Ave Maria gratia plena Dominus tecum : benedicta tu in mulieribus », je te salue Marie pleine de grâce, le seigneur est avec toi, tu es bénie entre les femmes.

**La Nativité**, Marie, l'enfant Jésus et Joseph à Bethléem. A la naissance du Christ, Les anges entonnèrent le cantique suivant : « gloria in altissimis deo, et in terra pax hominibus bonae voluntatis (Luc, II, 14) » : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix aux hommes de bonne volonté sur la terre...

Et enfin sur la largeur du vitrail nous avons :

**L'Adoration des Mages**<sup>260</sup>, ici ils sont représentés avec leurs offrandes : l'or, la myrrhe et l'encens. L'étoile qui les a guidés est située au-dessus d'eux.

Il serait intéressant de commenter d'autres vitraux qui pourraient faire l'objet d'une étude plus complète mais ces commentaires risquent d'être ennuyeux.



Vitrail représentant la vie de Marie.

## II. Le château des Comtes de Rosnay.

C'est une construction datant du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous savons peu de choses sur ses origines. Le gros œuvre est fait d'un assemblage de bois (colombages) comme beaucoup de maisons champenoises et l'ensemble nous fait davantage penser à un manoir (suivante et annexe 17 p.127). Cette habitation sans doute confortable pour l'époque mais pas luxueuse, fut appelée par les habitants, le château des Comtes de Rosnay. Cette propriété de plusieurs hectares, avec son parc et son potager est entièrement close de murs.

<sup>259</sup> Après 20 ans de mariage, Joachim et Anne n'avaient toujours pas d'enfant. Un jour un ange est apparu et leur annonça la naissance d'un enfant qu'ils devront appeler Marie. A la suite de cette nouvelle, Joachim qui était dans le désert à méditer, retrouve Anne à la porte Dorée et ils s'embrassent devant celle-ci.

<sup>260</sup> Melchior, Balthazar et Gaspard.

Son premier propriétaire et peut être constructeur est sans doute François de l'Hôpital qui acheta le comté de Rosnay en 1640 et demeura dans ce château.

Durant le XIX<sup>ème</sup> siècle, des familles illustres se sont succédé dans cette demeure. Tout d'abord, la célèbre famille Berber du Metz à son retour d'exil d'Angleterre, après la révolution. En effet, Napoléon par un acte d'amnistie du 24 avril 1802, permet aux émigrés de rentrer en France. Claude Jean-Michel du Metz revint tout d'abord à Paris, rue Clôture Sainte Catherine. Puis il s'occupa du rachat de ses anciennes propriétés de Rosnay à partir de 1804. Une fois en possession de la plupart de ses anciens biens, il dut rechercher un nouveau lieu de résidence. Comme nous l'avons vu, l'ancien château de ses aïeux avait été vendu et démoli comme bien national. Après tout ces événements, il aurait pu reconstruire un nouveau château<sup>261</sup> à l'emplacement de l'ancien. Le relever de ses ruines lui parut sans doute une opération onéreuse. Ce qui le fit renoncer définitivement à ce projet est le fait qu'il n'avait pas de descendance masculine. Il acheta donc cette demeure bourgeoise située faubourg Saint Sauveur appartenant à Marie-Anne Porte qu'il devait connaître d'après ce qui suit. En effet, cette dernière, était veuve d'Henri Maucourt et sa sœur Marguerite Maucourt veuve de Ambroise Nicolas, était parente par alliance d'André Nicolas, ancien procureur fiscal de Claude-Jean Michel du Metz.

Le fils de Claude Jean-Michel du Metz, Alexis du Metz y vécut puisqu'il était maire de Rosnay au moment de la campagne de 1814. Par la suite, il vendit son habitation et toutes ses propriétés de Rosnay à des marchands de biens comme on disait à l'époque<sup>262</sup>. On peut supposer que cette vente se fit dans les années 1830-35, car il décéda en 1839 à Toul (département de la Meurthe et Moselle).

Un notaire de Vitry le François fit l'acquisition de ce château et le donna en partage à sa fille . Son mari vendit ce bien rapidement. Le nouvel acquéreur le revendit à son tour au fils du Chevalier de Coucy d'Hancourt, ancien préfet du Jura à Lons-le-Saunier. Dans les années qui suivirent la défaite de 1870<sup>263</sup>, les de Coucy se virent contraint de quitter le village et de vendre à nouveau le château. Une vente de ce château a eu lieu en 1885, chez maître Bertin à Bar-sur-Aube (voir annexe 17, p.127). Durant le XX<sup>ème</sup> siècle, différents propriétaires se sont succédé, citons pour mémoire, les familles Fourton (entrepreneur) en 1933, Thorey (marchand de bois) en 1941, Dosda (industriel) à partir de 1945 et Briet (médecin à Brienne le Château) de 1972 jusqu'en 2014.



Château des comtes de Rosnay. (Carte postale ancienne).

<sup>261</sup> Les habitants apparemment le souhaitaient...pour quelles raisons ?

<sup>262</sup> Agents immobiliers.

<sup>263</sup> En 1871, un de Coucy siège encore au conseil municipal. Archives départementales de l'Aube-Catalogue. Administration générale et économie. Série M. Tome I. Cote : 3M804.

### III. Le manoir des de Coucy.

Nous venons de faire connaissance avec la famille de Coucy à propos du château des Comtes de Rosnay. Cette famille de vieille souche connue depuis le moyen-âge par ses faits d'armes a été vassale des Valois, du Xème au XIIIème siècle. Ils s'allièrent par mariage avec les maisons royales de France, d'Angleterre et d'Ecosse. Certains se distinguèrent aux croisades comme Raoul 1<sup>er</sup> (1149-1191), tué à Saint Jean d'Acre durant de la 3<sup>e</sup> croisade. D'autres au cours de la guerre de 100 ans au côté des Anglais, comme Enguerrand VII (1340-1397), baron puis comte de Bedford, fait comte de Soissons par le roi d'Angleterre.

La fière devise de cette famille était : « roy ne suit, ni prince, ni duc, ni comte aussi, je suis le sire de Coucy ».

Au fil des générations, cette famille s'est développée dans différentes régions et notamment en Champagne. Certains de ces descendants possédaient un manoir et des terres au hameau de Hancourt (aujourd'hui Margerie-Hancourt, département de la Marne), d'autres se sont établis à Balignicourt, Lentilles...Ceux qui nous intéressent directement ont vécu à Hancourt où ils s'y sont fait enterrer. J'ai pu observer les tombes à l'abandon situées près de l'ancienne église en mauvais état et décrypter quelques noms de cette illustre famille. Parmi ces descendants se trouve Louis Enguerrand de Coucy, officier au régiment d'Artois infanterie.

Le dernier seigneur de Hancourt, comme on disait encore au XIXème siècle, Ange-Joseph-Alfred de Coucy est décédé à 70 ans en 1873, et enterré en ce lieu. Il était conservateur des Eaux et Forêts en retraite. C'est sans doute à la suite de son décès que fut vendu ce manoir à un propriétaire de Rosnay<sup>264</sup>. A la suite de cette vente, le manoir fut démonté et transporté jusqu'au faubourg de Champagne à Rosnay où il est toujours.



Le manoir actuel faubourg de Champagne et ses deux pavillons tels que représentés sur le plan cadastral ci-dessous.

Ce manoir est resté longtemps méconnu de ses propriétaires successifs et des habitants de la commune. Il est constitué d'un corps de logis comportant quatre fenêtres et flanqué de deux pavillons. Son crépi ne permet plus de voir ses anciens colombages qui d'après les propriétaires actuels ont peu d'intérêt<sup>265</sup>.

Deux taques de cheminées encore en place ont permis de vérifier l'authenticité de ce manoir. Les planchers très anciens sont en chêne, les murs de la salle à manger sont parés de boiseries peintes du plus bel effet, mais paraissent plus récentes.

<sup>264</sup> D'après l'abbé Etienne Georges, Notes sur quelques descendants des Sires de Coucy, p.9 - 1883.

<sup>265</sup> Les colombages mis à jour lors de travaux de rénovation, ont montré une ossature en chêne qui à la suite de leur remontage à Rosnay au XIXe siècle a dû se faire d'une façon un peu hétéroclite.

### Notes sur les taques de cheminées d'après la description de l'abbé Etienne Georges.

La 1<sup>ère</sup> représente un écusson où l'on voit, posées en triangle, trois fleurs de lys encadrées par deux palmes et surmontées d'une couronne royale (époque XIX<sup>ème</sup> siècle).

La deuxième représente Mercure, dieu du commerce sous la figure d'un jeune homme, avec des ailes à la tête et aux talons, tenant un caducée à la main au dessus d'un navire et de plusieurs personnages rangés à droite et à gauche dans des attitudes diverses (époques XVIII<sup>ème</sup>-XIX<sup>ème</sup> siècle).

Explication plus prosaïque concernant cette 2<sup>ème</sup> taque :

Un navire ayant déchargé ses marchandises, leur vente effectuée, le comptable note et vérifie le paiement de chacun des acheteurs sur son registre. Ceux-ci sont alignés attendant leur passage afin d'effectuer leur règlement, ici représenté par une corne déversant des pièces de monnaie.

Cette allégorie est-elle le reflet d'une activité économique d'une des branches de la famille de Coucy ou plus simplement, un achat coup de cœur ? Aucune date apparente n'est mentionnée.



1<sup>ère</sup> taque (couronne royale)



2<sup>ème</sup> taque (le commerce symbolisé par le dieu Mercure)

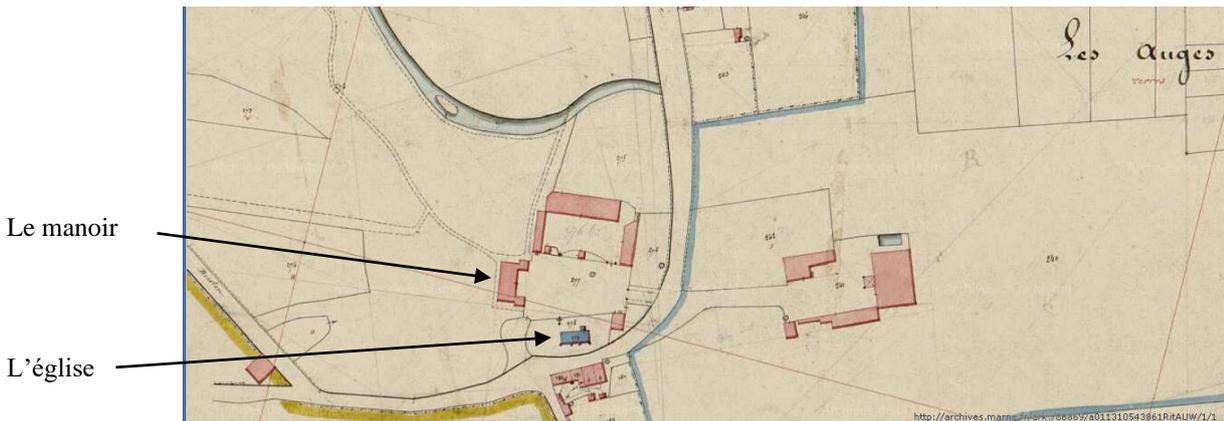


Boiseries intérieures de la salle à manger.



Tombe d'Enguerrand de Coucy  
(Conservateur des Eaux et Forêts)  
Cimetière de Hancourt (Marne)

Plan partiel du cadastre napoléonien de l'ancien village de Hancourt.



#### IV. Le château des Roches.

C'est une construction récente, puisqu'elle date de 1903, réalisée par la famille Mérendet-De La Cour. Monsieur Edmond Mérendet (1850-1926) fit bâtir ce château dans le style Louis XIII-Louis XIV. Il est resté depuis en parfait état de conservation. Cet homme de goût a su aménager un parc d'agrément avec rivière anglaise, cascade et tour de style médiéval, là où auparavant régnait une zone marécageuse<sup>266</sup>.

La famille Hersan racheta le château après le décès de Madame Mérendet à la fin des années 1930. Un certain Talon, propriétaire de magasins de vêtements à Troyes (dont Primerose) s'en porta acquéreur. Puis ce fut un couple d'avocats internationaux...

Les propriétaires actuels sont des antiquaires parisiens qui profitent de cet écrin chaque année pour mettre en valeur leur collection de meubles et parer ces murs d'une très belle décoration, le temps d'une exposition appréciée par de nombreux visiteurs.



Château des Roches.

<sup>266</sup> Voir le plan du siège de Rosnay où ces marais sont représentés, par Chastillon, chapitre 6, p.31.

## V. Le Chalet de la Garenne.

Le marquis Henri de Damas d'Antigny, né en 1851, vend le château de Cirey-sur-Blaise<sup>267</sup> (Haute Marne) en 1892. Il fait construire le chalet de la Garenne et vient s'y établir avec son épouse. A la mort du marquis en 1908, la marquise Marguerite de Damas gère la ferme de la Garenne jusqu'à son décès en 1946. Cette propriété est ensuite transmise à une cousine, Marie-Antoinette de Tricornot, veuve du baron Hamelin<sup>268</sup>. Jacques Hamelin son fils hérite du domaine et y demeure jusqu'à sa mort en 2008. La propriété est vendue en 2013, et c'est à cette date que sont découvertes 8 caisses de bois contenant différents documents. Cette découverte correspond aux archives du château de Cirey (département de la Haute Marne<sup>269</sup>), documents pour une partie relatant la gestion des biens des Du Châtelet du XIII<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Et pour la seconde partie, les personnages de cette famille et plus spécialement Emilie du Châtelet et Voltaire, pour leur relation amoureuse. Ces souvenirs de famille ont été vendus aux enchères, il s'agit de manuscrits, de registres, de carnets, de croquis, de tableaux...concernant la période de 1735 à 1748, dates où Mme du Châtelet vécut avec Voltaire. Une partie de ces documents (archives) a été acquise par le conseil général de la Haute Marne de gré à gré et déposés aux archives de ce département.



Carte postale ancienne.

<sup>267</sup> Là où vécut Emilie du Châtelet et où Voltaire s'est réfugié en disgrâce de 1735 à 1748. Cette femme cultivée, travailla à la diffusion des idées de Voltaire. Brillante scientifique, elle s'intéressait à la physique et aux travaux de Newton. Elle fut la première à le traduire. Journal l'Est Eclair du 25 octobre 2012.

<sup>268</sup> Christian Hamelin (1903-1943). Un ascendant de cette famille, Emmanuel Hamelin fut contre-amiral à l'époque de Napoléon 1er et nommé baron d'empire. Le neveu de ce dernier Ferdinand Hamelin fut amiral et ministre de la marine de Napoléon III.

<sup>269</sup> Commune de Cirey-sur-Blaise.

## Les Annexes.

-----

### Annexe 1

#### Différents objets découverts à Rosnay.

Epoque de l'âge du bronze.



Ciseau à douille ronde  
Rosnay (Aube)

(Clichés musée Saint Loup)



Doigtier



Siguette de harnachement  
Rosnay (Aube)

Siguette de harnachement



Siguette de harnachement  
Rosnay (Aube)

Fin 15ème siècle



Assiette en étain trouvées dans la Voire au lieu dit « le Pré de la Chaussée », lors du curage de celle-ci<sup>270</sup>.

La photo de gauche montre l'intérieur de l'assiette avec sur le rebord une estampille à la rose.

La photo de droite, représente le fond de l'assiette avec l'inscription : I.Ecorchat (Clichés de l'auteur).

<sup>270</sup> Description par Raymond Tomasson, Ustensiles de table de la fin du XVème et du XVIème siècle recueillis dans la Voire à Rosnay-L'Hôpital (Aube)-TCXXX. p.228 à 234.

XVIème siècle.



Cuillère en étain à décor fleurdelisé, trouvée dans la Voire au lieu dit « le Pré aux Oies », en aval du lavoir<sup>271</sup>. Ces objets proviennent du musée Saint Loup de Troyes (clichés de l'auteur).

XVIIème siècle.



Pièce de 1 liard datée de 1655, époque Louis XIV.  
(Ces 2 pièces ont été trouvées fortuitement près des anciens fossés)

XVIIIème siècle (époque révolutionnaire)



Pièce de 2 sols datée de 1792 (époque Louis XVI).  
« LA NATION LA LOI LE ROI »  
Lauriers entourant un faisceau couronné d'un bonnet phrygien.  
(Coll. particulière Michel Pothier)

XIXème siècle (époque napoléonienne, campagne de 1814)



Fers à chevaux et biscaïen trouvés dans la Voire au pont de Rosnay  
(Dons de la commune de Rosnay au musée de Brienne-le-Château)

Découvertes plus anciennes.

Des fossiles ont été trouvés sur la commune mais le lieu de leur découverte ne nous est pas parvenu. Il s'agit d'ammonites apparues pendant l'ère primaire, il y a 400 millions d'années et qui disparurent au Crétacé, il y a 65 millions d'années en même temps que les dinosaures.



<sup>271</sup> Idem, R. Tomasson, Ustensiles de table de la fin du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle...

## Annexe 2

Les fiefs de la Châtellenie de Rosnay en 1789 d'après le Chanoine Arthur Prévost.  
Les 39 premiers fiefs recensés sur 224, et certains de leurs possesseurs.

LES FIEFS DE LA CHATELLENIE DE ROSNAY EN 1789 49

## CATALOGUE

DES FIEFS DE LA CHATELLENIE DE ROSNAY

EN 1789

AIRES (les), sur Jasseines (Fr.-Louis des Réaulx).  
ALICHAMPS, sur Rosnay.  
ANUILLE, voy. AUTRY.  
ARAIIONS, sur Balignicourt.  
AREMBÉCOURT (Gilles-Jacobé de Trigny et Jos. Aubry d'Arancey).  
ARPÉVAT ou HARPÉVAT, sur Brandonvillers (Jacques Contenot).  
ARRÊTS (les), sur Balignicourt.  
AULNAY-SUR-RAVET (Joseph-Louis-Pascal de la Caze).  
AUTRY, sur Chalette (Bégon).  
BAILLY-LE-FRANC ou LÈS-DROYE (Cadier).  
BALIGNICOURT (Pierre-Nicolas Thomassin et Ch.-Jos. Ragon de Bange).  
BANGE, sur Villeret (Ch.-Jos. Ragon de Bange).  
BAUDE-CHAUDRON ou HAUTE-BAUDE, sur Villeret (J.-B. Jacobé).  
BEAUFORT ou MONTMORENCY (Anne-Léon de Montmorency et Aug.-J.-B. Jacobé).  
BERTAUT ou BRETAUX, sur Chavanges (Gaudry).  
BÉTIGNICOURT (Barbe Bertoin de Crillon).  
BEURVILLE (Abbaye de Clairvaux).  
BÈZE, voy. MALIGNY.  
BIAT (le), sur Yèvre (Louis de Mesgrigny).  
BICHON, sur Joncreuil.  
BŒUF (le), sur Brébant (Louis-Gaston J.-B. de Bœuf).  
BOUCHOT, sur Longeville.  
BRANDONVILLERS (A.-J.-B. Jacobé et Joseph de Hédouville et Fr. de Chieza).  
BRAU (la), sur Aulnay, peut-être le même que LABEAUME.  
BRAUX-LE-COMTE (Fr. de la Motte, veuve de Louis-Gilles Brunteau de Sainte-Suzanne).  
BRAY, sur Maligny.  
BRÉBANT (Louis-Gaston-J.-B. de Bœuf et Auguste-M.-P. Picot de Dampierre).  
BRILLECOURT (F.-Louis des Réaulx).  
BUSSY-AUX-BŒIS (Jérôme-Antoine de Joybert).  
CEFFONDS (Abbaye de Montier-en-Der).  
CENSE-NEUVE (la), sur Saint-Ouen (Claude-N. de Mertrus).  
CHALETTE (Louis-M.-Athanase de Loménie).  
CHAPELAINE (Jean-François de Chassepot).  
CHARON, voy. ECLARON.  
CHASSERICOURT (Aug.-J.-B. Jacobé et Jos. Aubry d'Arancey).  
CHATELIER (le), sur Chassericourt (Jos. Aubry d'Arancey ; Amédée-Louis-Fr. Le Blanc Bugnot du Plessis).  
CHATILLON-SUR-BROUÉ (Aug.-J.-B. Jacobé).  
CHAUDRON, voy. BAUDE-CHAUDRON.  
CHAUDRON, sur Balignicourt.

## Annexe 3

### Le Dies Irae

Les premières strophes et portées pour chant et piano d'Hector Berlioz

Requiem aeternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

Te decet hymnus, Deus, in Sion, et tibi red-detur votum in Jerusalem. Exaudi orationem meam. Ad te omnis caro veniet.

Requiem aeternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis.

Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison.

Dies irae, dies illa  
Salvet saeculum in favilla,  
Teste David cum Sibylla.

Quantus tremor est futurus,  
Quando Judex est venturus,  
Cuncta stricte discussurus!

Taba mirum spargens sonum  
Per sepulchra regionum  
Coget omnes ante thronum.

Mors stupebit et natura,  
Cum resurget creatura,  
Judicanti responsura.

Liber scriptas profertur,  
In quo totum continetur  
Unde mundus judicetur.

Judex ergo cum sedebit,  
Quidquid latet apparebit,  
Nil inultum remanebit.

Quid sum miser tunc dicturus,  
Quem patronum rogaturus,  
Cum vix justus sit securus?

Rex tremens et majestatis,  
Qui salvandos salvas gratis,  
Salva me, fons pietatis.

Recondare, Jesu pie,  
Quosdam sum causa tuae vitae;  
Ne me perdas illi die.

Oro supplex et acclinis,  
Cor contritum quasi cinis;  
Gere curam mei finis.

Confutatis maledictis,  
Flammis aribus addictis,  
Voca me de profundo lacu!  
Libera me de ore leonum, ne calcem in obscuro,  
ne absorbeat me Tartarus.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière éternelle resplendisse pour eux!

Un hymne doit vous être chanté à Sion, ô Dieu, et votre nom sera exalté à Jérusalem. Exaucez ma prière! Toute chair péris-sable doit aller à vous.

Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel, et que la lumière éternelle resplendisse pour eux.

Seigneur ayez pitié! Christ, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié!

Jour de colère, jour terrible, où l'univers sera réduit en cendres, selon les oracles de David et les prophétions de la Sibylle!

Quelle sera la frayeur des hommes, lorsque le Souverain Juge viendra scruter toutes leurs actions!

Le son éclatant de la trompette réveillera les morts au fond du sépulchre, et les poussera tous devant le trône du Seigneur.

La nature et la mort seront dans l'éffroi, quand l'homme ressuscitera pour répondre à son Juge.

On présentera un livre où est écrit tout ce qui doit être l'objet du jugement du monde.

Quand le Juge sera assis sur son tribunal, tout ce qui était caché sera découvert; aucun crime ne demeurera impuni.

Que dirai-je alors, malheureux que je suis? quel protecteur invoquerai-je, quand à peine le juste sera rassuré?

O Roi, dont la majesté est si redoutable, qui sauvez vos élus par une miséricorde toute gratuite, sauvez-moi, source de bonté!

Souvenez-vous, ô Jésus plein de douceur, que vous êtes descendu du ciel pour moi; ne me perdez pas en ce jour redoutable.

Humble et prosterné devant vous, le cœur brisé et comme réduit en cendres, je remets, Seigneur, le soin de mon âme entre vos mains.

Alors que les flammes supporteront la honte de leurs méfaits et la douleur terrible des flammes de l'enfer, retirez-moi, ô Dieu, du lac profond! Délivrez-moi de la gueule du lion, et empêchez que je tombe dans les ténèbres!

**DIES IRAE**  
PROSE

Moderato (♩ = 96)

SOPRANI 1<sup>mi</sup> e 2<sup>da</sup>

TENORI 1<sup>mi</sup> e 2<sup>di</sup>

BASSI 1<sup>mi</sup> e 2<sup>di</sup>

PIANO

Moderato (♩ = 96)

*poco f*

Sopr. *pp* *1<sup>mi</sup> soli*

Di - es - i - rae,

*p* *pp*

di - es il - la, di - es i - rae, di - es il - la

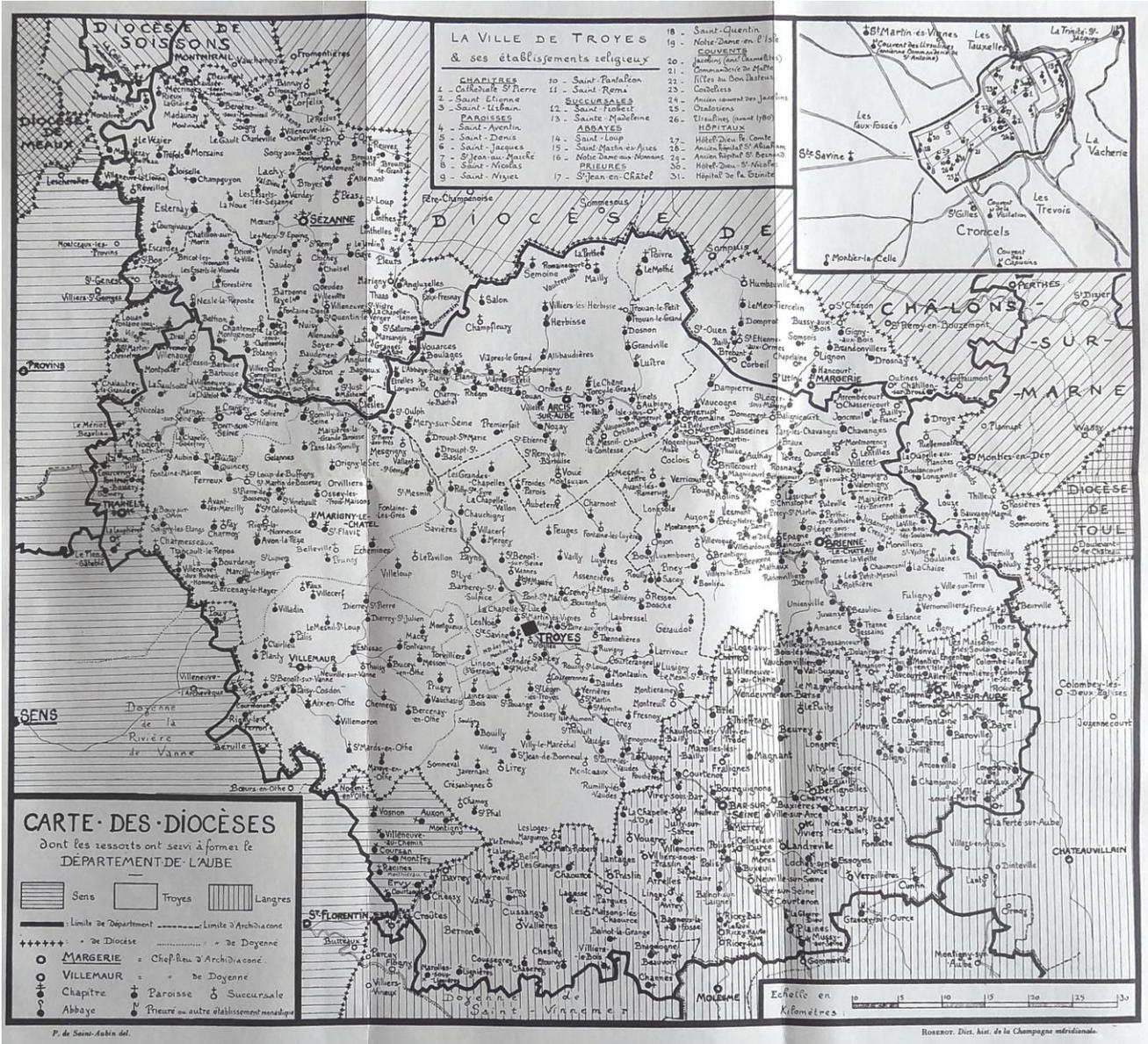
### Orgue de tribune situé entrée ouest date de 1859.

Facteur d'orgues : Filipowicz Antoine. L'ensemble servant de support et de décoration à l'orgue, est en bois, y compris les deux piliers. Des réfections furent nécessaires à deux reprises. La première en 1933, par les établissements A. Alibonssy de Verdun, pour différents travaux sur le sommier, les tuyaux, le mécanisme et le clavier. La deuxième en 1944 par l'entreprise Lebrun de Bar-le-Duc, concernant le remplacement de tuyaux de bourdons, de cornet « clairon », tubes, soufflets et le nettoyage complet de l'instrument.



Annexe 3A

Carte des diocèses de Sens, Troyes et Langres, d'après ROSEROT, Dictionnaire Historique de la Champagne méridionale.



Annexe 4

**Création de la Garde Nationale à Rosnay et la proposition d'officiers faite par le maire.**

Ci-dessous, lettre adressée par M. le Comte Alexis de Rônay, alors maire à M. le Sous Préfet de Bar sur Aube. Cette lettre indique que le maire souhaite devenir capitaine et propose comme lieutenant Delacour Nicolas Victor et sous-lieutenant M. Varnier Etienne Nicolas.

Rosnay 25 Sept 1846

Monsieur le Sous-Prefet de Bar-sur-Aube,

Monsieur,

Je me empresse de répondre, suivant votre désir, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du (23 Sept. 1846) par laquelle vous m'apprenez que vous êtes chargé de faire l'organisation d'une garde nationale. Vous demandez un capitaine, un lieutenant et un sous lieutenant.

Plusieurs habitants m'ayant témoigné le désir que je me proposasse comme capitaine je vous offre mes services comme tel. et je propose pour lieutenant (De la Cour, Nicolas - Victor) et pour sous lieutenant (Varnier - Etienne, Nicolas) avec ce joint. Tous s'en-

Tout que tout l'opinion n'est connue et ils remplissent toutes les autres conditions exigées étant des plus riches de la Commune.

avec, Monsieur le Sous-Prefet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Comte Alexis de Rônay,

Ci-dessous à gauche, liste des jeunes gens âgés de 20 à 40 ans susceptibles d'être retenus comme grenadiers des Gardes Nationales. Ci-dessous, à droite, liste des grenadiers désignés dans les différents villages du canton.

Rosnay Liste de jeunes gens qui font partie de la garde nationale de 20 ans jusqu'à 40 ans.

| Noms et Prénoms des jeunes gens. | Dates nées âgées.  | Observations         |
|----------------------------------|--------------------|----------------------|
| Card Etienne B.                  |                    |                      |
| Maury Joseph B.                  | 16 pluviosien 3    |                      |
| Simeaux Jean Victor B.           | faute de taille    |                      |
| Archeron J. B.                   | 12 de août 1809    |                      |
| Delacour Georges B.              | 10 nichols an 2    | borgne de tout droit |
| Guthrot J. B.                    | 6 de février 1802  |                      |
| Beaugat Jean B.                  | 18 de janvier 1803 |                      |
| Guery Paul B.                    | 17 de août 1802    |                      |
| Garnier Jacques B.               |                    | Substitut grave      |
| Chambault J. B.                  |                    |                      |
| Sabichon fils B.                 |                    | Commencement d'écrou |
| Duval fils B.                    |                    | Boisier              |
| Martin B. de St-Jacques B. sec.  |                    |                      |
| Morand Antoine de Jourd B.       |                    |                      |
| Delacour Nicolas Victor B.       | 17 de février 1802 |                      |
| Martin Louis B.                  |                    |                      |
| Clau fils B.                     |                    |                      |
| Clau fils B.                     |                    |                      |

| Grenadiers désignés       | Grenadiers à la |
|---------------------------|-----------------|
| 1 Jean François Michel    | 10 de août 1809 |
| 2 Mathieu Joseph dit Caat | 10 de août 1809 |
| 3 Julien Joseph           | 10 de août 1809 |
| 4 Delic Jean              | 10 de août 1809 |
| 5 Namon Jacques           | 10 de août 1809 |
| 6 Bouché fils             | 10 de août 1809 |
| 7 Delorsy François        | 10 de août 1809 |
| 8 Arlet Louis             | 10 de août 1809 |
| 9 Michon                  | 10 de août 1809 |
| 10 Desmarest              | 10 de août 1809 |
| 11 Claude Jean Louis      | 10 de août 1809 |
| 12 Signot Antoine         | 10 de août 1809 |
| 13 Martin Louis           | 10 de août 1809 |
| 14 Bary Jean              | 10 de août 1809 |
| 15 Michel Nicolas         | 10 de août 1809 |
| 16 Crat Jacques           | 10 de août 1809 |
| 17 Benoit Nicolas         | 10 de août 1809 |
| 18 Robert                 | 10 de août 1809 |
| 19 Crochet                | 10 de août 1809 |
| 20 Maigret                | 10 de août 1809 |
| 21 Fiot                   | 10 de août 1809 |
| 22 Olivier                | 10 de août 1809 |
| 23 Charmaux               | 10 de août 1809 |
| 24 Carl                   | 10 de août 1809 |
| 25 Lefran                 | 10 de août 1809 |
| 26 Eugénie                | 10 de août 1809 |
| 27 Pinos                  | 10 de août 1809 |
| 28 Duchard                | 10 de août 1809 |
| 29 Faillat                | 10 de août 1809 |
| 30 Huars                  | 10 de août 1809 |
| 31 Canivet                | 10 de août 1809 |
| 32 Simonet                | 10 de août 1809 |
| 33 Jule                   | 10 de août 1809 |
| 34 Marson                 | 10 de août 1809 |
| 35 Martin                 | 10 de août 1809 |

Annexe 5

**Garde champêtre.** Courrier adressé au Préfet de l'Aube le 10 janvier 1815 par M. Varnier, adjoint au maire de Rosnay. Il informe celui-ci des délibérations du conseil municipal, le 27 décembre 1814.

Ce document nous indique la nécessité de recruter un Garde Champêtre, suite aux plaintes des habitants confrontés aux divers délits de maraudages, et braconnages. Ceux-ci font suite à la campagne de France désastreuse, qui laisse un pays dévasté et sans ressources. En outre ce document décrit les devoirs et obligations liés à la charge de garde champêtre dans différents articles.

A noter que la responsabilité du garde sera engagée si de nouveaux délits ou dommages se produisent, non constatés ou si des poursuites ne sont pas engagées. Afin qu'il n'y ait aucune ambigüité sur sa fonction, il est stipulé qu'il devra porter une plaque fournie à ses frais portant ces mots : la loi, le nom de la commune et son nom. Un article est intéressant car il décrit les endroits les plus susceptibles de maraudage comme le prélèvement de terre sur l'ancienne motte féodale ou sur la route près de la porte rouge, pour la réalisation de carreaux (sans doute pour la reconstruction des bâtiments suite à la guerre). Il nous montre aussi le peu de ressources financières dont dispose la mairie et demande à son interlocuteur de subvenir aux frais occasionnés par ce recrutement (salaire du Garde champêtre : 150 francs par an).

## Annexe 6

L'atelier de mécanique de M. Noël, faubourg de Champagne. On y voit sans doute une des premières pompes à essence. Cet endroit fut transformé par la suite en débit de tabac tenu par Mr Milote. Au fond à droite, se trouve maintenant le café « Aux rendez-vous des Amis ».



Carte postale ancienne.

**La forge** était située à l'extrémité de la rue, là où se trouvent les personnes. Ce local ouvert était une curiosité, une atmosphère, inconnue pour nous les enfants. Nous étions attirés par le bruit du marteau sur l'enclume façonnant le fer à cheval. Le rougeoiement de la forge et le crépitement du charbon au contact du métal emplissaient nos yeux. L'odeur acre des fumées qui se dégageait dans ce lieu finissait de nous envoûter.

Dans cette même rue, nous apercevons à droite, l'ancienne épicerie de la Ruche Moderne qui auparavant était un café et un peu plus loin, le café restaurant Suzanne.



Carte postale ancienne.

L'ancienne forge est située à l'extrémité de la rue et l'épicerie à droite.

## Annexe 7

Un autre café du village, **le café du Commerce**, rue Dulong à gauche en descendant vers la rivière. Nous apercevons encore sur cette carte postale du début du XX<sup>ème</sup> siècle, la publicité d'un magasin plus ancien « TISSUS en tous genres J. CHEVALLIER-VETEMENTS SUR MESURE » qui a sans doute précédé le café.



Carte postale ancienne.

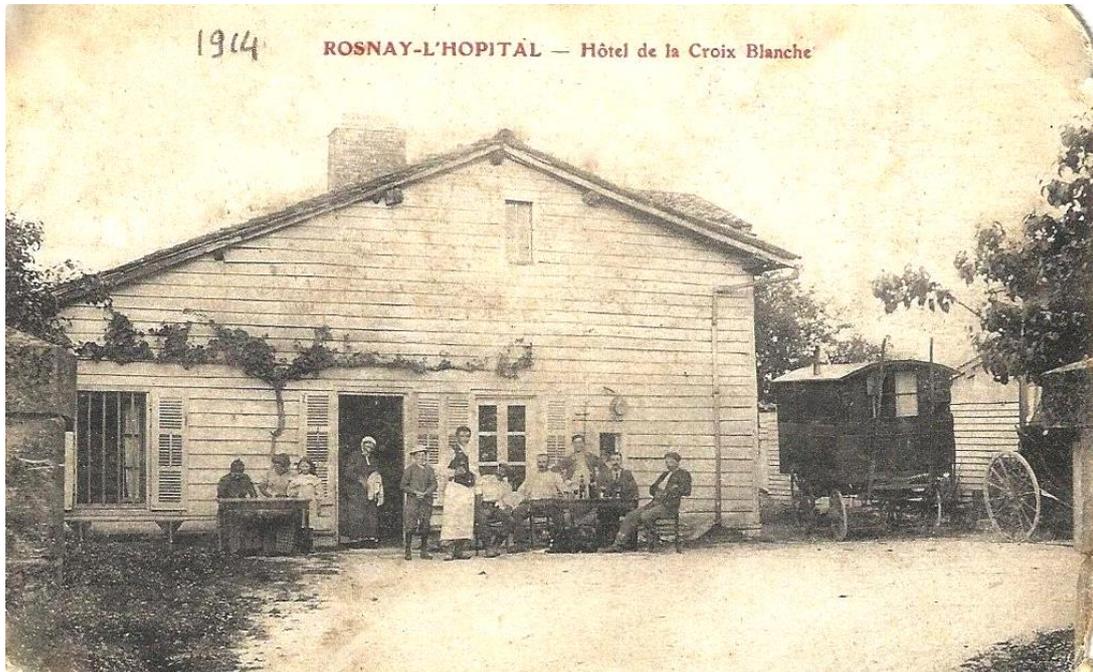
L'atelier de **bourellerie** se tenait dans la rue principale rue Dulong (là où est suspendu un harnais), c'était la première maison à gauche. Cet atelier a été par la suite transféré faubourg de Champagne derrière l'atelier de mécanique. Le bourellier nommé Vautrain devait être un passionné de photographie car il a réalisé de nombreux clichés de Rosnay et son nom apparaît sur de nombreuses cartes postales.



Carte postale ancienne.

## Annexe 8

L'hôtel de la Croix Blanche se tenait faubourg de Champagne du côté de l'atelier de mécanique. La date de sa disparition n'est pas connue, sans doute à la fin des années 20.



Carte postale ancienne.

L'école communale de Rosnay-l'Hôpital, construite en 1868 et telle que l'on peut la voir actuellement.

Le logement de l'instituteur n'est plus utilisé depuis quelques années. Et malheureusement, l'école n'accueille plus d'élèves depuis la rentrée 2014 par suite de regroupement scolaire, les cris joyeux des enfants sont remplacés par le vrombissement des cars de ramassage. Et l'on s'étonne que les villages meurent !



## Annexe 9

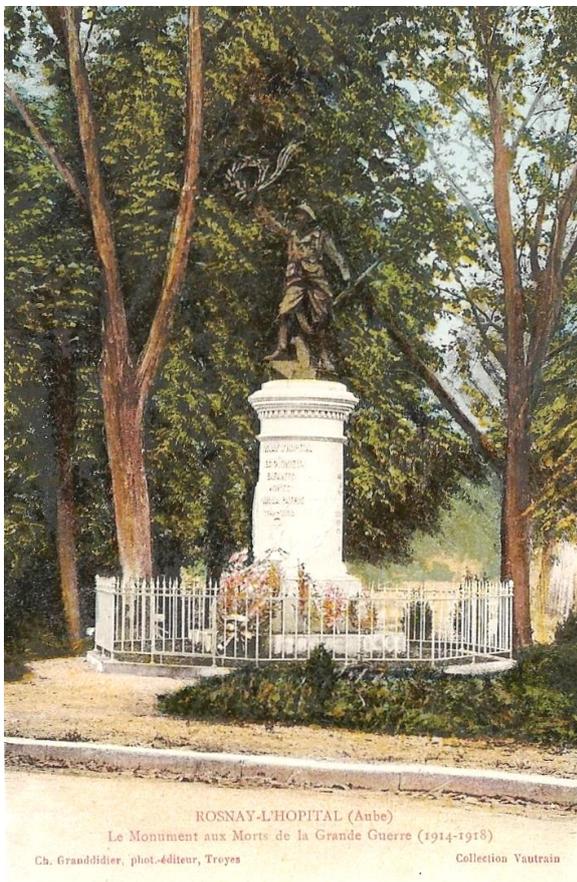
En 1907, rue du Faubourg St Sauveur, il y avait déjà un atelier de mécanique pour motos et machines agricoles. En ce temps là, les rues n'étaient pas aussi désertes que maintenant, et l'on pouvait s'y aventurer sans risque ! Les arbres ont été coupés en 1930.



Carte postale ancienne.

Des gerbes déposées au pied du Monument aux Morts.

Carte postale ancienne. (Coll. particulière de l'auteur).

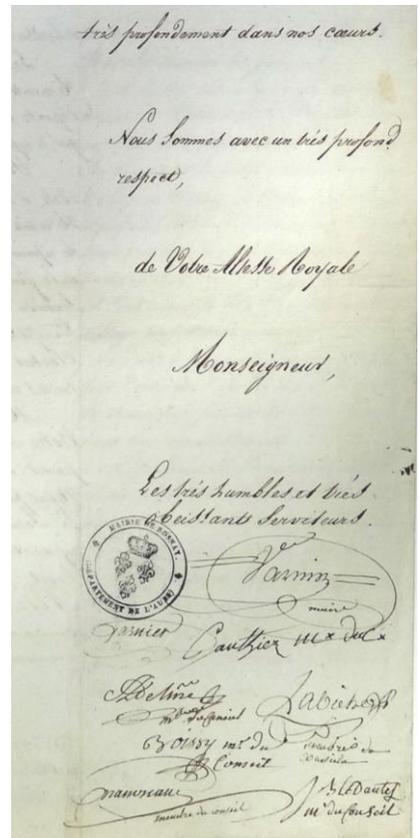
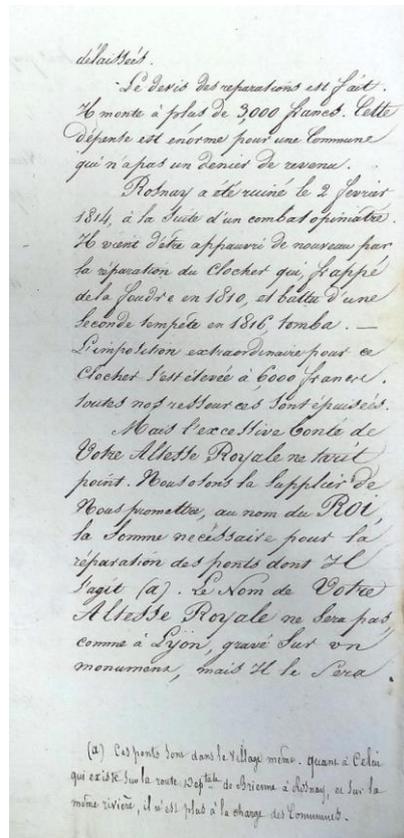
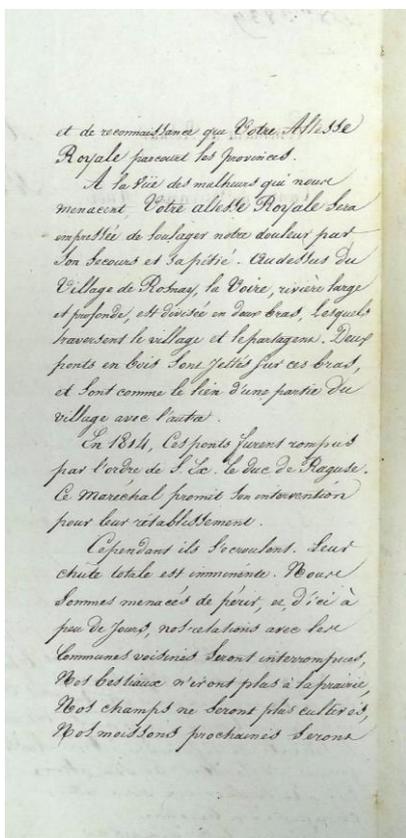
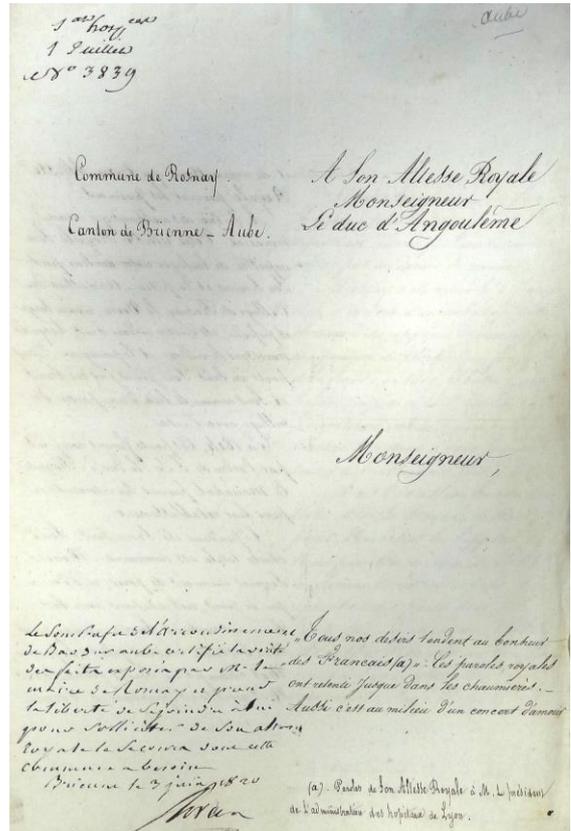
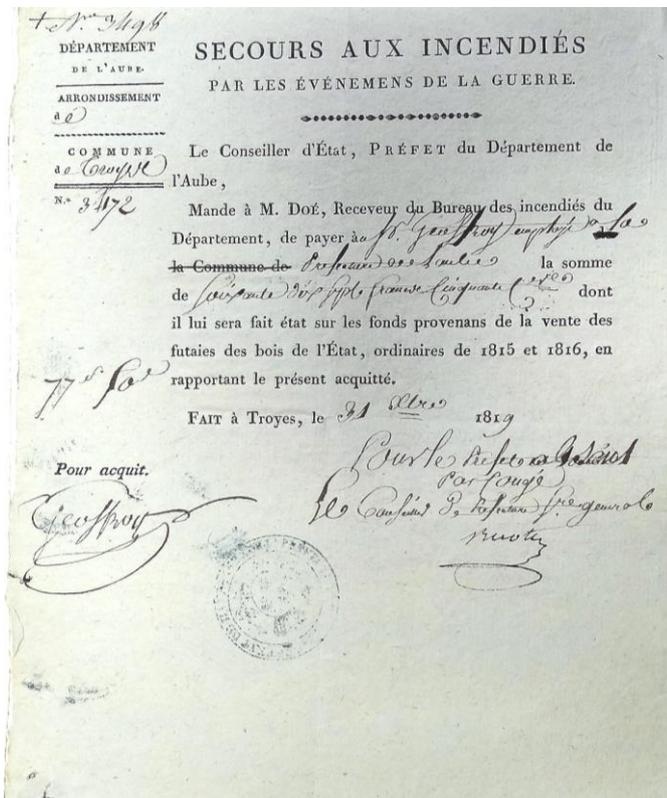


Retour de pêche, Monsieur Huot, ancien maire de Rosnay et sa femme Hortense. (Cliché de M. et Mme Jean Guilbert).



Annexe 10

Un exemplaire de **Secours aux Incendiés** délivré à Mr Geoffroy en 1819. Et la lettre adressée à son Altesse Royale Louis-Antoine d'Artois duc d'Angoulême<sup>272</sup> en 1820 concernant les 2 ponts de Rosnay.



<sup>272</sup> Né à Versailles en 1775, fils aîné de Charles X, décédé en exil en 1844, en Autriche.

**Annexe 11**

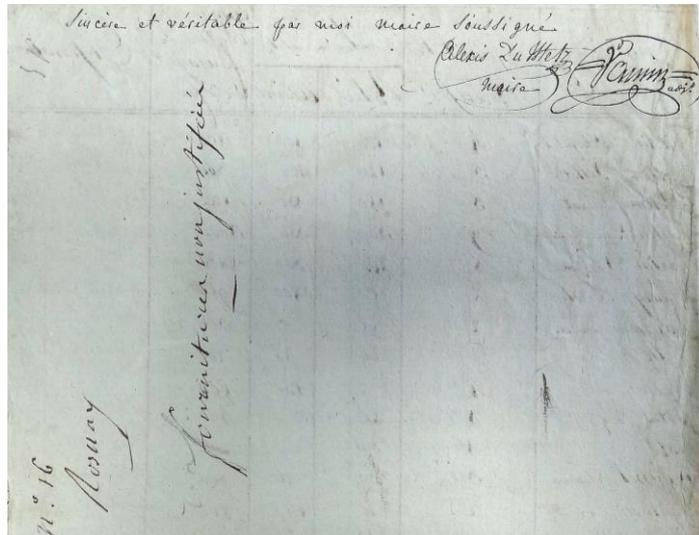
Les documents ci-dessous recensent les denrées fournies (bœufs, blé avoine, fourrage...) par Rosnay aux puissances alliées, le 2 février 1814. L'état de ces Réquisitions est paraphé au dos par le maire et son adjoint. On peut constater que la majorité de la population a été mise à contribution (88 foyers recensés). Archives de l'Aube, série R.

Rosnay  
1814

C'est des Réquisitions qui ont été faites, nécessairement le 2 février 1814, pour les puissances alliées, quant à celles autorisées elles ont été prises par la Mairie par le Maire ou par le Maire adjoint qui a eu lieu le jour de la Bataille de Rosnay

| Nom & Domicile           | Quantité de Bœufs | Quantité de Double Décaltres |        | Quantité de Fourrage de foin | Observations |
|--------------------------|-------------------|------------------------------|--------|------------------------------|--------------|
|                          |                   | Blé                          | Avoine |                              |              |
| Aubert Marianne          | 2                 | 60                           | 25     | 200                          |              |
| Achard Louis             | 3                 | 100                          | 80     | 300                          |              |
| Auby Nicolas             | 1                 | 30                           | "      | 400                          |              |
| Adam Joseph              | 1                 | 60                           | 40     | 500                          |              |
| Bouquet Gabriel          | 2                 | 30                           | "      | 300                          |              |
| Benoist Louis            | 1                 | 40                           | 2      | 500                          |              |
| Benoist fils             | 1                 | 30                           | "      | 500                          |              |
| Benoist Hyacinthe        | 1                 | 30                           | "      | "                            |              |
| Billet Nicolas           | 1                 | 24                           | 40     | 200                          |              |
| Bernard L.               | 1                 | 24                           | "      | 100                          |              |
| Boisby Jean              | 3                 | 22                           | 90     | 200                          |              |
| Boisby Pierre Joseph     | 1                 | 90                           | "      | 200                          |              |
| Boisby Vincent           | 1                 | 50                           | "      | 100                          |              |
| Boisby Germain           | 5                 | 200                          | 30     | 1200                         |              |
| Biquin Louis             | 2                 | 12                           | 6      | 400                          |              |
| Bouche Y.                | 2                 | "                            | "      | 200                          |              |
| Constant Louis           | 1                 | 20                           | 50     | 300                          |              |
| Chappuis Louis           | 3                 | 40                           | 80     | 400                          |              |
| Coche Louis              | 3                 | 150                          | 350    | 1000                         |              |
| Chamard J.               | 4                 | "                            | "      | "                            |              |
| Delbois Louis            | 1                 | "                            | "      | 200                          |              |
| Dhotel J.B.              | 2                 | 600                          | 100    | 900                          |              |
| Duval Louis              | 3                 | 36                           | 30     | 200                          |              |
| Duval J.B. de la Roche   | 4                 | 100                          | 300    | 400                          |              |
| Duval M. Simonin adjoint | "                 | 240                          | 140    | 900                          |              |
| Duval M. Georges         | 10                | 150                          | 80     | 1200                         |              |
| Duval M. Louis           | 1                 | 40                           | 15     | 300                          |              |

| Nom & Domicile         | Quantité de Bœufs | Quantité de Double Décaltres |        | Quantité de Fourrage de foin | Observations |
|------------------------|-------------------|------------------------------|--------|------------------------------|--------------|
|                        |                   | Blé                          | Avoine |                              |              |
| De la Roche P. M.      | 4                 | 100                          | 200    | 800                          |              |
| De la Roche Y. Simon   | 10                | 160                          | 130    | 800                          |              |
| De la Roche Victor N.  | 1                 | 90                           | 10     | 300                          |              |
| Duval M. de Rosnay     | 5                 | 150                          | 100    | 1000                         |              |
| Gravignon N.           | 4                 | "                            | 60     | 600                          |              |
| Gravignon instituteur  | 2                 | 15                           | 30     | 400                          |              |
| Gerard Louis           | 6                 | 300                          | 150    | 1500                         |              |
| Gerard François        | 1                 | 24                           | "      | 200                          |              |
| Gerard Henri           | 6                 | 24                           | 250    | 1400                         |              |
| Gerard Louis           | 7                 | 290                          | 400    | 800                          |              |
| Gerard Antoine Royal   | 8                 | 14                           | 250    | 1500                         |              |
| Gauthier Louis         | 2                 | 100                          | 30     | 600                          |              |
| Gauthier Louis         | 2                 | 198                          | "      | 300                          |              |
| Genet André            | 2                 | 50                           | 50     | 100                          |              |
| Genet L. de la Roche   | 1                 | 15                           | "      | 300                          |              |
| Gué Louis              | 1                 | 24                           | "      | 200                          |              |
| Henry Y. Louis         | 2                 | 60                           | 45     | 200                          |              |
| Henry Adolphe          | 6                 | "                            | "      | 300                          |              |
| Henry Jacques          | "                 | 24                           | "      | 100                          |              |
| Henry J.B. de la Roche | 2                 | 100                          | "      | 300                          |              |
| Jeanin François        | 3                 | 30                           | 4      | 300                          |              |
| Jeanin Gabriel         | 6                 | 300                          | 350    | 1500                         |              |
| Jeanin Louis           | 6                 | 309                          | 400    | 2000                         |              |
| Journot Louis          | 1                 | 18                           | 2      | 200                          |              |
| Journot Louis          | 2                 | "                            | "      | "                            |              |
| Lebeau Louis           | "                 | 12                           | "      | 100                          |              |
| Lebeau Joseph          | 8                 | 300                          | 200    | 8000                         |              |
| Lignot Jacques         | "                 | 24                           | "      | 300                          |              |
| Lignot Jean            | "                 | 10                           | "      | 100                          |              |
| Lignot P. M.           | 1                 | 12                           | 8      | 100                          |              |
| Lechep Louis           | 2                 | 24                           | "      | 200                          |              |
| Lemoine J.B.           | 1                 | 30                           | "      | "                            |              |



Portrait du général Dulon. (Autorisation de M. Régis Suzanne)

Annexe 12

Suite de l'état des Réquisitions pour Rosnay. Archives de l'Aube série R.

| Nom de l'individu      | Quantité de Boeuf | Quantité de Double |      | Quantité de Foin | Observations |
|------------------------|-------------------|--------------------|------|------------------|--------------|
|                        |                   | Bled               | Wine |                  |              |
| Martin de Bignat       | 1                 | 100                | 100  | 800              |              |
| Martin Bellet          | 3                 | 120                | 100  | 700              |              |
| Martin Bernal          | 3                 | 150                | 120  | 1000             |              |
| Martin Louis de Bernal | 9                 | 300                | 350  | 3000             |              |
| Martin St. Jean        | 8                 | 250                | 200  | 2800             |              |
| Mary Bischof           | 2                 | 50                 | 100  | 900              |              |
| Marcin André           | 2                 | 25                 | 7    | 300              |              |
| Millet Jean            | 2                 | 20                 | 15   | 200              |              |
| Millet fils            | 1                 | -                  | 150  | 500              |              |
| Motte Jacques          | 1                 | 20                 | -    | 400              |              |
| Pat                    | 1                 | 30                 | -    | -                |              |
| Roussel Maurice        | 3                 | 30                 | 20   | 700              |              |
| Souhois Claude         | 2                 | 25                 | 150  | 800              |              |
| Simon Edme             | -                 | 15                 | 40   | 400              |              |
| Simonneot Andre        | 2                 | 25                 | 60   | 100              |              |
| Simonneot Cadar        | 1                 | 12                 | -    | 200              |              |
| Simonneot St           | -                 | 25                 | 16   | 300              |              |
| Chabouret              | 2                 | 25                 | 30   | 600              |              |
| Theroume               | 1                 | 12                 | -    | 150              |              |
| Thiebault Philippe     | 2                 | -                  | 50   | 400              |              |
| Yarnier Adrien         | 6                 | 300                | 300  | 2000             |              |
| Yathur St. Pierre      | 2                 | 150                | 150  | 1000             |              |
| Karcken Louis          | -                 | -                  | -    | -                |              |
| Magnot                 | 2                 | 12                 | 4    | 200              |              |
| Marcusier Jean         | -                 | -                  | -    | -                |              |
| Benoit Baptiste        | -                 | -                  | -    | -                |              |
| Quinot Marie           | 2                 | 12                 | 16   | 400              |              |
| Roingrat Laurent       | 1                 | 40                 | 10   | 300              |              |

le présent état fait

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-AUBE.  
COMMUNE DE Rosnay  
**APPEL DE FOURRAGES.**

LE SOUS-PRÉFET de l'Arrondissement de Bar-sur-Aube,  
EN exécution des ordres de M. le Préfet du Département de l'Aube, du 12 Janvier 1814, Commis dans ce département  
REQUIERT les ~~1814~~ Cultivateurs de la Commune de Rosnay  
de fournir et transporter au magasin des fourrages  
à Rosnay le vois le voisin deux ans double qualité  
de bled, pour la quantité de deux ans  
bottes de foin, pesant cinq kilogrammes au moins ( dix livres ),  
et de deux ans boisseaux ou doubles décalitres d'avoine.  
Lesdites fournitures devront être de bonne qualité et deux ans qualité  
Je crois devoir leur rappeler que s'ils refusaient ou négligient  
d'obéir au présent appel, ils s'exposeraient à être déclarés au Tri-  
bunal de police correctionnelle, pour y être condamnés à une amende  
basée sur la quantité de denrées qu'ils auraient dû fournir, conformé-  
ment au Décret impérial du 3 août 1803, pour service militaire  
Monsieur le Maire de ladite Commune, est invité à prendre de  
suite les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du présent.  
A Bar-sur-Aube, le Neuf février 1814.

*(Signature)*

N.º Les bottes devront être de six kilo-  
grammes ( 12 livres ), à cause du  
déchir occasionné par le séchement et  
le transport.

*(Signature)*  
Souligné, Maire de la Commune de Rosnay  
atteste que la présente réquisition en bled et avoine  
a été fournie, et envoyée, mais que les voitures et  
chevaux qui la menaient ont été pris par les troupes  
alliées. Mais La Motte Rosnay 19 avril 1814

Troyes a dû fournir également de multiples denrées, entre autres, des bouteilles de vin pour le quartier général de la 3<sup>ème</sup> division Bavaroise, 30 marmites de fonte pour la cuisine de 300 hommes attachés à la maison des transports... ainsi qu'une chaudière pour le service de la boulangerie de l'armée, du bois de chauffage, et sans oublier une multitude de rations journalières pour la troupe.

1794 N° 109

M. le Maire de la ville de Troyes  
est requis de faire fournir au porteur  
deux bouteilles de bon vin pour la  
garnison générale de la 3<sup>ème</sup> Division bavaroise.  
Troyes le 6 Mars 1814.

L'Ordonnateur en chef  
Par Ordre Spécial  
*(Signature)*

Le Maire de Troyes  
Requisit Monsieur Jean Louis  
de la rue de la St. Pierre, sur  
ce qui appartient à la ville  
C. P. Mars 1814  
*(Signature)*

1794

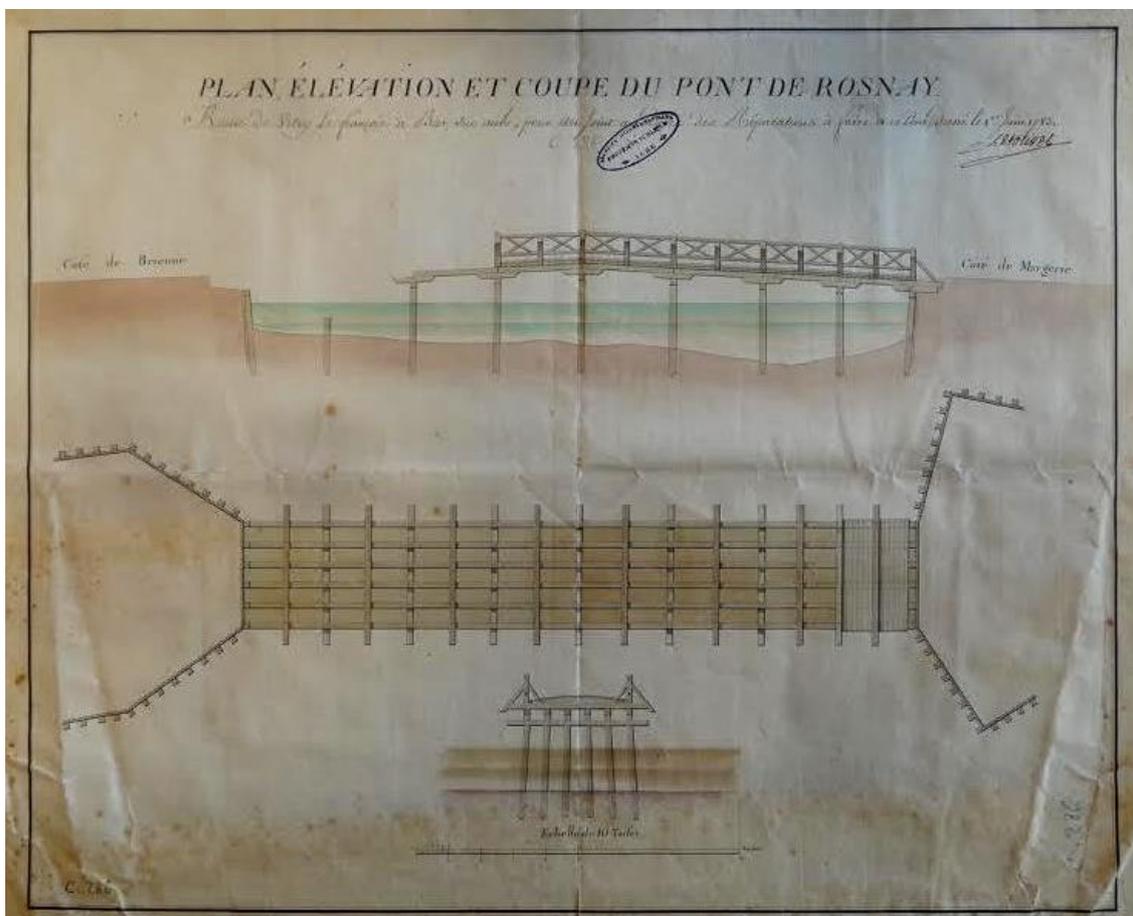
LE MAIRE de la ville de Troyes, en vertu  
d'ordres supérieurs à lui donnés, requiert  
M. Jean Chardrouin, Jacquin, et Michon  
et Chardrouin  
de fournir et livrer, sur-le-champ, la quantité  
de trois marmites de fonte pour la cuisine  
de trois cent hommes attachés à la maison des transports  
pour le service de trois cent hommes et M. Michon le  
Troyes, le 15 Mars 1814.  
*(Signature)*

### Annexe 13

-----  
 Scène de la Campagne de France, pillage des troupes coalisées. Tableau d'Horace Vernet.



Le pont de Rosnay d'après un plan de 1783 tel qu'il était avant sa destruction le 2 février 1814.  
 (Archives départementales de l'Aube. Plans et cartes)



Extrait de l'état des Pertes établies à Rosnay le 20 juin 1814.

*Commissaire*

*Stat des Pertes résultantes d'incendies ou de grande destruction occasionnés par les ennemis de la guerre.*

| Noms<br>ou<br>inconnus           | Détail<br>Objets perdus                                                                                                                                                 | évaluation          |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Wam 430 <sup>e</sup> n°          | Une maison consistant en deux Chambres, une<br>Chambre à feu, faite en bois et surmontée en tuiles<br>de la commune ..... 100                                           | 200 <sup>fr</sup>   |
|                                  | grange cuisine, demeurée et en ruine ainsi<br>qu'une petite maison inhabitable, valeur ..... 100                                                                        |                     |
| Deneot 430 <sup>e</sup> n°       | Une petite grange, cuisine, rang à bois<br>Et deux autres petites habitations en bois et<br>caoutchouc, valeur ..... 800                                                | 800 <sup>fr</sup>   |
| Martin, Pâtis et meunier<br>Père | Grange, cuisine, fournilles et autres<br>Bâtiments, démolis et brûlés ..... 600                                                                                         | 600 <sup>fr</sup>   |
| Datet 4 <sup>e</sup> classe      | Une maison consistant en deux petites Chambres<br>deux cuisines et une boutique, demeurée en<br>partie brûlée et démolie, faite de matériaux<br>de la commune ..... 500 | 400 <sup>fr</sup>   |
| Messieris 4 <sup>e</sup>         | Une maison demeurée et en ruine inhabitable<br>faite de matériaux, faite de matériaux, valeur ..... 200                                                                 | 200 <sup>fr</sup>   |
| Marcobin 4 <sup>e</sup> classe   | Une maison dégradée, valeur ..... 60                                                                                                                                    | 60 <sup>fr</sup>    |
| Magnob 4 <sup>e</sup> classe     | Une petite maison démolie et brûlée, valeur ..... 300                                                                                                                   | 300 <sup>fr</sup>   |
|                                  | Une dégradation d'une autre ..... 300                                                                                                                                   | 300 <sup>fr</sup>   |
|                                  |                                                                                                                                                                         | 4,560 <sup>fr</sup> |

*Report à Comte*

|  |                                                                                                                                                                  |                   |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|  | Une maison incendiée, faite en bois<br>Cuisine et une chambre, consistant en une chambre<br>à feu, Chambre à feu, cuisine et range à<br>bois et autres ..... 600 | 840 <sup>fr</sup> |
|  | Objets mobiliers, linges, vaisselle et<br>Mobilier incendiés dans une démolition, valeur ..... 200                                                               |                   |
|  | une petite maison incendiée, faite en bois<br>Cuisine et une chambre à feu, valeur ..... 380                                                                     | 500 <sup>fr</sup> |
|  | Objets mobiliers, linges, vaisselle et<br>Linge, valeur ..... 150                                                                                                |                   |
|  | Une cuisine démolie et brûlée ..... 200                                                                                                                          | 300 <sup>fr</sup> |
|  | Degradations de maisons ..... 100                                                                                                                                |                   |
|  | Une maison incendiée, consistant en une<br>Chambre à feu, Cuisine et bois et autres<br>Cuisine et autres ..... 600                                               | 800 <sup>fr</sup> |
|  | Une cuisine incendiée et dégradée                                                                                                                                |                   |

Annexe 14

**Contributions ordinaires de 1814.**

Extrait des articles précisant les modalités donnant droit aux quatre réductions d'impôts directs cités à l'article VIII. Ces articles au nombre de neuf, ont été publiés et affichés dans chaque commune. Ci-joint un état permettant de calculer l'impôt d'après l'évaluation des biens perdus.

( 4 )  
 évènements de la guerre. Ces relevés devront indiquer le numéro des cotes, et les sommes dues sur chaque nature de contribution.

ART. VII.

Il est expressément enjoint aux Percepteurs, sous leur responsabilité personnelle, et à peine de destitution, de faire le recouvrement des sommes à payer sur les contributions ordinaires de 1814, et à cet effet d'user de tous les moyens que la loi met à leur disposition.

ART. VIII.

On rappelle aux Percepteurs, que le dégrèvement accordé par Sa Majesté s'applique aux quatre contributions directes, c'est-à-dire à la contribution foncière, à celle mobilière et personnelle, à celle des portes et fenêtres, et à celle des patentes.

ART. IX.

Le présent Arrêté sera imprimé en placards, publié et affiché dans toutes les Communes du Département.

Il en sera transmis un exemplaire à chaque Percepteur, avec un modèle de l'état mentionné en l'article 6.

FAIT à Troyes, le 19 Décembre 1814.

DUPLEIX DE MÉZY.

A Troyes, de l'Imprimerie de SAINTON, Fils, Imprimeur de la Préfecture de l'Aube.

PRÉFECTURE DE L'AUBE.

Réduction sur les Contributions ordinaires de 1814.

LE PRÉFET

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'Ordonnance du Roi, du 9 décembre 1814, qui réduit de moitié, pour les Arrondissemens d'Arcys, Nogent, Troyes et Bar-sur-Aube, et d'un cinquième pour l'Arrondissement de Bar-sur-Seine, les contributions directes ordinaires de 1814;

L'article 3 de ladite Ordonnance, portant : « Cette réduction, pour éviter toute espèce de répartition arbitraire, s'opérera au centime le franc de la cote de chaque Contribuable » ;

L'article 4 : « Toutes les mesures seront prises pour que les émargemens du dégrèvement accordé soient faits avec soin sur les rôles, et pour que ce qui se trouvera dû encore par chaque Contribuable, soit exactement acquitté » ;

L'article 5 : « Le Conseil de Préfecture est autorisé à accorder, sur le vu des déclarations

Troyes, le 22 Janvier 1815.  
 Le Préfet du Département de l'Aube,  
 Officier de la Légion d'honneur,

A Messieurs les Sous-Préfets, les Maires des Communes, les Percepteurs & les Contrôleurs des Contributions.

LAVIS que j'ai fait publier le — du courant, vous a fait connaître, Messieurs, les contribuables auxquels l'article 5 de l'Ordonnance du Roi du 9 décembre dernier était applicable, et les objets pour lesquels ils avaient droit à la décharge entière des contributions de 1814. Ces objets sont les maisons, fermes, granges ou principaux bâtimens qui ont été incendiés ou entièrement démolis par les évènements de la guerre, et les biens à l'exploitation desquels ils étaient destinés; ainsi celui dont la ferme ou les principaux bâtimens ont été brûlés ou démolis en totalité, a droit à la décharge entière des contributions relatives à tous les biens à l'exploitation desquels cette ferme était destinée; celui dont la maison où il faisait son domicile a été incendiée ou démolie, a droit à la décharge des contributions assises sur cette maison et sur les autres biens qu'il possède dans le lieu de la situation, pourvu que ces biens soient exploités par lui, et ne fassent pas partie d'une autre maison ou d'une ferme qui n'aurait éprouvé aucun dommage, ou qui n'en auraient éprouvé que de faibles et non susceptibles de donner lieu à l'application de l'article 5 de l'Ordonnance du 9.

Indépendamment de cette décharge, les contribuables qui y ont

DÉPARTEMENT DE L'AUBE. CONTRIBUTIONS DIRECTES ORDINAIRES. EXERCICE 1814.

ARRONDISSEMENT d' PERCEPTION d'

ET AT des Contribuables dont les Maisons, Fermes, Granges ou Bâtimens principaux, se trouvent incendiés, détruits ou démolis, par suite des évènements de la guerre.

| NOMS ET DEMEURES des Contribuables. | ARTICLES DES RÔLES |            |                     |           | MONTANT TOTAL DES COTES aux rôles des Contributions |                        |                     |           | ÉVALUATION des Maisons, Fermes, Granges, ou Bâtimens principaux, incendiés, détruits ou démolis. Note. On laisse cette colonne en blanc. |
|-------------------------------------|--------------------|------------|---------------------|-----------|-----------------------------------------------------|------------------------|---------------------|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     | Foncier.           | Mobilière. | Portes et Fenêtres. | Patentes. | Foncier.                                            | Mobilière et Patentes. | Portes et Fenêtres. | Patentes. |                                                                                                                                          |
| COMMUNE d'                          |                    |            |                     |           |                                                     |                        |                     |           |                                                                                                                                          |
| Nicolas Adam, dem.' à               | 40                 | 35         | 15                  | »         | 45 <sup>50</sup>                                    | 8 <sup>25</sup>        | 2 <sup>50</sup>     | »         | »                                                                                                                                        |
| Jacques Bourgeois, dem.' à          | 70                 | »          | »                   | »         | 150                                                 | »                      | »                   | »         | »                                                                                                                                        |
| COMMUNE d'                          |                    |            |                     |           |                                                     |                        |                     |           |                                                                                                                                          |

CERTIFIÉ conforme aux Rôles, par moi Percepteur.

A le

## Annexe 15

Présentation des nouvelles tenues des **Sapeurs Pompiers** en 1961. (Cliché de M. et Mme J.Guilbert).

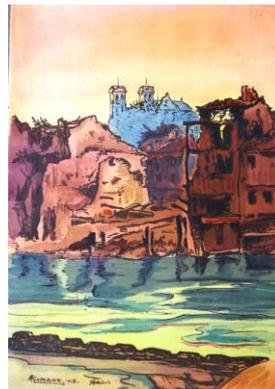


1<sup>er</sup> rang en bas : Maurice Macloud, Laurent Toussaint, Gabriel Breton, R. Serindat, R. Brockaërt  
 2<sup>e</sup> rang au centre : Mary Badoit, M. Doucet (maire), Léon Beudot (lieutenant), Roger Rousselet (adjoint)  
 3<sup>e</sup> rang en haut : Henry Baudoin, Gilles Rousselet, Jean Guilbert, Léon Hardy (cliché M. et Mme Jean Guilbert)

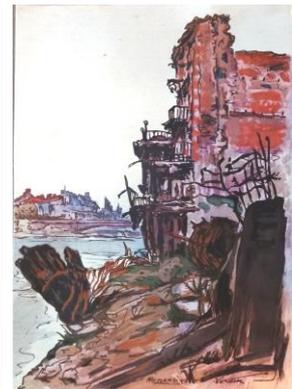
**André Romand** est né en 1889 à Troyes, peintre reconnu, a fait l'école des Beaux Arts de Paris. Il sillonne la France et différents pays d'Europe. Durant la guerre de 14-18, il est mobilisé dans l'infanterie et réalise de nombreuses aquarelles sur la vie des tranchées et certains sites dévastés. Il sera blessé à Verdun. Après la guerre en 1921, il s'établit à Rosnay-l'Hôpital où il peint des paysages de ce village (1) ainsi que des natures mortes et des scènes insolites (romanichels, les foires de Troyes...) Il décède en 1982 à Troyes.



1



2



3



4

1- Tableau de l'église de Rosnay depuis la propriété du peintre. 2 et 3- Aquarelles de Verdun en 1918.  
 4- Aquarelle du cimetière de Montfaucon en 1918.

## Annexe 16

Exemplaire des Bulletins de la Grande Armée, le 18<sup>ème</sup> du 10 septembre 1812 édité pendant la campagne de Russie provenant de la mairie de Rosnay. Archives de l'Aube, cote : 14 R 61.

# BULLETINS DE LA GRANDE ARMÉE.

18.<sup>e</sup> BULLETIN.

Mojaisk, le 10 Septembre 1812.

Le 4, l'EMPEREUR partit de Ghjat, et vint camper près de la poste de Gritueva.

Le 5, à 6 heures du matin, l'armée se mit en mouvement. A deux heures après midi on découvrit l'armée russe placée, la droite du côté de la Moskwa, la gauche sur les hauteurs de la rive gauche de la Koloha. A douze cents toises en avant de la gauche, l'ennemi avait commencé à fortifier un beau mamelon entre deux bois, où il avait placé 9 à 10,000 hommes. L'EMPEREUR l'ayant reconnu, résolut de ne pas différer un moment et d'enlever cette position. Il ordonna au corps de Naples de passer la Koloha avec la division Comte et la cavalerie. Le prince Poniatowski, qui était venu par la droite, se trouva en mesure de tourner la position. A quatre heures l'attaque commença. En une heure de temps, la redoute ennemie fut prise avec ses canons, le corps ennemi chassé du bois et mis en déroute, après avoir laissé les liers de son monde sur le champ de bataille. A sept heures du soir le feu cessa.

Le 6, à deux heures du matin, l'EMPEREUR parcourut les avant-postes ennemis : on passa la journée à se reconnaître. L'ennemi avait une position très-resserrée. Sa gauche était fort affaiblie par la perte de la position de la veille ; elle était appuyée à un grand bois, soutenu par un beau mamelon couronné d'une redoute armée de 25 pièces de canon. Deux autres mamelons couronnés de redoutes et armés de batteries, protégeaient sa ligne jusqu'à un grand village que l'ennemi avait démoli pour couvrir le plateau d'artillerie et d'infanterie, et y appuyer son centre. Sa droite passait derrière la Koloha en arrière du village de Borodino, et était appuyée à deux beaux mamelons couronnés de redoutes et armés de batteries. Cette position parut belle et forte. Il était facile de manœuvrer et d'obliger l'ennemi à l'évacuer ; mais cela aurait remis la partie, et sa position ne fut pas jugée tellement forte qu'il fallût élargir le combat. Il fut facile de distinguer que les redoutes n'étaient qu'échafauds, le fossé peu profond, non palissadé ni fraisé. On évaluait les forces de l'ennemi à 120 ou 130 mille hommes. Nos forces étaient égales ; mais la supériorité de nos troupes n'était pas douteuse.

Le 7, à deux heures du matin, l'EMPEREUR était entouré des maréchaux à la position prise l'avant-veille. A cinq heures et demie le soleil se leva sans nuages ; la veille il avait plu : « C'est le soleil d'Austerlitz », dit l'EMPEREUR. Quoiqu'au mois de septembre, il faisait aussi froid qu'en décembre en Moravie. L'armée en accepta l'augure. On battit un ban, et on lut l'ordre du jour suivant :

« Soldats,

« Voilà la bataille que vous avez tant désirée ! Désormais la victoire dépend de vous : elle nous est nécessaire ; elle nous donnera l'abondance, de bons quartiers d'hiver, et un prompt retour dans la Patrie ! Conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland, à Vitepsk, à Smolensk, et que la postérité la plus reculée cite avec orgueil votre conduite dans cette journée ; que l'on dise de vous : Il était à cette grande bataille sous les murs de Moskou !

puyai sa gauche. Le prince d'Eckmühl se mit en marche le long de la forêt, la division Compans en tête. Deux batteries de 60 pièces de canon chacune, battant la position de l'ennemi, avaient été construites pendant la nuit.

A six heures, le général comte Sorbier, qui avait armé la batterie droite avec l'artillerie de la réserve de la garde, commença le feu. Le général Pernetty, avec 30 pièces de canon, prit la tête de la division Compans (4.<sup>e</sup> du 1.<sup>er</sup> corps), qui longea le bois, tournant la tête de la position de l'ennemi. A six heures et demie, le général Compans est blessé. A sept heures, le prince d'Eckmühl a son cheval tué. L'attaque avance, la mousqueterie s'engage. Le vice-roi qui formait notre gauche, attaque et prend le village de Borodino que l'ennemi ne pouvait défendre, ce village étant sur la rive gauche de la Koloha. A sept heures, le maréchal duc d'Elchingen se met en mouvement ; et sous la protection de soixante pièces de canon que le général Foucher avait placés la veille contre le centre de l'ennemi, se porte sur le centre. Mille pièces de canon vomissent de part et d'autre la mort.

A huit heures, les positions de l'ennemi sont enlevées, ses redoutes prises, et notre artillerie couronne ses mamelons. L'avantage de position qu'avaient eu pendant deux heures les batteries ennemies nous appartient maintenant. Les parapets qui ont été contre nous pendant l'attaque redeviennent pour nous. L'ennemi voit la bataille perdue, qu'il ne la croyait que commencée. Partie de son artillerie est prise, le reste est évacué sur ses lignes en arrière. Dans cette extrémité il prend le parti de rétablir le combat, et d'attaquer avec toutes ses masses ces fortes positions qu'il n'a pu garder. Trois cents pièces de canon françaises placées sur ces hauteurs foudroient ses masses, et ses soldats viennent mourir au pied de ces parapets qu'ils avaient élevés les jours précédents avec tant de soin, et comme des abris protecteurs.

Le roi de Naples avec la cavalerie, fit diverses charges. Le duc d'Elchingen se couvrit de gloire, et montra autant d'intrépidité que de sang-froid. L'EMPEREUR ordonne une charge de front, la droite en avant : ce mouvement nous rend maîtres des trois parts du champ de bataille. Le prince Popiatowski se bat dans le bois avec des succès variés.

Il restait à l'ennemi ses redoutes de droite ; le général comte Morand y marche et les enlève ; mais à neuf heures du matin, attaqué de tous côtés, il ne peut s'y maintenir. L'ennemi, encouragé par ce succès, fit avancer sa réserve et ses dernières troupes pour tenter encore la fortune. La garde impériale en fait partie. Il attaque notre centre sur lequel avait pivoté notre droite. On craint pendant un moment qu'il n'enlève le village brûlé ; la division Friant s'y porte. 80 pièces de canon françaises arrêtent d'abord, et écrasent ensuite les colonnes ennemies qui se tiennent pendant deux heures serrées sous la mitraille, n'osant pas avancer, ne voulant pas reculer, et renonçant à l'espoir de la victoire. Le roi de Naples décide leur incertitude ; il fait charger le quatrième corps de cavalerie qui pénètre par les brèches que la mitraille de nos canons a faites dans les masses serrées des Russes et les escadrons de leurs cuirassiers ; ils se débattent de tous côtés. Le général de division comte Caulaincourt, gouverneur des pages de l'EMPEREUR, se porte à la tête du cinquième corps de cuirassiers, culbute tout, entre dans la redoute de gauche par la gorge. Dès ce moment plus d'incertitude, la bataille est gagnée : il tourne contre les ennemis les 100 pièces de canon qui se trouvent dans le village de Borodino, et les fait terminer à ses destinations : il

La perte de l'ennemi est énorme ; douze à treize mille hommes et huit à neuf mille chevaux russes ont été comptés sur le champ de bataille ; soixante pièces de canon et cinq mille prisonniers sont restés en notre pouvoir.

Nous avons eu 2500 hommes tués et le triple de blessés. Notre perte totale peut être évaluée à 10,000 hommes ; celle de l'ennemi à 40 ou 50,000. Jamais on n'a vu pareil champ de bataille. Sur six cadavres, il y en avait un français et cinq russes. Quarante généraux russes ont été tués, blessés ou pris ; le général Bagration a été blessé.

Nous avons perdu le général de division comte Montbrun, tué d'un coup de canon ; le général comte Canlaincourt, qui avait été envoyé pour le remplacer, tué d'un même coup une heure après.

Les généraux comtes de Serbelloni, de Mouton et Huart, ont été tués ; sept ou huit généraux ont été blessés, la plupart légèrement. Le prince d'Eckmühl n'a eu aucun mal. Les troupes françaises se sont couvertes de gloire et ont montré leur grande supériorité sur les troupes russes.

Telle est en peu de mots l'esquisse de la bataille de la Moskwa, donnée à deux lieues en arrière de Mojaisk et à vingt-cinq lieues de Moscou, près de la petite rivière de la Moskwa. Nous avons tiré 60,000 coups de canon, qui sont déjà remplacés par l'arrivée de 800 voitures d'artillerie qui avaient dépassé Smolensk avant la bataille. Tous les bois et villages, depuis le champ de bataille jusqu'ici, sont couverts de morts et de blessés. On a trouvé ici 2,000 morts ou amputés russes. Plusieurs généraux et colonels sont prisonniers.

L'EMPEREUR n'a jamais été exposé ; la garde, ni à pied ni à cheval, n'a pas donné et n'a pas perdu un seul homme. La victoire n'a jamais été incertaine. Si l'ennemi, forcé dans ses positions, n'avait pas voulu les reprendre, notre perte aurait été plus forte que la sienne ; mais il a détruit son armée en la tenant depuis huit heures jusqu'à deux sous le feu de nos batteries, et en s'opiniâtrant à reprendre ce qu'il avait perdu. C'est la cause de son immense perte.

Tout le monde s'est distingué : le roi de Naples et le duc d'Elchingen se sont fait remarquer.

L'artillerie, et sur-tout celle de la garde, s'est surpassée. Des rapports détaillés feront connaître les actions qui ont illustré cette journée.

« Monsieur l'Evêque de . . . , le passage du Niémen, de la Dwina, du Borysthène, les combats de Mohilow, de la Drissa, de Polotz, de Smolensk, enfin la bataille de la Moskwa, sont autant de motifs pour adresser des actions de grâces au Dieu des armées. Notre intention est donc qu'à la réception de la présente, vous vous concertiez avec qui de droit. Réunissez mon peuple dans les églises pour chanter des prières, conformément à l'usage et aux règles de l'Eglise en pareille circonstance. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. » De notre quartier impérial de Mojaisk, le 10 septembre 1812. »

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :  
Le Ministre Secrétaire d'Etat

## Annexe 17

Château des Comtes de Rosnay.

Cette publicité\* de 1885 parue dans le journal l'Aube n°107 du dimanche 10 et lundi 11 mai, peut laisser rêveur quant à son contenu. Tout d'abord, le fait qu'il est indiqué que ce château soit de construction récente, sachant qu'il date de la fin du XVIIe siècle, soit environ 2 siècles plutôt.

De plus, la mention de ces 2 lignes de chemin de fer me laisse perplexe. A cette époque, rallier une gare même située à 7 Km ne devait pas être aisé pour le commun des mortels.

Que représentaient 30 000 francs à cette époque ? Pour cela, il faut savoir qu'un facteur percevait en 1890 en moyenne 600 francs par an plus sa tenue et 2 paires de chaussures.



Plaque du préposé à la surveillance des biens privés d'un propriétaire.

Etude de M<sup>e</sup> BERTIN, notaire à Bar-sur-Aube, successeur de M<sup>e</sup> Martinet.

# CHATEAU

de Rosnay-l'Hôpital

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Lundi de la Pentecôte 25 Mai 1885  
à une heure de relevée

A BAR-SUR-AUBE, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Bertin, notaire

### DÉSIGNATION

La propriété du Château de Rosnay-l'Hôpital (Aube) comprend :

- 1<sup>o</sup> Le château proprement dit, de construction moderne, qui est composé de :  
Au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, office, fumoir, bibliothèque, vestibule, cuisine et deux chambres de serviteurs.  
Au premier étage : huit chambres de maître, salle de bains.  
Grenier et cave ; dans la cave existe un calorifère qui chauffe toute la maison.
- 2<sup>o</sup> Bâiment de service sur la rue, formant grange, écurie et remise, basse-cour et chenil.
- 3<sup>o</sup> Autre bâtiment, comprenant :  
Remises, bûcher, buanderie, laiterie et caves.
- 4<sup>o</sup> Parc, jardin potager et serre.
- 5<sup>o</sup> Beau clos en face le château, implanté d'arbres à fruits en plein rapport.

Le château est richement meublé, et l'acquéreur pourra reprendre tout ou partie du mobilier.

SITUATION EXCEPTIONNELLE, à proximité du chemin de fer d'Eclaron à Jessains, et du chemin de fer de Vtry à Brienne-le-Château, qui va être exécuté, enfin à 7 kilomètres de la gare de Brienne.

Mise à prix..... 30,000 fr.

*Une seule enchère adjugera.*

**Grandes facilités de paiement.**

S'adresser pour visiter au château, et pour tous renseignements à M<sup>e</sup> BERTIN, notaire.  
13631.

Madame Mouchel,  
jeune institutrice au  
début des années 1950,  
en charge de la classe  
des petits.  
(Cliché anonyme)



\*Archives de l'Aube-Réf.114PL64.

## Annexe 18

Une des trois chapelles de la crypte contenant la statue de saint Thomas Becket, dans sa tenue d'évêque de Cantorbéry.



Bras reliquaire de saint Thomas de Cantorbéry du XVIIème siècle, repéré par Monseigneur Marsat\*.

Ce reliquaire en bois peint et doré contient également les reliques de sainte Irénée, de saint Théophile, de saint placide et de saint Jucondin<sup>273</sup>. Pour ce dernier, martyrisé Troyes sous l'empereur Aurélien.

En 2003, son emplacement se situait dans la sacristie.  
Hauteur totale 43 cm.

\*Monseigneur Marsat, s'est le premier intéressé aux objets d'art religieux lorsqu'il était conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aube de 1971 à 1989.



Photo de Julien Marasi et François Griot.

à

<sup>273</sup> Enquête thématique départementale (patrimoine mobilier des églises de l'Aube), par Griot François, Marasi Julien et Decrock Bruno. Années 2003-2006

Intérieur de l'église supérieure Notre Dame de l'Assomption du XVIème siècle. On aperçoit à gauche une partie du mur datant du XIIème siècle. (Art roman)



Un autre bel objet est à signaler, il s'agit d'un lutrin avec aigle-lutrin en « potin » (mélange de cuivre, d'étain et de plomb). Donné à l'église en 1651 par un receveur du comté de Rosnay comme inscrit sur le pupitre : Me NICOLAS MAURY RECEPTEUR AU COMTE DE ROSNAY 1651. Il a figuré à l'exposition universelle de Paris en 1889. La hauteur totale du lutrin est de 1m50. La hauteur de l'aigle est de 60 cm. Il est toujours visible dans cette église.



## Annexe 19

Un constructeur de machines agricoles avait pignon sur rue au début du XXème siècle. C'était le début de la mécanisation agricole et il faudra attendre les années 1950 pour qu'elle prenne vraiment un essor industriel.



Carte postale ancienne.

Passage voûté du souterrain débouchant dans l'une des deux Caves d'un bâtiment de l'ancien château.



Taque de cheminée royale datée de 1660 située dans ce même bâtiment.



(Photos partielle).

À droite autre taque de cheminée découverte récemment, datée de 1654 et provenant de l'ancien château et restée dans le village.

## Annexe 20

Pigeonnier installé sur un porche, faubourg de Champagne.  
Et différents objets provenant de la mairie de Rosnay.



Type de lampion fin  
des années 50.



Tambour des sapeurs-pompiers utilisé  
parfois par le garde-champêtre qui était  
aussi appariteur.



Diplôme décerné à la fanfare de Rosnay en 1913.



## Annexe 21

---

La fanfare était dirigée par Monsieur Abel Pothémont natif de Rosnay (1888) et décédé à Champenoux (1914).

Ce morceau de musique en vogue au début du XXème siècle, prépare la revanche à venir.

Après la guerre de 14-18 et le décès prématuré de son chef d'orchestre et sans doute de certains de ces musiciens, la fanfare a-t-elle perdurée ?

Derniers vestiges sombrant dans l'oubli malgré ses lauriers...

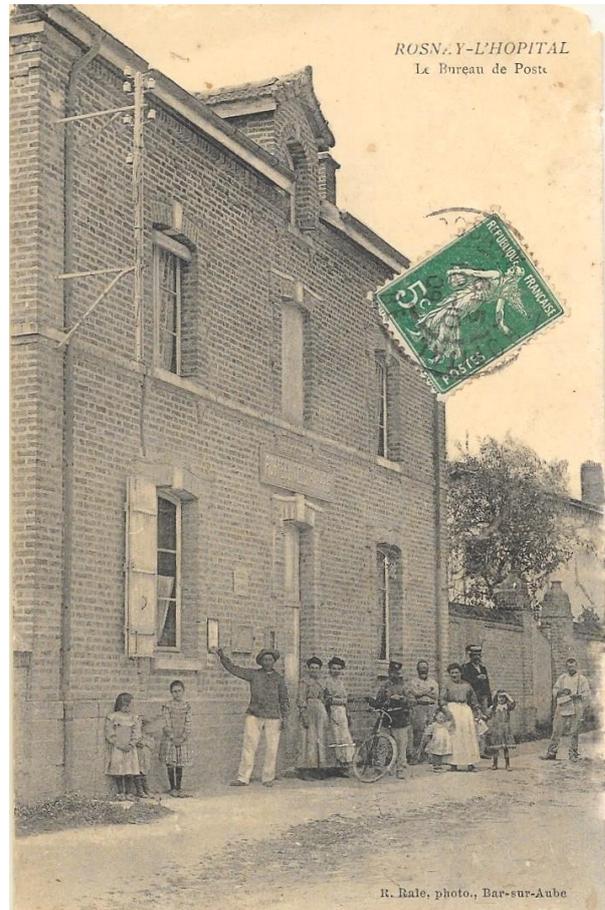
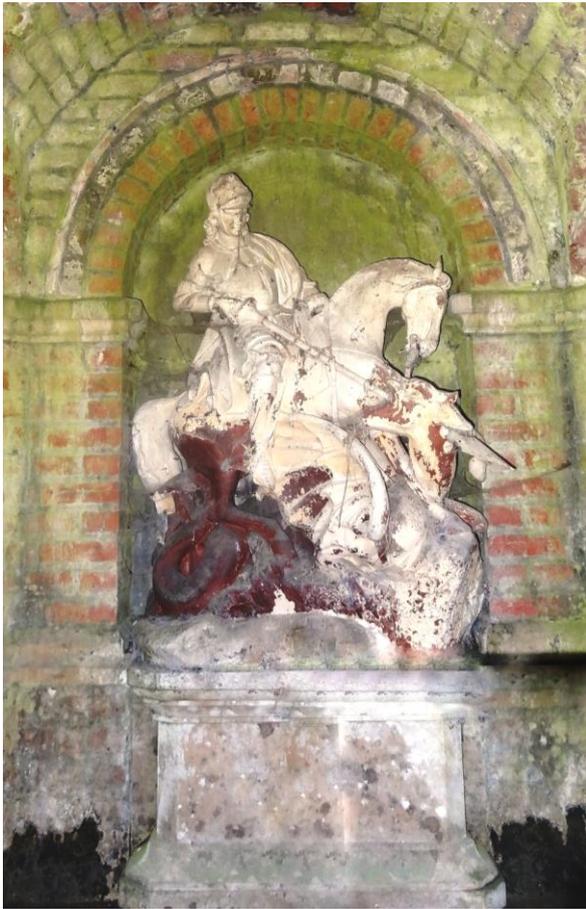


Casques de pompiers de Rosnay fin du XIXème siècle ?



## Annexe 22

Fontaine de Presles, Saint Georges terrassant le dragon, et la poste en 1909.



Carte postale ancienne. (Coll. particulière A. Mouchel)

Ci-dessous, fig.1-Le presbytère encore utilisé du temps du dernier curé, l'abbé Gross jusqu'en 1978. Un autre presbytère existait auparavant sur la propriété de M. Mérendet, près du pont et qui fut démoli à l'occasion de la construction du château des Roches en 1903.

Fig.2-Vue de l'ancienne école des sœurs de la providence et de leur logement réhabilités depuis. Aujourd'hui c'est une habitation privée depuis le départ de M. l'abbé Gross.



Fig.1



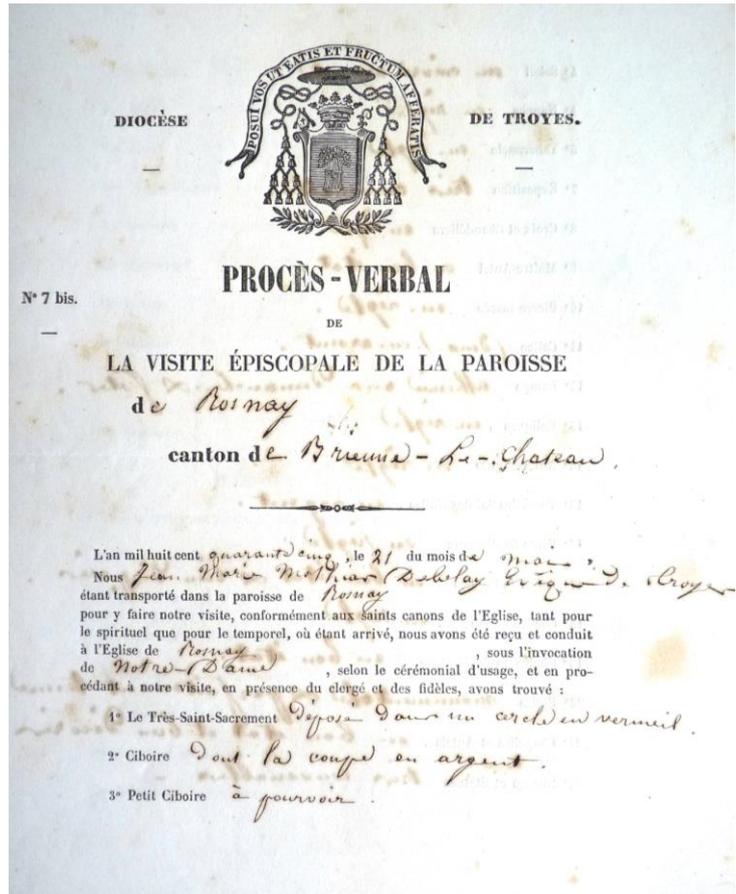
Fig.2

**Annexe 23**

Procès verbal établi le 21 mai 1845.  
L'évêque du diocèse de Troyes était M. Jean-Marie-Mathias Debelay de 1844-1848. Signature de R. Martin, vicaire G.



St Bernard né en Bourgogne en 1090, mort en 1153. Buste réalisé par le professeur ukrainien Serguei Gorbenko en 2000 (reconstitution).



|     |                                        |                                                             |                              |
|-----|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 23° | Lithurgie                              | <i>royenne</i>                                              | 3 -                          |
| 24° | Missel                                 | <i>en bon état</i>                                          |                              |
| 25° | Rituel                                 | <i>en bon état.</i>                                         |                              |
| 26° | Livres de chant                        | <i>en bon état.</i>                                         |                              |
| 27° | Sacristie                              | <i>originaux bien tenus</i>                                 |                              |
| 28° | Ornements                              | <i>bien propres et en nombre suffisant.</i>                 |                              |
| 29° | Linges                                 | <i>en règle.</i>                                            |                              |
| 30° | Meubles                                | <i>en bon état.</i>                                         |                              |
| 31° | Registres                              | des Actes de Baptême                                        | <i>en règle.</i>             |
|     |                                        | de première Communion et Confirmation                       | <i>à établir.</i>            |
|     |                                        | de Mariages et Sépultures                                   | <i>en règle.</i>             |
|     |                                        | de Confréries                                               | <i>du Rosnay - en règle.</i> |
| 32° | Lanterne pour porter le saint Viatique | <i>en bon état.</i>                                         |                              |
| 33° | Table des fondations                   |                                                             |                              |
| 34° | Cimetière                              | <i>qui sera pourvu bientôt d'une clôture plus complète.</i> |                              |
| 35° | Maison presbytériale appartenant à     | <i>la Communauté.</i>                                       |                              |
| 36° | Registres des délibérations            | <i>en règle.</i>                                            |                              |
| 37° | Composition légale de la fabrique      | <i>requise.</i>                                             |                              |
| 38° | Sommier des titres                     |                                                             |                              |
| 39° | Inventaire du mobilier                 | <i>à établir.</i>                                           |                              |

|                        |                              |                                                                                |  |
|------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--|
| Comptes de la fabrique |                              | <i>en règle.</i>                                                               |  |
| 40°                    | Rocettes                     | <i>868</i>                                                                     |  |
|                        | Dépenses                     | <i>292 80</i>                                                                  |  |
|                        | Excédant                     | <i>78 48</i>                                                                   |  |
|                        | Déficit                      |                                                                                |  |
| 41°                    | Recueil des Mandements       | <i>établi.</i>                                                                 |  |
| 42°                    | Location ou vente des places | <i>à voir. Habiter une maison plus légale et plus avantagée à la fabrique.</i> |  |

Et nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE unique

*Il sera procédé par son Vicaire à la fabrique et la permission aux acquisitions, réparations et régularisations indiquées aux numéros 3, 31, 34, 39 et 42 du présent procès-verbal.*

Et seront la présente ordonnance, et ledit procès-verbal, copiés par le secrétaire de la fabrique dans le registre des délibérations, lus à la Messe paroissiale par M. *Desobry*, Curé de Rosnay, que nous chargeons ainsi que le conseil de fabrique en ce qui le concerne, de veiller à leur exécution.

Donné à Rosnay, le jour, mois et an susdits.

*Pour M. l'Evêque de Troyes*  
*Le Vic. Gén. spécialement Délégué*

*R. Martin*

## Annexe 24

-----  
**Lecture des épitaphes de l'église supérieure et traductions latines :  
 A Gaon Barbier Escuyer.**



En attendant l'heureuse  
 Résurrection  
 Cy<sup>274</sup> dessous gisent Gaond  
 Barbier Escuyer Seigneur du Metz lieutenant  
 Général aux comté de Vertus  
 Rosnay et la Fertey sur Aube  
 Qui décéda en aoust 1595 et  
 Marguerite de Collignon sa femme  
 Décédée en décembre 1587  
 Jacques Barbier Escuyer Seigneur du  
 Metz leur fils décédé en  
 Février 1623 et Dame Margu  
 De Vassan sa femme décédée en  
 Octobre 1639. Priez Dieu  
 Pour Eux

**A messire Jacques Du Metz**



Icy repose le cœur de  
 Messire Jacques Du Metz Seigneur de Chalette  
 Conseiller du Roy en ses conseils Trésorier Général de ses  
 Revenus casuels dont le corps est enterré  
 En l'église de St Paul à Paris auprès de celui de dame  
 Margueritte Legrand sa femme décédée le 12 mars 1650  
 L'exercice des armes qu'il a porté longtemps avec  
 Honneur et succès n'a pas empesché qu'il n'ayt réussi  
 En celui des Finances où son mérite l'a appelé  
 Après avoir servy 22 ans Anne d'Autriche Reyne  
 Régente de France dont il estoit estimé  
 Il a esprouvé la bonne et mauvaise fortune  
 Avec une fermeté et une égalité d'âme qui  
 L'on fait chérir de ses amis et considérer de  
 Tous ceux qui l'ont connu  
 L'union de sa famille et la bonne éducation  
 De ses enfants dont il estoit honoré  
 Ont fait son principal bonheur  
 Il est mort entre leurs bras avec  
 Une résignation digne de sa vie le  
 14 novembre 1669 âgé de 65  
 Ans 5 mois 3 jours  
*mitis et humilis  
 cordé*

(Doux et humble de cœur)

<sup>274</sup> Ecriture suivant le style de l'époque.

### A messire Louis Berbier Du Metz.



#### Cy Gist

Messire Louis Berbier Du Metz Conseiller Aumosnier du Roy, abbé de St Martin de Huyron et de Ste Croix de Guinguant, Prieur de ce lieu de Rosnay et de celui de Chalette, cy devant Doyen de St Maclou de Bar sur Aube lequel après avoir toujours mené une vie innocente et sage vint mourir le 7 novembre 1699 au lieu où il était né le 12 may 1628, aymé de ses parents qu'il honoroyt, chéri de ses amis qu'il respectoit, pleuré des pauvres qu'il assistoit et regretté généralement de tous

Priez Dieu pour lui

Monsieur Gédéon Berbier du Metz Chevalier Comte de Rosnay Conseiller du Roy en ses conseils Président en sa chambre des comptes a fait poser cette épitaphe en mémoire de son cher frère

### A messire Pierre Claude Du Metz.



#### A la Mémoire

De messire P. CL. Du METZ

Lieutenant Général d'Artillerie

Gouverneur de Gravelines

Né à Rosnay en 1638

Tué à la bataille de Fleurus en 1690

Et mis au rang des hommes illustres

Du siècle de Louis XIV

Il était frère

De Gédéon du METZ Comte de Rosnay

Et de l'abbé du METZ

Priez Dieu pour le repos de son âme

## Installation officielle du Chemin de la Croix dans l'église supérieure de l'assomption et d'une Croix en fer place du Poirier.

### O CRUX AVE SPES UNICA ! (1)



L'an 1836 le dimanche 16 octobre sur la demande de M.Devolz, desservant de Rosnay du 1<sup>er</sup> dudit mois d'octobre, suivant l'autorisation de Mgr Des Hons évêque de Troyes du 8 du même mois, en vertu d'un Rescrit de SS. Grégoire XVI du 23 Xbre, M. Roizard, vicaire gal, Assisté de plusieurs curés et desservants, a solennellement Erigé en cette église, en présence de Mrs Deline maire de Rosnay Beugnot, adjoint, Garnier et V. Rongeat, marguilliers et d'un grand concours de fidèles, le chemin de croix auquel il a Attaché à perpétuité les indulgences accordées par les souverains Pontifes, ce chemin de la croix donné par M.G.E. De La Cour ancien maire de

Rosnay, et ancien juge de paix du canton de Vandœuvre.

Si quis vult post me venire, tollat crucem suam, et sequatur me (*matth, XVI*) (2)

Non est alia VIA ad vitam. (*Imit. Christi lib II. Cap XII.*) (3)

LE DIT JOUR 16 octobre, a été bénite avec la même solennité et dédiée à St. VICTOR une croix de fer que M. N. Victor De LA COUR aussi ancien maire de Rosnay a fait ériger sur la place du Poirier de la Garenne.

Arbor decora et fulgida ! (4)

1- « Salut ô Croix, unique espérance ». Cette locution est le premier verset de la sixième strophe de l'hymne Vexilla Regis, composé au VI<sup>ème</sup> siècle par Venance Fortunat, évêque de Poitiers et poète chrétien.

2- « Si quelqu'un veut venir avec moi, qu'il prenne sa croix et me suive ». Selon saint Matthieu, chap.16, verset 24.

3- « Il n'y a pas d'autre voie pour atteindre la vraie vie ». Imitation de Jésus-Christ de Thomas à Kempis. XV<sup>ème</sup> siècle, livre 2, chap.12.

4- « Arbre splendide et éblouissant ». Hymne Vexilla Regis. Invention et Exaltation de la Sainte Croix.

## Termes anciens d'après

### Le Vocabulaire François 1805, le dictionnaire Landais 1839, le Larousse et l'académie des jeux

- Acenser ou accenser : ancienne coutume : donner, prendre à bail.
- Acens ou accense : terme d'ancienne juridiction féodale, dépendance d'un bien : ce pré est une accense de ma ferme. Ce dit aussi pour un héritage.
- Accensies ou gistes : ou droit d'ascensive sur les non nobles ou les non-clercs, droit sur les fermages moyennant un cens.
- Accins : clôtures d'une possession seigneuriale échue au premier né.
- Alleu : franc-alleu : il n'a d'usage qu'avec le mot franc, et il se dit de tout fond de terre, soit noble ou roturier, qui exempt de tous droits seigneuriaux.
- Admodiateur ou amodiateur : qui prend une terre à ferme (bail ou louage).
- Admodiation : bail à ferme d'une terre en grain ou en argent.
- Admoisonner : affermer, donner à quelqu'un la jouissance d'un domaine ou d'une charge moyennant le versement d'une redevance.
- Affouage : droit de coupe de bois.
- Amé et féal : aimé et fidèle, se disait dans les lettres royales. Pour dire son meilleur ami.
- Amodié : affermer une terre en grain ou en argent. Revenus de la ferme.
- Antienne : qui marque l'alternative, terme de liturgie catholique, verset dit en tout ou en partie avant un psaume ou un cantique et répété ensuite tout entier. Les antiennes étaient à l'origine, chantées alternativement par deux cœurs. On dit familièrement : chanter la même antienne, pour : se répéter.
- Apanage : ce que les souverains donnent à leurs puînés pour leur tenir lieu de partage.
- Appert : précédé de « il », indicatif de apparoir ; il paraît, il est évident.
- Arder ou ardre : de ardère, brûler. Ars, Arse, participe. Conservé longtemps dans cette imprécation populaire : le feu de St Antoine vous arde !
- Arpent : étendue de terre ordinairement de cent perches carrées.
- Assencie : vente effectuée par les échevins, bourgeois et habitants de la ville de la Ferté, le jour de Noël.
- Aulne : arbres poussant sur les sols humides. Aulne ou aune, il est encore nommé vergne ou verne.
- Aveu : Acte notarial du moyen-âge. Témoignage, approbation. Reconnaissance que le vassal donne à son seigneur de fief, pour raison des terres qu'il tient de lui (héritage). Aujourd'hui on dirait que c'est un acte juridique passé entre le vassal et son seigneur. Le seigneur devait dénombrer dans cet acte tout ce qui dépendait de son fief.
- Bailli : dans la France du moyen âge et de l'ancien régime, agent du roi qui était chargé de fonctions administratives et judiciaires. D'abord responsable de missions temporaires, les baillis, appelés sénéchaux dans le midi, devinrent vers 1260 des officiers sédentaires placés à la tête des baillages ; à partir du XVe siècle leurs pouvoirs diminuèrent.
- Barbacole : jeu de cartes.
- Ban : publication, proclamation, annonce publique de quelque chose ; proclamation de mariage, de vengeance, de vente de marchandise, de minute notariale...
- Le ban (et la justice) : devoir le ban : convocation pour la population virile propre à porter les armes, composée des citoyens les plus valides, en cas de périls...Arrière-ban : citoyens les plus âgés.
- Banalité (droit de) : au moyen âge et pendant l'ancien régime, servitude consistant dans l'usage obligatoire et public d'un bien appartenant au seigneur. Four banal, moulin banal, pressoir banal...
- Bassette : jeu de cartes de hasard originaire d'Italie (bassetta depuis le XVIème siècles). Déguisé par la suite sous les noms de Pharaon, Barbacole ou pour et contre, afin d'échapper aux peines ordonnées contre ceux qui joueraient à ces jeux (ordonnances royales de Louis XIV).

- Batterie : terme de guerre, réunion de pièces d'artillerie disposées pour tirer sur l'ennemi.
- Bedeau : officier des églises. Sa principale fonction est de marcher devant le prêtre pour lui faire place. Officier des universités, officier nommé comme appariteur, huissier.
- Bénéfice : autrefois, titre ecclésiastique accompagné d'un revenu : bénéfice simple ; bénéfice ayant ou avec charge d'âmes, ou à charge d'âmes. On nommait bénéfice à simple tonsure, un bénéfice qu'on pouvait posséder quoiqu'on ne fût que tonsuré ; et bénéfice sécularisé, un bénéfice qui n'était possédé que par des réguliers, et qui, par dispense du pape, pouvait être possédé par des séculiers.
- Biscaïen : petit boulet de canon.
- Boisseau : ancienne mesure de capacité particulièrement destinée aux matières sèches : blé, farine... ; vendre, mesurer au boisseau. Les divisions du boisseau sont le ½ boisseau, le quart, le ½ quart, le litron et le ½ litron. Ces deux derniers ne servent qu'à mesurer les menus grains et les légumes secs.
- Bourgeois du roi : la durée du séjour, en un lieu déterminé, pour devenir bourgeois du roi, variait suivant les pays.
- Cabinet : petite pièce souvent sans fenêtre. Anciennement lieu de retraite pour étudier et travailler. Plus communément lieu d'aisance.
- Cancel : partie du chœur d'une église qui est entre le maître-autel et la balustrade dont il est entouré.
- Canonicat : bénéfice d'un chanoine.
- Capitulaire : appartenant à un chapitre. Acte, assemblée, résolution capitulaire.
- Casuel : revenus casuels, profits qui reviennent aux prêtres des baptêmes, mariages, enterrements... Charges Casuelles, charges non transmissibles dans les familles. Charges au profit du Roy.
- Cartulaire : recueil d'actes, titres, etc. d'un monastère, d'un chapitre.
- Chambre : à l'origine on donnait le nom de chambre uniquement aux pièces voûtées, se dit de la plupart des pièces d'une maison et principalement de celle où l'on couche.
- Chambrier : officier claustral dans quelques monastères. C'était autrefois l'officier de la couronne de France.
- Chantre : celui qui chante à l'église, qui entonne les psaumes et les antiennes. Celui ou celle qui dans un couvent, dirige le cœur.
- Chapitre : le corps des chanoines : l'assemblée qu'ils tiennent pour traiter de leurs affaires. On le dit aussi des assemblées de religieux, des ordres royaux, des ordres militaires etc. et de l'endroit où elles se tiennent. Lieu dans un monastère où l'on peut parler (d'où la citation avoir droit au chapitre). En ce lieu, les moines confessent leurs péchés en public dans le seul endroit du monastère où il est possible de parler.
- Chaussée : levée de terre que l'on fait au bord d'une rivière, d'un étang, pour contenir l'eau. Levée qui se fait dans les lieux bas pour servir de chemin.
- Chenevières : champs semés de chenevis (graines de chanvre)
- Cénobite : religieux qui vit en communauté sous une certaine règle. On ne le dit guère que des anciens moines qui vivaient en commun, par opposition aux ermites, qui vivaient seuls.
- Cens : redevance en argent.
- Cense : métairie, ferme.
- Censier : à qui le cens est dû. Seigneur censier.
- Censive : redevance en argent ou en denrées, due au seigneur de fief. L'étendue des terres roturières qui dépendent d'un fief, et qui doivent lods et rentes.
- Chartre : anciens titres.
- Clerc : dans l'église catholique, celui qui s'est consacré au service des autels en prenant la tonsure : un clerc tonsuré. Un clerc qui n'a pris que les ordres mineurs peut se marier ; mais son mariage l'exclut des privilèges et des fonctions de la cléricature. Dans un sens plus étendu, on appelle clerc ou ecclésiastique tous ceux qui, par état, se consacrent au service divin, depuis le simple tonsuré jusqu'au prélat de premier ordre.
- Client : celui qui se met sous la protection d'un plus puissant (seigneur).
- Commendataire : il se dit de qui possédait un bénéfice en commende. Abbé commendataire, ce dit d'un seigneur qui gère les terres d'une abbaye.

- Commende : titre donné par le pape à un ecclésiastique séculier pour posséder un bénéfice régulier, avec la permission au commendataire de disposer des fruits pendant sa vie : posséder un bénéfice en commende.
- Commodo et incommodo : mots latins signifiant de l'avantage et de l'inconvénient- Enquête préalable effectuée par l'administration, avant la prise de certaines décisions.
- Conséquences et dépendances : dans un style pratique, on dit en parlant d'une maison, d'une affaire, d'un procès : les circonstances et dépendances, pour signifier tout ce qui en dépend.
- Cornage : droit qui se payait autrefois pour les bêtes à cornes.
- Corporal (le) : « la patène et le corporal ». Linge blanc que l'on pose sur la nappe de l'autel, et sur lequel on place le calice, la patène, le ciboire...
- Corvées : service que le paysan doit au seigneur, soit en journées de corps, soit en journées de voitures et de chevaux. Travail gratuit.
- Couchant et levant : c'est-à-dire domicilié sur la terre du seigneur, était soumis à sa justice, à moins qu'il ne fut Bourgeois du roi, et dans ce dernier cas il n'avait pas d'autres juges que les officiers du roi.
- Coulpe : battre sa coulpe, se frapper la poitrine (mea culpa).
- Croisées : architecture du moyen âge et de la renaissance. Fenêtre en forme de croix, en bois ou en pierre.
- [ne] croisse, ne décroisse : se dit pour la valeur des biens, bon an mal an.
- Cure : fonction, autorité du prêtre chargé de la direction spirituelle d'une paroisse ; circonscription dans laquelle il exerce cette autorité.
- Custode : la couverture ou le pavillon que l'on met sur le ciboire qui contient les hosties consacrées ; se dit aussi pour les rideaux qui décorent les grand autel.
- Décimateur : qui a droit de lever la dîme dans une paroisse.
- Dénombrement : compte et détail.
- De profundis : c'est le commencement d'un psaume des catholiques qui est une prière pour les morts. - de profundis clamavi ad te, domine : « des profondeurs, je criais vers toi, seigneur ».
- Der (forêt du) : le nom celtique signifie chêne.
- Desservant : prêtre qui dessert une église.
- Dîme : la dixième partie (ou autre portion quelconque) des fruits de la terre, etc., que l'on payait à l'église ou aux seigneurs.
- Droit d'usage : coutume, pratique reçue.
- Douaire : droit ancien. Biens assignés. Portion des biens du mari, fixée par la coutume ou le contrat de mariage pour en jouir, en cas que la femme survive à son mari, ou en propriété ou en usufruit, suivant la disposition de la coutume.
- Escuyer ou écuyer: titre que portaient les simples gentilshommes et les anoblis. Anciennement aussi, titre que portaient les jeunes gens de la plus haute qualité jusqu'à ce qu'ils eussent été armés chevaliers.
- Emblaver : semer une terre en blé.
- Ensaisiner : mettre en possession.
- Exploit : acte que fait un huissier pour assigner, saisir...
- Fabricien : celui qui est choisi pour avoir soin du temporel d'une paroisse. Voir fabrique. On dit aussi fabricant, et plus ordinairement marguillier.
- Fabrique : revenu affecté à l'entretien d'une église paroissiale, et généralement tout ce qui appartient à cette église, fonds, revenu, mobilier, argenterie, ornements, etc. : quêter pour la fabrique. Il s'entend aussi du corps, de l'assemblée de ceux qui sont chargés d'administrer la fabrique : la fabrique a décidé que... ; adressez-vous à la fabrique.
- Fauchée : ce qu'un faucheur coupe de foin, etc., en un jour.
- Feudataire : du latin feudum, fief. Dans le régime féodal, celui qui possède un fief, et qui doit foi et hommage au seigneur suzerain.
- Feudiste : homme versé dans la matière des fiefs. On dit aussi : docteur feudiste.
- Fief : domaine noble.
- Fièvre pourprée : maladie maligne qui se manifeste au-dehors par de petites rougeurs sur la peau.

- Finage : étendue d'une juridiction ou d'un territoire jusqu'aux confins d'un autre.
- Foi et hommage : terme de jurisprudence féodale. Soumission que le vassal est tenu de rendre à son seigneur de fief dominant, pour lui marquer qu'il est son homme, et lui jure une entière fidélité.
- Foi lige : foi et hommage comportant l'obligation de servir le seigneur dominant envers et contre tous. Fidélité à remplir ses engagements.
- Formariage : vieux terme de jurisprudence féodale, mariage contracté par une personne de condition serve ou Main-mortable, avec une personne franche ou de tout autre condition que la leur, sans la permission du seigneur.
- Franc-alleu : terre libre de tous impôts.
- Frères convers : religieux vivant dans une abbaye, ils n'ont prêté que le vœux d'obéissance. Ils n'ont pas les capacités pour devenir moine. Ils accomplissent les travaux manuels (menuiserie, charpente, maçonnerie et bien sûr les travaux des champs).
- Fuye ou fuie : petit colombier ou l'on nourrit un certain nombre de pigeons domestiques.
- Gagnage : pâtis, lieu où vont paître les troupeaux.
- Garnison : un ou plusieurs soldats envoyés dans une maison aux dépens du maître pour y garder des meubles saisis.
- Garnisaire : homme mis en garnison chez les contribuables en retard, pour les obliger à payer.
- Géline : poule.
- Giste : valeur d'une rente. Termes d'art militaire, forte pièce de bois dont on se sert pour la construction des batteries d'artilleries, sous forme de plate-forme, de parapet, ou de couverture.
- Grosse : pour les procès verbaux, la grosse est la copie ; pour les requêtes, elle est l'original. C'est aussi l'expédition d'un acte faite sur la minute et revêtue des formalités prescrites par les lois.
- Gruyer : seigneur gruyer, c'est-à-dire, qui a un certain droit sur les bois de ses vassaux- Officier s'occupant des bois et des délits s'y rattachant.
- Guidon : petite enseigne d'une compagnie de gendarmerie. L'officier même qui le porte.
- Harnois : engin de pêche, filet semi circulaire tendu à l'aide de pieux.
- Hoc : sorte de jeu de cartes.
- Hocca : jeu de hasard d'origine italienne, analogue au biribi, qui fut en faveur en France aux XVIIème et XVIIIème siècle.
- Hoir : héritier.
- Hommage : terme de jurisprudence, devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève.
- Ibid. : abréviation utilisée dans les notes bibliographiques pour faire référence à un ouvrage déjà cité dans une note précédente.
- Insinuations : enregistrement sur un registre public des dispositions qui doivent être rendues publiques.
- Journal : une certaine mesure de terre.
- Jurée : juridiction, étendue du lieu où s'exerce le pouvoir.
- Justice (haute, moyenne et basse) : mode d'organisation médiéval du système judiciaire<sup>275</sup>.  
Justice haute : le seigneur (ou juge seigneurial) peut juger toutes les affaires et prononcer toutes les peines, dont la peine capitale. Cette dernière ne pouvant être exécutée qu'après confirmation par des juges royaux.  
Justice moyenne : le seigneur peut juger les rixes, injures et vols. Elle joue un rôle important au civil, notamment en matière de successions...  
Justice basse : le seigneur peut juger les affaires relatives aux droits dus au seigneur, cens, rentes... Il s'occupe également des délits et amendes de faibles valeurs (dégâts des bêtes, injures...).
- Laudes : louanges en latin. Elles contiennent principalement les louanges au seigneur et sont composées de psaumes, de cantiques et d'une hymne.

---

<sup>275</sup> D'après WIKIPEDIA.

- Ligue : confédération qui se fit en France vers la fin du 16<sup>ème</sup> siècle sous prétexte de défendre le catholicisme contre les Huguenots.
- Litre : bande noire autour d'une église, sur laquelle sont peintes les armoiries du seigneur. Droit de litre : droit que les seigneurs seuls avaient de faire peindre leur armoiries dans les chapelles et les églises.
- Livre : monnaie de compte en France, qui valait vingt sous ; ou poids, ordinairement seize onces ou deux Marcs. Dans les nombres rompus (fraction), on disait livres au lieu de francs, comme quatre livres dix sous. La livre de Paris valait 16 onces.
- Livre de Troyes : symbole lb t (lb : abréviation du terme latin libra), est une unité de masse. Le t de (Troy), du nom de la ville de Troyes et de ses foires du moyen-âge. La livre de « Troy » était utilisée pour la mesure des médicaments et des métaux précieux comme l'or, l'argent, le platine...
- Lods : qui n'a d'usage qu'avec le mot ventes au pluriel. Ainsi le droit de lods et ventes, est la redevance qu'un seigneur censier a droit de prendre sur le prix d'un héritage vendu dans sa censive. Par le paiement de ce droit, le seigneur approuvait ce contrat, et l'ensaisinait.
- Maignées : ménages d'hommes de condition mainmorteable.
- Maisnie(s) : famille liée par le sang, maisonnée.
- Main-morteable, mainmorteable, main-morte : termes de féodalité, état de ceux qui ne peuvent rendre les services ou devoirs auxquels les fiefs les obligent, et dont les biens ne sont pas sujets à mutation. Ex : vente de biens suite au décès d'une personne sans héritiers.
- Maison dieu : était au moyen âge un hôpital monastère destiné à accueillir les pauvres pèlerins, puis les malades des environs. Elle se limitait au logement des pauvres, des passants, des voyageurs et des pèlerins. Elle prit l'appellation d'hôtel dieu au XVIIIe s.
- Manant : habitant qui demeure en un bourg ou village. Paysan, rustre.
- Mandement : ordre par écrit et rendu public, de la part d'une personne qui a autorité et juridiction.
- Manouvrier : ouvrier qui travaille de ses mains et à la journée. Se dit aussi journalier.
- Manse : étendue de terrain suffisante pour loger et nourrir une famille.
- Marc : poids qui contient huit onces (livre = 2 marcs ou 16 onces).
- Maréchaussée : Mairichauciée : compagnie de gens à cheval, établie sous la dépendance des maréchaux de France, pour veiller à la sûreté publique. Aujourd'hui, gendarmerie.
- Marguillier : qui administre les biens d'une église, qui a le soin de tout ce qui regarde la « fabrique » et l'œuvre d'une paroisse, ou les affaires d'une confrérie.
- Mense : revenu qui est dans le partage de l'abbé, des religieux, et celui dont l'abbé et les religieux jouissent en commun.
- Mesmariage : droit que payait un serf à son seigneur pour pouvoir se marier à une femme de condition libre, ou à une serve d'un autre seigneur, sans être sujet à la peine du formariage.
- Messelier : sergent Messelier, officier nommé par le seigneur ou par les habitants d'un lieu et qui doit prêter serment devant le juge de ce même lieu. Il est chargé de faire respecter les actes de justice et veiller à leur exécution. Ex : percevoir le montant d'un procès verbal ou accompagner un prisonnier (Coutume de baillage de Troyes).
- Mine : vaisseau qui sert à mesurer et qui contient la moitié d'un setier. Mesure pour les terres, qui revient environ à un demi-arpent de Paris.
- Minute : l'original des actes qui demeure chez les notaires ; l'original des sentences, des arrêts, des comptes qui demeurent au greffe.
- Moine de cœur : à l'inverse des frères convers, ces religieux ont prononcé leurs vœux solennels de pauvreté, chasteté et d'obéissance. Lettrés, ils copiaient les textes de la bible.
- Mouvant : se dit de terres qui relèvent d'un fief.
- Muid ou muid : mesure pour les liquides, les grains, le sel, le charbon, etc. Le vaisseau qui contient la mesure d'un muid de vin ou de quelque autre liqueur. Contient 12 setiers ou 1,824 m<sup>3</sup> (valeur de Paris).
- Mutation : en jurisprudence, changement.
- Nécrologe : registre où est notifiée la date de la mort des personnes illustres.

- Noue : 1 : terre grasse et humide fournissant des herbages pour le bétail - 2 : petit ruisseau ou fossé (ex : fontaine de Braux)
- Obérer : endetter
- Obit : service fondé pour le repos de l'âme d'un mort.
- Obituaire : registre obituaire, celui qu'on tient dans une église, des obits qui y sont fondés.
- Oculi : orifice, ouverture dans un mur qui laisse passer la lumière.
- Olographe : testament écrit en entier de la main du testateur.
- Once : poids pesant huit gros.
- Octante : quatre-vingts.
- Ost ou host : service militaire.
- Quint : la 5<sup>e</sup> partie de quelque chose ; le droit qu'on paie en quelques lieux pour l'acquisition d'un fief au seigneur dont le fief est mouvant.
- Quittance : déclaration par écrit que l'on donne à quelqu'un, et par laquelle on le tient quitte de quelque somme d'argent, ou de quelque autre redevance.
- Pâtis : lieu où vont paître les troupeaux.
- Perches de terres : mesure d'arpentage de dix huit, vingt ou vingt deux pieds de roi selon les régions. Remplacées par le décamètre.
- Perclus : paralytique, impotent de tout le corps, ou d'une partie.
- Petite écurie : école des pages du roi à Versailles, réservée aux fils des familles de la noblesse.
- Pied : ancienne mesure de longueur valant 32,484 cm.
- Plain chant : chant ordinaire de l'église catholique.
- Porpris, pourpris : enceinte, habitation.
- Pouillé : l'état et le dénombrement de tous les bénéfices qui sont dans l'étendue d'un diocèse.
- Prébende : revenu ecclésiastique, attaché, annexé ordinairement à une chanoinie : le canonicat même.
- Prévôt : titre de divers officiers préposés pour avoir soin, autorité ou direction...ex : prévôt du chapitre, de la maréchaussée, officier qui était préposé pour veiller à la sûreté des grands chemins. Prévôt de l'armée, de la marine, de salle, royal, des monnaies...
- Prévôt du chapitre : personne ayant la direction ou l'autorité sur quelque chose.
- Prieur : celui qui a la supériorité et la direction dans certains monastères de religieux.
- Prieuré : communauté religieuse placée sous l'autorité d'un prieur. Église, maison d'une telle communauté.
- Prisée (la) : le prix que l'on met aux choses dans les inventaires pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur.
- Priser ou prisier : estimer, faire cas...
- Procession : cérémonie religieuse dans laquelle le clergé et le peuple marchent en ordre, en chantant des prières.
- Puîné : cadet, qui est né après un de ses frères ou une de ses sœurs.
- Recordés : assistés de 2 témoins, ici de 2 huissiers.
- Rédimer : se rédimer du pillage, se préserver, chercher à l'éviter. Se racheter, se faire pardonner des fautes...
- Réfractaire : pendant la guerre 1940-45, homme refusant le service du travail obligatoire (STO) en Allemagne. Loi instituée à partir de mars 1943 (circulaire n° 447). Celle-ci devait permettre en échange le retour de nos prisonniers...
- Régulier : composé des ordres religieux. Bénéfice régulier, qui ne peut être tenu que par un religieux.
- Rente : revenu annuel.
- Requint : la 5<sup>e</sup> partie du Quint que l'on paie au seigneur outre le Quint, quand on vend un fief qui relève de sa seigneurie. Entrée dans une affaire pour le Quint.
- Rescrit : répondre à une lettre, à une demande... Réponse que font les papes sur des questions de théologie, pour servir de décision ou de loi. Le rescrit s'appelle aussi bulle ou monitoire.
- Rober : voler, dépouiller. Robée, la ville est considérée comme une proie, elle est mise à sac. D'après « Les Chroniques de Jean Froissart ».

Rouage : le rouage correspond au paiement de la location des places occupées dans les foires ou marchés par les marchands étrangers.

Rouir : du vieux mot français ru, ruisseau, pour lequel on dit rou.

Mettre le chanvre dans l'eau et l'y laisser quelques jours, afin de le rendre plus propre à être brisé. On dit faire rouir le chanvre ; le chanvre ne roui pas bien dans l'eau courante.

Sacristain : celui qui a soin de la sacristie d'une église. Ecclésiastique pourvu d'un bénéfice avec le titre de sacristain.

Saisine : terme de féodalité, prise de possession d'un fond, d'un héritage, en vertu d'un acte qui en était donné par le seigneur dont l'héritage relevait. Droit de saisine, celui qui était dû au seigneur, pour la prise de possession d'un héritage qui relevait de lui.

Scolastique : appartenant à l'école. Ce qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école.

Séculier : qui n'est ni ecclésiastique ni religieux donc laïque.

Septier : septier de froment, mesure de grains entre autres, se divise en 2 mines, la mine en 2 minots, le minot en 3 boisseaux et le boisseau en 16 litrons...

Serf : qui n'est pas libre, qui dépend d'un maître, esclave.

Serve : féminin de serf.

Siguette ou signette : terme de maréchalerie, sorte d'embouchure : un mors à la siguette.

Anciennement c'était un cavesson formé d'un demi-cercle de fer creux, voûté et denté, que l'on met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter et les dresser.

Sol : monnaie de l'ancien régime équivalant du sou. Il fallait 20 sous ou sols pour faire une livre et 12 deniers pour faire un sou.

Sort principal : terme de pratique, pour dire, le capital d'une rente qui produit des intérêts.

Sou : monnaie de compte, la vingtième partie de la livre, valant douze deniers.

Souloir : avoir coutume : il soulait dire...il se dit que...

Soumission : obligation, engagement, promesse de payer une certaine somme ; déclaration par laquelle on s'engage à faire une chose, moyennant certaines conditions.

Soumissionnaire : celui, celle qui fait sa soumission pour quelque paiement ; pour l'acquisition d'un bien national, d'une fourniture, la confection de quelque ouvrage.

Summa : somme d'argent

Tabellionage : office, exercice, fonction de tabellion (notaire).

Taillable haut et bas : c'est-à-dire selon le bon vouloir du seigneur.

Terrage : anciennement, droits qu'avaient certains seigneurs de lever une partie des fruits provenant sur des terres qui étaient dans leur censive. Action de terrer le sucre, la vigne...

Terrier : registre contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus.

Toise : mesure longue de six pieds.

Valétudinaire : qui a une santé chancelante, maladif.

Vanter : louer, priser extrêmement.

Vigiles : offices religieux pratiqués à 3 heures du matin.

Vinages : au XIVE siècle, correspond à une certaine rente de vin que l'on appelle vinage, qui peut valoir vingt deux muis de vin environ.

Ycelui, ycelle : celui, celle.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Annales Troyennes**, descriptif des maires, instituteurs, notaires et desservants...Archives départementales de l'Aube.
- Annuaire Administratif**, Statistique et Commercial de l'Aube. 1924-cote 2PL87  
P17 à 48 +carte de Rosnay- p383 syndicat de la Voire- Archives de Troyes.
- ARBOIS de JUBAINVILLE H.**, Archiviste, Histoire des Ducs et des Comtes de Champagne. Répertoire Archéologique du département de l'Aube.
- ARNAUD A.F.**, peintre- Voyage Archéologique et Pittoresque dans le Département de l'Aube et dans l'Ancien Diocèse de Troyes- Cote : BM 1533- 1 vol.in. folio.Troyes, 1837.
- ARPIN Ch.**, Les horreurs de la campagne de 1814-Pièces justificatives-Commissaire Claude Girardon : Rapport sur les inhumations dans le département.
- ASSIER Alexandre**, Nouvelle Bibliothèque de l'Amateur Champenois- Cote : PP592-13  
Volumes (petites dimensions)-ex : ce que l'on apprenait aux foires de Troyes et de la Champagne au XIII<sup>e</sup> s. 1896-1898. Archives de Troyes.
- BABEAU Albert** (1835-1914). L'armement des nobles et des bourgeois au XVII<sup>e</sup> s. dans la Champagne méridionale. 1884. Imprimerie de Daupeley - Gouverneur.
- BOUTIOT Théophile, SOCARD Emile**, Dictionnaire Topographique du Département de l'Aube. Paris-Imprimerie Nationale-1874.
- BOURQUELOT F.**, Etudes sur les Foires de Champagne - Médiathèque de Troyes- 2 tomes. concernent les droits payés au seigneur, au roi ou à la municipalité...cote en salle : U.F.L.944.021 CHAM
- BRUN P.** (1986). Toponymie et hydronymie du territoire du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (Aube). Courrier n°10. Piney. Maison du Parc. L'Aube, p.29, La Voire p.31.
- CAMUSAT**, Mémoires Militaires qui se trouvent à la fin des « mélanges historiques ». Troyes 1619. Cote : B.P.P.603
- Catalogue des Chevaliers** de l'ordre de St Jean de Jérusalem du prieuré de Champagne publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal par Georges Hérelle.1890.
- CHASTILLON (De) Claude**, Topographie-plans...Topographie de Henri IV en 1592.
- COURTALON DELAISTRE Jean-Charles** (abbé et historien de Troyes), Topographie Historique de la ville et du diocèse de Troyes. 1783 - contient les Annales-Imprimerie du Roi à Troyes chez la veuve Gobelet. Tome I, p.76. Tome III, p. 369.
- De CHARLAVANGES Antoine** – Extrait par abrégé de la quantité des provinces, villes, Bourgs et Paroisses qui sont dans la France – 1639 – In 12. A Paris, Antoine Fournier libraire, rue du Hurepoix.  
- Recueil de plans de places de guerres des provinces de France, en l'état qu'elles étaient en 1683 – 3 volumes.
- DEVOLTZ Philippe**, (Curé de Rosnay de 1829 à 1877, mort à 76 ans), Archives Paroissiales du Diocèse de Troyes (Aube). Liasse « Rosnay ».
- Discours** de se qui s'est passé en la province de Champagne, 1616.
- Enquête sur des destructions d'archives** survenues en 1940 (Arch. Départ.de l'Aube, non cotée) 1943, enquête administrative sur la destruction des archives communales de Rosnay-L'Hôpital.
- Etude Biographique et Littéraire** sur l'Abbé Etienne Georges, de Troyes, par un magistrat champenois, parue en 1897 et remaniée en 1899.
- FICHOT Charles**, Illustrateur, Voyage monumental et pittoresque dans le département de l'Aube Archives départementales de l'Aube.
- FROISSART Jean**, historien, Chroniques de Jean Froissart: 1356-1360. Bibliothèque d'Angers. Cote : B1800 (22-5). Publiées pour la société de l'Histoire de France par Siméon Luce- Tome V, p.176 - 1874. Bibliothèque d'Angers. Cote : B1800 (22-5).

- GEORGES Etienne** (Abbé),  
 - Berbier du Metz – Les Berbier du Metz derniers Comtes de Rosnay. 1891.  
 - Notice sur les Comtes de Rosnay-l'Hôpital, d'après des pièces inédites et autres documents. 1882.  
 - Sires de Coucy - Notes sur quelques descendants, d'après des documents inédits. Annuaire de l'Aube. 1881.  
 - Crillon et Trudaine – Doc. Inédits concernant les Crillon et Trudaine dans l'Aube.  
 - la Maladerie de Rosnay l'Hôpital d'après des documents inédits, p.13. Troyes. 1880. Imprimerie et lithographie Dufour Bouquot. 1881.  
 - Les De Vaveray – Seigneurs de Presles. 1885.  
 - Prieuré Notre Dame. La suppression du Prieuré Notre Dame de Rosnay l'Hôpital. 1878.
- GERAULT de St FARGEAU Eusèbe**-Guide pittoresque du voyageur en France. 6 volumes In.8° Paris, Firmin Didot et Hachette, 1834-p.35, 36 et 38.  
 Tome III, p.217-Série E-Archives départementales de l'Aube. Cote : E868.
- GIROD de L'Ain Gabriel**, Le lieutenant général, Comte Dulong de Rosnay (1780-1828) et sa famille-Médiathèque de Troyes-Cote : CAB.LOC 8° 5743-D13L895.
- HATON Claude**, Mémoires, Récits des évènements accomplis de 1553 à 1582 en Champagne et Brie.
- HENNEQUIN Emile** (capitaine), Les opérations de 1814-Médiathèque de Troyes-Cote : Cabinet LOC.4° N°8605
- HERELLE G.** La Réforme et la Ligue en Champagne. Documents et pièces diverses. 1559-1600. Paris. Editeur : Champion 9, quai Voltaire. Médiathèque de Troyes. Cote : 115099.
- LALORE Ch.** (abbé), professeur de théologie au Grand Séminaire de Troyes, Cartulaire de l'abbaye de la Chapelle aux Planches. Tome V. Liste des Prieurés.
- LE BEL Jean**, Chronique de Jean Le Bel, publiée pour la société de l'Histoire de France par Jules Viard et Eugène Déprez - Tome II, p.283. Bibliothèque d'Angers. Cote : B1800 (97.2).
- LE GRAND Louis**, Coutume du Bailliage de Troyes, avec les commentaires de Me Louis Le Grand (...), 3è édition, augmentée du cahier des coutumes du bailliage de Troyes, rédigé en 1494 et du procès verbal de 1496. Et de plusieurs Pièces des années 1507-1509, concernant les droits des Bourgeoisies et de franc-Aleu en la Province de Champagne, lesquelles n'ont point encore été imprimées. A Paris, chez Montalant – 1715. B.U. Angers-Belle Beille : Cote : R09949
- LONGNON A.**, Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, tome I, les Fiefs-tome II, Le Domaine Comtal-tome III, Les Comptes Administratifs. Paris Imprimerie Nationale-1901, 1904, 1914. Bibliothèque d'Angers. Cote : H1203-61.
- LUCE Siméon**, Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque, I. p464 – La vie privée au XIV ème siècle-1876. Bibliothèque d'Angers. Cote : 100739.
- MANNIER Eugène**, Les Commanderies du Grand Prieuré de France, Première partie, p.331. 1872 - Médiathèque de Troyes. Cote : Res.124016-7
- MORERI Louis**, Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane. Noms des grandes familles de France. Edition de Basle 1732-1733. Cote : B hist. G1-BG1. 9 volumes.
- PIETRESSON de Saint Aubin Pierre**, 1895-1981. Les souterrains refuges de l'Aube.
- PRÉVOST Arthur** (Chanoine et archiviste diocésain), Les Redevances Seigneuriales au Moyen-âge dans le comté de Rosnay.
- PRÉVOST Arthur**, Les Fiefs de la châtellenie de Rosnay en 1789.
- POUGIAT F.-E.** Invasion des Armées Etrangères dans le département de l'Aube en 1814-1815. Editeur : Bouquot, Laloy, Roret 1833. 464 pages.
- Procès Verbaux de ventes de biens nationaux**, des archives de Rosnay l'Hôpital, issus de l'Ordre de Malte, commanderie de Barbonne...Archives départementales de l'Aube. Liasses 1Q1038,
- ROSEROT Alphonse**, Dictionnaire historique de la Champagne méridionale.

- ROSEROT de Melin Joseph**, Le diocèse de Troyes des origines à nos jours (III<sup>e</sup> siècle-1955) - La Réforme. 1957. Coll. particulière J.C. Mouchel.
- ROYER Charles, Abbé** – 1932. Médiathèque de Troyes – Cote : Cabinet local 8<sup>e</sup> n°3488.
- SALMON P.** (1882). Dictionnaire paléo ethnologique du département de l’Aube. Mém. Soc. Acad. Aube. T. XLVI. 1882. Rosnay-L’Hôpital, p. 145-146.
- TAYLOR Isidore**, Voyages Pittoresques et Romantiques dans l’Ancienne France. 2 volumes. Champagne.1857. Médiathèque de Troyes. Cote DG 2210.
- THYRION Jacques**, Notre Dame de Rosnay- Paris 1957.  
Archives du diocèse de Troyes.
- TOMASSON Raymond**, Ustensiles de table de la fin du XV<sup>e</sup>me et du XVI<sup>e</sup>me siècle recueillis dans la Voire à Rosnay–l’Hôpital (Aube). TCXXX. p.228 à 234.
- TOMASSON R. (1967)**. Dix années de sauvegardes dans l’arrondissement de Bar-sur-Aube (1955-1965), Bull. Soc. Archéol. Aube. N°1, 1967, Rosnay: p.53.
- TOMASSON R. (2009-2010)**. De la faune pléistocène de la plaine de Brienne à celle actuelle de l’espace faune de la Forêt d’Orient. Courrier du Parc Naturel Régional de la Forêt d’Orient. N°33-34. 2009-2010 : Rosnay-l’Hôpital, p.19, n°9.
- TOMASSON R. (2015)**. Des origines de la mouture aux moulins hydrauliques et à vent dans l’Aube. Mém. Soc. Aube. T. CXXXIX. 2015, p.371-381, 7 fig., biblio. Le moulin de Dosches, p. 378-380, 1 photo.
- TORTOREL Jacques et PERRISSIN Jean**, gravures sur le massacre de Wassy 1<sup>er</sup> mars 1562. 1559-1570. Médiathèque de Troyes. Cote : DG 123.
- VESTEGAN Richard**, théâtre des cruautés des hérétiques de notre temps, 1587.  
Scènes de martyrs de prêtres, victimes des protestants. Médiathèque de Troyes.
- Wikipédia**, Visconti Galéas, mariages, descendances...

## Epilogue

Par cet ouvrage, j'ai essayé de rassembler au travers des témoignages de villageois, de textes oubliés et du patrimoine encore existant, les souvenirs d'un temps qui nous semble déjà lointain. La vie actuelle nous accapare et le passé nous paraît bien illusoire face aux difficultés actuelles et aux événements récents liés à la politique et à la religion. Ces troubles déjà vécus par nos aïeux, nous semblaient à jamais rayés de nos mémoires...A nous de ne pas les oublier car l'histoire présente est liée à celle d'hier.

Aussi, avant que ne disparaissent les derniers témoins, j'ai voulu recenser la plupart des événements qui ont jalonné la vie des Rosnaysiens durant ces Mille ans d'histoire. C'est une épopée dans le temps où les gens ont essayé de vivre, voire de survivre. Leur condition souvent miséreuse ne leur épargnait pas les épidémies, les guerres, les périodes de disette, la religion et ses excès...

Ces époques douloureuses ont vu une amélioration à partir de la fin du XIXème et le début du XXème siècle avec l'avènement des progrès techniques et des découvertes de la science et notamment de la médecine...

Je n'ai pas abordé le premier conflit mondial et survolé le second que succinctement au travers d'anecdotes provenant des habitants. Ces sujets étant suffisamment exploités par les médias.

En conclusion, rien ne doit nous faire oublier nos racines, et vouloir ignorer notre passé, c'est faire fi de notre avenir.

Angers, le 16 septembre 2016

## Remerciements

Une monographie est le résultat d'un travail de recherche complexe qui ne peut aboutir sans aide. Qu'il me soit permis ici de remercier tous ceux qui m'ont aidé, soutenu et renseigné dans mes recherches et notamment :

Ma mère, Claire Mouchel qui a été l'instigatrice de ce travail et m'a apporté une aide précieuse et enthousiaste;

Mon père, Jacques Mouchel aujourd'hui décédé, qui a trié et classé les archives de la mairie de Rosnay en tant que secrétaire de mairie, avant de les confier aux Archives Départementales de l'Aube au début des années 1960;

Monsieur Gilbert Martin, pour ses connaissances sur Rosnay, sur l'église en particulier et Madame pour ses photos et souvenirs ;

Monsieur Jean Guilbert, ancien maire de Rosnay, également pour ses connaissances sur ce village et des anecdotes sur la guerre et madame pour ses photos et ses souvenirs;

Monsieur Régis Suzanne, ancien maire de Rosnay pour ses recherches sur les anciens comtes de Rosnay et ses anecdotes sur la guerre ;

Christian Mouchel pour la traduction de textes en latin et la relecture du manuscrit;

Françoise Mouchel pour ses conseils ;

Alain Mouchel pour ses cartes postales ;

Madame Claudine Pothier, pour le prêt de photos anciennes ;

Monsieur Michel Pothier, pour ses souvenirs et ses découvertes ;

Monsieur et madame Gérard Adnot qui m'ont autorisé la prise de photos d'éléments liés à l'histoire de l'ancien manoir de Coucy ;

Monsieur Jean-Louis Hardy qui m'a permis de visiter les caves voûtées de l'ancien château ;

Les Archives de l'Aube; La Médiathèque de Troyes ; Les Archives Diocésaines ;

Monsieur Raymond Tomasson pour ses conseils et sa documentation ;

La chancellerie catholique de Troyes pour l'Abbé E. Georges;

Le maire de Rosnay, Monsieur Brice Martin qui m'a autorisé la consultation de l'ancien cadastre et la prise de photos ;

Madame Michelle Geoffroy, maire de Margerie-Hancourt, qui m'a facilité mes investigations dans l'ancien cimetière de Hancourt ;

Au journal l'Est Eclair pour certains de ces articles ;

Madame Chantal Rouquet, Conservatrice du musée St Loup, qui m'a autorisé l'observation d'objets découverts à Rosnay ;

Son assistante, Christelle Prunier qui m'a guidé et renseigné dans l'inventaire de Rosnay ;

Monsieur et madame Michel Briet pour leurs souvenirs ;

Le musée de Brienne-le-Château ;

La Bibliothèque Toussaint d'Angers ;

## Table des Matières.

-----

|                                                                                                 |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>Chapitre 1 – Rosnay-L’Hôpital</b> .....                                                      | p.5  |
| I. Situation géographique et topographique.                                                     |      |
| II. Situation géologique locale.                                                                |      |
| III. Ses Origines.                                                                              |      |
| -Des découvertes faites à Ronay ;                                                               |      |
| -Les anciennes voies de communication ;                                                         |      |
| IV. Les premiers Comtes.                                                                        |      |
| V. Chronologie des comtes de Rosnay après 1081.                                                 |      |
| VI. Le Château primitif.                                                                        |      |
| -Découverte de souterrains ;                                                                    |      |
| -A propos des fortifications ;                                                                  |      |
| -Fortification d’un promontoire existant ;                                                      |      |
| VII. La réalisation supposée des fossés.                                                        |      |
| -Anecdote sur la Perrière ;                                                                     |      |
| VIII. Généalogie du comté de Rosnay.                                                            |      |
| IX. Carte et plan.                                                                              |      |
| <b>Chapitre 2 – La Maladrerie, hospice pour Lépreux</b> .....                                   | p.17 |
| I. Son Origine.                                                                                 |      |
| II. Les biens de la Maladrerie.                                                                 |      |
| III. La disparition de la Léproserie.                                                           |      |
| <b>Chapitre 3 – L’ordre des Hospitaliers à Rosnay</b> .....                                     | p.19 |
| I. La Commanderie de Rosnay.                                                                    |      |
| II. La Ferme de L’Hôpital.                                                                      |      |
| III. Le Domaine de l’Hôpital au XVIII <sup>ème</sup> et XIX <sup>ème</sup> siècles.             |      |
| IV. Disparition de la Commanderie.                                                              |      |
| <b>Chapitre 4 – Les Foires et Marchés</b> .....                                                 | p.22 |
| I. Les Foires de Champagne et de Brie au moyen âge.                                             |      |
| II. Le Déclin de ces Foires.                                                                    |      |
| III. Les Foires à Rosnay.                                                                       |      |
| IV. La Halle et le Marché.                                                                      |      |
| <b>Chapitre 5 – La guerre de 100 ans</b> .....                                                  | p.24 |
| I. Les Anglais en Champagne.                                                                    |      |
| II. Coup de mains sur Rosnay.                                                                   |      |
| <b>Chapitre 6 – Les guerres de religion</b> .....                                               | p.26 |
| I. La Réforme.                                                                                  |      |
| II. L’ère des conflits.                                                                         |      |
| III. Passage et séjour de troupes durant les années 1581 à 1593 en Champagne.                   |      |
| IV. Le Siège de Rosnay en 1616 et rappel des évènements du début du XVII <sup>ème</sup> siècle. |      |
| -mouvement de troupes en direction d’Auxerre ;                                                  |      |
| -mouvement de troupes royalistes en direction de Méry, Brienne puis Rosnay ;                    |      |
| V. mouvements de troupes aux alentours de Rosnay avant sa capitulation.                         |      |
| -évènements détaillés de novembre 1615 à début janvier 1616 ;                                   |      |
| -pourquoi un tel revirement de la part du duc ?                                                 |      |

**Chapitre 7 – Les Berbier du Metz, Comtes de Rosnay .....p.35**

- I. Naissance d'une dynastie.
- II. De Grands Serviteurs.
- III. Arbre généalogique des Berbier du Metz.

**Chapitre 8 – L'Epoque Révolutionnaire .....p.42**

- I. Vente des biens nationaux de Rosnay.
- II. Vente de biens nationaux de la 1<sup>ère</sup> origine.
  - la ferme de l'Hôpital ;
- III. Vente de biens nationaux de la 2<sup>ème</sup> origine.
  - vente de la ferme de Presle Neuf ;
  - vente d'un bâtiment dit de « l'Auditoire » ;
  - vente d'un moulin à eau ;
  - contrat de vente et affiches ;
- IV. Vente de biens mobiliers du château de Rosnay.
  - quels étaient ces meubles et effets ?
  - poursuite de la vente des biens nationaux en 1796 ;
- V. Inventaire des biens immobiliers du château, leur évaluation et leur vente;
  - montant de la vente ;
- VI. Transport de grains à Metz pour le service des armées.

**Chapitre 9 – La Religion à Rosnay .....p.51**

- I. Le prieuré de Rosnay.
  - visite de personnages illustres et miracles;
  - quelques faits au cours des siècles suivants ;
  - suppression du prieuré ;
- II. La paroisse.
- III. Donation et Fondation de la Cure de Rosnay.
  - origine des dons ;
  - description de ces actes ;
  - déroulement de ces services ;
  - remarques ;
  - donation complémentaire ;
  - fin de la fondation ;
- IV. Cultes et Confréries au XIX<sup>ème</sup> siècle.
  - messes pour les morts ;
- V. Les processions.
  - ordonnancement d'une procession ;
- VI. Une coutume disparue.
- VII. Une autre coutume plus païenne.
- VIII Des fontaines miraculeuses ;
- IX. A propos de la vie de Saint Berchaire.
- X. Donations au cours des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.
- XI. Visites épiscopales de la paroisse.
- XII. La chorale de l'église Notre Dame.
  - anecdotes sur l'orgue ;
- XIII. Un Hôte réputé ;
- XIV. Liste chronologique des curés de Rosnay de 1643 à 1978.

**Chapitre 10 - La Campagne de France en 1814 et la Garde nationale .....p.64**

- I. Quelques repères.
- II. Faits de guerre à Rosnay.  
-un spectacle de désolation ;
- III. Les réquisitions de 1814.
- IV. Les dommages de guerre.  
-Des secours ;  
-Des réductions d'impôts ;
- V. Le général Dulong.
- VI. La Garde nationale à Rosnay à partir de 1815.  
-son organisation ; tenue réglementaire ;

**Chapitre 11 – Les Ecoles .....p.73**

- I. Avant la Révolution.
- II. Début XIXème siècle.  
-Etablissement d'une première école à Rosnay ?;
- III. Les sœurs de la Providence.  
-notes ;
- IV. L'école publique.
- V. Le Certificat d'Etudes Primaires.
- VI. Les Instituteurs de Rosnay depuis 1839.
- VII. Le 14 juillet dans les années 50-60.

**Chapitre 12 – La Vie Agricole .....p.79**

- I. Les céréales.
- II. Les moissons des années 1930 à 1960.
- III. Les pâturages.
- IV. La vigne.
- V. Le chanvre.  
-la culture du chanvre ;  
-son élaboration ;
- VI. Le syndicat agricole.
- VII. Le modernisme et le remembrement.
- VIII. Les fermes de Rosnay.

**Chapitre 13 – La Rivière, la Voire .....p.85**

- I. Généralités sur son cours.
- II. Les inondations.
- III. Le syndicat de la Voire.
- IV. Les origines des moulins hydrauliques.
- V. Vaisselle découverte dans la Voire.
- VI. Droit de rivière ou de pêche.
- VII. Les amendes liées à la pêche.
- VIII. Les moulins à l'époque révolutionnaire.
- IX. Le moulin à eau au XIXème et au début du XXème siècle.
- X. Un moulin à vent.
- XI. Les lavoirs.
- XII. L'eau, consommation et traitement.

**Chapitre 14 – L'activité économique de la fin XIXème au début du XXème siècle à Rosnay .....p.92**

- I. L'Artisanat.
- II. Le Commerce.

III L'Administration et les Services.

IV Les professions en 1898.

**Chapitre 15 – Présence Allemande (1940-1944) .....p.98**

I. La Kommandantur en 40-41.

II. La résistance en 43.

III. Evènements survenus en 44.

IV. Berlin 1946.

**Chapitre 16 – Patrimoine historique .....p.100**

I. L'église Notre Dame de l'Assomption.

II. Le château des Comtes de Rosnay.

III. Le manoir des de Coucy.

-notes sur les taques de cheminées ;

III. Le château des Roches.

IV. Le Chalet de la Garenne.

**Annexe des gravures, photos, cartes postales et documents divers :... p.108**

-Annexe 1 : différents objets découverts à Rosnay, des plus anciens aux plus récents ;

-Annexe 2 : les fiefs de la châtelainie de Rosnay à la révolution (39 sur 224) ;

-Annexe 3 : chants pour la messe des morts ;

-Annexe 3A : carte des diocèses de Sens, Troyes et Langres ;

-Annexe 4 : documents concernant la création de la Garde Nationale à Rosnay ;

-Annexe 5 : nomination d'un garde champêtre en 1815 ;

-Annexe 6 : l'atelier de mécanique et la forge ;

-Annexe 7 : café du commerce et l'atelier de bourrellerie ;

-Annexe 8 : l'hôtel de la Croix Blanche et l'école communale ;

-Annexe 9 : atelier pour motos et machines agricoles-le monument aux Morts-M. Huot (maire) ;

-Annexe 10 : secours aux Incendiés et lettre à son Altesse Royale le duc d'Angoulême ;

-Annexe 11 : état des réquisitions en 1814-portrait du général Dulong ;

-Annexe 12 : état des Réquisitions (suite) et appel de fourrage ;

-Annexe 13 : scène de la Campagne de France, le pont sur la Voire et état des Pertes occasionnées par les évènements de la guerre de 1814;

-Annexe 14 : contributions ordinaires en 1814 et Réductions d'impôts ;

-Annexe 15 : les Sapeurs Pompiers et le peintre André Romand ;

-Annexe 16 : bulletin de la grande armée ;

-Annexe 17 : le château des Comtes de Rosnay - plaque de Garde particulier-une institutrice dans sa classe ;

-Annexe 18 : la crypte et l'église supérieure-un bras reliquaire-un lutrin avec aigle ;

-Annexe 19 : un constructeur de machines agricoles ;

-Annexe 20 : un pigeonnier faubourg de Champagne et différents objets du grenier de la mairie;

-Annexe 21 : casques de pompiers, la fontaine de Presles et la poste ;

-Annexe 22 : l'ancien presbytère et l'ancienne école des sœurs de la providence, rue des Tilleuls ;

-Annexe 23 : procès verbal et buste de saint Bernard ;

-Annexe 24 : lecture des épitaphes et traductions latines ;

**Termes Anciens .....p.138**

**Références Bibliographiques.....p.145**

**Epilogue. ....p.148**

**Remerciements ..... p.149**

**Table des matières .....p.150**